

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Réunion du 14 décembre 2015

RAPPORT 1^{ère} COMMISSION Solidarités sociales

- 101 - Mise en œuvre de services d'intérêt économique général (SIEG) via les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) basés sur le droit européen du mandatement pour l'aide à domicile
Le rapport n° 601 fait l'objet d'un examen en 1^{ère} commission

RAPPORTS 2^{ème} COMMISSION Développement économique, agricole et touristique, Aménagement numérique

- 201 - Présentation des rapports d'activité 2014 des Sociétés d'économie mixte locales et des Sociétés publiques locales dont le Département est membre (loi modifiée du 7 juillet 1983)
- 202 - Politique économique : Fonds départemental de développement économique (FDDE) et AKTYA

RAPPORTS 6^{ème} COMMISSION Ressources humaines, Finances, Patrimoine et Administration générale

- 601 - Représentation du Conseil départemental au sein des commissions et organismes extérieurs
- 602 - Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental
- 603 - Examen des rapports annuels des délégataires (*envoyé le 27/11/15 J-15*)
- 604 - Convention pour de bonnes pratiques dans la commande publique
- 605 - Démarrage de la gestion 2016 dans l'attente du vote du budget primitif
- 606 - Décision modificative n°3 de 2015 – Rapport général

Le rapport n° 601 fait l'objet d'un examen en 1^{ère} commission
Le rapport n° 606 fait l'objet d'un examen par l'ensemble des commissions

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N° 101
DGS/DA

MISE EN ŒUVRE DE SERVICES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SIEG) VIA LES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) BASES SUR LE DROIT EUROPEEN DU MANDATEMENT POUR L'AIDE A DOMICILE

Sommaire

I - UN BILAN DE LA 1ERE GENERATION DE CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS GLOBALEMENT POSITIF...	2
II - ... FAISANT APPARAÎTRE AUSSI DES POINTS D'AJUSTEMENT A OPERER DANS LE CADRE D'UNE 2EME GENERATION DE CPOM A SIGNER POUR 2016	3
III – MISE EN ŒUVRE DE SIEG VIA DE NOUVEAUX CPOM A PARTIR DE 2016 - BASES SUR UN MANDATEMENT DE SERVICE PUBLIC - POUR UNE AMELIORATION DE SERVICE AU BENEFICE DES USAGERS	4
IV - EN RESUME, LES CHANGEMENTS APPORTES PAR LE CPOM MANDATEMENT A PARTIR DU 1ER JANVIER 2016	9
PROJET DE DELIBERATION	12
TABLE DES ANNEXES	13

I - UN BILAN DE LA 1^{ère} GENERATION DE CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS GLOBALEMENT POSITIF...

Fin 2010, le Département a engagé un travail pour la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ensemble des prestataires autorisés (AAPA, ADMR, AFL, AFPAD, APASAD, ELIAD et les CCAS de Besançon, Montbéliard et Pont de Roide).

Ces CPOM « 1^{ère} génération » ont été signés en juillet 2011. Ils se caractérisaient par :

- **Un système de non-concurrence tarifaire**, les usagers ne payant plus que le ticket modérateur légal, quel que soit l'opérateur choisi et sur le tarif de référence unique de 18,50 € ;
- **L'adoption d'un système de participation des usagers (ticket modérateur) forfaitisé** : en fonction d'un plan d'aide de référence, l'intervenant à domicile pouvait ainsi décider d'augmenter ou de réduire son intervention en fonction du besoin réel de la personne âgée, l'objectif étant de gagner en réactivité et de réduire le formalisme administratif, mais aussi d'alléger le coût de gestion de la tarification horaire, tant pour le service que pour le Département ;
 - ➔ *La pertinence de ce dispositif est attestée par sa reprise dans le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), actuellement en cours de discussion au Parlement.*
- **La mise en place d'une dotation en lieu et place de la tarification horaire** : cette dotation était calculée à partir du nombre d'heures prévisionnelles, pondéré par le degré de dépendance moyen des personnes accompagnées et par la prise en compte des frais de déplacement. Le versement de 90 % du forfait global au cours de l'exercice concerné et la « libération » des 10 % restants à la suite d'un dialogue de gestion permettaient d'analyser les écarts entre objectifs et résultats. La télégestion généralisée mise en place a permis par ailleurs d'opérer les correctifs en fonction d'une effectivité précisément mesurée.
 - ➔ *Ce dispositif a permis d'alléger les charges de gestion pour le Département, tout en s'assurant de l'effectivité de l'aide pour les usagers, et ce, dans un cadre souple, apprécié des prestataires autorisés.*
- **La fin de la reprise des résultats antérieurs qui prévalait dans le dispositif réglementaire de tarification.**
 - ➔ *Les CPOM ont ainsi permis d'améliorer la maîtrise de la dépense pour le Département, dans le cadre d'une plus forte responsabilisation des prestataires autorisés.*

Ainsi, au global, ces CPOM 1^{ère} génération se sont traduits par :

- une évolution positive de l'activité des services d'aide à domicile concernés avec une meilleure effectivité des plans d'aide,
- un retour globalement favorable des usagers sur la souplesse et la sécurisation qu'apporte la participation forfaitisée, ainsi que sur le reste à charge moindre que dans d'autres départements,
- et une meilleure maîtrise du budget consacré à ce secteur.

II - ... FAISANT APPARAÎTRE AUSSI DES POINTS D'AJUSTEMENT A OPERER DANS LE CADRE D'UNE 2^{ème} GENERATION DE CPOM A SIGNER POUR 2016

Les CPOM nécessitent plusieurs ajustements identifiés dès la fin 2014 :

- **La nécessité d'offrir la possibilité aux prestataires agréés par la DIRECCTE, et exclus des CPOM 1^{ère} génération, d'intégrer les futurs CPOM.**

Notons en effet que cette situation, encore en place en 2015, n'était satisfaisante ni pour les usagers, ni pour les structures, sachant que la prise en charge nette du Département s'établissait à hauteur de 17,77 € avant participation légale (contre une prise en charge à hauteur du tarif réel du prestataire avant participation dans les CPOM). Il en résultait un reste à charge beaucoup plus élevé pour les usagers de ces structures agréées (900 soit près de 20 % des 5 000 usagers recourant à un prestataire), structures qui par ailleurs éprouvaient des difficultés financières récurrentes.

- **Une convergence des tarifs, pourtant posée comme objectif premier des CPOM (Article 2-1 du CPOM conclu en 2011 : Objectifs du CPOM-APA et ses déclinaisons – critères de performance) qui n'a pu aboutir.**

Les écarts de tarifs sont ainsi importants dans le Doubs : 20,58 € pour le moins cher contre 23,27 € pour le plus élevé, soit un écart de 2,69 € en 2015, relativement stable sur la période puisqu'il était de 2,74 € en 2011.

- **Des CPOM qui ne concernaient jusqu'alors que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), sans possibilité pour les bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) d'y faire appel.**
- **Une nécessaire prise en compte des changements importants qui seront apportés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement** (en cours de discussion au Parlement) qui prépare des CPOM de seconde génération, basés sur le droit européen du mandatement.

Le bilan de l'expérimentation n'ayant pu être finalisé qu'en 2015, sur la base du rendu des enquêtes menées par la Chambre régionale des comptes, d'une part, et par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'autre part, et compte tenu de la nécessité de s'articuler au mieux avec la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, il a été décidé de mettre en place pour l'année 2015 un CPOM de transition, permettant un travail d'élaboration des CPOM pour le 1^{er} janvier 2016.

III – MISE EN ŒUVRE DE SIEG VIA DE NOUVEAUX CPOM A PARTIR DE 2016 - BASES SUR UN MANDATEMENT DE SERVICE PUBLIC - POUR UNE AMELIORATION DE SERVICE AU BENEFICE DES USAGERS

Les nouveaux CPOM, tels que proposés à partir de 2016, apportent 2 améliorations fondamentales :

- **Les CPOM 2^{ème} génération seront ouverts aux services d'aide à domicile agréés par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**, correspondant en cela à une demande forte à la fois des structures concernées et des usagers qui jusqu'à ce jour supportaient un écart de reste à charge important. Cela permettra donc aux usagers de ces structures de bénéficier de tarifs améliorés.

A noter que l'Assemblée des Départements de France s'était clairement positionnée depuis 2012 pour leur intégration dans les CPOM et que la future loi d'adaptation de la société au vieillissement le prévoit également.

➔ *Ces nouveaux CPOM visent ainsi à assurer à l'échelle géographique du Département l'accès des personnes âgées et handicapées aux services d'aide à domicile, dans les meilleures conditions possibles de coût et de qualité. Aucune zone blanche n'existera dans le cadre de ce dispositif, les structures retenues s'engageant à prendre en charge l'ensemble des résidents, dépendants ou handicapés.*

- **Ces CPOM 2^{ème} génération seront conformes au droit communautaire**, suivant en cela une recommandation de la Chambre régionale des comptes dans son rapport rendu public le 15 juin 2015. Le Département érigera ainsi les services d'aide à domicile en Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) conformément à la décision unanime de l'Assemblée départementale de décembre 2014.

Pour ce faire, le nouveau modèle de CPOM repose sur des engagements clairs et contractualisés du Département et des services dans une logique de mandatement au sens du droit communautaire.

➔ *Le Doubs sera ainsi le premier Département à procéder à une telle intégration, préfigurant une disposition du projet de loi d'adaptation au vieillissement qui stipule que : « la bascule des services anciennement agréés qui intervenaient auprès de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) est simplifiée puisqu'elle s'effectue de manière automatique à la date de publication de la loi dans un régime d'autorisation leur permettant de poursuivre leur activité auprès de ces publics, dans le cadre d'un mandatement au sens du droit européen. ».*

1. Une démarche concertée

Le 25 juin 2015, le Département a convié l'ensemble des services d'aide à domicile (SAAD), autorisés par la collectivité départementale ou bénéficiant du seul agrément de la DIRECCTE, à une réunion d'information, afin de leur présenter la réglementation européenne relative au SIEG et les étapes de mise en œuvre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), procédure prévue par le droit communautaire.

Une trentaine de SAAD a participé à cette première réunion.

L'AMI à proprement parler a pour sa part été lancé le 3 septembre 2015 dans l'objectif de sélectionner les prestataires, autorisés par le Département ou agréés par la DIRECCTE, qui rempliraient les critères pour entrer dans le nouveau CPOM.

Pour répondre à toutes les questions qu'aurait pu susciter cette procédure d'AMI, une réunion d'information spécifique sur le sujet a été organisée à l'attention de tous les SAAD le 16 septembre 2015.

Chaque prestataire intéressé par la procédure devait produire des documents dont des grilles financières permettant, d'une part, d'apprécier le prix de revient de chaque prestation (APA et PCH) et, d'autre part, d'évaluer le montant associé aux obligations de service public (OSP) imposées (interventions soir, week-end, jours fériés et frais kilométriques au-delà de 5 km).

A l'issue du délai de réponse fixé au 30 septembre 2015, 16 candidats ont envoyé une offre : les 8 SAAD autorisés (l'AAPA et l'AFPAD s'étant regroupées dans une entité unique « Soli-Cités ») et 8 SAAD agréés (ADHAP, AAD, ADOMIS, Solutia, 1dispensable services, Bienvenue chez nous, Domicile adoré et Age d'Or service).

Tous ces opérateurs sont déclarés en tant que prestataires agréés (dont services autorisés) auprès des services de la Préfecture du Doubs et sont en capacité de mobiliser les ressources qualifiées nécessaires pour assurer le service attendu, notamment en ce qui concerne les usagers handicapés.

2. Principales dispositions contenues dans ces CPOM 2^{ème} génération

❖ Un contrat-cadre de 5 ans décliné en contrats annuels d'application

Le contrat-cadre de mandatement précise principalement les orientations générales du CPOM-mandatement, la durée d'exécution du mandat, les obligations de service public imposées aux services, ainsi que la compensation de service public au juste coût et les modalités pratiques du mandatement, valables pour toutes les pièces le composant.

Le contrat-cadre de mandatement est signé avec un mandataire retenu à l'issue d'une procédure de sélection respectueuse des principes de transparence, d'égalité de traitement et de non-discrimination, formalisée dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Le service aura en charge la réalisation de prestations d'aide dans le respect des obligations de service public précisées dans les contrats d'application annuelle de mandatement afin d'assurer la qualité du service à l'égard des usagers.

Le contrat-cadre se décline donc en contrats d'application annuelle, reconductibles par année civile tacitement 4 fois, sous réserve du vote annuel des crédits au budget.

Toutefois, le Département se réserve le droit de ne pas reconduire le contrat d'application annuelle. Il en informera alors le service concerné au moyen d'une décision de non reconduction envoyée par lettre recommandée avec avis de réception deux mois avant la date de reconduction tacite.

Le contrat d'application annuel a pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles le Département confie aux mandataires la mise en œuvre du CPOM-mandatement d'aide à domicile.

La compensation annuelle est encadrée par les éléments constitutifs des grilles financières APA et PCH annexées au contrat d'application annuel et validées, pour l'année 2016, lors des entretiens contradictoires de la procédure d'AMI.

Sont ainsi contractualisés, le prix de revient horaire net, le taux d'heures improductives et le taux d'encadrement de la structure concernée.

Le service s'engage à fournir au Département un bilan annuel de sa prestation, ainsi que les indicateurs et documents demandés par le Département.

Le Département peut faire des contrôles inopinés et/ou exiger des documents de suivi et d'organisation de la prestation : plannings, annexes...

Le Département pourra enfin inviter les services retenus à des temps d'échanges pour permettre le suivi et l'adaptation éventuelle des modalités d'intervention des services.

❖ **Des obligations de service public (OSP) - fondement des CPOM-mandatement – pour veiller à la qualité de service, la couverture du territoire, la continuité du service ou le respect du droit du travail**

Comme l'indique le contrat-cadre, les OSP constituent le cœur des exigences du CPOM mandatement.

Elles concernent aussi bien la qualité de service (prise en charge de tout usager sans discrimination), la couverture du territoire, la continuité du service ou le respect du droit du travail.

Le non-respect d'une ou plusieurs obligations de service public par l'un des services retenus est susceptible de sanction allant d'une pénalité de 1 000 € jusqu'à la résiliation pour faute.

❖ L'établissement d'une juste compensation

Afin d'établir des conditions économiques et financières qui garantissent la bonne exécution de la mission d'intérêt général, le Département octroie à chaque service retenu une compensation visant à couvrir les coûts de mise en œuvre de ce mandatement et des obligations de service public qui en découlent.

Conformément à la réglementation communautaire, cette compensation n'excède pas ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission d'intérêt général confiée aux services, dans le respect des coûts d'une entreprise moyenne et bien gérée.

La compensation des coûts nets est composée de deux parts : un socle dépendant du coût de service et des compléments de service public reposant sur la notion de juste compensation.

APA

- un socle dépendant du coût du service

STRUCTURES	Activité prévisionnelle 2016 (1 383 637 heures)	PRIX DE REVIENT HORAIRE NET APRES NEGOCIATION	POUR LES PRESTATAIRES AGREES, PRIX DE REVIENT SANS TVA
ELIAD	279 000	21,90	
ADMR	473 319	21,29	
SOLICITES	242 050	21,70	
AFL	20 100	21,25	
APASAD	108 638	21,60	
CCAS BES	72 992	21,90	
CCAS MTB	61 000	21,38	
CCS PDR	18 000	21,25	
AAD	14 000	21,60	20,47
ADHAP SERVICES	9 730	21,56	20,44
ADOMIS	13 587	21,60	20,47
AGES D'OR SERVICES	17 199	20,72	19,64
DOMICILE ADORE	12 768	21,60	20,47
SOLUTIA	25 750	21,70	20,57
BIENVENUE CHEZ NOUS	15 504	21,50	20,38

Une négociation a permis de fixer des tarifs conformes aux coûts constatés au niveau national tout en renforçant les objectifs qualitatifs du précédent CPOM, en termes de structuration de l'offre de service sur le territoire, de couverture du territoire sans zone blanche, d'intervention 365 J / an de 7h à 21 h et de prise en charge des personnes en forte perte d'autonomie.

Le prix de revient moyen pondéré après négociation s'élève à 21,56 € (écart à la moyenne : 0,22 €).

Ce nouveau CPOM permettra ainsi une meilleure cohérence des tarifs que le CPOM antérieur.

A noter que seule une offre a été rejetée après un entretien contradictoire ; il s'agit de celle d'Indispensable Services. Celle-ci a été jugée irrecevable au regard de la santé financière de la structure, d'une part, et de grilles financières présentant des tarifs irréalistes, d'autre part.

- des compléments de service public reposant sur la notion de juste compensation.

Les OSP (interventions soir, week-end, jours fériés et frais kilométriques au-delà de 5 km) sont compensées à l'euro près et sur justificatifs aux SAAD.

Elles ont fait l'objet d'une estimation par les SAAD qui n'engage pas le Département.

Par ailleurs, le contrat d'application prévoit un système de réfections concernant les ratios contractualisés d'heures improductives et de taux d'encadrement administratif qui pose le cadre d'une gestion maîtrisée par le Département.

Afin d'assurer une plus grande sécurisation des SAAD signataires, la compensation financière serait versée sous forme d'une avance de 30 % à la signature du contrat d'application annuel suivie d'un complément de 30 % lorsque 30 % des heures sont atteintes, puis d'un second complément de 30 % lorsque 60 % des heures sont atteintes et enfin du solde de 10 % à l'issue du contrôle du bilan physique et financier.

- Le calcul d'un ticket modérateur qui s'établira désormais sur la base du tarif réel des structures

Le Département du Doubs est seul au niveau national à avoir mis en place un tarif de référence en 2005 (18,50 €, passé ensuite à 19,50 €) avec, à l'époque, une ligne budgétaire spécifique « participation complémentaire APA par prestataire ».

Outre qu'elle induit l'utilisateur en erreur sur le coût réel du service, la mise en œuvre d'un tarif de référence pour le calcul de la participation et du plafond du plan d'aide revient à déplaçonner les plans d'aide, ce qui n'est pas conforme à la réglementation.

Dans le futur dispositif, le ticket modérateur sera calculé sur la base du tarif réel.

Cette mesure ne pèsera que faiblement sur le reste à charge des usagers (+ 0,40 € par heure en moyenne) avec un reste à charge pour l'utilisateur qui demeurera très inférieur à celui pratiqué dans les 3 autres départements francs-comtois.

PCH

A l'instar de l'APA, le nouveau CPOM permettra d'aller vers une homogénéisation des prix de revient.

Le prix de revient moyen pondéré après négociation s'élève à 21,71 € (écart à la moyenne : 0,22 €).

STRUCTURES	Activité prévisionnelle 2016 (201 529 heures)	PRIX DE REVIENT HORAIRE NET
ELIAD	70 000	22,00
ADMR	41 100	21,24
SOLICITES	29 870	21,90
AFL	3 150	21,70
APASAD	8 279	21,60
CCAS BES	17 500	21,90
CCAS MTB	5 000	21,39
CCS PDR	3 654	21,05
AAD	5 000	21,70
ADHAP SERVICES	2 410	21,85
ADOMIS	715	21,70
AGES D'OR SERVICES	7 371	21,15
DOMICILE ADORE	3 420	21,60
SOLUTIA	2 700	21,70
BIENVENUE CHEZ NOUS	1 360	21,50

IV - EN RESUME, LES CHANGEMENTS APPORTES PAR LE CPOM MANDATEMENT A PARTIR DU 1ER JANVIER 2016

Le CPOM mandatement apporte des changements positifs :

POUR LES BENEFICIAIRES

- **une plus grande équité entre les usagers** : l'entrée des prestataires agréés dans le CPOM de 2^{ème} génération permettra à 900 personnes en plus de bénéficier dorénavant d'un reste à charge limité. En effet, alors que les personnes âgées recourant à des prestataires autorisés dans le précédent CPOM n'avaient que leur ticket modérateur forfaitisé à régler, celles qui faisaient appel à un prestataire agréé supportaient, en plus de leur ticket modérateur, un reste à charge de 4 à 5 € (le Département ne prenant en charge qu'une somme forfaitaire de 17,77 € bien inférieure aux tarifs pratiqués par les prestataires concernés). Le nouveau CPOM vient corriger cette situation qui concernait une personne sur 5 dans l'ancien dispositif.

- **une formalisation d'Obligations de Services Publics (OSP) envers les personnes âgées dépendantes ou handicapées qui ont un besoin d'intervention 7j/7, venant renforcer la qualité du service rendu** : ces OSP renforcent la qualité de service en termes d'accessibilité du service et en organisant plus précisément la continuité du service par des astreintes mieux formalisées. Les prestataires sont par ailleurs assujettis à des pénalités en cas de défaillance, ce qui n'était pas le cas auparavant.
- **le maintien du Doubs comme le Département offrant aux bénéficiaires de l'APA le reste à charge le moins élevé en Franche-Comté, et de loin**, sachant que pour un plan d'aide moyen de 30h et une participation de 10 %, le rapport est de l'ordre de 1 à 3 entre le Doubs et les autres Départements francs-comtois (65 €/ mois dans le Doubs contre 152,40 € à 187,50 € dans les autres Départements francs-comtois).

POUR LES SAAD

- **Equité du Département dans le traitement des SAAD** qu'ils soient autorisés ou agréés, en permettant à 7 prestataires agréés d'intégrer le CPOM. Le Doubs sera ainsi le premier Département à mettre en œuvre concrètement la loi ASV sur ce point.
- **Calcul de la participation sur la base du tarif adopté dans le contrat** (base légale de l'APA). Ce système devrait permettre d'accentuer les efforts de gestion des structures les plus chères qui, selon l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers, ne sont pas forcément les plus qualitatives. Une émulation en ce sens ne peut être que dynamisante pour des SAAD autorisés qui ont eu l'exclusivité du CPOM ces dernières années au détriment des agréés.

....DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF PLUS PERFORMANT EN TERMES DE PILOTAGE DU SERVICE RENDU A L'USAGER

- **Renforcement du rôle de régulation de l'offre de service à domicile** par le Département qui consolide ainsi son rôle de chef de file dans ce domaine ;
- **Maîtrise budgétaire par la fixation de tarifs encadrés par des indicateurs**, garante de la continuité de bonne gestion des structures (taux d'heures improductives, taux d'encadrement administratif).

Aussi, au regard de l'ensemble des avantages ci-dessus présentés, je vous propose d'approuver ce CPOM de 2^{ème} génération

- qui a fait l'objet d'un large travail de concertation avec les prestataires et qui emporte largement leur adhésion,
- et qui sera un vecteur d'amélioration du service rendu aux personnes âgées dans le cadre de l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Ce nouveau CPOM, si vous en approuvez la mise en place au 1er janvier prochain, fera l'objet d'une évaluation en fin d'année 2016 devant l'Assemblée départementale.

*

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

MISE EN ŒUVRE DE SERVICES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SIEG) VIA LES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) BASES SUR LE DROIT EUROPEEN DU MANDATEMENT POUR L'AIDE A DOMICILE

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Approuve la mise en œuvre de SIEG via les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens valant mandatement de service public pour l'aide à domicile dans le département du Doubs.
- Autorise Madame la Présidente à signer, au nom du Département, les contrats-cadres, les contrats d'application annuelle et leurs éventuels avenants selon les modèles joints au présent rapport.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – PROJET DE CONTRAT CADRE AMI

ANNEXE 2 – CONTRAT D'APPLICATION ANNUELLE

ANNEXE 1 – PROJET DE CONTRAT CADRE AMI

Département du Doubs

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN
CPOM MANDATEMENT POUR LES SERVICES D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DU DOUBS

PROJET DE CONTRAT CADRE AMI

**PROJET DE CONTRAT-CADRE DE MANDATEMENT POUR LA MISE EN
ŒUVRE D'UN CPOM-MANDATEMENT SUR LE TERRITOIRE DU
DEPARTEMENT DU DOUBS**

Entre :

- Le Service X, représenté par son (sa) Président(e) désigné ci-après par « le Service » ;
- et
- Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, et désigné ci-après par « le Département » ;

Vu le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment :

- l'article 14, qui reconnaît notamment la place qu'occupent les services d'intérêt économique général parmi les valeurs communes de l'Union européenne ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union ;
- l'article 106, qui précise que les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général sont soumises notamment aux règles de concurrence dans la limite où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie ;

Vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment l'article 36 qui reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et les pratiques nationales ;

Vu la décision de la Commission européenne 2005/842/CE du 28 novembre 2005 concernant l'application des dispositions de l'article 86, paragraphe 2, du traité CE aux aides d'État sous forme de compensation de services publics octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion d'un service d'intérêt économique général ;

Vu l'encadrement communautaire 2005/C 297/04 du 28 novembre 2005 des aides d'État sous forme de compensation de service public ;

Vu la directive 2005/81/CE du 28 novembre 2005 modifiant la directive 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière dans certaines entreprises ;

Vu la Directive n°2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006, relative aux services dans le marché intérieur ;

Vu l'arrêt « Altmark » de la Cour de Justice des Communautés européennes 280/00 du 24 juillet 2003 ;

Vu l'arrêt « BUPA » du Tribunal de Première Instance de la Cour de justice des Communautés européennes 289/03 du 12 février 2008 ;

Vu l'article 72 de la Constitution, relatif au statut et aux compétences des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment l'article L. 313-11 et le paragraphe II de l'article L. 314-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la structure dénommée, en date du....., autorisant la signature du présente contrat-cadre ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale réunie le XX XXX 20XX, autorisant la Présidente du Conseil départemental du Doubs à signer le présent contrat-cadre de sur rapport n°..... en date du..... ;

Il est exposé et convenu ce qui suit.

1. Préambule : justification de l'instauration d'un CPOM-mandatement

Face à la nécessité de maîtriser les dépenses publiques et le reste à charge de l'utilisateur, et pour parer aux difficultés des services prestataires d'aide à domicile, il s'est avéré nécessaire de rechercher une alternative au système de tarification classique appliqué dans le Doubs pour le financement de ces services. Cette alternative s'est traduite par la mise en place de l'expérimentation des Contrats Pluriannuels d'Objectif et de Moyens (CPOM) en juillet 2011. Plusieurs réflexions ont été conduites pour assurer l'avenir des structures d'aide à domicile dans un cadre financier qui devait rester sécurisant et acceptable pour le Département, tout en garantissant la qualité de service rendu à l'utilisateur.

Cette expérimentation, actuellement en cours avec les prestataires autorisés du Département du Doubs, s'achèvera le 31 décembre 2015.

Dans l'optique d'un renouvellement d'une contractualisation à compter du 1^{er} janvier 2016, le Département souhaite mettre en conformité le cadre du CPOM au regard du droit communautaire, suivant en cela une recommandation de la Chambre régionale des comptes dans son rapport rendu public le 15 juin 2015.

Dans cette perspective, le Département souhaite ériger les services d'aide à domicile en Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Les nouveautés introduites par cette contractualisation sont l'ouverture des CPOM à des services agréés qui réalisent un travail d'accompagnement de personnes âgées et de personnes handicapées.

L'enjeu est d'assurer sur le territoire concerné l'accès des personnes âgées et handicapées aux services d'aide à domicile, dans les meilleures conditions possibles de coût et de qualité.

Aucune zone blanche ne devra exister dans le cadre de ce dispositif. Les structures retenues s'engagent à prendre en charge l'ensemble des résidents, dépendants ou handicapés.

Les bénéficiaires relevant de la prise en charge au titre du présent dispositif sont les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

2. L'objet du contrat-cadre de mandatement

Le Département a choisi de confier à des opérateurs la mise en œuvre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) d'aide à domicile par un acte exprès et explicite : le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) par voie de mandatement direct avec octroi de droits spéciaux.

Le présent contrat-cadre de mandatement est une des pièces composant ce mandat. Il précise principalement les orientations générales du CPOM-mandatement, la durée d'exécution du mandat, les obligations de service public imposées aux services ainsi que la compensation de service public au juste coût et les modalités pratiques du mandatement, valables pour toutes les pièces le composant.

Le contrat-cadre de mandatement est signé avec un mandataire retenu à l'issue d'une procédure de sélection respectueuse des principes de transparence, d'égalité de traitement et de non-discrimination, formalisée dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Le service aura en charge la réalisation de prestations d'aide dans le respect des obligations de service public précisées dans les contrats d'application annuelle de mandatement afin d'assurer la qualité du service à l'égard des usagers.

3. Les opérateurs concernés

Les opérateurs concernés par le présent mandatement doivent nécessairement être déclarés en tant que prestataires agréés (*dont services autorisés*) auprès des services de la Préfecture du Doubs.

Ils doivent en outre être en capacité de mobiliser les ressources qualifiées nécessaires pour assurer le service attendu, notamment en ce qui concerne les usagers handicapés.

4. La durée d'exécution

Le présent contrat prend effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 5 ans.

Le contrat-cadre se décline en contrats d'application annuelle, reconductibles par année civile tacitement 4 fois, sous réserve du vote annuel des crédits au budget ; la non-reconduction d'un contrat d'application annuelle n'entraîne pas la résiliation du contrat-cadre.

5. Les communes d'intervention

Le service s'engage à couvrir *a minima* les communes qu'il aura précisées à l'annexe 1 du présent contrat-cadre.

Il pourra prendre en charge de nouvelles communes, qui seront précisées au sein des contrats d'application annuelle. Chaque extension d'intervention doit faire l'objet en cours d'exercice d'une notification aux services du Département.

6. Le contenu des prestations

Les interventions liées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap sont celles définies dans le plan d'aide et le Plan Individuel d'Intervention (PII) (*pour l'APA*) et le Plan Personnalisé de Compensation (PPC *pour la PCH*).

S'agissant du PII, le prestataire s'engage à faire signer le plan par le bénéficiaire et le renvoyer au Pôle handicap et dépendance dont il dépend (courriel de préférence ou courrier) dans les 15 jours qui suivent la signature du plan d'aide par l'utilisateur.

7. Les obligations de service public

Les obligations de service public constituent le cœur des exigences du CPOM-mandatement.

Les OSP du CPOM-mandatement sont les suivantes :

1. le SIEG est accessible à tout usager sans discrimination de nature économique, sociale ou territoriale ;
2. il est mis en œuvre par des services agréés par la Préfecture du Doubs (*dont autorisés*) mandatés par le présent contrat-cadre ;
3. il couvre l'ensemble des communes visées à l'article 5 du présent contrat tout au long de l'année selon la même exigence de qualité ;
4. il implique la réalisation des prestations visées à l'article 6 selon le principe de continuité :
 - o les prestations couvrent une amplitude de 7H-21H, 7 jours sur 7 (*y compris jours fériés*);
 - o aucune période de fermeture ne pourra être envisagée ;
 - o une astreinte téléphonique doit être mise en œuvre (soir de 17h à 21h et week-end de 7h à 21h) ;
 - o une astreinte d'intervention après 17h et a minima jusqu'à 21h, ainsi que les week-ends et jours fériés pour les interventions relevant des actes essentiels ;
5. le service, outre la prise en charge de personnes âgées dépendantes relevant de l'APA, doit également prendre en charge les personnes relevant de la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
6. le SIEG implique une transparence des activités du service vis-à-vis du Département et de l'utilisateur, notamment sur le volet financier conformément à l'article 9 du présent contrat-cadre. Le service s'engage également à ce titre à s'équiper et former son personnel afin de répondre aux exigences de la télégestion dans les six mois qui suivent la signature du présent contrat. Il s'engage également à mettre en œuvre l'interfaçage avec la plateforme du Département pour le suivi de l'activité APA et PCH. Le service devra, au plus tard le 31 décembre 2016, être raccordé à la plateforme et envoyer l'ensemble des heures APA/PCH de l'année 2016 ;
7. le service s'engage à ne pas appliquer de surfacturation auprès de l'utilisateur, excepté dans le cadre de l'aide aux courses ;
8. le service s'engage à respecter le droit du travail.

Si le Département constate le non-respect d'une ou plusieurs obligations de service public par l'un des services retenus, une lettre recommandée valant mise en demeure sera envoyée au service concerné. Le service concerné est invité à présenter sous 1 mois ses observations et/ou un plan d'actions pour remédier à ces carences.

À défaut ou si les nouvelles observations sont insatisfaisantes, une pénalité de 1000€ par défaut d'OSP constaté pourra être appliquée par le Département à l'issue du dialogue de gestion annuel. Plusieurs pénalités par contrat d'application annuelle peuvent ainsi être appliquées par le Département.

La sanction pour non respect des OSP peut aller jusqu'à la résiliation pour faute (*cf. article 13.3 du présent contrat-cadre*).

8. La compensation financière

Afin d'établir des conditions économiques et financières qui garantissent la bonne exécution de la mission d'intérêt général, le Département octroie à chaque service retenu une compensation visant à couvrir les coûts de mise en œuvre de ce mandatement et des obligations de service public qui en découlent.

Conformément à la réglementation communautaire, cette compensation n'excède pas ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission d'intérêt général confiée aux services dans le respect des coûts d'une entreprise moyenne et bien gérée.

L'établissement de cette compensation respecte les principes financiers d'un mandatement direct.

8.1. Les principes financiers de la compensation

8.1.1. La structuration de la compensation

La compensation des coûts nets est composée de deux parts :

1. un socle dépendant du coût du service ;
2. des compléments de service public reposant sur la notion de juste compensation.

8.1.2. Le principe de la juste compensation des coûts nets

Le droit communautaire et son interprétation jurisprudentielle (*arrêt « Altmark »*) imposent le respect de plusieurs critères cumulés :

- le mandataire doit être expressément chargé d'obligations de service public ;
- la compensation doit être établie selon des paramètres de calcul prévus en amont de son versement, de façon objective et transparente ;
- la compensation ne doit engendrer aucune surcompensation ;
- la mission de service public doit avoir été confiée à l'issue d'une procédure de marché public ou à défaut, le niveau de la compensation doit reposer sur une analyse des coûts correspondant à celle d'une entreprise moyenne, bien gérée.

Les principes financiers du mandatement direct recherchent donc l'équivalence entre l'impact financier des missions de service public pour le service et la compensation. Cette stricte équivalence couvre non seulement les dépenses occasionnées pour le service, sur la base du fonctionnement d'une « entreprise moyenne, bien gérée », mais aussi les recettes éventuellement tirées des droits spéciaux octroyés par le mandatement. La compensation vise donc une juste compensation des coûts nets du mandatement direct.

En découlent plusieurs obligations pour le service retenu :

1. l'identification comptable du périmètre du mandatement ;
2. la stricte imputation des dépenses constatées sur ce périmètre ;
3. la lisibilité des recettes principales et annexes du mandatement.

8.1.3. Le périmètre des recettes et des dépenses pris en compte

Sont pris en compte pour l'analyse et le calcul du coût net des compléments de service public, tous les éléments de dépenses et de recettes liés directement ou partiellement à la mise en œuvre du mandatement permettant de définir le montant de la compensation :

- ces éléments peuvent concerner aussi bien des dépenses d'exploitation que l'amortissement d'investissements liés au mandatement ;
- aucun élément de dépense ou de recette n'est rejeté *a priori* : c'est la réalité de son rattachement au périmètre du mandatement qui doit être établie. Sont donc pris en compte :
 - o les dépenses et recettes directement imputables (à 100%) ;
 - o les dépenses et recettes partagées avec d'autres activités, uniquement à hauteur de la consommation du mandatement direct. Il peut s'agir par exemple de frais d'exploitation (*personnel partagé*), de structure, de siège ou d'investissements ;
 - o d'une manière générale, les services s'attacheront autant que possible à avoir recours à des dépenses directement imputables au mandatement pour garantir l'étanchéité de son assiette financière.

Concernant les coûts, sont pris en compte principalement :

- les coûts directs d'exploitation : achats, personnel... ;
- les coûts indirects d'exploitation : personnel administratif, frais de mobilier... ;
- les coûts d'amortissement liés aux investissements concernés par le mandatement.

Concernant les recettes, sont prises en compte l'ensemble des recettes associées au mandatement, notamment :

- le ticket modérateur pour l'APA,
- les frais de personnels mis à disposition et valorisés,
- les frais d'équipements mis à disposition et valorisés (équivalent salaires, subventions ou loyers)...
- Toutes recettes en atténuation (CNSA, Dispositif Tremplin Région, ...) liées directement ou indirectement à la mise en œuvre du CPOM mandatement.

8.1.4. Contrôle et mise à disposition des informations

La compensation doit être vérifiable comptablement. Aussi, le service est tenu de produire un bilan financier annuel de son activité au titre du mandatement ; les informations présentées doivent être fiables et de qualité.

Le bilan financier annuel doit être assis sur les comptes financiers annuels certifiés par le Commissaire aux comptes ou le comptable public de l'opérateur ou à défaut l'expert-comptable avant le 30 avril de chaque exercice; si l'organisme intervient également en-dehors du Doubs, son Commissaire aux comptes devra produire une attestation du périmètre de dépenses correspondant exclusivement au Doubs.

Le bilan devra être produit sous la forme des grilles financières jointes à l'appel à manifestation d'intérêt et accompagnées des justificatifs demandés et des comptes certifiés ou attestés du service.

Il est du ressort du service de garantir la transparence de la comptabilité du mandatement, et donc d'en construire la structure analytique : les éléments présentés dans les grilles financières seront étayés par des références directes aux comptes certifiés de l'organisme dont le mandatement est une composante analytique.

Il est demandé au service de prévoir et de garantir la piste d'audit des éléments présentés, quelles que soient les modalités de contrôle mises en œuvre par le Département : contrôle sur pièces, sur place, direct, délégué... et ce pendant un délai de 10 ans.

8.2. Principes de détermination de la compensation financière

8.2.1. Plafonds appliqués

Le Département détermine le montant de la compensation définitive versée aux organismes retenus en appliquant la démarche suivante :

1. **Vérification du montant total décaissé**
 - Net des frais kilométriques et des majorations des heures (*soirs, weekends et jours fériés*) ;
2. **Vérification du nombre d'heures réalisées**
3. **Calcul des réflexions éventuelles**
 - Dépassement des heures improductives:
 - Calcul = % dépassement du seuil x masse salariale des intervenants
 - Dépassement du taux administratif:
 - Calcul = % dépassement du seuil x masse salariale des administratifs
 - Dépassement du prix de revient net:
 - Calcul = coût de revient – prix de revient x nombre d'heures facturées
4. **Solde = montant décaissé – réflexions + compensation des heures majorées et frais km**

L'ensemble de ces vérifications sera basé sur l'offre, notamment financière, du service.

Enfin, conformément à l'article 7 du présent contrat-cadre, le Département pourra minorer la juste compensation de **pénalités** pour non-respect partiel des obligations de service public ; elles s'appliqueront sur la demande de solde.

8.2.2. Définition des composantes de la formule de calcul de la compensation

- Taux d'heures improductives :
 - Définition: taux d'heures improductives de revenus
 - Calcul: $1 - \text{nombre d'heures réalisées} / \text{nombre d'heures payées (incluant congés)}$
 - Sources: télégestion/DADS
- Taux administratif :
 - Définition: taux d'encadrement administratif
 - Calcul: $\text{Nombre d'heures réalisées} / \text{nombre ETP administratifs}$
 - Sources: télégestion / onglet Personnel de l'Annexe CASF
- Frais kilométriques :
 - Définition: frais kilométriques remboursés aux aides à domicile
 - Calcul: $\text{nombre de kilomètres remboursés dépassant un seuil par trajet (5km)} \times \text{tarif kilométrique}$
 - Sources: rubrique de Paie et télégestion
- Majoration des heures soir/weekend/fériés :
 - Définition: surcoût rémunéré des heures d'intervention effectuées les soirs, weekends, et fériés
 - Calcul: majoration salariale des heures concernées
 - Sources: rubriques de Paie
- Prix de revient :
 - Définition: coût horaire prévisionnel ;
 - Calcul: $\text{dépenses nettes conventionnées} / \text{nombre d'heures anticipées}$;
 - Sources: grille financière ;
- Coût de revient :
 - Définition: coût horaire réel ;
 - Calcul: $\text{dépenses nettes contrôlées} / \text{nombre d'heures réalisées}$;
 - Sources: rapport de juste compensation, télégestion.

8.3. Définition et comptabilisation des heures

La comptabilisation des heures est un enjeu essentiel du mandatement.

Ainsi, à la remise de chaque bilan annuel, le mandataire remet au Département un état de la réalisation des heures d'intervention ainsi que l'ensemble des éléments permettant de justifier de leur réalisation effective.

Ces éléments, issus de la télégestion, seront nécessaires à la détermination de la compensation définitive versée au service. Il appartient donc au service de s'assurer du transfert régulier des heures dans la plateforme du Département. Ce dernier pourra à tout moment demander une situation des heures effectuées pour le service ou pour un bénéficiaire particulier.

9. Les obligations du service mandataire

Afin de garantir la transparence de sa gestion financière, le mandataire s'engage à structurer sa comptabilité de manière analytique afin :

- d'identifier les coûts spécifiques aux compléments de service public (*kilomètres supérieurs à 5, et heures soirs, weekends et jours fériés*) ;
- de distinguer parmi les coûts des activités mixtes (*mandatement et hors mandatement*) les coûts propres au mandatement direct ;
- de distinguer, en cas d'activité sur plusieurs départements, les heures effectuées sur le territoire du Doubs

Les modalités d'organisation de la comptabilité seront contrôlées par le Département, afin de garantir l'identification des coûts liés au mandatement direct.

Le mandataire est dans l'obligation de :

- fournir au Département, chaque année à l'expiration du contrat d'application annuelle, les indicateurs (coût de revient net, heures réalisées, taux d'encadrement administratifs, taux d'heures improductives, ½ heures) et éléments destinés à permettre à celle-ci d'exercer son contrôle avant fin février de chaque exercice ;
- répondre aux contrôles sur pièces et sur place diligentés par le Département, le cas échéant, et menés par des autorités et personnes habilitées par le Département ;
- déclarer les avantages fiscaux et les subventions dont il bénéficie ;
- conserver l'ensemble des pièces nécessaires à la justification pendant un délai de 10 ans ;
- communiquer dans les délais indiqués par le Département l'ensemble des données physiques et financières réclamées par celle-ci pour suivi.

10. La sous-traitance

Les prestations d'aide confiées aux mandataires ne peuvent pas faire l'objet d'une sous-traitance.

Toute intervention sous-traitée constatée par le Département fera l'objet d'une pénalité ou d'une résiliation du présent contrat.

11. Le suivi, le bilan et l'évaluation

Le suivi du déroulement de la prestation est de la responsabilité du Département, selon des modalités précisées dans les contrats d'application annuelle.

La Direction en charge de la politique en direction des personnes âgées et personnes handicapées du Département constitue l'interlocuteur privilégié des services.

Le service s'engage à fournir au Département un bilan annuel de sa prestation, ainsi que les indicateurs et documents demandés par le Département.

Le Département peut faire des contrôles inopinés et/ou exiger des documents de suivi et d'organisation de la prestation : plannings, annexes...

Le Département pourra inviter les services retenus à des temps d'échanges pour permettre le suivi et l'adaptation éventuelle des modalités d'intervention des services.

12. Les assurances

Chaque service est tenu de réparer les dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement causés par le fonctionnement du service dont il a la charge.

Il garantit le Département contre tout recours des tiers.

Plus particulièrement, le service est tenu de couvrir sa responsabilité civile par les polices d'assurance appropriées dont il donne annuellement une copie à le Département : il certifie ainsi avoir contracté une assurance « Responsabilité civile » couvrant les dommages aux tiers résultant d'erreurs, de négligences ou de fautes commises par son personnel dans l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, il est tenu de souscrire une assurance couvrant les dommages causés aux usagers ou du fait des usagers placés sous la responsabilité du service.

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat-cadre de mandatement et à chaque renouvellement de contrat d'application annuelle et, dans tous les cas, avant tout commencement d'exécution des missions de service public, le service doit transmettre au Département les attestations des assurances nécessaires.

Il s'engage à lui communiquer sans délai et par écrit toute modification survenue dans ces polices au cours de l'exécution du présent contrat.

13. Les modalités de révision et de résiliation

13.1. Révision du contrat-cadre

Toute révision du présent contrat-cadre se traduit par un avenant. Un avenant permet tout ajustement nécessaire au bon fonctionnement du CPOM-mandatement. La traduction matérielle des ajustements issus de l'avenant peut faire alors l'objet d'un nouveau contrat d'application annuelle.

13.2. Résiliation pour motif d'intérêt général

La résiliation du contrat-cadre pourra être prononcée par le Département, sans faute, pour motif d'intérêt général, sous réserve de la notifier aux services retenus au plus tard trois mois avant sa date effective.

13.3. Résiliation pour faute

Le contrat-cadre peut faire l'objet d'une résiliation pour faute, sans pouvoir prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations aux frais et risques du service concerné, dans les cas suivants :

- non-respect des clauses et conditions du contrat-cadre ;
- sous-traitance occulte ou non-déclarée ;
- action frauduleuse dans le cadre du mandatement ou des actes frauduleux portant sur la nature ou la qualité des prestations ;
- inexactitudes des déclarations produites ;
- non-respect des obligations de service public ;
- non-respect des obligations relatives au contrôle et au suivi du Département sur les missions de service public ;
- non-respect des clauses relatives aux règles de la juste compensation ;
- non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- incapacité à tenir ses engagements relatifs aux missions de service public dans les délais prévus et selon les modalités prévues dans le contrat d'application annuelle.

Si un service se trouve dans un des cas énumérés ci-dessus, le mandataire est invité à présenter ses observations dans un délai de quinze jours.

À défaut ou si les observations sont insatisfaisantes, le présent contrat pourra être résilié de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure au mandataire.

Elle n'ouvre droit, pour le service concerné, à aucune indemnité.

13.4. Résiliation pour motif de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire

En cas de redressement judiciaire, le contrat-cadre est résilié, si après mise en demeure de l'administration judiciaire, dans les conditions prévues à l'article L. 622-13 du Code de Commerce, l'administrateur judiciaire indique ne pas reprendre les obligations de le service concerné.

En cas de liquidation judiciaire, le contrat-cadre est résiliée, si, après mise en demeure du liquidateur, dans les conditions prévues à l'article L. 641-11-1 du Code de Commerce, ce dernier indique ne pas reprendre les obligations de le service concerné.

La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à la date de l'événement. Elle est notifiée par le Département par l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure au service concerné, avec copie pour information au mandataire.

Elle n'ouvre droit, pour le service concerné, à aucune indemnité.

Dans l'hypothèse d'une reprise d'activité par un tiers, ce dernier sollicite au préalable le Département afin d'obtenir la validation de son positionnement en tant que repreneur.

13.5. Versement d'indemnités en cas de résiliation

En dehors des cas prévus aux articles 13.3 et 13.4, lorsque la résiliation est prononcée pour motif d'intérêt général, le service peut être indemnisé, sans que cela fasse obstacle à l'exercice des actions civiles ou pénales.

Si le service peut y prétendre, il sera indemnisé de la part des frais et investissements éventuellement engagés pour la mise en œuvre du CPOM-mandatement et strictement nécessaires à son exécution qui n'auraient pas été pris en compte dans le montant de la compensation au regard du bilan financier.

Pour ce faire, il doit présenter une demande écrite, dûment justifiée, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la décision de résiliation. Le Département informera le service du montant de l'indemnisation dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande.

14. Les litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat. À défaut d'accord amiable à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de la demande de conciliation de l'une des parties, les litiges seront soumis au Tribunal Administratif de Besançon.

15. Les pièces constitutives du CPOM-mandatement

Le CPOM-mandatement est constitué :

- du présent contrat-cadre et de ses annexes ;
- du contrat d'application annuelle et ses annexes (*notamment les grilles financières APA et PCH*).

16. Engagement

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents constituant le contrat-cadre et les pièces constitutives du mandatement :

☐ Je m'engage à respecter les principes et obligations liés à la mission de service public détaillés dans le présent contrat-cadre ;

17. Signature des parties

Fait à Besançon en 2 exemplaires originaux, le

La Présidente
du Conseil Départemental du Doubs,

Pour le Service,

Annexe à la convention-cadre

Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)	Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)
25320	Abbans-Dessous		25380	Belleherbe	
25440	Abbans-Dessus		25530	Belmont	
25340	Abbenans		25430	Belvoir	
25310	Abbévillers		25420	Berche	
25250	Accolans		25410	Berthelange	
25360	Adam-lès-Passavant		25000	Besançon	
25530	Adam-lès-Vercel		25200	Bethoncourt	
25750	Aibre		25720	Beure	
25360	Aïssey		25250	Beutal	
25490	Allenjoie		25520	Bians-les-Usiers	
25300	Les Alliés		25190	Bief	
25550	Allondans		25210	Le Bizot	
25220	Amagney		25310	Blamont	
25330	Amancey		25640	Blarians	
25330	Amathay-Vésigneux		25250	Blussangeaux	
25330	Amondans		25250	Blussans	
25340	Anteuil		25330	Bolandoz	
25250	Appenans		25230	Bondeval	
25400	Arbouans		25680	Bonnal	
25610	Arc-et-Senans		25870	Bonnay	
25750	Arcey		25210	Bonnétage	
25300	Arçon		25560	Bonnevaux	
25520	Arc-sous-Cicon		25620	Bonnevaux-le-Prieuré	
25270	Arc-sous-Montenot		25210	La Bosse	
25720	Arguel		25360	Bouclans	
25580	Athose		25560	Boujailles	
25520	Aubonne		25150	Bourguignon	
25170	Audeux		25250	Bournois	
25400	Audincourt		25320	Boussières	
25110	Autechaux		25560	Bouverans	
25150	Autechaux-Roide		25640	Braillans	
25720	Avanne-Aveney		25340	Branne	
25680	Avilley		25640	Breconchaux	
25690	Avoudrey		25530	Bremondans	
25490	Badevel		25440	Brères	
25560	Bannans		25120	Les Bréseux	
25210	Le Barboux		25640	La Bretenière	
25420	Bart		25250	Bretigney	
25440	Bartherans		25110	Bretigney-Notre-Dame	
25640	Battenans-les-Mines		25380	Bretonvillers	
25380	Battenans-Varin		25240	Brey-et-Maison-du-Bois	
25110	Baume-les-Dames		25600	Brognard	
25550	Bavans		25440	Buffard	

Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)	Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)
25470	Belfays		25520	Bugny	
25500	Le Bélieu		25560	Bulle	
25170	Burgille		25170	Chevigney-sur-l'Ognon	
25470	Burnevillers		25620	La Chevillotte	
25320	Busy		25870	Chevroz	
25440	By		25440	Chouzelot	
25320	Byans-sur-Doubs		25330	Cléron	
25290	Cademène		25340	Clerval	
25640	Cendrey		25300	La Cluse-et-Mijoux	
25120	Cernay-l'Église		25260	Colombier-Fontaine	
25440	Cessey		25500	Les Combes	
25300	Chaffois		25390	Consolation-Maisonnettes	
25220	Chalèze		25640	Corcelle-Mieslot	
25220	Chalezeule		25410	Corcelles-Ferrières	
25380	Chamesey		25410	Corcondray	
25190	Chamesol		25360	Côtebrune	
25170	Champagney		25440	Courcelles	
25360	Champlive		25420	Courcelles-lès-Montbéliard	
25640	Champoux		25170	Courchapon	
25170	Champvans-les-Moulins		25380	Cour-Saint-Maurice	
25330	Chantrans		25470	Courtefontaine	
25240	Chapelle-des-Bois		25530	Courtetaïn-et-Salans	
25270	Chapelle-d'Huin		25560	Courvières	
25620	Charbonnières-les-Sapins		25340	Crosey-le-Grand	
25470	Charmauvillers		25340	Crosey-le-Petit	
25380	Charmoille		25240	Le Crouzet	
25440	Charnay		25270	Crouzet-Migette	
25140	Charquemont		25680	Cubrial	
25580	Chasnans		25680	Cubry	
25290	Chassagne-Saint-Denis		25110	Cusance	
25840	Châteauvieux-les-Fossés		25680	Cuse-et-Adrisans	
25240	Châtelblanc		25440	Cussey-sur-Lison	
25640	Châtillon-Guyotte		25870	Cussey-sur-l'Ognon	
25870	Châtillon-le-Duc		25150	Dambelin	
25440	Châtillon-sur-Lison		25600	Dambenois	
25170	Chaucenne		25110	Dammartin-les-Templiers	
25640	Chaufontaine		25490	Dampierre-les-Bois	
25650	La Chaux		25420	Dampierre-sur-le-Doubs	
25340	Chaux-lès-Clerval		25190	Dampjoux	
25530	Chaux-lès-Passavant		25450	Damprichard	
25240	Chaux-Neuve		25310	Dannemarie	
25440	Chay		25410	Dannemarie-sur-Crète	
25430	Chazot		25230	Dasle	
25320	Chemaudin		25960	Deluz	
25500	La Chenalotte		25750	Désandans	
25440	Chenecey-Buillon		25330	Déservillers	
25530	Chevigney-lès-Vercel		25870	Devecey	
25300	Dommartin		25210	Les Fontenelles	

Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)	Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)
25560	Dompierre-les-Tilleuls		25110	Fontenotte	
25510	Domprel		25620	Foucherans	
25300	Doubs		25110	Fourbanne	
25550	Dung		25370	Fourcatier-et-Maison-Neuve	
25580	Durnes		25440	Fourg	
25440	Échay		25300	Les Fourgs	
25550	Échenans		25140	Fournet-Blancheroche	
25580	Échevannes		25390	Fournets-Luisans	
25480	École-Valentin		25140	Frambouhans	
25140	Les Écorces		25170	Franey	
25150	Écot		25770	Franois	
25640	L'Écouvotte		25560	Frasne	
25150	Écurcey		25190	Froidevaux	
25170	Émagny		25390	Fuans	
25530	Épenouse		25240	Gellin	
25800	Épenoy		25250	Gémonval	
25290	Épeugney		25870	Geneuille	
25110	Esnans		25250	Geney	
25580	Étalans		25660	Gennes	
25330	Éternoz		25510	Germéfontaine	
25260	Étouvans		25640	Germondans	
25170	Étrabonne		25270	Gevresin	
25250	Étrappe		25650	Gilley	
25800	Étray		25360	Glamondans	
25460	Étupes		25310	Glav	
25520	Évillers		25190	Glère	
25400	Exincourt		25680	Gondenans-les-Moulins	
25530	Eysson		25340	Gondenans-Montby	
25250	Faimbe		25360	Gonsans	
25580	Fallerans		25680	Gouhelans	
25470	Ferrières-le-Lac		25470	Goumois	
25410	Ferrières-les-Bois		25150	Goux-lès-Dambelin	
25330	Fertans		25520	Goux-les-Usiers	
25490	Fesches-le-Châtel		25440	Goux-sous-Landet	
25470	Fessevillers		25200	Grand-Charmont	
25190	Feule		25570	Grand'Combe-Châteleu	
25500	Les Fins		25210	Grand'Combe-des-Bois	
25330	Flagey		25320	Grandfontaine	
25640	Flagey-Rigney		25510	Grandfontaine-sur-Creuse	
25390	Flangebouche		25380	La Grange	
25190	Fleurey		25300	Granges-Narboz	
25660	Fontain		25160	Les Grangettes	
25340	Fontaine-lès-Clerval		25790	Les Gras	
25340	Fontenelle-Montby		25620	Le Gratteris	
25110	Grosbois		25380	Longeville-lès-Russey	
25110	Guillon-les-Bains		25260	Longeville-sur-Doubs	
25580	Guyans-Durnes		25330	Longeville	
25390	Guyans-Vennes		25650	La Longeville	

Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)	Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)
25580	Haute pierre-le-Châtelet		25370	Longevilles-Mont-d'Or	
25650	Hauterive-la-Fresse		25390	Loray	
25310	Hérimoncourt		25260	Lougres	
25620	L'Hôpital-du-Grosbois		25210	Le Luhier	
25340	L'Hôpital-Saint-Lieffroy		25110	Luxiol	
25870	Les Auxons		25360	Magny-Châtelard	
25370	Les Hôpitaux-Neufs		25120	Maîche	
25370	Les Hôpitaux-Vieux		25650	Maisons-du-Bois-Lièremont	
25300	Houtaud		25330	Malans	
25680	Huanne-Montmartin		25620	Malbrans	
25250	Hyémondans		25160	Malbuisson	
25110	Hyèvre-Magny		25160	Malpas	
25110	Hyèvre-Paroisse		25620	Mamirolle	
25470	Indevillers		25250	Mancenans	
25250	L'Isle-sur-le-Doubs		25120	Mancenans-Lizerne	
25550	Issans		25350	Mandeure	
25170	Jallerange		25640	Marchaux	
25370	Jougne		25250	Marvelise	
25270	Labergement-du-Navois		25700	Mathay	
25160	Labergement-Sainte-Marie		25170	Mazerolles-le-Salin	
25550	Laire		25250	Médière	
25820	Laissey		25210	Le Mémont	
25360	Lanans		25410	Mercey-le-Grand	
25530	Landresse		25660	Mérey-sous-Montrond	
25170	Lantenne-Vertière		25870	Mérey-Vieilley	
25250	Lanthenans		25680	Mésandans	
25720	Larnod		25310	Meslières	
25210	Laval-le-Prieuré		25440	Mesmay	
25440	Lavans-Quingey		25370	Métabief	
25580	Lavans-Vuillafans		25480	Miserey-Salines	
25170	Lavernay		25870	Moncey	
25510	Laviron		25170	Moncley	
25270	Levier		25680	Mondon	
25190	Liebvillers		25680	Montagney-Servigney	
25440	Liesle		25190	Montancy	
25330	Lizine		25190	Montandon	
25930	Lods		25200	Montbéliard	
25440	Lombard		25210	Montbéliardot	
25110	Lomont-sur-Crête		25650	Montbenoît	
25690	Longechaux		25210	Mont-de-Laval	
25690	Longemaison		25120	Mont-de-Vougney	
25190	Montécheroux		25440	Palantine	
25260	Montenois		25870	Palise	
25660	Montfaucon		25440	Paroy	
25320	Montferrand-le-Château		25360	Passavant	
25650	Montflovain		25690	Passonfontaine	
25440	Montfort		25170	Pelousey	
25111	Montgesoye		25190	Péseux	

Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)	Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)
25110	Montivernage		25440	Pessans	
25190	Montjoie-le-Château		25240	Petite-Chaux	
25500	Montlebon		25310	Pierrefontaine-lès-Blamont	
25270	Montmahoux		25510	Pierrefontaine-les-Varans	
25160	Montperreux		25480	Pirey	
25660	Montrond-le-Château		25170	Placey	
25680	Montussaint		25210	Plaimbois-du-Miroir	
25660	Morre		25390	Plaimbois-Vennes	
25500	Morteau		25470	Les Plains-et-Grands-Essarts	
25240	Mouthe		25160	La Planée	
25170	Le Moutherot		25440	Pointvillers	
25920	Mouthier-Haute-Pierre		25340	Pompierre-sur-Doubs	
25440	Myon		25300	Pontarlier	
25360	Naisey-les-Granges		25150	Pont-de-Roide-Vermondans	
25360	Nancray		25240	Les Pontets	
25680	Nans		25110	Pont-les-Moulins	
25330	Nans-sous-Sainte-Anne		25410	Pouilley-Français	
25210	Narbief		25115	Pouilley-les-Vignes	
25150	Neuchâtel-Urtière		25640	Pouligney-Lusans	
25580	Nods		25550	Présentevillers	
25500	Noël-Cerneux		25250	La Prétière	
25190	Noirefontaine		25380	Provenchère	
25170	Noironte		25680	Puessans	
25600	Nommay		25720	Pugey	
25220	Novillars		25640	Le Puy	
25640	Ollans		25440	Quingey	
25250	Onans		25430	Rahon	
25390	Orchamps-Vennes		25320	Rancenay	
25120	Orgeans-Blanchefontaine		25430	Randevillers	
25290	Ornans		25250	Rang	
25530	Orsans		25580	Rantechaux	
25430	Orve		25550	Raynans	
25360	Osse		25170	Recologne	
25320	Osselle		25240	Reculfoz	
25640	Ougney-Douvot		25150	Rémondans-Vaivre	
25520	Ouhans		25160	Remoray-Boujeons	
25530	Ouvans		25520	Renédale	
25160	Oye-et-Pallet		25440	Rennes-sur-Loue	
25330	Reugney		25240	Sarrageois	
25640	Rigney		25580	Saules	
25640	Rignosot		25170	Sauvagney	
25110	Rillans		25290	Scey-Maisières	
25560	La Rivière-Drueon		25110	Séchin	
25370	Rochejean		25230	Seloncourt	
25340	Roche-lès-Clerval		25750	Semondans	
25220	Roche-lez-Beaupré		25270	Septfontaines	
25310	Roches-lès-Blamont		25770	Serre-les-Sapins	
25680	Rognon		25430	Servin	

Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)	Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)
25680	Romain		25330	Silley-Amancey	
25440	Ronchaux		25110	Silley-Bléfond	
25240	Rondefontaine		25600	Sochaux	
25410	Roset-Fluans		25190	Solemont	
25190	Rosières-sur-Barbèche		25520	Sombacour	
25380	Rosureux		25510	La Sommette	
25680	Rougemont		25190	Soulce-Cernay	
25640	Rougemontot		25250	Sourans	
25440	Rouhe		25250	Soye	
25640	Roulans		25380	Surmont	
25410	Routelle		25400	Taillecourt	
25170	Ruffey-le-Château		25680	Tallans	
25290	Rurey		25870	Tallenay	
25210	Le Russey		25620	Tarcenay	
25370	Saint-Antoine		25190	Les Terres-de-Chaux	
25340	Saint-Georges-Armont		25470	Thiébouhans	
25520	Saint-Gorgon-Main		25220	Thise	
25640	Saint-Hilaire		25320	Thoraise	
25190	Saint-Hippolyte		25310	Thulay	
25360	Saint-Juan		25870	Thurey-le-Mont	
25550	Saint-Julien-lès-Montbéliard		25320	Torpes	
25210	Saint-Julien-lès-Russey		25370	Touillon-et-Loutelet	
25260	Saint-Maurice-Colombier		25640	La Tour-de-Sçay	
25160	Saint-Point-Lac		25680	Tournans	
25410	Saint-Vit		25620	Trépot	
25270	Sainte-Anne		25680	Tressandans	
25300	Sainte-Colombe		25470	Tréviillers	
25113	Sainte-Marie		25680	Trouvans	
25630	Sainte-Suzanne		25470	Urtière	
25440	Samson		25340	Uzelle	
25430	Sancey-le-Grand		25220	Vaire-Arcier	
25430	Sancey-le-Long		25130	Villers-le-Lac	
25340	Santoche		25110	Villers-Saint-Martin	
25660	Saône		25270	Villers-sous-Chalamont	
25330	Saraz		25220	Vaire-le-Petit	
25870	Valleroy		25800	Valdahon	
25190	Valonne		25640	Val-de-Roulans	
25190	Valoreille		25700	Valentigney	
25580	Vanclans		25620	Villers-sous-Montrond	
25230	Vandoncourt		25110	Voillans	
25360	Vauchamps		25580	Voires	
25380	Vaucluse		25320	Vorges-les-Pins	
25380	Vauclusotte		25420	Voujeaucourt	
25360	Vaudrivillers		25840	Vuillafans	
25190	Vaufrey		25300	Vuillecin	
25160	Vaux-et-Chantegrue		25430	Vyt-lès-Belvoir	
25770	Vaux-les-Prés				
25410	Velesmes-Essarts				

Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)	Code postal	Communes	Communes couvertes (à cocher)
25430	Vellerot-lès-Belvoir				
25530	Vellerot-lès-Vercel				
25430	Vellevans				
25870	Venise				
25640	Vennans				
25390	Vennes				
25530	Vercel-Villedieu-le-Camp				
25110	Vergranne				
25110	Verne				
25580	Vernierfontaine				
25430	Vernois-lès-Belvoir				
25750	Le Vernoy				
25300	Verrières-de-Joux				
25580	Verrières-du-Grosbois				
25660	La Vèze				
25870	Vieilley				
25340	Viéthorey				
25600	Vieux-Charmont				
25310	Villars-lès-Blamont				
25410	Villars-Saint-Georges				
25190	Villars-sous-Dampjoux				
25150	Villars-sous-Écot				
25240	Les Villedieu				
25650	Ville-du-Pont				
25270	Villeneuve-d'Amont				
25170	Villers-Buzon				
25530	Villers-Chief				
25640	Villers-Grélot				
25510	Villers-la-Combe				

ANNEXE 2 – CONTRAT D'APPLICATION ANNUELLE

Département du Doubs

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN
CPOM MANDATEMENT POUR LES SERVICES D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DU DOUBS

PROJET DE CONTRAT D'APPLICATION ANNUELLE AMI

**PROJET DE CONTRAT D'APPLICATION ANNUELLE POUR LA MISE EN
ŒUVRE D'UN CPOM-MANDEMENT SUR LE TERRITOIRE DU
DEPARTEMENT DU DOUBS**

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la structure dénommée, en date du....., autorisant la signature du présent contrat annuel ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale réunie le XX XXX 20XX, autorisant la Présidente du Conseil départemental du Doubs à signer le contrat annuel de sur rapport n°..... en date du..... ;

Vu le contrat-cadre de mandatement signé entre les deux parties le ;

Vu le budget départemental voté en assemblée le ,

Entre :

- Le Service X, représenté par son(sa) directeur(trice) X, désigné ci-après par « le Service » ;
- et
- Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, et désigné ci-après par « le Département » ;

Il est exposé et convenu ce qui suit.

Objet

Le présent contrat d'application annuelle a pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles le Département confie aux mandataires la mise en œuvre du CPOM-mandatement d'aide à domicile.

Durée d'exécution

La durée de cette convention d'application est d'une année civile complète, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le contrat d'application annuelle est susceptible d'être reconduit tacitement 4 fois, sous réserve du vote annuel des crédits correspondants au budget du Département.

Toutefois, le Département se réserve le droit de ne pas reconduire le contrat d'application annuelle. Il en informera alors le service concerné au moyen d'une décision de non reconduction envoyée par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

La décision de non reconduction n'est pas assimilable à une décision de résiliation et n'ouvre pas droit à indemnités ; elle n'entraîne pas la résiliation du contrat-cadre.

Le contrat d'application pourra cependant être renouvelé ultérieurement, pendant la période de validité du contrat-cadre.

Encadrement de la compensation annuelle

La compensation annuelle est encadrée par les éléments constitutifs des grilles financières APA et PCH annexées au présent contrat d'application annuelle.

Les communes d'intervention

Le service s'est engagé à couvrir un nombre minimal de communes visés à l'article 5 du contrat-cadre.

Le périmètre territorial couvert par le présent contrat d'application annuelle, qui peut être plus important, est annexé au présent contrat. Chaque extension d'intervention doit faire l'objet en cours d'exercice d'une notification aux services du Département.

Modalités de révision et de résiliation

Révision du contrat annuel

Toute modification du présent contrat fait l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Résiliation pour motif d'intérêt général

La résiliation du présent contrat pourra être prononcée sans faute, pour motif d'intérêt général, sous réserve de la notifier au plus tard au 30 septembre de l'année en cours.

Résiliation pour faute

Le Département peut prononcer une résiliation pour faute du présent contrat, sans pouvoir prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations aux frais et risques du service concerné, dans les cas suivants :

- non-respect des clauses et conditions du contrat ;
- sous-traitance occulte ;
- action frauduleuse dans le cadre du mandatement ou actes frauduleux portant sur la nature ou la qualité des prestations ;
- inexactitudes des déclarations produites ;
- non-respect des obligations de service public ;
- non-respect des obligations relatives au contrôle et au suivi du Département sur les missions de service public ;
- non-respect des clauses relatives aux règles de la juste compensation ;
- non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- incapacité à tenir ses engagements relatifs aux obligations de service public dans les délais prévus et selon les modalités prévues dans le contrat d'application annuelle de mandatement.

Si le mandataire se trouve dans un des cas énumérés ci-dessus, il est invité à présenter ses observations dans un délai de quinze jours.

À défaut ou si les observations sont insatisfaisantes, le présent contrat pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure au mandataire.

Elle n'ouvre droit, pour le service concerné, à aucune indemnité.

Résiliation pour motif de redressement ou liquidation judiciaires

En cas de redressement judiciaire, le présent contrat est résiliée, si après mise en demeure de l'administration judiciaire, dans les conditions prévues à l'article L. 622-13 du Code de commerce, l'administrateur judiciaire indique ne pas reprendre les obligations du service concerné.

En cas de liquidation judiciaire, le présent contrat est résiliée, si, après mise en demeure du liquidateur, dans les conditions prévues à l'article L. 641-11-1 du Code de commerce, ce dernier indique ne pas reprendre les obligations du service concerné.

La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à la date de l'événement. Elle est notifiée par le Département par l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure au service concerné.

Elle n'ouvre droit, pour le service concerné, à aucune indemnité.

Versement d'indemnités en cas de résiliation pour motif d'intérêt général

Lorsque la résiliation est prononcée pour motif d'intérêt général, le service peut être indemnisé, sans que cela fasse obstacle à l'exercice des actions civiles ou pénales.

Si le service peut y prétendre, il sera indemnisé de la part des frais et investissements éventuellement engagés pour la mise en œuvre du mandatement direct et strictement nécessaires à son exécution qui n'auraient pas été pris en compte dans le montant de la compensation au regard du bilan financier.

Pour ce faire, il doit présenter une demande écrite, dûment justifiée, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la décision de résiliation ; le Département informera le service du montant de l'indemnisation dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande.

Les modalités de versement de la compensation financière

La compensation financière est versée au service de la manière suivante :

- avance de 30% à la signature du contrat d'application annuelle ;
- complément de 30% lorsque 30% des heures sont atteintes ;
- complément de 90% lorsque 60% des heures sont atteintes ;
- solde de 10% à l'issue du contrôle du bilan physique et financier.

L'assiette, sur laquelle se basent les avances et les compléments, est calculée à partir des heures réalisées N-1 auxquelles est appliquée le prix de revient net de la grille financière validée au titre de l'année N.

S'agissant de l'APA, cette assiette est minorée du ticket modérateur réel n-1 directement perçu par les structures.

Pour 2016, première année du CPOM, cette assiette est calculée sur la base de l'activité prévisionnelle telle qu'elle figure sur la grille financière validée au terme de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt * prix de revient net tel qu'il figure sur la grille financière validée au terme de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt .

S'agissant de l'APA, cette assiette est minorée du ticket modérateur moyen calculé sur l'année 2014.

Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat.

À défaut d'accord amiable à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de la demande de conciliation de l'une des parties, les litiges seront soumis au Tribunal Administratif de Besançon.

Engagement

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents constituant le présent contrat et les pièces constitutives du mandatement :

☐ Je m'engage à respecter les principes et obligations de service public détaillés dans le présent contrat.

Signature des parties

Fait à Besançon en 2 exemplaires originaux, le

La Présidente
du Conseil Départemental du Doubs,

Pour le Service,

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N°201
DGS/DDAT/DFAJ

PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2014 DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES ET DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES DONT LE DEPARTEMENT EST MEMBRE (loi modifiée du 7 juillet 1983)

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
I – RAPPEL.....	2
II – CONTEXTE.....	2
III - ANALYSE DE L'ACTIVITE.....	3
IV - INCIDENCE DE LA LOI NOTRE.....	4
PROJET DE DELIBERATION.....	5

INTRODUCTION

L'Assemblée départementale est invitée à prendre connaissance des rapports d'activité 2014 de 7 sociétés d'économie mixte locales et de 2 sociétés publiques locales dont le Département est membre, et permettre ainsi à notre collectivité d'exercer son droit de contrôle de gestion, en qualité d'actionnaire de ces sociétés.

I - RAPPEL

En qualité d'actionnaires, les collectivités et leurs groupements sont tenus d'être informés de la gestion des sociétés d'économie mixte (SEM) locales et des sociétés publiques locales (SPL) dont ils sont membres.

Ce contrôle est prévu à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

Ces modalités sont reprises par une circulaire ministérielle du 16 juillet 1985.

II - CONTEXTE

En 2014, le Département était actionnaire des 9 sociétés suivantes relevant de l'économie mixte :

- ↳ la société d'équipement du département du Doubs (sedD),
- ↳ AKTYA, société d'immobilier d'entreprises (anciennement SAIEMB-ie),
- ↳ la société d'économie mixte de Micropolis (SEMM),
- ↳ la société d'économie mixte Numerica, pôle multimédia de Franche-Comté (NUMERICA),
- ↳ la société d'économie mixte Futura, des projets pour l'avenir (FUTURA),
- ↳ la société d'économie mixte IDEHA,
- ↳ la société d'économie mixte Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises,
- ↳ la société publique locale Territoire 25,
- ↳ la société publique locale Agence régionale de développement de Franche-Comté (ARD).

III - ANALYSE DE L'ACTIVITE

Conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, l'activité de ces sociétés a été analysée sur la base de plusieurs indicateurs, à savoir :

- **le chiffre d'affaires** : c'est la somme des montants des ventes de produits et de prestations de services réalisées. Il constitue une indication concernant le volume d'affaires produit par l'activité de l'entreprise.
- **le résultat net** : il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice. Il mesure ainsi les ressources nettes restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice : un bénéfice ou une perte.
- **le bilan** : il synthétise ce que l'entreprise possède, l'actif (terrains, immeubles, etc.) et ses ressources, le passif (capital, réserves, crédits, etc.). Le bilan devant être équilibré, l'actif est toujours égal au passif.
- **le ratio d'indépendance** : il met en évidence le rapport entre les capitaux propres et les capitaux permanents, et permet de connaître la capacité de l'entreprise à se financer par ses fonds propres.
- **le ratio de remboursement des dettes** : il permet d'évaluer le nombre d'années nécessaires au désendettement de la société grâce à la capacité d'autofinancement, étant précisé qu'un niveau de 3 à 4 ans est jugé correct par les financiers pour une SEM.
- **le ratio d'autonomie financière** : il permet de révéler la part de financements propres de l'entreprise par rapport à l'ensemble de ses autres financements. Cette part de capitaux propres doit se rapprocher des 20 % pour être satisfaisante.

Vous trouverez, en annexe au présent rapport, les documents présentant l'activité 2014 de ces 9 sociétés dont le Département est membre, ainsi que l'analyse de l'activité de ces sociétés sur la base des indicateurs mentionnés précédemment.

IV - INCIDENCE DE LA LOI NOTRe

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a été promulguée le 7 août 2015. Elle modifie considérablement la répartition de l'exercice des compétences par les collectivités territoriales, en renforçant le rôle de la Région dans le domaine économique.

L'article 133 de la loi NOTRe vient préciser, en ces termes, les conditions de participation du Département au capital d'établissements publics locaux :

*« **Le département** actionnaire d'une société d'économie mixte locale ou d'une société publique locale d'aménagement dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales **peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'il cède, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi, à la collectivité territoriale ou au groupement de collectivités territoriales bénéficiaire de cette compétence, plus des deux tiers des actions qu'il détenait antérieurement** ».*

L'analyse de cet article de la loi NOTRe est en cours, en lien notamment avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), afin de pouvoir apprécier de manière précise son incidence sur la participation actuelle du Département au capital des entreprises publiques locales mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion, et sur la base de ces éléments, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2014 DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES ET DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES DONT LE DEPARTEMENT EST MEMBRE (loi modifiée du 7 juillet 1983)

« Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

↳ reconnaît, en vertu de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, avoir pris connaissance des rapports d'activité 2014 détaillés en annexe et relatifs aux 9 sociétés suivantes :

- Société d'équipement du département du Doubs (SedD),
- AKTYA, société d'immobilier d'entreprises (anciennement SAIEMB-ie),
- Société d'économie mixte de Micropolis,
- Société d'économie mixte Numerica, pôle multimédia de Franche-Comté,
- Société d'économie mixte Futura, des projets pour l'avenir,
- Société d'économie mixte IDEHA,
- Société d'économie mixte Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises,
- Société publique locale Territoire 25,
- Société publique locale Agence régionale de développement de Franche-Comté (ARD).

↳ reconnaît avoir exercé de fait son droit de contrôle de gestion, en qualité d'actionnaire de ces sociétés d'économie mixte locales. »

TABLE DES ANNEXES

Analyse des rapports d'activité 2014 des SEM et SPL dont le Département est membre

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS (SedD)	7
AKTYA	10
MICROPOLIS	13
NUMERICA	15
FUTURA	17
IDEHA	20
PAYS DE MONTBELIARD IMMOBILIER D'ENTREPRISES	22
TERRITOIRE 25	24
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE FRANCHE-COMTE	26

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS (sedD)

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte					
Date de création	1958					
Entrée du Département	1958					
Siège social	BESANCON – 6 rue Louis Garnier					
Objet	La sedD a pour objet l'étude, la réalisation, la commercialisation, l'administration, l'animation et la gestion de :					
	-opérations d'aménagement foncier, - réhabilitation de quartiers existants, - construction d'immeubles, - opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement, - équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.					
Administration	Président directeur général : Vincent FUSTER Directeur général délégué : Bernard BLETTON Effectif : 46 salariés					
Capital	Capital			5 342 080 €		
	Part détenue par le Département			794 036 € (14,86%)		
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	%	Adm	Autres actionnaires	%	Adm.
	PMA	15,85%	2	CDC	16,42%	1
	Département du Doubs	14,86%	2	Caisse d'Epargne	12,07%	1
	Ville de Besançon	13,76%	2	DEXIA	5,11%	1
	CAGB	6,39%	1	Crédit Agricole	6,36%	0
	Ville de Montbéliard	4,30%	1	CCIT du Doubs	4,87%	1

BILAN D'ACTIVITES 2014

L'activité 2014 de la sedD s'intègre dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par les collectivités territoriales, à savoir :

- la concession d'aménagement (25%),
- la réalisation d'équipements publics en mandat (55%),
- l'assistance aux maîtres d'ouvrage (16%),
- la conduite d'opérations dites à risques (4%).

La sedD est un partenaire clé pour le réseau des EPL dans une logique de partage des moyens. Elle assure la gestion administrative, financière ou encore commerciale de plusieurs SEM du territoire et de filiales projets.

On constate une réduction de la part des opérations de concessions liée à l'achèvement de gros travaux d'aménagement entrés aujourd'hui en phase opérationnelle (Hauts du Chazal, Pasteur, rue de la Madeleine, Technoland, ...).

Concernant les mandats d'équipements publics, leur volume est en diminution, traduisant la fin de l'activité opérationnelle sur les programmes de construction et restructuration des lycées et collèges. Cette diminution est également induite par un moindre investissement des Collectivités locales.

L'année 2014 est marquée par une hausse des prestations de conduite d'opération, après une année 2013 déjà en croissance par rapport à 2012, année plutôt dédiée à la réalisation d'études.

La conduite d'opérations « à risques » comprend les travaux d'extension des locaux de la sedD, ainsi que la construction d'immeubles de bureaux destinés à la vente sur Montbéliard et Saône.

Le renouvellement des commandes en 2014 a pour facteurs :

- la poursuite en phase opérationnelle de projets d'aménagement en concession,
- la reconduction des prestations de services pour l'administration de sociétés (AKTYA, SEM PMie, TERRITOIRE 25) et des contrats-cadre avec les collectivités (Région pour les lycées, ...),
- l'engagement d'opérations à risques,
- l'élargissement des domaines d'intervention, et notamment le développement des projets partenariaux.

BILAN FINANCIER 2014		
Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	4,9 M€	Le chiffre d'affaires consolidé 2014 est en retrait par rapport à 2013 (5,2 M€) mais progresse par rapport à 2012.
Résultat net	454 000 €	Le résultat net 2014 est comparable à celui de 2013 mais a pratiquement doublé par rapport à celui de 2012 grâce à un résultat d'exploitation lié aux opérations à risques et un résultat financier en hausse. Il traduit la croissance régulière de la SEM grâce à une gestion rigoureuse.
Bilan	177,84 M€	Ce chiffre est en diminution par rapport à 2013 (200,4 M€) malgré une hausse de l'actif immobilisé (extension des locaux). La trésorerie se maintient à un bon niveau.
Fonds propres	8,8 M€	Ce chiffre est en augmentation du fait du placement en réserves du résultat positif de l'exercice 2014.
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	35,82%	La sedD présente un ratio d'indépendance de 35,82 %, en légère baisse par rapport à 2013 (36,93 %) avec une hausse des capitaux propres (+ 380 688 €) et une hausse de la dette à long terme (+ 1 387 074€).
Remboursement des dettes	2 ans et 4 mois	Suite à une augmentation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits entre 2013 et 2014, le ratio de désendettement a de ce fait augmenté. Il est passé de 1 an et 7 mois à 2 ans et 4 mois. Cependant, compte tenu des éléments sus-évoqués en termes de dette long terme, la capacité de désendettement de la sedD est jugée correcte.
Autonomie financière	5,92%	La sedD présente une autonomie plus faible que les autres SEM avec un niveau de 5,92 % au 31 décembre 2014. Ce niveau d'autonomie s'explique par un bilan de 149 M€ pour une part de capitaux propres de seulement 8,8 M€.

AKTYA

PRESENTATION						
Nature juridique	Société anonyme d'économie mixte					
Date de création	2006					
Entrée au capital du Département	2007					
Siège social	BESANCON – 6 rue Louis Garnier					
Objet	La société AKTYA a pour objet le portage d'immobilier locatif d'activité (industriel, artisanal, tertiaire et commercial) sur le territoire du grand Besançon et du Département du Doubs. Pour mémoire, en 2012, un changement de dénomination a été opéré : la SAIEMB-ie a pris le nom commercial d'AKTYA.					
Administration	Président directeur général : Jean-Louis FOUSSERET Directeur général délégué : Bernard BLETTON Effectif : 0 salarié - adossement administratif et financier à la SedD					
Capital	Capital			8 551 986 €		
	Part détenue par le Département			1 167 348 € (13,65 %)		
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	%	Adm	Autres actionnaires	%	Adm.
	CAGB	33,75%%	4	CDC	22,51%	1
	Ville de Besançon	16,42%	2	Caisse d'Epargne	7,58%	1
	Département du Doubs	13,65%	2	DEXIA	5,11%	1
				Crédit Agricole	6,09%	1

BILAN D'ACTIVITES 2014

Le patrimoine en propre de la société AKTYA est de 72 215 m² (+ 11% par rapport à 2013). Les projets majeurs menés par la SEM en 2014 concernent la construction d'un bâtiment industriel pour le FCI Production à Besançon, et d'un bâtiment pour l'entreprise ALLIANCE à Saint Vit. La construction du bâtiment ALLIANCE a été réalisée sous l'impulsion du Département et constitue le premier projet industriel construit par AKTYA en dehors du périmètre de la CAGB. 2014 marque également l'année de lancement du bâtiment « nouvelle ère » sur le parc d'activités du secteur Gare Besançon Franche-Comté TGV.

Globalement, le patrimoine de la SEM se répartit, en valeur, selon les activités suivantes :

Tertiaires Bureaux	41,66 %
Commerces	12,07 %
Mixte	21,24 %
(Bureaux/activités)	
Activités	19,47 %
Parkings	1,10 %
Médical	2,02 %
Loisirs - culture	2,70 %

En 2014, les locations immobilières ont généré un montant de loyer de 5 M€ (4 M€ en 2013).

Par ailleurs, la SEM a réalisé de nombreuses études en vue d'acquisitions et d'aménagements, voire de constructions de locaux sur le territoire de l'agglomération bisontine, mais aussi au-delà (Saint Vit, Mamirolle).

La vacance locative en 2014 est de 3 903 m², soit 5,40 % du parc (5,95% en 2013).

BILAN FINANCIER 2014		
Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	7 460 000 €	Le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à 2013.
Résultat net	443 000 €	Les produits et charges d'exploitation sont en augmentation, de même que les subventions d'exploitation. Diminution des reprises et des charges et produits exceptionnels.
Bilan	53 781 000 €	Le bilan reste important bien qu'en léger retrait par rapport à 2013. Il met en évidence le bon niveau de l'activité avec un actif immobilisé conséquent et une dette du fait de l'emprunt bancaire principalement.
Fonds propres	16 069 420 €	Fonds propres en croissance de 1 M€ par rapport à 2013
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	28,85 %	AKTYA présente un ratio d'indépendance de 28,85 %, en légère baisse par rapport à 2013 (37,17 %) mais satisfaisant au regard du niveau de ses capitaux propres (16 069 420 €) et de sa dette contractée sur le long terme (39 631 181 €).
Remboursement des dettes	11 ans et 8 mois	AKTYA présente une capacité de désendettement supérieure à celle de 2013 en raison d'une hausse des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits. En effet, elle est passée de 8 ans et 9 mois à 11 ans et 8 mois au 31 décembre 2014, soit un niveau élevé avec une hausse des emprunts et dettes de 12,9 M€ par rapport à l'année précédente.
Autonomie financière	21,22 %	L'autonomie financière d'AKTYA est plutôt satisfaisante puisqu'elle s'élève à 21,22 % en 2014. Cette légère baisse est justifiée par une part de capitaux propres en progression moins importante que celle constatée pour le bilan. Les capitaux propres ont augmenté de 272 610 €, alors que le bilan affiche une hausse de 17 943 132 M€ due à de nouveaux emprunts et dettes en 2014.

MICROPOLIS

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte					
Date de création	1998					
Entrée au capital du Département	1998					
Siège social	BESANCON – Parc des expositions MICROPOLIS, 3 Boulevard Ouest					
Objet	La SEM MICROPOLIS a pour objet : - l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur, par tous moyens, de parcs d'expositions et des congrès, - la conception, l'organisation, l'animation, le développement de foires, manifestations, salons professionnels, congrès, expositions, réunions, nationales ou internationales, et intéressant l'économie d'une ville, d'un département et d'une région, - l'aménagement, la construction et la décoration de stands d'expositions, - l'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus.					
Administration	Président directeur général : Jean-Louis FOUSSERET Directeur général délégué : Didier SIKKINK Effectif : 37 salariés					
Capital	Capital		100 000 €			
	Part détenue par le Département		30 000 € (30%)			
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	%	Adm	Autres actionnaires	%	Adm.
	Ville de Besançon	30%	4	Caisse d'Epargne	6,6%	1
	Département du Doubs	30%	4	Crédit Agricole	6,6%	1
				Crédit Mutuel	6,8%	1
				CCIT du Doubs	8%	1
				CMA du Doubs	6%	1
				Chambre interdépartementale d'Agriculture	6%	1

BILAN D'ACTIVITES 2014

L'année 2014 constitue le meilleur cru de la SEM depuis sa création. Cette excellente année s'explique de la façon suivante :

- un congrès exceptionnel (organisé par la CGT) qui a boosté le chiffre d'affaires,
- la tenue du salon MICRONORA, organisé tous les 2 ans,
- le très bon fonctionnement des autres salons, et notamment de la Foire Comtoise,
- une maîtrise accrue des dépenses et une exigence marquée d'économies.

L'activité des salons est restée bonne, même si la SEM a dû s'adapter avec des offres de plus petite taille. 326 000 visiteurs ont été accueillis, contre 388 600 en 2013 et 500 000 en 2012.

S'agissant des concerts, 24 ont été organisés à MICROPOLIS (27 en 2013 et 22 en 2012) mais générant un nombre de spectateurs en baisse (35 802 contre 42 230 en 2013). Le taux de renouvellement des exposants reste stable (70%) et la partie restauration parvient à rester compétitive, malgré un contexte difficile (demandes de prix très basses).

Une convention d'affermage entre le Syndicat mixte de Micropolis (SYMM), propriétaire des lieux, et la SEMM, exploitante, prévoit un certain nombre d'obligations, notamment sur l'entretien des locaux. En 2013, la SEMM a honoré ses obligations en termes d'investissements et d'entretien des locaux, avec notamment des travaux de réfection de la salle de spectacle et du Palais des congrès.

La redevance d'affermage 2014 s'est établie à 130 000 € (plus les assurances normalement dues par le propriétaire, soit 30 000 €) et a été acquittée aux échéances convenues.

BILAN FINANCIER 2014

Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	6 323 005 €	Le chiffre d'affaires est en hausse de 12,6 % par rapport à 2013, mais également de 6,9 % par rapport à 2012, année paire plus facilement comparable. Il s'agit du meilleur CA depuis la création de la SEM.
Résultat net	233 650 €	Le résultat est en forte hausse et dépasse de 39 % le meilleur résultat obtenu jusque-là, soit en 2011.
Bilan	16 102 603 €	Montant en légère diminution par rapport à 2013 (16 168 346 €).
Fonds propres	1 615 343 €	Soit une hausse de 16 %.
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	96,19 %	La SEM MICROPOLIS présente une indépendance financière très importante de 96,19 % en augmentation de 2,19% par rapport à 2013. Cette amélioration est due à sa dette à long terme en baisse et à des capitaux propres en hausse.
Remboursement des dettes	1 mois	La SEM MICROPOLIS présente une excellente capacité de désendettement estimée à environ 1 mois du fait d'une faible dette et d'une bonne capacité d'autofinancement.
Autonomie financière	10,03 %	La SEM MICROPOLIS présente un niveau d'autonomie de 10,03 % au 31 décembre 2014. Les capitaux propres sont en hausse par rapport à 2013 d'environ 234 000 € et une légère baisse du bilan d'environ 66 000 €.

NUMERICA

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte					
Date de création	2007					
Entrée au capital du Département	2008					
Siège social	MONTBELIARD – Cours Louis Leprince-Ringuet					
Objet	La SEM NUMERICA a pour principales missions : - l'exploitation et la gestion des bâtiments et des équipements du pôle numérique dans le cadre de la délégation de service public confiée par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), - l'animation de la filière numérique sur le modèle d'un pôle régional de compétitivité, à travers un appui à la définition et à la réalisation des projets portés par les acteurs des NTIC, - le développement de l'innovation et le soutien des projets collectifs innovants ou favorisant la création d'emplois dans la filière TIC, - la sensibilisation aux évolutions numériques, au travers des activités d'opérateur hors réseau, l'accompagnement du déploiement des technologies numériques et audiovisuelles dans les entreprises de la région, - être source d'information pour les PME sur les problématiques et les enjeux du numérique.					
Administration	Président: Denis SOMMER Directeur général : Michel STENTA (a quitté ses fonction depuis) Effectif : 15 salariés					
Capital	Capital			1 434 000 €		
	Part détenue par le Département			100 000 € (6,97%)		
	Répartition du capital et des administrateurs détenant plus de 5% du capital :					
	Collectivités	%	Adm	Autres actionnaires	%	Adm.
	PMA	27,89%	4	CDC	20,92%	1
	Région Franche-Comté	27,89%	4	Caisse d'épargne	9,76%	1
	Département du Doubs	6,97%	1	CCIT	3,49%	1

BILAN D'ACTIVITES 2014

Pour rappel, la feuille de route de la SEM est donnée par ses statuts et par une convention de délégation de service public (DSP) signée avec PMA en février 2009, qui fixe les modalités de gestion de l'ensemble immobilier dédié.

L'activité de la SEM en 2014 est dans la continuité des années précédentes. Ainsi, la SEM a poursuivi ses activités dans le cadre de projets collaboratifs portant principalement sur les déplacements. Elle participe également aux réflexions sur l'e-santé et le numérique pour l'industrie. Concernant les projets en cours, 2014 a marqué la fin du programme d'action collective « Performance opérationnelle et innovation » avec 22 entreprises accompagnées en Franche-Comté sur 20 prévues initialement. Le programme AIDA2 s'est également terminé en novembre 2014.

En matière d'émergence de projets innovants, 1 seul comité d'expertise a été réuni pour l'examen de 2 projets (3 en 2013 et 11 en 2012). Il est évoqué la détection et le montage de 8 projets TIC. Toutefois, ceux-ci n'ont pas été présentés en comité.

En matière d'hébergement, le bilan ne mentionne pas le nombre de départs d'entreprises : toutefois le chiffre d'affaires des loyers et charges accuse une baisse de 22 000 €.

L'activité Services est en diminution : la scène numérique n'a pas été louée, les prestations de formation sont en baisse de 40%, le haut débit génère toutefois une augmentation de 5%.

BILAN FINANCIER 2014

Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	1 084 282 €	Le chiffre d'affaires 2014 est constitué à 63 % par l'activité de gestion immobilière, 16 % par la vente de THD. Il est noté un montant global de subventions publiques de 805 k€, ces montants étant sensiblement égaux à ceux relevés en 2013.
Résultat net	-138 940 €	Ce résultat négatif fait suite à celui enregistré en 2013 (-109 315 €) Le résultat net est négatif (-138 k€), est justifié par une prise en compte de la fin de la Délégation de service public dans les comptes. Certes, le terme de cette DSP peut avoir un impact, mais force est de constater que l'activité de la SEM n'est pas optimale. La trésorerie reste importante.
Bilan	1 968 789 €	La trésorerie est d'un montant de 682 728 € et une créance de 684 k€ correspondant à des subventions est inscrite.
Fonds propres	1 111 291 €	Soit 77,5 % du capital social.
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	99,93%	Avec 1,1 M € de capitaux propres dans un bilan de 1,9 M€ et une très faible dette auprès des établissements de crédit à hauteur de 740 €, la SEM NUMERICA présente un ratio d'indépendance de 99,93 % contre 99,95 % en 2013.
Remboursement des dettes	-	La dette est inexistante.
Autonomie financière	56,45 %	La SEM NUMERICA présente une autonomie financière de 56,45 % contre 60,91 % en 2013. Cette baisse de 4,46 % s'explique notamment par une baisse des capitaux propres et du bilan.

FUTURA, des projets pour l'avenir

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte locale					
Date de création	2007					
Entrée au capital du Département	2009					
Siège social	ETUPES – 75 avenue Oehmichen					
Objet	La SEM FUTURA a pour mission de conduire le déploiement et l'implantation de projets innovants de conception, d'optimisation de produits, de procédés, systèmes ou services faisant appel notamment aux « technologies », du design, de l'ergonomie, de la communication véhicule-environnement, de la modélisation ou encore de la simulation, que ce soit par des moyens traditionnels ou numériques, et contribuer ainsi au développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire. Elle assure le portage mobilier et immobilier du centre d'essais et de modélisation de la boucle de l'air (CEMBA).					
Administration	Président directeur général : Virginie CHAVEY (Paul COIZET en 2013) Directeur : - Effectif : 0 - sous-traitance de la gestion administrative, comptable et locative au groupement KPMG/NEXITY					
Capital	Capital			3 635 000 €		
	Part détenue par le Département			600 000 € (16,51%)		
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	%	Adm	Autres actionnaires	%	Adm.
	PMA	40,85%	5	CDC	17,33%	1
	Région Franche-Comté	20,77%	3	CCIT du Doubs	2,75%	1
	Département du Doubs	16,51%	2	FAURECIA	1,37%	1
				POCLAIN HYDROLICS	0,13%	0
				M. GEHANT	0,13%	0
				M. COURTALON	0,13%	0

BILAN D'ACTIVITES 2014

A ce jour, la SEM FUTURA a pour seule mission la gestion du CEMBA (centre d'essais et de modélisation de la boucle d'air) après en avoir assuré le portage immobilier et en équipement.

L'année 2014 a été marquée par de fortes difficultés pour la SEM. En effet, la société d'exploitation du CEMBA, R&D MOTEURS, dont les comptes ont été mis à mal par le retard pris dans le démarrage du CEMBA, d'une part, et la crise que subit de plein fouet la filière automobile, d'autre part, n'a pu assurer le paiement de ses loyers en 2014.

Dans ce contexte, un plan d'actions de redressement des 2 structures a été mis en place à travers notamment :

- un abandon de créances par la SEM au profit de R&D MOTEURS, avec une clause de retour à meilleure fortune, à hauteur de 236 845 € sur les comptes 2012,
- un reprofilage des loyers mobiliers au profit de R&D MOTEURS (10 k€ au lieu de 55 k€),
- une avance en comptes courants d'associés consentie par les 3 collectivités et la CDC à hauteur de 235 000 € (41 000 € accordés par le Département du Doubs) pour conforter la trésorerie de la SEM,
- la conclusion d'un protocole de conciliation avec le pool bancaire, suite à un moratoire, afin d'entériner le gel des échéances en capital des prêts pendant 6 trimestres (avril 2013 – septembre 2014).

La SEM FUTURA connaît d'importantes difficultés financières qui se sont confirmées en 2015 du fait de l'absence de perception des loyers dus par l'exploitant du banc moteur, la société R&D Moteurs. Cette entreprise, unique locataire de la SEM FUTURA n'a en effet pas réussi à obtenir suffisamment de marchés auprès, notamment, des acteurs majeurs de la filière automobile pour rentabiliser cet équipement.

Cette situation se traduit par la mise en redressement judiciaire de R&D Moteurs au 4^{ème} trimestre de 2015 avec la recherche d'un possible repreneur pour cette activité.

BILAN FINANCIER 2014		
Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	426 549 €	Au regard de la situation pré-exposée, la SEM accuse un chiffre d'affaires insuffisant pour couvrir le remboursement des emprunts.
Résultat net	-256 125 €	Ce résultat provient exclusivement du réaménagement des loyers consenti à R&D Moteurs. (- 435 200 € en 2013)
Bilan	6 778 147 €	7 002 672 € en 2013. Pas de remarque particulière.
Fonds propres	2 814 533 €	La SEM ayant pour revenus uniquement l'exploitation du CEMBA, les difficultés financières ont conduit à entamer le capital : 3 070 659 € en 2013.
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	51,28 %	Le ratio d'indépendance de la SEM est de 51,28 % en baisse de 2,84 % par rapport à 2013. Cette situation s'explique par une double baisse, celle des capitaux propres (- 256 125 €) et celles des capitaux (-329 539 €).
Remboursement des dettes	10 ans et 3 mois	La SEM FUTURA présente une capacité de désendettement de 10 ans et 3 mois au 31 décembre 2014. Sa capacité d'autofinancement de 259 623 € est en hausse par rapport à 2013 de 216 514 € avec une amélioration du résultat d'environ 179 000 € face à des emprunts en légère baisse.
Autonomie financière	41,52 %	La SEM présente un niveau d'autonomie de 41,52 % au 31 décembre 2014, en légère baisse par rapport à 2013 (45,07%). Ce niveau d'autonomie indique que ses capitaux propres représentent 41,52 % du bilan et, par conséquent, que la SEM dispose d'une autonomie qui reste satisfaisante.

IDEHA

PRESENTATION

Nature juridique	Société anonyme immobilière d'économie mixte locale					
Date de création	1954					
Entrée au capital du Département	2010					
Siège social	MONTBELIARD - 53 avenue Chabaud Latour					
Objet	IDEHA a pour mission la gestion, l'entretien et développement d'un parc immobilier de 3 011 logements sociaux et privés sur 27 communes de Franche-Comté, principalement situées dans le Pays de Montbéliard et dans le Haut-Doubs.					
Administration	Président directeur général : Serge TOULOT Directeur : Bernard PRUDENT Effectif : 48 salariés					
Capital	Capital			3 252 450 €		
	Part détenue par le Département			15 600 € (0,48%)		
	Répartition du capital et des administrateurs détenant plus de 2% du capital :					
	Collectivités	%	Adm	Autres actionnaires	%	Adm.
	Syndicat intercommunal de l'Union	35,77%	7	LOGILIA	17,81%	1
	Mairie d'Etupes	5,86%	1	Crédit Agricole	6 ,92%	1
	Assemblée spéciale des actionnaires publics :		3	CDC	4,15%	1
	Mairie de Montbéliard	5,61%		Caisse d'Epargne	3,18%	1
	PMA	3,30%		Sociétés et commerçants	3,32%	
	Mairie de Sochaux	2,06%		Particuliers	0.30%	
	Département du Doubs	0,48%				

BILAN D'ACTIVITES 2014

L'activité 2014 d'IDEHA s'inscrit dans la continuité des années précédentes :

- **le patrimoine** : composé de 3 011 logements et de 910 garages ;
- **la gestion locative, les aides et l'accompagnement des familles** :
 - le taux de vacance du parc disponible est de 6,91 % (4,90 % en 2013),
 - le taux d'impayés est de 0,80 % du quittance (1,08 % en 2013),
 - le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est intervenu, en 2014, pour aider 47 familles pour un montant de 27 726 €,
 - 14 ménages ont été suivis dans le cadre d'une mesure classique d'accompagnement social lié au logement.
- **le développement et la valorisation du patrimoine** :
 - la SEM a réalisé 9 430 K€ d'investissement locatif (+ 20,57 %/2013) et 3 025 K€ pour la réhabilitation du parc,
 - la maintenance et le remplacement de gros équipements s'élève à 2 925 K€.

BILAN FINANCIER 2014

Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	18,03 M€	Le chiffre d'affaires a diminué de 3,80 %, par rapport à 2013.
Résultat net	862 000 €	Le bénéfice 2014 a augmenté par rapport à 2013 où il atteignait 828 K€ soit une variation de + 4,1%. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 009 K€, contre 2 588 K€ en 2013 (- 22,37 %) et les charges d'exploitation ont, elles, diminué de 0,8 % pour atteindre 16,02 M€. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun versement de bénéfice en 2014, comme les 3 années précédentes.
Bilan	115,34 M€	Une augmentation de 8,48 % est constatée par rapport à l'année précédente (106,3 M€).
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	26,34 %	IDEHA présente un ratio d'indépendance en hausse de 4,71 % par rapport à 2013, soit 26,34 % principalement due à une augmentation de 9 M€ de son bilan et de 3,5 M€ de ses capitaux propres.
Remboursement des dettes	15 ans	La capacité de désendettement d'IDEHA est de 15 ans au 31 décembre 2014, avec 5,4 M€ d'emprunts et dettes supplémentaires par rapport à 2013.
Autonomie financière	24,29 %	L'autonomie d'IDEHA est de 24,29 % au 31 décembre 2014, en légère hausse par rapport à 2013 (+5,37 %) ; les capitaux propres et le bilan ayant légèrement augmenté entre 2013 et 2014.

PAYS DE MONTBELIARD Immobilier d'entreprises

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte					
Date de création	2011					
Entrée au capital du Département	2011					
Siège social	ETUPES - 213 rue Pierre MARTI					
Objet	La SEM Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises a pour objet : - la construction ou l'acquisition de tous immeubles ou parties d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels et commerciaux, notamment dans le domaine de l'économie locale, - la location ou la vente de ces immeubles, - la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous les moyens des immeubles construits ou acquis.					
Administration	Président directeur général : Didier KLEIN (Gérard BAILLY en 2013) Directeur : - Effectif : 0 - adossement administratif et financier à la sedD					
Capital	Capital		7 000 000 €			
	Part détenue par le Département		100 000 € (1,43%)			
	Répartition du capital et des administrateurs détenant plus de 2% du capital :					
	Collectivités	%	Adm	Entreprises	%	Adm.
	PMA	50%	9	SIPHN	4,29%	
	Département du Doubs	1,43%	1	GEBTP	3,71%	
				FAURECIA	2,86%	1
	Autres actionnaires			IM TECH	2,14%	1
	CDC	12,86%	1	M. HERNANDEZ	2,14%	
	Caisse d'Epargne	2,14%	1	PSA	1,43%	1
	BATIFRANC	2,86%	1	SAFIDI	1,43%	1
	CCIT du Doubs	1,43%	1			

BILAN D'ACTIVITES 2014

Le patrimoine de la SEM Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises (PMie) est composé du bâtiment C du site La Roche à BART (7 650 m²), qui constitue un apport en nature de PMA à la date de création de la SEM, et du bâtiment PCI sur TECHNOLAND (18 000 m²) acquis en janvier 2012.

Sont en cours de construction sur TECHNOLAND, les bâtiments Middle Tech, 2 hôtels d'activités d'une surface de 3 200 m², et le bâtiment ZIMMER (3 100 m²) destiné à l'entreprise du même nom.

En matière d'exploitation, le bâtiment de La Roche affiche un taux d'occupation en décembre 2013 de 87 % (+ 5%), générant ainsi un chiffre d'affaires de 334 k€ et un résultat de gestion locative de 130 k€.

Le second bâtiment exploité, PCI à TECHNOLAND, affiche un taux de remplissage de 74,30 % (55 % en 2012). Le produit issu de la gestion locative de ce bâtiment se monte à 642 k€ fin 2013, chiffre non suffisant pour couvrir les charges, générant un résultat négatif à hauteur de - 104 k€ (- 148 k€ en 2012).

En matière de développement, les études de faisabilité pour l'implantation du Pôle de formation aux métiers de l'automobile ont abouti. Une étude pour l'implantation d'un immeuble Middle Tech 3 a été décidée et sera lancée en 2014.

BILAN FINANCIER 2014

Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	1 271 168 €	S'agissant du 2 ^{ème} exercice, on constate une évolution positive du chiffre d'affaires de 258 k€.
Résultat net	- 74 604 €	Malgré un résultat déficitaire, on constate une amélioration de l'ordre de 33 %. Les produits d'exploitation sont en augmentation de 26 % contre 20 % pour les charges.
Bilan	14 920 446 €	Le bilan est en augmentation de 2 M€ du fait d'une augmentation de l'activité, notamment en matière de construction. Ceci se traduit par emprunt bancaire important et une trésorerie en baisse (- 1,4 M€).
Fonds propres	6 818 189 €	Soit 97 % du capital social.
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	52,74 %	La SEM PMIE présente un ratio d'indépendance important de 52,74 %, en baisse de 24,53 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par une hausse des capitaux permanents beaucoup plus importante que celle des capitaux propres.
Remboursement des dettes	8 ans et 8 mois	La capacité de désendettement de PMIE, qui est de l'ordre de 8 ans et 8 mois au 31 décembre 2014, a augmenté de 0,92 % comparativement à 2013. Cette hausse s'explique par une forte augmentation de la dette qui est passée de 2,9 M€ à 6,2 M€.
Autonomie financière	39,85 %	L'autonomie financière de la SEM PMIE est relativement importante avec un taux à 39,85 %. Ce niveau est justifié par une part conséquente de capitaux propres de la SEM (soit 6,9 M€) au sein du bilan 2014 (17,3 M€).

TERRITOIRE 25

PRESENTATION						
Nature juridique	Société publique locale					
Date de création	2011					
Entrée au capital du Département	2011					
Siège social	BESANCON – 6 rue Louis Garnier					
Objet	La société TERRITOIRE 25 a pour objet l’aménagement et la construction pour ses seuls actionnaires. A ce titre, elle a pour mission l’étude, la réalisation, la commercialisation, l’administration, l’animation et la gestion de : - opérations d’aménagement foncier, - réhabilitation de quartiers existants, - construction d’immeubles, - opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement, - équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.					
Administration	Président directeur général : Denis LEROUX (depuis 2015) Directeur général délégué : Bernard BLETTON Effectif : 2 salariés - adossement administratif et financier à la SedD					
Capital	Capital	504 000 €				
	Part détenue par le Département	168 000 € (33,33%)				
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	%	Adm	Collectivités	%	Adm.
	Département du Doubs	33,33%	3	CAGB	11,11%	1
	Ville de Besançon	22,22%	2	Ville de Montbéliard	11,11%	1
	PMA	21,23%	2	Ville de Sochaux	0.99%	1

BILAN D'ACTIVITES 2014

L'activité de Territoire 25 se décompose en plusieurs types d'activités : le mandat, la prestation de service, les études, l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A cet effet, sur le territoire bisontin, elle est missionnée sur le projet de ZAC des Vaites à Besançon par la Ville de Besançon et assure la mission d'OPC (ordonnancement, coordination et pilotage) pour la réalisation du tramway. Cette mission a pris fin en 2014. L'engagement du projet quartier Viotte et l'aménagement de la zone des marnières constituent des actions pour lesquelles la SPL pourra être amenée à intervenir.

Dans le Nord du département, la SPL est en charge des projets de ZAC du Crépon à Vieux Charmont par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), de la ZAC La Savoureuse à Sochaux, de l'étude pour le foyer AMAT à Audincourt, et assure une mission d'assistance foncière pour la réalisation du bus à haut niveau de service de l'agglomération du Pays de Montbéliard. La SPL a été associée aux réflexions pour le devenir du site PSA Nord.

BILAN FINANCIER 2014

Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	301 287 €	Le chiffre d'affaires est en progression par rapport à 2013.
Résultat net	- 8 000 €	Ce résultat est comparable à celui de 2013. -7 049 €
Bilan	5 657 000 €	L'intégration de la fraction d'apport en capital exigible auprès des actionnaires de la SPL conduit à une augmentation substantielle du bilan qui était de 984 020 € en 2013.
Fonds propres	450 000 €	Une légère diminution est constatée du fait de résultats déficitaires ces 2 dernières années, situation normale au regard d'une structure en démarrage. (458 130 € en 2013).
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	24,85 %	Le ratio d'indépendance financière qui était de l'ordre de 99,94 % en 2013 n'est plus que de 24,85 % en 2014. Cette baisse se justifie par la part de capitaux permanents qui a quasiment été multipliée par quatre, alors que celle des capitaux propres est quasiment identique à celle de 2013. En effet, la dette qui était de l'ordre de 264 € en 2013, s'élève à 1 361 279 € en 2014.
Remboursement des dettes	-	
Autonomie financière	8,49 %	La SPL présente un niveau d'autonomie de 8,49 % au 31 décembre 2014, en baisse de 82,21 % par rapport à 2013. Cette forte baisse est justifiée par un niveau de bilan qui a très fortement augmenté par rapport au niveau des capitaux propres, lesquels ont faiblement diminué. Les capitaux propres présentent une baisse de 8 000 €, alors que le bilan affiche une hausse de 4,3 M€ environ.

AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE FRANCHE-COMTE

PRESENTATION						
Nature juridique	Société publique locale					
Date de création	2013					
Entrée au capital du Département	2013					
Siège social	BESANCON - 3 rue Victor SELLIER					
Objet	L'Agence régionale de développement de Franche-Comté (ARD) a pour missions : - d'assurer la promotion économique du territoire régional, - de stimuler l'intelligence territoriale pour le territoire régional, - de réaliser la prospection de partenaires ou d'investisseurs en France et à l'étranger, - de favoriser le développement et la structuration économique des filières et des entreprises implantées en Franche-Comté. La SPL fonctionne selon le principe « in house » : seuls les actionnaires peuvent passer des commandes, celles-ci devant présenter un intérêt régional et être validées par le conseil d'administration.					
Administration	Président directeur général : Denis SOMMER (Joseph PARRENIN depuis 2015) Directeur général délégué : Vincent DONIER Effectif : 16 salariés					
Capital	Capital		250 000 €			
	Part détenue par le Département		5 000 € (2%)			
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	%	Adm	Collectivités	%	Adm
	Région Franche-Comté	74%	10	CA du Grand Dole	2%	
	Département du Doubs	2%	1*	CA de Belfort	2%	
	Département de Hte-Saône	2%		Lons Agglomération	2%	
	Département du Territoire de Belfort	2%		CC du Larmont	2%	
	CAGB	2%	1*	CC du Val de Gray	2%	1*
	PMA	2%		CC du Haut-Jura	2%	
	CA de Vesoul	2%		CC du Val de Morteau	2%	
	* représentant de l'assemblée spéciale siégeant au conseil d'administration					

BILAN D'ACTIVITES 2014

Créée en 2005, l'ARD a adopté, depuis avril 2013, le statut de SPL. L'année 2014 a donc constitué la seconde année de mise en œuvre de son nouveau modèle économique.

Au titre de l'année 2014, parmi les missions réalisées par l'ARD, il convient de citer les chiffres suivants :

- intelligence territoriale : 191 travaux produits, 515 bâtiments répertoriés,
- prospection / développement : 10 missions à l'étranger, 81 projets détectés, 4 projets aboutis, 43 visites de prospects,
- promotion / communication : 6 118 brochures diffusées, 1 publication, 2 salons exposants.

L'action de l'ARD s'inscrit en complémentarité de celle réalisée par les agences économiques départementales dont l'activité est davantage centrée sur l'accompagnement des TPE et PME.

BILAN FINANCIER 2014

Données comptables	Montant	Commentaire
Chiffres d'affaires	1 560 493 €	Ce chiffre est conforme à celui de 2013 : 967 426 € correspondant à la quote-part des missions confiées par la Région à l'ARD sur 9 mois (création de la SPL en avril 2013).
Résultat net	- 2 430 €	Le résultat d'exploitation est négatif mais bien moindre qu'en 2013 (-45 049 €)
Bilan	1 142 788 €	Pas de remarque particulière (1 143 566 € en 2013)
Fonds propres	403 217 €	Pas de remarque particulière.
Ratios d'analyse	Taux	Commentaire
Indépendance de la structure	100 %	L'ARD de Franche-Comté présente un ratio d'indépendance de 100 % puisque le montant des capitaux propres et des capitaux permanents est identique. En effet, les capitaux permanents prennent en compte les capitaux propres et la dette long terme, laquelle est inexistante pour l'ARD.
Remboursement des dettes	-	L'ARD n'a pas de dettes.
Autonomie financière	35,28 %	Les fonds propres de l'ARD de Franche-Comté représentent un peu plus du tiers de l'ensemble des autres, d'où un ratio d'autonomie financière de l'ordre de 35,28 %. Ce taux est en baisse de 26,49% par rapport à 2013, en raison d'une diminution à la fois des capitaux propres et du bilan.

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N°202
DGS/DDAT

POLITIQUE ECONOMIQUE : FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (F.D.D.E.) ET AKTYA

Sommaire

INTRODUCTION	2
I – FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (F.D.D.E.)	2
I-1 CONSOLIDATIONS	2
I-2 INDIVIDUALISATIONS	4
I-3 INCIDENCE DE LA LOI NOTRE	7
II – AKTYA : AUGMENTATION DE CAPITAL	8
PROJET DE DELIBERATION	10

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- la consolidation, en subventions, de trois avances remboursables ayant été octroyées par la Commission permanente au titre du Fonds départemental de développement économique (F.D.D.E.),
- l'individualisation de deux avances remboursables au titre du Fonds départemental de développement économique,
- les propositions d'évolution de capital et de partenariat portées par la SEM Aktya dont le Département est actionnaire.

INVESTISSEMENT : enveloppes gérées en AP/CP

Intitulé des actions	Autorisations de programme inscrites	Autorisations de programme utilisées	Autorisations de programme disponibles	Proposition d'utilisation	Reste à utiliser
AVANCES FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (F.D.D.E.)					
15/1010 - F.D.D.E.	740 000 €	388 707 €	351 293 €	80 000 €	271 293 €

I – FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (F.D.D.E.)

I-1 Consolidations

A- RAPPEL

Le Département du Doubs dispose d'un outil financier d'aide aux projets d'immobilier d'entreprises intervenant sur son territoire, sous la forme d'avances consolidables.

Intitulé « Fonds départemental de développement économique » (F.D.D.E.), ce dispositif a pour objectif de promouvoir l'emploi, en accompagnant les entreprises dans leur développement. Pour ce faire, le Département alloue une avance dont le montant est adossé à la création d'emplois projetée sur 3 ans et au volume de l'investissement immobilier à réaliser, avec un plafond correspondant à 15 % du montant hors taxes des travaux.

A terme, l'avance peut, en tout ou partie, être consolidée en subvention en fonction du nombre et de la nature des emplois effectivement créés (CDI, CDD, embauche d'allocataires du RSA), dès lors que le nombre de CDI présents dans l'entreprise initialement n'a pas diminué.

La part éventuellement non consolidée fait, quant à elle, l'objet d'un remboursement par l'entreprise bénéficiaire, sur la base d'un échéancier de remboursement fixé par la Commission permanente et établi après analyse de la situation financière de l'entreprise bénéficiaire.

B- PROPOSITIONS

Il vous est proposé de statuer sur la consolidation, en subvention, de trois avances remboursables ayant été attribuées par le Département, à savoir :

- 200 000 €, le 8 décembre 2008, à la société FAURECIA Systèmes d'échappement dans le cadre du projet immobilier de cette entreprise située à BAVANS,
- 80 000 €, les 7 décembre 2011 et 14 mai 2012, à la société FINN EST dans le cadre du projet immobilier de cette entreprise située au BELIEU,
- 30 000 €, le 14 février 2011, à la société TRIOBOIS dans le cadre du projet immobilier de cette entreprise située à BOUVERANS.

L'objet de chacune de ces avances remboursables accordées par le Département et la situation actuelle des entreprises en matière de création d'emplois vous sont précisés ci-après :

1- Avance remboursable consentie à la société FAURECIA Systèmes d'échappement, située à BAVANS

Par décision de l'Assemblée départementale en date du 8 décembre 2008, cette entreprise située à BAVANS a bénéficié d'une aide départementale au titre du F.D.D.E., sous forme d'avance remboursable, d'un montant de **200 000 €** pour la construction d'un bâtiment industriel.

La consolidation de cette avance en subvention était assujettie à une création minimale de 20 emplois dans les trois ans suivant le versement du solde de l'aide.

Depuis, l'entreprise a fourni une attestation du nombre d'emplois présents dans l'établissement situé à BAVANS et permettant de constater que les emplois créés sont au nombre de 157,6 équivalents temps plein en contrats à durée indéterminée (CDI), ce qui est conforme à l'engagement initial.

Il vous est donc proposé de consolider l'avance remboursable d'un montant de **200 000 €** attribuée à la société FAURECIA, dans le cadre de son projet immobilier.

2- Avance remboursable consentie à la société FINN EST, située au BELIEU

Par décision de la Commission permanente en date du 7 décembre 2011 et du 14 mai 2012, cette entreprise située au BELIEU a bénéficié d'une aide départementale au titre du F.D.D.E., sous forme d'avance remboursable, d'un montant de **80 000 €** pour la construction d'un bâtiment industriel.

La consolidation de cette avance en subvention était assujettie à une création minimale de 8 emplois dans les trois ans suivant le versement du solde de l'aide.

Depuis, l'entreprise a fourni une attestation du nombre d'emplois présents dans l'établissement situé au BELIEU et permettant de constater que les emplois créés sont au nombre de 10, ce qui est conforme à l'engagement initial.

Il vous est donc proposé de consolider l'avance remboursable d'un montant de **80 000 €** attribuée à la société FINN EST, dans le cadre de son projet immobilier.

3- Avance remboursable consentie à la société TRIOBOIS, située à BOUVERANS

Par décision de la Commission permanente en date du 14 février 2011, cette entreprise, située à BOUVERANS a bénéficié d'une aide départementale au titre du F.D.D.E., sous forme d'avance remboursable, d'un montant de **30 000 €** pour la construction d'un bâtiment industriel.

La consolidation de cette avance en subvention était assujettie à une création minimale de 3 emplois dans les trois ans suivant le versement du solde de l'aide.

Depuis, l'entreprise a fourni une attestation du nombre d'emplois présents dans l'établissement situé à BOUVERANS et permettant de constater que les emplois créés sont au nombre de 6, ce qui est conforme à l'engagement initial.

Il vous est donc proposé de consolider l'avance remboursable d'un montant de **30 000 €** attribuée à la société TRIOBOIS, dans le cadre de son projet immobilier.

I-2 Individualisations

Il convient de souligner le fait qu'il s'agit, aujourd'hui, de la dernière individualisation des aides à l'immobilier d'entreprise qui seront allouées par le Département au titre du Fonds départemental de développement économique (F.D.D.E.).

En effet, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 ne permettra plus au Département d'intervenir en la matière à compter du 1er janvier 2016, étant entendu que les communes et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre seront seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides concernant l'immobilier d'entreprises, ainsi que pour décider de l'octroi de ces aides.

Néanmoins, les communes ou les EPCI pourront, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

A- RAPPEL

Dans le cadre de ce dispositif F.D.D.E., s'agissant des projets permettant un maintien de l'emploi sur des secteurs d'activités et/ou des territoires fragilisés économiquement, le Conseil départemental peut décider d'allouer une aide sous forme d'avance consolidable au titre du F.D.D.E., sans obligation de création d'emplois pour l'entreprise.

Dans ce cas, le taux d'intervention du F.D.D.E. est limité à 7,5 % du montant de la dépense subventionnable et l'aide est plafonnée à 40 000 € par projet, avec toutefois la possibilité pour le Conseil départemental de déplaçonner le montant.

L'attribution d'aides en faveur de projets relevant de ce cas de figure est de la compétence exclusive du Conseil départemental, avec une étude au cas par cas destinée à mesurer l'importance des enjeux sociaux, d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement de la filière que le projet présente.

La consolidation totale de l'avance en subvention intervient 3 ans après le versement de l'aide.

Cependant, dans l'hypothèse où le nombre de salariés (équivalents temps plein CDI et CDD) aurait diminué au cours de la période, le Conseil départemental sera saisi et pourra, le cas échéant, décider d'un reversement total ou partiel (sur la base de 5 000 € par emploi supprimé) ou prononcer une consolidation définitive de l'avance accordée.

B- PROPOSITIONS

Au regard des modalités d'intervention du F.D.D.E. rappelées précédemment, le Conseil départemental est invité à se prononcer sur deux demandes de soutien financier déposées par :

1- la société VIEILLE MATERIAUX, pour la construction d'un bâtiment industriel situé à MEREY-SOUS-MONTROND

L'entreprise VIEILLE MATERIAUX a été créée en janvier 1991 à ETALANS.

Elle est dirigée par Monsieur Sébastien VIEILLE.

Principale société du groupe René VOYNNE, l'entreprise VIEILLE MATERIAUX est propriétaire de ses différents sites (siège social à ETALANS et site de production à MEREY-SOUS-MONTROND).

Elle a pour activités, d'une part, la production de blocs de béton, d'entrevous (couche de remplissage de maçonnerie), de bordures de trottoirs, et, d'autre part, une activité de négoce de matériaux de construction, y compris le second œuvre.

Cette entreprise travaille dans un contexte concurrentiel élevé, puisqu'elle compte 9 503 concurrents en France, et 81 concurrents dans le département du Doubs.

Monsieur Sébastien VIEILLE a constitué un groupe exclusivement départemental d'environ 80 personnes (dont 40 personnes au sein de l'entreprise VIEILLE MATERIAUX), avec l'objectif d'intégrer un maximum d'opérations et de conserver son indépendance vis-à-vis des grands groupes de BTP et de négoce de matériaux.

Monsieur Sébastien VIEILLE a pour projet de créer une unité de fabrication de blocs en béton de chanvre à destination de la construction, sur le territoire de la commune de MEREY-SOUS-MONTROND.

Ainsi, le projet faisant l'objet de la présente demande de soutien financier au titre du F.D.D.E. consiste, sur un terrain situé au lieu-dit de Naglan à MEREY-SOUS-MONTROND, en la construction d'un bâtiment d'une superficie de 1 200 m².

La société VIEILLE MATERIAUX emploie actuellement 42 salariés.

Dans le cadre des prescriptions du F.D.D.E., le chef d'entreprise s'est engagé à maintenir l'activité dans le bâtiment, objet de l'opération, sur une période de 5 ans à compter de la date d'achèvement des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 536 151 € et sera financé par prêts bancaires. Le montant de l'assiette éligible au titre du F.D.D.E. est de 536 151 €.

Ce projet d'immobilier d'entreprise permettra de maintenir les emplois existants.

L'intervention du Département est donc limitée à 7,5 % du montant de la dépense subventionnable, avec un montant d'aide plafonnée à 40 000 €.

Aussi, le Conseil départemental est invité à se prononcer sur l'attribution d'une aide d'un montant de **40 000 €** à la société VIEILLE MATERIAUX, au titre du F.D.D.E., pour la construction d'un bâtiment industriel sur le territoire de la commune de MEREY-SOUS-MONTROND.

2 la société POLYCAPTIL, pour la construction d'un bâtiment industriel situé à BESANCON

La société POLYCAPTIL, via une SCI en cours de création, projette la construction d'un bâtiment industriel sur la zone de Temis à BESANCON.

Dirigée par Monsieur Jean-François VINCHANT, elle est spécialisée dans les technologies de l'électronique, l'optique et la micromécanique depuis la conception, le prototypage jusqu'à la fabrication de séries :

- optoélectronique : capteurs, barrières optiques, éclairage et détection par fibres optiques,
- mécatronique et automatisme : borne de distribution automatique, pilotage d'actionneurs,
- sous-traitance de cartes électroniques pour prototypes, petites et moyennes séries.

Depuis mi-2011, la société POLYCAPTIL a fait l'acquisition de la société FCE, basée à GUYANS-VENNES dans le Haut-Doubs et spécialisée dans la sous-traitance de cartes électroniques pour des moyennes et grandes séries nécessitant un très haut niveau de qualité et de performance.

Les sociétés POLYCAPTIL et FCE constituent le Pôle Electronique et Mécatronique du groupe DELTA, situé à ENTZHEIM (Bas-Rhin).

Actuellement locataire de locaux sur la zone de Palente à BESANCON, la société POLYCAPTIL projette l'acquisition d'un terrain d'une surface de 4 000 m² sur la zone de Temis à BESANCON, afin d'y construire un bâtiment industriel.

Cette entreprise emploie actuellement 14 salariés, dont 4 affectés au bureau d'études.

Dans le cadre des prescriptions du F.D.D.E., le chef d'entreprise s'est engagé à maintenir l'activité dans le bâtiment, objet de l'opération, sur une période de 5 ans à compter de la date d'achèvement des travaux.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 100 000 €. Il sera financé par prêts bancaires et correspond au montant de l'assiette éligible au titre du F.D.D.E.

La société POLYCAPTIL a également sollicité le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.), au titre du Fonds d'Intervention Economique, pour un montant de 75 000 €.

Le Conseil communautaire se réunira prochainement pour statuer sur cette demande.

Ce projet d'immobilier d'entreprise permettra de maintenir les emplois existants.

L'intervention du Département est donc limitée à 7,5 % du montant de la dépense subventionnable, avec un montant d'aide plafonnée à 40 000 €.

Aussi, le Conseil départemental est invité à se prononcer sur l'attribution d'une aide d'un montant de **40 000 €** à la société POLYCAPTIL, via une SCI en cours de création, au titre du F.D.D.E., pour la construction d'un bâtiment industriel sur le territoire de la commune de BESANCON.

I-3 Incidence de la loi NOTRe

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a été promulguée le 7 août 2015. Elle modifie considérablement la répartition de l'exercice des compétences par les collectivités territoriales, en renforçant le rôle de la Région dans le domaine économique.

Ainsi, l'article 3 de cette loi précise les conditions éventuelles d'intervention du Département en matière d'immobilier d'entreprise :

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

L'analyse de cet article de la loi NOTRe est en cours, en lien notamment avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), afin de pouvoir envisager les bases du partenariat qui pourrait éventuellement être mis en place, au cours des prochains mois, entre notre collectivité et les EPCI en matière d'immobilier d'entreprise.

Ceci étant, les actuels dispositifs d'intervention du Département en faveur de l'immobilier d'entreprises, à savoir le FDDE (Fonds départemental de développement économique) et le FDAVE (Fonds départemental d'aménagement à vocation économique) ne pourront plus être mobilisés à compter du 1^{er} janvier 2016.

II – AKTYA : augmentation de capital

La SEM Aktya a engagé un processus d'augmentation de capital, dans le cadre de son projet de développement stratégique. Le Département a pu indiquer, depuis 2014, son souhait de ne pas participer à cette augmentation de capital destinée, pour une part importante, au financement de l'opération de construction du pôle Viotte à Besançon.

La géographie du capital de la SEM est ainsi appelée à évoluer de la manière suivante :

Capital initial avec incorporation des réserves :

Augmentation du capital projetée / Incorporation de réserves					
	Répartition actuelle du capital				
	Nombre d'action	Quote part dans le capital	Capital actuel	Nombre d'action	Capital après incorporation de réserves
	valeur nominal = 8,5 €			valeur nominal = 13,30 €	
Actionnaires actuels					
CAGB	339 564	33,75%	2 886 294,00 €	339 564	4 516 201,20 €
Ville de Besançon	165 204	16,42%	1 404 234,00 €	165 204	2 197 213,20 €
Département du Doubs	137 335	13,65%	1 167 347,50 €	137 335	1 826 555,50 €
CDC	226 479	22,51%	1 925 071,50 €	226 479	3 012 170,70 €
Caisse d'Epargne	76 267	7,58%	648 269,50 €	76 267	1 014 351,10 €
Crédit Agricole	61 266	6,09%	520 761,00 €	61 266	814 837,80 €
Autres	1	0,0001%	8,50 €	1	13,30 €
Totaux :	1 006 116	100,00%	8 551 986,00 €	1 006 116	13 381 342,80 €

A noter que l'augmentation de capital proposée est précédée d'une phase de réincorporation des réserves qui renchérit la valeur des actions initiales. De ce fait, et sans aucun apport financier supplémentaire avec une détention de toujours 137 335 actions dans Aktya, le Département disposera d'une valeur en capital de 1 826 555,50 €, pour une valeur historique de 1 167 347,50 €.

Nouveau capital projeté après souscription des partenaires volontaires :

Augmentation du capital par apports en numéraires projetée									
	Répartition après incorporation de réserve			Augmentation de capital					
	Nombre d'action valeur nominal = 13,30 €	répartition	Capital	Réponse aux sollicitation s	Augmentation du capital proposée	Nbre d'actions à souscrire	Capital après incorporation		
Capital	1 006 116		8 551 986 €				En part	En valeur	En %
Actionnaires actuels									
CAGB	339 564	33,75%	4 516 201,20 €	OUI	1 409 999,50 €	106 015	445 579 €	5 926 200,70 €	33,87%
Ville de Besançon	165 204	16,42%	2 197 213,20 €	OUI	692 996,50 €	52 105	217 309 €	2 890 209,70 €	16,52%
Département du Doubs	137 335	13,65%	1 826 555,50 €	NON	0,00 €		137 335 €	1 826 555,50 €	10,44%
CDC	226 479	22,51%	3 012 170,70 €	OUI	945 004,90 €	71 053	297 532 €	3 957 175,60 €	22,62%
Caisse d'Epargne	76 267	7,58%	1 014 351,10 €	OUI	314 997,20 €	23 684	99 951 €	1 329 348,30 €	7,60%
Crédit Agricole	61 266	6,09%	814 837,80 €	OUI	251 995,10 €	18 947	80 213 €	1 066 832,90 €	6,10%
Autres	1	0,0001%	13,30 €		0,00 €		1 €	13,30 €	0,0001%
sollicitation autres structure (courrier officiel transmis le 13/11/14)					0,00 €				
Région de Franche Comté				oui	500 013,50 €	37 595	37 595 €	500 013,50 €	2,86%
Totaux :	1 006 116	100,00%	13 381 342,80 €		4 115 006,70 €	309 399	1 315 515 €	17 496 349,50 €	100%
Prime d'émission / Sans objet									
PM/ L'avance d'associés consentie par la CAGB à la Société en 2014 viendrait s'affecter sur son apport en capital									
Montant total des nouveaux apports					4 115 006,70 €				

Avec cette augmentation de capital, le nombre d'actions et le montant de capital détenu par le Département (1 826 555,50 €) restent inchangés. Seule, la part relative du Département dans la détention du capital se trouve réduite et s'établira à 10,44 % (pour 13,65 % actuellement).

En accord avec la sollicitation du Conseil d'administration d'Aktya, réuni le 8 octobre dernier, il est proposé que le Département autorise son représentant au Conseil d'administration à constater l'augmentation de capital et à se prononcer sur l'adaptation des statuts de la société qui en découleront, en tenant compte des souscriptions qui auront été recueillies.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

POLITIQUE ECONOMIQUE : FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (F.D.D.E.) ET AKTYA

« Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- de consolider en subvention, trois avances remboursables ayant été octroyées par le Département, au titre du Fonds Départemental de Développement Economique (F.D.D.E.), dans les conditions suivantes :
 - 200 000 €, le 8 décembre 2008, à la société FAURECIA Systèmes d'échappement dans le cadre du projet immobilier de cette entreprise située à BAVANS,
 - 80 000 €, les 7 décembre 2011 et 14 mai 2012, à la société FINN EST dans le cadre du projet immobilier de cette entreprise située au BELIEU,
 - 30 000 €, le 14 février 2011, à la société TRIOBOIS dans le cadre du projet immobilier de cette entreprise située à BOUVERANS ;
- de procéder, au titre du Fonds Départemental de Développement Economique (F.D.D.E.), à l'individualisation de deux demandes d'aide :
 - d'un montant de 40 000 € à la société VIEILLE MATERIAUX pour la construction d'un bâtiment industriel, sur le territoire de la commune de MEREY-SOUS-MONTROND,
 - d'un montant de 40 000 € à la société POLYCAPTIL, via une SCI (en cours de création) pour la construction d'un bâtiment industriel, sur le territoire de la commune de BESANCON ;
- s'agissant de la SEM Aktya dont le Département est actionnaire :
 - d'autoriser le représentant du Département au Conseil d'administration à constater l'augmentation de capital en cours, et à se prononcer sur l'adaptation des statuts de la société qui en découleront, en tenant compte des souscriptions qui auront été recueillies ».

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N° 601
DGS/SG

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Lors de sa séance du 27 avril 2015, le Conseil départemental a procédé à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, selon les articles L. 3121-22 et L. 3121-23 du Code général des collectivités territoriales, et dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

Dans la continuité de cette délibération, l'Assemblée départementale est invitée à se prononcer sur des ajustements relatifs aux représentations au sein des structures suivantes :

▪ **Maison de retraite de Mamirolle-Saône**

L'Assemblée départementale du 27 avril 2015 a désigné les élus suivants pour représenter le Département au sein de la Maison de retraite de Mamirolle-Saône : Mme CUINET, M. FAGAUT et M. DALLAVALLE.

S'agissant d'un établissement public départemental (EPD), et selon l'article L. 315-10 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration de cette structure est présidé par le Président du Conseil départemental ou par un représentant désigné par l'Assemblée départementale.

Aussi, lors du Conseil départemental du 15 juin 2015, Mme CUINET a été élue Présidente dudit conseil d'administration.

A la demande de cette dernière, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau Président du conseil d'administration, parmi les élus représentant le Département, étant précisé que Mme CUINET demeure membre de ce conseil d'administration.

▪ **Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Novillars**

Conformément aux dispositions de l'article L. 6143-5 du Code de la santé publique relatif aux établissements publics de santé dotés d'un Conseil de surveillance, l'Assemblée départementale du 27 avril 2015 a désigné, pour représenter le Département au Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Novillars, Mme CUINET et M. DALLAVALLE.

Le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au Conseil de surveillance des établissements publics de santé précise que le Président, élu pour une durée de cinq ans, est désigné parmi les membres représentant les collectivités territoriales ou les personnalités qualifiées.

A cet égard, Mme CUINET a été élue Présidente du Conseil de surveillance du CHS (arrêté de l'ARS 2015-160 du 5 juin 2015).

Toutefois, Mme CUINET souhaitant démissionner de la présidence de cette structure, il convient que le Conseil départemental désigne un nouveau représentant du Département pour siéger au sein du Conseil de surveillance, à qui il appartiendra ensuite d'élire un nouveau Président.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3121-22, L. 3121-23 et L. 3121-15,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 315-10,

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article L. 6143-5,

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

- Elit le Président du conseil d'administration de la maison de retraite de Mamirolle-Saône, établissement public social et médico-social départemental, parmi les élus représentant le Département :

Est déclaré(e) élu(e) à la présidence du conseil d'administration de la Maison de retraite de Mamirolle-Saône :

- Désigne un nouveau représentant du Département au sein du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Novillars, en remplacement de Mme CUINET, étant précisé que l'élection du Président de cet établissement public de santé s'effectuera au sein du Conseil de surveillance.

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N° 602
DGS/DFAJ

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES CONSENTIES A LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Conformément aux dispositions issues des articles L 3211-2, L 3221-10-1 et L 3221-11 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut consentir certaines délégations à son Président.

En application de ces dispositions, par délibération en date du 2 avril 2015, le Conseil départemental a consenti à la Présidente du Département une délégation de compétence pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 M€ et assurer la gestion des lignes (tirage/remboursement).

Par délibération en date du 27 avril 2015, le Conseil Départemental a consenti à la Présidente du Département une délégation de compétence pour intenter au nom du Département les actions en justice ou pour défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'utilisation de ces délégations depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015. Vous trouverez en annexes au rapport :

- l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée ;
- les états des marchés et avenants réalisés ;
- les opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES CONSENTIES A LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date des 2 et 27 avril 2015 donnant délégation à Madame la Présidente du Département,

Prend acte des informations ci-annexées relatives :

- à l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015,
- aux marchés et avenants réalisés depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015,
- aux opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015

Annexe 2 : Marchés et avenants réalisés depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015

Annexe 3 : Opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015

Affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015

AFFAIRE	QUALITE DU CD	JURIDICTION	DATE D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE	OBJET	ETAT D'AVANCEMENT	SENS DE LA DECISION
Jean-Marc P	défendeur	TA de Besançon	20/02/2014	Domage de Travaux publics. Demande d'annulation d'une décision de refus d'indemnisation suite à un sinistre survenu sur une route départementale en 2013	Clôturé	Jugement du 17 novembre 2015 rejetant la requête. Aucun défaut d'entretien normal de la chaussée ne peut être reproché au Département.
Abdullah Y	défendeur	TA de Besançon	08/07/2015	Contestaion refus versement RSA	Clôturé	Ordonnance de désistement rendue le 12 octobre 2015, suite à ouverture de droits RSA.
Fabrice Z	défendeur	TA de Besançon	08/09/2015	RSA. Contestation indu RSA	En cours	
Karin F	défendeur	TA de Besançon	16/09/2015	RSA. Contestation demande de remboursement trop perçu	En cours	
Joelle M	défendeur	TA de Besançon	22/09/2015	FSL. Contestation refus aide FSL	En cours	
Kader A	défendeur	TA de Besançon	13/10/2015	RSA. Contestation remise de dette partielle RSA.	En cours	
Delphine L	défendeur	TA de Besançon	19/10/2015	RSA. Contestation indu RSA	En cours	

**MARCHES REALISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
26 OCTOBRE 2015**

N°	Objet	Date d'ouverture	Montant HT
1549	FOURNITURE BARRIERES PIVOTANTES CADENAS GOUPILLES	28/09/2015	4 165,00 €
1550	CONTRÔLE DISPOSITIFS AUTOSURVEILLANCE - MBC 3 ANS AVEC MAXI	28/09/2015	49 500,00 €
1551	RD 480 HERIMONCOURT DIAGNOSTICS AMIANTE PLOMB	04/09/2015	1 125,00 €
1552	RD 683 CLERVAL ET RANG - DIAGNOSTIC AMIANTE - MARCHE SUBSEQUENT	08/09/2015	1 150,00 €
1553	HOTEL DU DEPARTEMENT FERMETURES PORTES SECURISEES	29/09/2015	1 457,10
1554	COLLEGE DE SAONE AUDIT FORFAIT MO ET DEPLACEMENT	24/09/2015	100,00
1555	COLLEGE DE BETHONCOURT AUDIT FORFAIT MO DEPLACEMENT	24/09/2015	205,00
1556	COLLEGE POUILLEY LES VIGNES MISSION CONTROLE TECHNIQUE PREAU	29/09/2015	600,00
1557	COLLEGE SANCEY LE GRAND CONTRÔLE TECHNIQUE PREAU	29/09/2015	600,00
1558	COLLEGE CHATILLON CONTROLE TECHNIQUE 2 STRUCTURES	29/09/2015	1 000,00
1559	COLLEGE SOCHAUX CONTRÔLE TECHNIQUE PREAU	30/09/2015	600,00
1560	LOT 1 FOURNITURE ET LIVRAISON CAP CESU - MBC 3 ANS AVEC MAXI (15000,00 €/AN)	03/04/2015	45 000,00
1561	COLLEGE DE PIERREFONTAINE LES VARANS REFECTION TOITURE PREAU	02/10/2015	16 716,25
1562	EVACAR COLLEGE DE BLAMONT LE 08/09/15 - MARCHE SUBSEQUENT	30/08/2015	86,36
1563	DIVERS COLLEGES ACHAT DISQUES DURS	10/09/2015	128,40
1564	CDJ 30/09/2015 LOT 1 - MARCHE SUBSEQUENT	30/09/2015	68,18
1565	MAINTENANCE LOGICIEL FME	06/10/2015	1 900,00
1566	CDJ 30/09/2015 LOT 1 - MARCHE SUBSEQUENT	30/09/2015	79,82
1567	CDJ 30/09/2015 LOT 1 - MARCHE SUBSEQUENT	07/10/2015	80,91
1568	CDJ 30/09/2015 LOT 3 - MARCHE SUBSEQUENT	07/10/2015	88,82
1569	D104 NAISEY LES GRANGES RENFORCEMENT RIVES 2ème TRANCHE	08/10/2015	52 690,00
1570	RD461 ETUDES GEOLOGIQUES ET GEOTECHNIQUES	12/10/2015	43 500,00
1571	PRISE EN STENOTYPIE DES DEBATS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - MBC 4 ANS AVEC MAXI	12/10/2015	100 000,00

1572	ACHAT PLACES ET PRESTATIONS COM A L ESBM MATCHS DU GBDH SAISON 2015-2016	14/10/2015	6/11 5 000,00
1573	RD 330 CONFORTEMENT PAR PALPLANCHES DAMPJOUX	06/10/2015	65 160,50
1574	MS ENROBES D30 POULIGNEY LUSANS - MARCHE SUBSEQUENT	19/10/2015	159 395,00
1575	D673 11+070 FRANOIS ETUDE INVESTIGATION	20/10/2015	5 950,00
1576	VELOROUTE BEURE BORNE ESCAMOTABLE	20/10/2015	13 100,00
1577	FOURNITURE PNEUMATIQUES PRESTATIONS ASSOCIEES - LOT 1 PNEUMATIQUES NEUFS VL/VUL - MBC 4 ANS AVEC MINI	10/11/2015	120 000,00
1578	FOURNITURE PNEUMATIQUES PRESTATIONS ASSOCIEES - LOT 2 PNEUMATIQUES NEUFS RECHAPES PL - MBC 4 ANS AVEC MINI	10/11/2015	80 000,00
1579	FOURNITURE PNEUMATIQUES PRESTATIONS ASSOCIEES - LOT 3 PNEUMATIQUES NEUFS TP AGRAIRES - MBC 4 ANS AVEC MINI	10/11/2015	40 000,00
1580	COLLEGES DOUBS+MAICHE MATERIELS 1/2 PENSION - MARCHE SUBSEQUENT	20/10/2015	54 976,00
1581	COLLEGE VOUEAUCOURT ANALYSE LIBERATOIRE AMIANTE	22/10/2015	2 580,00
1582	PAPIER LOGO - MBC 2 MOIS AVEC MAXI	22/10/2015	4 527,00
1583	PAPIER REPROGRAPHIE - MBC 2 MOIS AVEC MAXI	22/10/2015	8 445,60
1584	CDJ 21/10/2015 LOT 1 - MARCHE SUBSEQUENT	21/10/2015	344,55
1585	CDJ 21/10/2015 LOT 2 - MARCHE SUBSEQUENT	21/10/2015	244,55
1586	CDJ 21/10/2015 LOT 2 - MARCHE SUBSEQUENT	21/10/2015	244,55
1587	D104 LA VEZE OUVRAGE D'ART N°8 LIGNE DE JOINT	23/10/2015	23 135,00
1588	ACHAT PLACES ET PRESTATIONS COM A L ESBF SAISON 2015-2016	23/10/2015	6 250,00
1589	RD 126 VOUEAUCOURT RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT - MARCHE SUBSEQUENT	27/10/2015	242 537,50
1590	CDJ 07/10/2015 LOT 3 - MARCHE SUBSEQUENT	07/10/2015	289,55
1591	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES INSTALLATIONS AU MUSEE COURBET A ORNANS - MBC 4 ANS SANS MINI MAXI	29/10/2015	SANS MINI MAXI
1592	COLLEGE CHATILLON REMPLACEMENT VERRIERE DU GYMNASSE	03/11/2015	22 732,00
1593	PRODUITS ENTRETIEN ESPACES VERTS LOT 2 - MBC 4 ANS AVEC MAXI (6250,00 €/AN)	05/11/2015	25 000,00
1594	FOURNITURE ENSEMBLE SIGNALISATION PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES	06/11/2015	13 201,92
1595	COLLEGE GRENIER PONTARLIER SERVEUR + MÉMOIRE	05/11/2015	109,10

1596	ACQUISITION DE 7 VUL LOT 4 - VEHICULES UTILITAIRES - MARCHE SUBSEQUENT	10/11/2015	^{7/11} 78 033,90
1597	ACQUISITION 1 VUL LOT 4 - VEHICULES UTILITAIRES - MARCHE SUBSEQUENT	10/11/2015	11 618,23
1598	PETITS OUTILLAGES ESPACES VERTS LOT 1 - MBC 4 ANS AVEC MAXI (3750,00 €/AN)	10/11/2015	15 000,00
1599	TRANSPORT DES ŒUVRES EXPOSITION PERGAUD FERME DE FLAGEY	10/11/2015	11 232,00

**AVENANTS REALISES DEPUIS LA SEANCE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 OCTOBRE 2015**

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
1276	Travaux de restructuration du collège "Diderot" à Besançon, lot 16 : revêtements sols souples	17 245,50 €	-	sans incidence financiere	17 245,50 €	-	09/10/2015
2012	Saline Royale d'Arc et Senans MO relative aux travaux de restauration des couvertures de 3 bâtiments	85 500,00 €	5 231,71 €	7 200,00 €	97 931,71 €	14,54	31/07/2015
12/026	Collège Diderot à Besançon lot 1 : déconstruction	158 300,00 €	5 615,00 €	sans incidence financiere	163 915,00 €	3,55	08/10/2015
12/027	Collège Diderot à Besançon lot 2 : désamiantage	161 232,00 €	-5 910,00 €	sans incidence financiere	155 322,00 €	-3,67	09/10/2015
12/028	Collège Diderot à Besançon lot 3 : terrassement	1 078 275,12 €	113 580,88 €	-113 580,88 €	1 078 275,12 €	0,00	08/10/2015
12/029	Collège Diderot à Besançon lot 4 : gros œuvre	4 380 405,33 €	34 047,23 €	20 263,30 €	4 434 715,86 €	1,24	19/10/2015
12/030	Collège Diderot à Besançon lot 5 : charpente bois	304 900,00 €	-14 877,18 €	sans incidence financiere	290 022,82 €	-4,88	12/10/2015
12/031	Collège Diderot à Besançon lot 6 : charpente métallique	107 953,32 €	9 066,53 €	sans incidence financiere	117 019,85 €	8,40	08/10/2015
12/032	Collège Diderot à Besançon lot 7 : couverture zinc	459 842,23 €	14 116,50 €	sans incidence financiere	473 958,73 €	3,07	08/10/2015
12/033	Collège Diderot à Besançon lot 8 : étanchéité	304 669,74 €	12 689,37 €	sans incidence financiere	317 359,11 €	4,16	08/10/2015

12/034	Collège Diderot à Besançon lot 9 : traitement des façades	198 531,39 €	-3 731,04 €	7 307,52 €	202 107,87 €	1,80	03/11/2015
12/035	Collège Diderot à Besançon lot 10 : menuiseries extérieures alu	1 061 744,00 €	5 035,22 €	sans incidence financiere	1 066 779,22 €	0,47	08/10/2015
12/036	Collège Diderot à Besançon lot 11 : menuiseries intérieures bois	510 138,90 €	22 152,09 €	-1 256,00 €	531 034,99 €	4,10	19/10/2015
12/037	Collège Diderot à Besançon lot 13 : signalétique	20 238,30 €	1 633,00 €	0,00 €	21 871,30 €	8,07	03/11/2015
12/038	Collège Diderot à Besançon lot 14 : plâtrerie	618 482,01 €	5 627,53 €	sans incidence financiere	624 109,54 €	0,91	08/10/2015
12/039	Collège Diderot à Besançon lot 15 : faux plafonds	184 654,43 €	15 327,91 €	sans incidence financiere	199 982,34 €	8,30	08/10/2015
12/041	Collège diderot à Besançon lot 18 : ascenseurs	43 099,00 €	1 390,00 €	sans incidence financiere	44 489,00 €	3,23	08/10/2015
12/042	Collège diderot à Besançon lot 19 : équipements salle de sciences	23 874,48 €	1 652,12 €	sans incidence financiere	25 526,60 €	6,92	09/10/2015
12/043	Collège diderot à Besançon lot 20 : chauffage, ventilation	913 999,59 €	33 550,54 €	-3 423,60 €	944 126,53 €	3,30	08/10/2015
12/044	Collège diderot à Besançon lot 21 : plomberie, sanitaires	279 197,47 €	-2 159,92 €	2 981,80 €	280 019,35 €	0,29	19/10/2015
12/045	Collège diderot à Besançon lot 22 : électricité	822 581,56 €	122 862,42 €	3 277,96 €	948 721,94 €	15,33	08/10/2015
12/046	Collège Diderot à Besançon lot 23 : équipement de cuisine	148 800,00 €	18 683,68 €	sans incidence financiere	167 483,68 €	12,56	08/10/2015

12/115	Collège Diderot à Besançon lot 17 : revêtements de sols durs	440 000,00 €	-29 377,00 €	-699,40 €	409 923,60 €	-6,84	19/10/2015
12/134	Collège Diderot à Besançon lot 12 : métallerie	525 902,96 €	-4 485,56 €	-8 236,08 €	513 181,32 €	-2,42	19/10/2015
13/056	Collège J.J Rousseau à Voujaucourt lot 19 : plomberie	163 408,73 €	8 487,14 €	17 227,35 €	189 123,22 €	15,74	03/11/2015
13/058	Collège J.J Rousseau à Voujaucourt lot 21 : désamiantage	359 967,25 €	65 485,50 €	26 155,00 €	451 607,75 €	25,46	09/10/2015
13/103	AMO politique d'achat du Département	46 775,00 €	sans incidence financière	sans incidence financiere	46 775,00 €	-	23/09/2015
15/002	Travaux d'installation de radars pédagogiques fixes sur le réseau routier départemental du Doubs	B/C sans mini maxi	-	sans incidence financiere	-	-	03/11/2015
15/010	Travaux de ravalement des façades des bâtiments de la Clairière à Besançon	309 481,49 €	13 898,90 €	sans incidence financiere	323 380,39 €	4,49	03/11/2015

Annexe 3 : opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées depuis la séance du Conseil départemental du 26 octobre 2015.

Ligne de trésorerie

Référence du contrat	Rappel : montant tiré au 31/12/14	Période de référence	Nombre de jours d'utilisation des fonds	Nombre de tirages	Montant moyen du tirage	Nombre de remboursements	Montant moyen du remboursement
Contrat de 10 M€ du 17/02/15 25-25281069CT1CG2	Non concerné	Septembre 2015	0	0	0 M€	0	0 M€

Emprunts revolving

Référence du contrat	Rappel : montant tiré au 31/12/14	Période de référence	Nombre de jours d'utilisation des fonds	Nombre de tirages	Montant moyen du tirage	Nombre de remboursements	Montant moyen du remboursement
Prêt croissance verte	0 €	Septembre 2015	0	0	0 €	0	0 €
XU00276333	8 775 000,00 €	Septembre 2015	30	0	0 €	0	0 €
XU00296443	6 533 696,28 €	Septembre 2015	30	0	0 €	0	0 €
XU00297553	2 210 526,32 €	Septembre 2015	30	0	0 €	0	0 €
XU00297553	2 736 842,11 €	Septembre 2015	30	0	0 €	0	0 €
XU00276323	9 034 264,32 €	Septembre 2015	30	0	0 €	0	0 €

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N° 603
DGS/DFAJ

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES

Sommaire

INTRODUCTION	2
I. SERVICES PUBLICS DELEGUES PAR LE DEPARTEMENT	2
II. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA MUTUALITE FRANCAISE DU DOUBS	3
III. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE MONTS JURA AUTOCARS ET DE LA RDTD	4
PROJET DE DELIBERATION	5
TABLE DES ANNEXES	6

INTRODUCTION

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a imposé aux Départements de créer une Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) notamment lorsqu'ils confient la gestion de services publics à des tiers par le biais de conventions de délégation de service public (DSP).

Cette commission dispose d'attributions listées à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle doit notamment examiner chaque année les rapports produits par les délégataires comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP, et une analyse de la qualité de service.

Composée à parité d'élus et de membres d'associations représentatives des services publics délégués (ADAPEI du Doubs, Fédération nationale des associations des usagers des transports de Franche-Comté (FNAUT), UDAF), la Commission consultative des services publics locaux du Département s'est réunie le 29 octobre 2015. Elle a examiné, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, les rapports produits par les délégataires.

I. SERVICES PUBLICS DELEGUES PAR LE DEPARTEMENT

L'examen des rapports annuels des délégataires réalisé le 29 octobre 2015 concernait l'exécution des DSP suivantes au titre de l'année 2014 :

- les neuf unités de vie (Auxon-Dessous, Bavans, Etupes, Frasne, Saint-Vit, Sancey-le-Grand, Seloncourt, Sochaux, Vercel) dont la gestion est confiée à la Mutualité française du Doubs (MFD) jusqu'au 31 décembre 2016. Le patrimoine bâti de ces unités de vie a été cédé à Habitat 25. Toutefois, le Département du Doubs reste délégant, et poursuit la gestion du service via une convention de délégation de service public conclue avec la Mutualité Française du Doubs.
- la ligne de transport interurbain Mobidoubs A et A express entre Besançon et Pontarlier, gérée par la société Monts Jura Autocars pour une durée de sept années (soit jusqu'au 31 août 2016).
- la ligne Mobidoubs B entre Pontarlier et Montbéliard gérée par la Régie Départementale des Transports du Doubs (RDTD) jusqu'au 31 août 2014. Depuis le 1^{er} septembre 2014, la ligne B est gérée via un marché public attribué à la RDTD. Le rapport du délégataire ne portait donc que sur la période de l'année allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014.

II. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA MUTUALITE FRANCAISE DU DOUBS

Le rapport de la Mutualité Française du Doubs concerne la gestion des unités de vie pour l'année 2014.

Les neuf unités de vie comptent 214 places au 1^{er} janvier 2014, toutes étant habilitées à l'aide sociale. Ces établissements répondent à un réel besoin pour les résidents de disposer d'une structure d'accueil à taille humaine. Pour l'année 2014, le taux d'occupation est satisfaisant et a dépassé l'objectif visé en termes d'occupation : 97,24%.

Le rapport produit par la Mutualité Française du Doubs, pour l'année 2014, met en avant les aspects qualitatifs et notamment l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Ainsi, au cours de l'année 2014, elle a procédé à des rénovations diverses, à l'achèvement des vestiaires distincts pour le personnel, à la mise en place de différents partenariats et conventions avec les hôpitaux de la Région, à une Convention Hospitalisation à Domicile, à la signature de contrats relatifs aux conditions d'intervention des médecins libéraux en EHPAD.

Les taux d'occupations sont très bons et en augmentation par rapport au prévisionnel. Les tarifs ont progressé entre 2013 et 2014 de façon modérée, cette hausse étant pour partie liée à un accroissement des charges de personnel. Les recettes sont quant à elles en hausse par rapport aux prévisions.

Après analyse du rapport de la Mutualité Française du Doubs, la Commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable à l'unanimité.

III. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE MONTS JURA AUTOCARS ET DE LA RDTD

Depuis septembre 2009, le Département construit son réseau de transport de voyageurs articulé avec les services existants. Les trois lignes régulières A, A express et B permettent d'assurer des liaisons régulières Besançon-Pontarlier et Montbéliard-Pontarlier.

La ligne A / A express, gérée par la société Monts Jura Autocars, n'a pas connu de grandes modifications au cours de l'année 2014. Cependant, certaines améliorations ont été apportées pour la ligne A, notamment la création de points d'arrêts (Etalans / Croix de Pierre, Saône / Route de Tarcenay), ainsi que différentes actions de communication et enfin l'ajustement des horaires pour une meilleure complémentarité des réseaux.

Les améliorations pour la ligne B sont plus sommaires ; il s'agit notamment de l'utilisation d'une radio locale comme support de communication, et du développement du logiciel « Gescar ».

En termes de fréquentation, la ligne A / A express comptabilise 153 589 voyages. Il est également constaté une augmentation de 8 % du nombre de voyages pour l'année 2014, au-delà de l'estimation prévisionnelle de Monts Jura. La fréquentation sur la ligne A / A express, bien qu'irrégulière, est en constante augmentation. Quant à la ligne B, la fréquentation a également continué d'augmenter, passant de 18 814 à 22 551 voyages.

Après avoir procédé à leur analyse, la CCSPL a émis un avis favorable sur la synthèse des rapports de la RDTD et de Monts Jura Autocars, avec toutefois une réserve de la Fédération nationale des associations des usagers des transports de Franche-Comté (FNAUT) sur le rapport proposé pour la ligne B. Cette réserve se justifie par l'insuffisance des données communiquées quant à la qualité du service rendu aux usagers.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES

Considérant :

- Que le Département du Doubs a délégué, au titre de l'année 2014, la gestion des services publics suivants : les 9 unités de vie (Auxon-Dessous, Bavans, Etupes, Frasne, Saint-Vit, Sancey-le-Grand, Seloncourt, Sochaux, Vercel), et les lignes de transport de voyageurs A, A express, et B (jusqu'au 31 août 2014),
- Que les rapports annuels des délégataires pour l'année 2014 ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 29 octobre 2015,

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Prend acte des rapports d'activité 2014 transmis par la Société Monts Jura Autocars et la Régie Départementale des Transports du Doubs au titre de la gestion des lignes régulières de transport de voyageurs, et de l'avis favorable rendu par les membres de la CCSPL sur la gestion de ce service, avec une réserve sur le rapport produit par le délégataire pour la ligne B,
- Prend acte des rapports d'activité 2014 transmis par la Mutualité Française du Doubs au titre de la gestion des unités de vie et de l'avis favorable exprimé à l'unanimité par les membres de la CCSPL sur la gestion de ce service.

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Synthèse de la Direction de l'éducation, du patrimoine et des transports, et rapports de la RDTD et de Monts Jura**
- Annexe 2 : Synthèse de la Délégation aux ressources et moyens généraux, et rapport de la MFD**

Réunion de la Commission Consultative Des Services Publics Locaux

29 octobre 2015

Synthèse des rapports des délégataires des lignes interurbaines de transport de voyageurs Mobidoubs A, A express et B durant l'année 2014

Ce rapport consiste à présenter les bilans des deux délégataires chargés de l'exploitation des lignes interurbaines de transport de voyageurs au titre de l'année 2014 sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre pour la ligne A, A express et du 1^{er} janvier au 31 août pour la ligne B.

Les rapports d'activité annuels transmis au 1^{er} juin 2015, conformément aux deux conventions de délégation de service public, abordent les plans techniques, les données comptables et la qualité de service.

1- Rappel du contexte des lignes de transports de voyageurs dans le Département

Depuis septembre 2009, le Département du Doubs construit son réseau de transports de voyageurs articulé avec les services existants. Quotidiennement, trois lignes régulières circulent entre Besançon / Pontarlier (lignes A, A express) et entre Pontarlier / Montbéliard (ligne B). Elles sont complétées par 12 services de transport à la demande organisés localement et depuis février 2012 par un service de transport reliant Quingey à Besançon, (ci-joint en annexe la carte des lignes de voyageurs du Département).

Les lignes régulières Mobidoubs A et B sont gérées par voie de délégation de service public, par la RDTD, jusqu'au 31 août 2014 pour la ligne B et par Monts-Jura Autocars, jusqu'au 31 août 2016 pour la ligne A, A express. Contrairement aux deux lignes précédentes, la ligne Mobidoubs C (Quingey – Besançon) est réalisée dans le cadre d'un marché public attribué à la société Monts-Jura Autocars du 8 février 2012 au 7 février 2014 est renouvelé jusqu'en février 2016.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la ligne B est aussi gérée dans le cadre d'un marché public attribué à la RDTD jusqu'au 31 août 2016, reconductible jusqu'au 31 août 2018.

2- Les conventions de DSP

Les conventions prévoient un certain nombre d'obligations pour les délégataires notamment :

- l'exploitation et la commercialisation du réseau de transport public en portant une attention particulière à la qualité et à la sécurité du service,
- le graphichage des services (affectation des véhicules et des personnels) et sa communication à l'autorité délégante,
- la formation du personnel,
- la fourniture et la gestion des matériels roulants et autres biens nécessaires à l'exploitation et, le cas échéant, la gestion des biens qui lui seraient confiés par l'autorité délégante en cours de convention,
- la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de la promotion du réseau, en partenariat avec le Département,
- la réalisation d'études de terrain, nécessaires aux modifications de service,
- une mission de conseil et d'aide à la décision,
- le suivi de la qualité.

3- Les améliorations apportées sur les lignes A et B

Pour mémoire, les lignes Mobidoubs A, A express et B ont été mises en place le 1^{er} septembre 2009 et ont fait l'objet de premiers ajustements issus des remarques des usagers, notamment lors des comités de lignes, et ce, rapidement après leur démarrage.

L'ensemble des modifications depuis le début des DSP est récapitulé ci-après :

	A, A express	B
Optimisation du réseau	Mise en place du bout en bout entre Besançon et Pontarlier desservant la vallée de la Loue (14 aller-retours par jour) Mise en place de doublages systématiques aux heures de pointe Maintien de points d'arrêts Création de nouveaux arrêts à hauteur d'ETALANS et de SAONE Amélioration de l'intermodalité (centre Saint Pierre, PEM Viotte avec le réseau Tram, Ginko et Livéo)	Ajout de points d'arrêts Mise en place d'un véhicule de plus grande capacité (22 places) sur le tronçon ST Hippolyte/Montbéliard pour faire suite aux sureffectifs constatés Suppression de la réservation en semaine et les Week-end/jours fériés Liaisons complètes : 2 aller-retours possible chaque jour entre Pontarlier et Montbéliard
Informations des usagers et création d'une image	Informations des usagers : création d'une rubrique « actualités » et d'un plan neige, nouveau dépositaire Actions de communication : nouvelles grilles horaires, autocollants « dépositaires » aux couleurs de Mobidoubs, promotion (journée du transport public, mailing aux nouveaux arrivants, campagne publicitaire (4x3 m) Réalisation d'une campagne de communication sur Mobidoubs	Actions de communication : spots-radios, éditions de grilles d'horaires Création de pages dédiées au transport de voyageurs sur www.doubs.fr Dépôt de la marque Mobidoubs à l'Institut National Propriété Industrielle (INPI) Réalisation d'une campagne de communication sur Mobidoubs Organisation de comités de lignes annuelles
Complémentarité avec les autres réseaux	Réaménagement des horaires (ajout de courses le matin au départ de Pontarlier en correspondance avec la Régio express de Neuchâtel) Maintien du titre Pass bus car entre les lignes Mobidoubs et Ginko	Ajustement des horaires pour permettre des correspondances
Tarification : carte tarif réduit, Pass bus car	Mise en place dès le départ de la convention d'une carte tarif réduit	

Ligne A et A express :

Par ces adaptations rapides, un transport collectif, performant et crédible, pour les déplacements inter-cités sur le département à un tarif attractif pour la population a très vite été effectif et a trouvé un rythme régulier dès le départ dans une logique d'aménagement du territoire et de développement durable.

Pour l'année 2014, il n'y a pas de modifications importantes hormis la mise en place d'un couloir de bus à Rivotte à la fin des travaux du tram de Besançon.

Il n'y a pas eu de modification de l'offre, pas de remplacement de véhicules, (la moyenne d'âge au 31/12/2014 est de 3,5 années), une modification tarifaire seulement pour les titres combinés qui ont augmentés au 20/12/2014 conséquence de l'évolution des tarifs GINKO.

Ligne B :

Aucune modification n'a eu lieu cette année sur la ligne. Il n'y a pas de remplacement de véhicules.

4- Points forts des réseaux

1- D'une manière générale et constante, depuis le début des DSP :

- articulation des différents services de transport existants, (TGV, TER, GINKO, TRAM, réseau Suisse),
- recherche de correspondances entre les réseaux de transport,
- matérialisation des arrêts avec des poteaux d'information,
- pérennisation des comités de lignes,
- utilisation du site internet comme relais de l'information,
- amélioration de l'information aux usagers,
- fidélisation de la clientèle avec une augmentation du nombre d'abonnés (notamment sur les lignes A).

2- Pour l'année 2014, pour la ligne A et A express :

- le marketing mis en place par Mont-Jura Autocars :
 - continuité de la réception des appels téléphoniques suite à la suppression de Motilib et ensuite développement du service sur une plus large amplitude des horaires,
 - fiches horaires refaites plus simples et plus riches à la fois, plus lisibles plus intermodales,
 - campagnes de publicité (campagne estivale, campagne Produit à l'occasion des fêtes de fin d'année, campagne aux JPO de l'Université de Franche-Comté, campagne avec les habitants et entreprises de la Vallée de la Loue....),

- présence sur le terrain en période de rentrée à Besançon - Rivotte pour déclenchement ou pas de doublage sur certains horaires si besoin,
- forte synergie avec les autres réseaux (Livéo, Pontabus, Ginko) en réalisant plusieurs actions communes (page Mobidoubs dans Pontabus...),
- partenariats pour l'ancrage de Mobidoubs dans les territoires (La Transjurassienne...),
- qualité de la relation clients essentielle pour l'entreprise : écouter, susciter l'expression, entourer les clients (enquête de satisfaction, carte avec tous les contacts Mobidoubs, service gratuit d'information par SMS...)
- réunions avec les conducteurs pour connaître les remontées d'informations
- orientation des voyageurs aux arrêts principaux de la ligne par des coordinateurs

3- Pour l'année 2014, pour la ligne B :

- diffusion de messages publicitaires sur une radio locale.
- Développement du logiciel GESCAR qui permet de suivre la ligne B en temps réel. Mais le Département du Doubs n'en a pas été destinataire ni dans l'information initiale ni dans le suivi de cette action qui pourraient permettre un signalement de tous dysfonctionnements liés aux aléas de circulation.

5- Les résultats : fréquentation et recettes

5.1 – Fréquentation :

* Lignes A et A express :

En 2014, la fréquentation de la ligne A Express reste stable et continue d'évoluer sur la ligne A, (ci-joint en annexe graphique de la fréquentation).

On passe de 146 820 à 153 589 voyages. Ce chiffre s'explique notamment par la liaison complète entre Besançon et Pontarlier sur la ligne A (prolongement de la ligne entre Ornans et Pontarlier), par le prix attractif du ticket unitaire (3€ pour un trajet de 65 km environ) et du fait de la complémentarité entre les 2 lignes.

La prévision faisait état d'une fréquentation à hauteur de 142 977 voyages. Il y a donc eu une augmentation de 8%.

Par ailleurs, l'ensemble de ces deux lignes a connu les années précédentes une augmentation significative mais irrégulière de fréquentation (15% de 2010 à 2011, 4,25% de 2011 à 2012, 2,5% de 2012 à 2013 et 4,6% de 2013 à 2014).

La fréquentation continue d'évoluer alors même que des éléments extérieurs (carburants en baisse par exemple) pourraient laisser penser à une stagnation de celle-ci, voire à une baisse, (ci-joint en annexe graphique récapitulatif de la fréquentation).

La fréquentation prévue a bien été atteinte alors que dans le même temps les recettes restent en-dessous de l'objectif que s'était fixé le délégataire. L'écart est dû à une trop forte optimisation des recettes prévisionnelles de celui-ci, le Département du Doubs ne fixant que le tarif unitaire (3 € et 6 €).

* Ligne B :

La différence entre la fréquentation prévisionnelle et celle réalisée sur la ligne B s'explique de nouveau par l'estimation de fréquentation annoncée de manière particulièrement basse dans la convention initiale. La fréquentation passe de 18 814 à 22 551 voyages, (ci-joint en annexe graphique récapitulatif de la fréquentation).

A titre comparatif, la ligne Mobidoubs C entre Quingey et Besançon enregistre certains mois la même fréquentation alors qu'elle ne dessert que 4 points d'arrêt sur un nombre moindre de kilomètres. La ligne B dispose d'un réel potentiel de développement.

5.2 – Recettes :

* Lignes A et A express :

Les recettes commerciales sur les lignes A et A Express n'ont pas atteint les objectifs fixés dans la convention initiale, ceux-ci ayant été fixés par le titulaire de la convention. Elles s'élevaient à 487 363 € HT au lieu de 570 790 € HT.

Les contributions forfaitaires fixées dans la convention initiale ont été modifiées à partir de 2011 par un avenant qui doit se poursuivre sur les autres années et qui intègre les modifications de service qui ont été effectuées de 2009 à 2011. Les avenants passés et à venir ont pour but de compenser les commandes supplémentaires en terme de fonctionnement de la ligne selon les bases définies dans la convention mais en aucun cas de pallier les moindres recettes commerciales.

La contribution forfaitaire initiale augmentée des montants des avenants sollicités auprès du Département du Doubs est de 467 755 € HT.

* Ligne B :

Pour la ligne B, tout comme la fréquentation, les recettes avaient été sous-estimées. La convention qui lie le Département et la RDTD prévoit qu'en cas d'augmentation de recettes commerciales perçues auprès des usagers non scolaires représentant au moins 2 % d'augmentation par rapport aux recettes prévisionnelles établies par le Délégataire, le surplus de recettes correspondantes est partagé à part égale entre l'Autorité délégante et le Délégataire.

Tableau de suivi des DSP des lignes de transports interurbains de voyageurs

	Réalisé fin Décembre 2010	Réalisé fin décembre 2011	Réalisé fin décembre 2012	Réalisé fin décembre 2013	Réalisé fin décembre 2014	Prévision fin décembre 2014	Ecart Prévisi on / Réa lisé 2014	% exécution
Ligne A express								
Fréquentation - nb voyages	76 962	80 104	78 024	77 505	81 031	103 038	-22 007	78,64%
Ligne A								
Fréquentation - nb voyages	42 752	57 153	65 069	69 203	72 558	39 939	+32 619	181,67%
Deux lignes								
Fréquentation - nb voyages	119 714	137 257	143 093	146 708	153 589	142 977	10 612	107,42%
Recettes commerciales en € HT	370 868	434 729	450 276	482 012	487 363	570 790	-83 427	85,38%
Recettes commerciales en € TTC	391 266	458 639	484 168	515 753	521 478	610 745	-89 267	85,38%
		(TVA à 5,5%)	(TVA à 7%)	(TVA à 7%)	(TVA à 7%)			
Contribution DD								
Contribution DD en € HT		407 477	408 301	502 499	467 755	381 500	+86 255	122,61%
Avenant à la contribution 2011 DD en € HT (versé en 2012)	65 735							

	Réalisé fin Décembre 2010	Réalisé fin décembre 2011	Réalisé fin décembre 2012	Réalisé fin décembre 2013	Réalisé fin août 2014 (date d'arrêt de la DSP)
Ligne B					
Fréquentation - nb voyages	7 351	12 832	15 255	18 814	14 364
Recettes commerciales en € HT	23 481	35 355	48 668	58 219	78 000
Recettes commerciales en € TTC	24 772	37 300	52 075	62 294	83 460
		(TVA à 5,5 %)	(TVA à 7%)	(TVA à 7%)	(TVA à 7%)
convention initiale jusqu'à août 2013 avenants 2 et 3					
Contribution DD					
Contribution DD en € HT		238 263	436 194	440 392	350 000

La contribution du Département du Doubs rapportée à l'année 2014 (janvier à août) correspond à la prévision de 350 000 €.

CONCLUSION

Le potentiel réel de chaque ligne s'exprime par le R/D (recettes sur dépenses).

Pour la ligne A A express, le R/D est supérieur à 40 % (45 % en 2014 pour l'ensemble des deux lignes), il exprime donc une rentabilité commerciale propice à une exploitation adaptée.

Pour la ligne B, le R/D est inférieur à 20%, cela met en évidence que la ligne n'est pas encore arrivée à maturation pour une exploitation en DSP.

Dans les deux cas, le volume de voyage effectué sur l'ensemble des trois lignes (même ligne par ligne) montre que l'objectif de service public (offre de transport au citoyen) a bien été atteint.

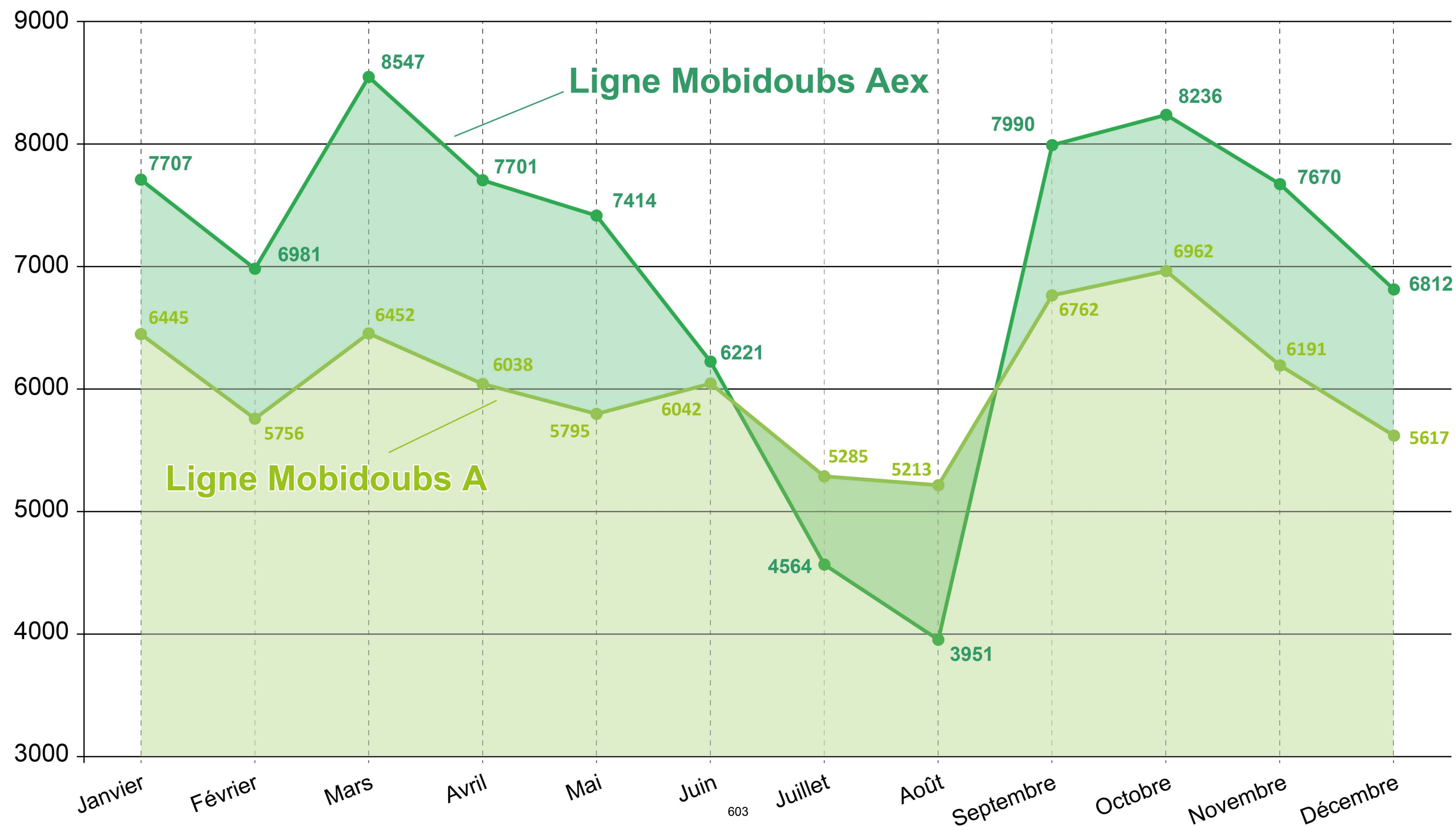
ANNEXES :

- **Plan départemental de transport de voyageurs**
- **Graphique de l'évolution de la fréquentation sur l'année 2014 de la ligne A A express**
- **Graphique de l'évolution de la fréquentation de 2009 à 2014 de la ligne A A express**
- **Graphique de l'évolution de la fréquentation de 2009 à 2014 de la ligne B**

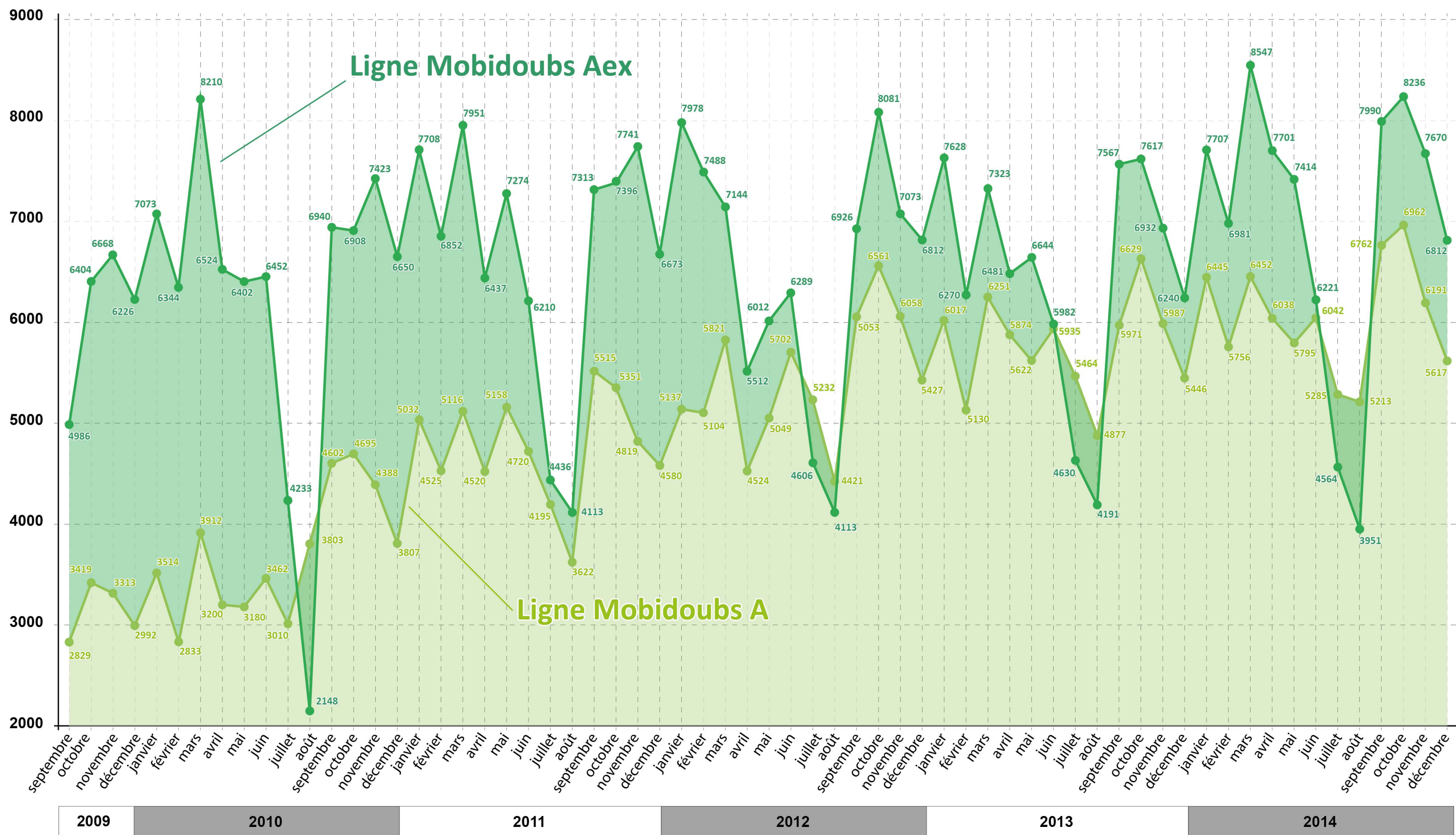
Fréquentation des lignes de voyageurs

Mobidoubs A et Aexpress, Besançon ↔ Pontarlier

Année 2014

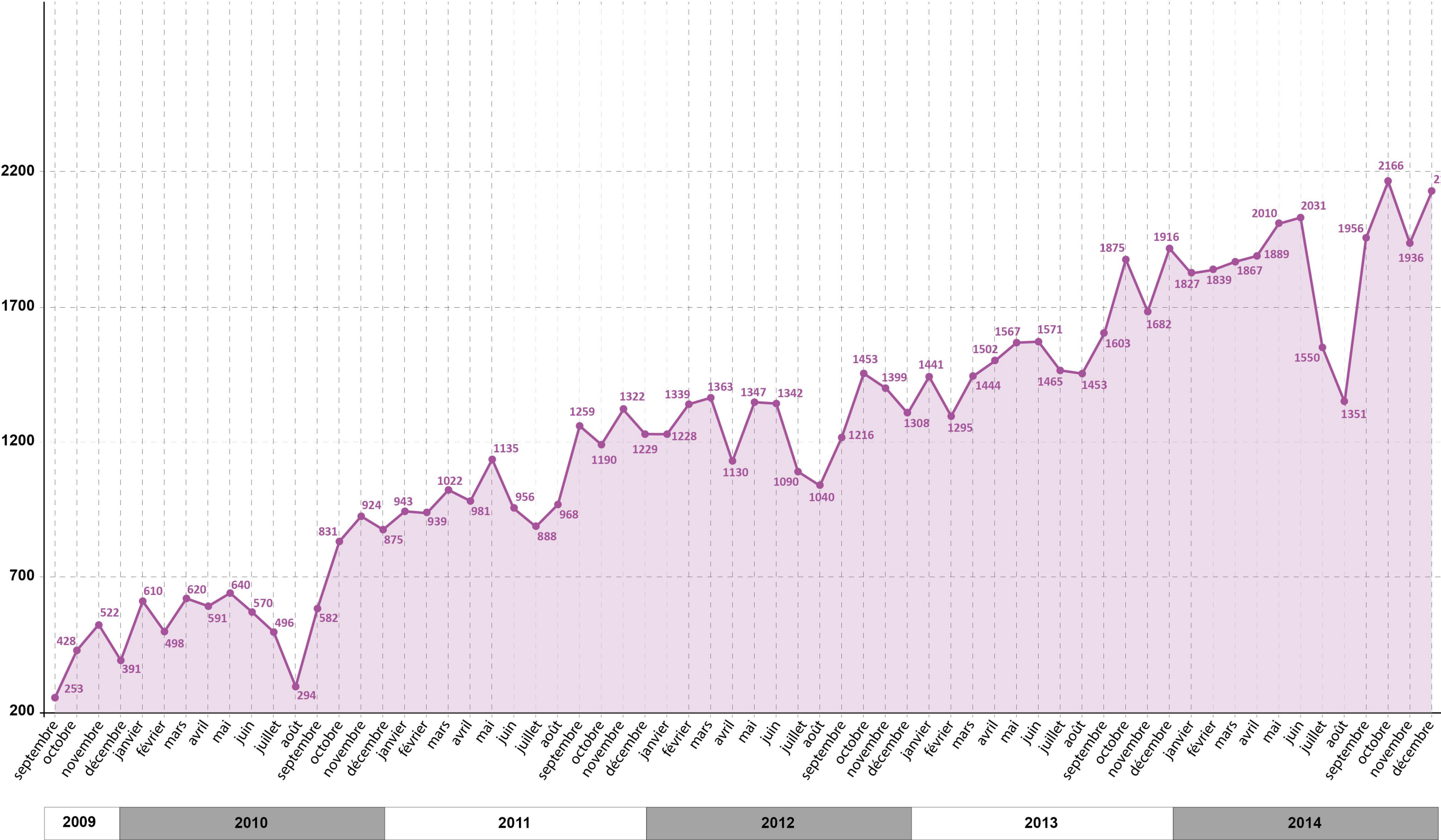


Fréquentation des lignes de voyageurs Mobidoubs A et Aexpress - Besançon ↔ Pontarlier septembre 2009 → décembre 2014



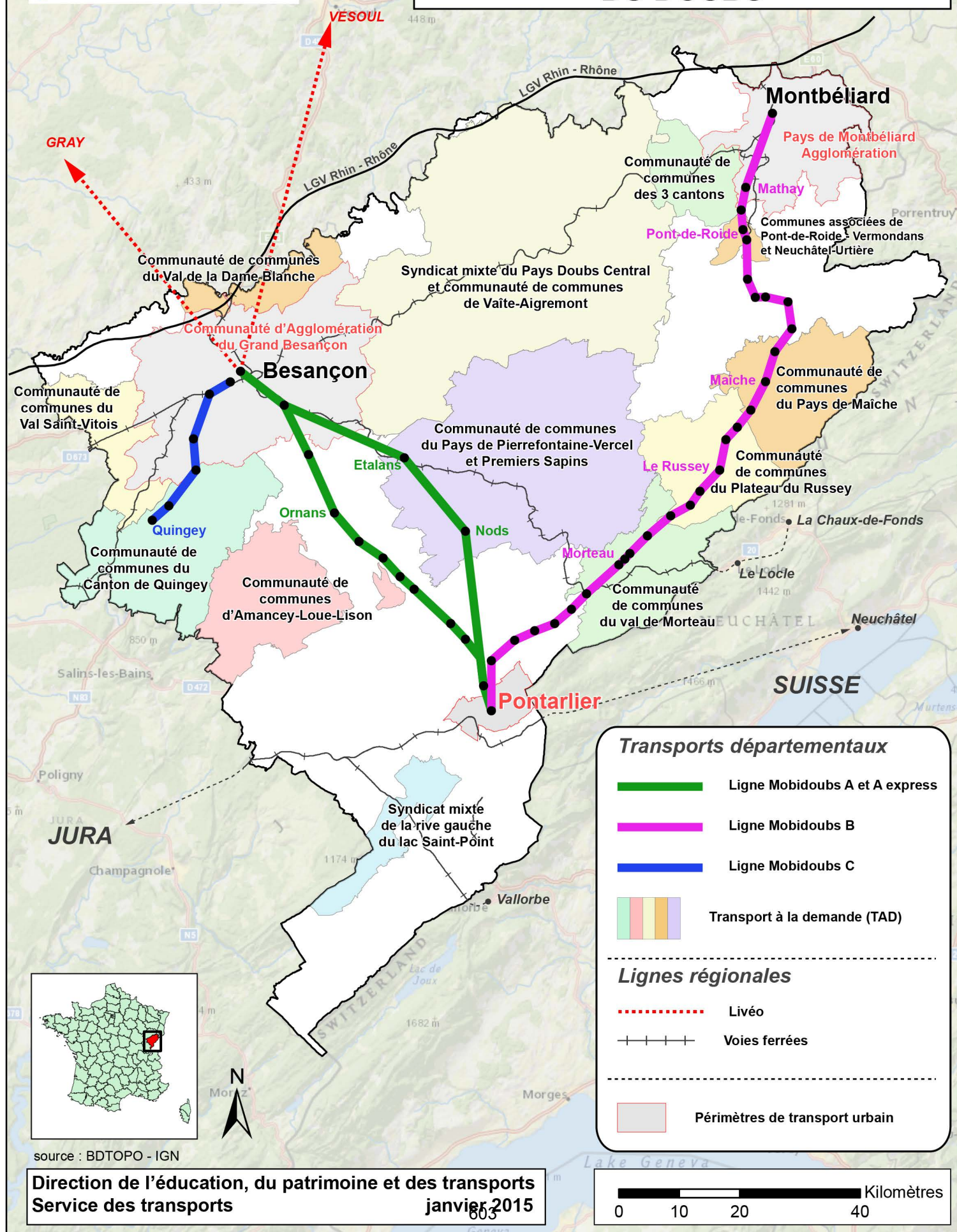


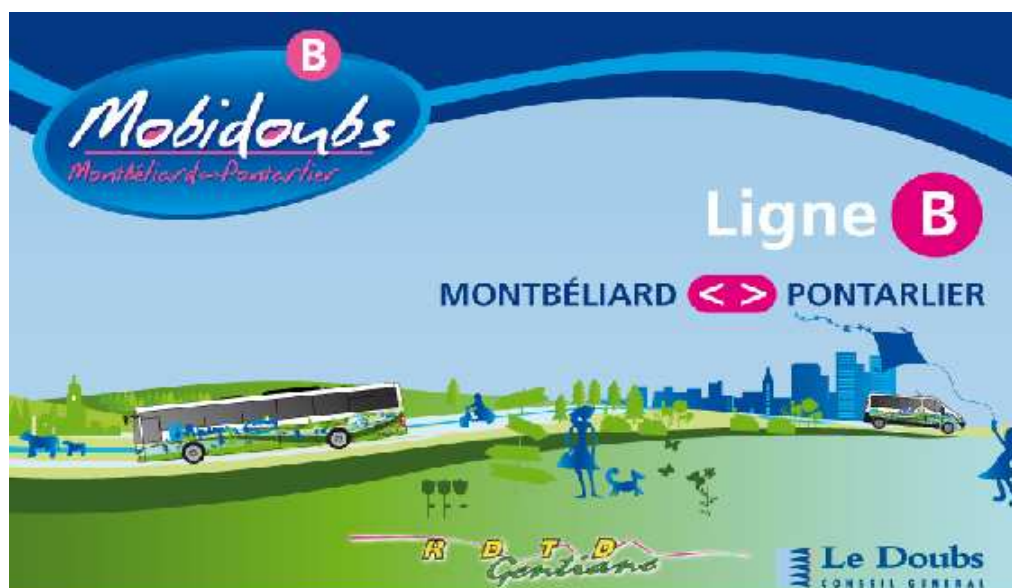
Fréquentation des lignes de voyageurs
Mobidoubs B - Montbéliard ↔ Pontarlier
septembre 2009 → décembre 2014



Direction de l'éducation, du patrimoine et des transports - Service des transports - octobre 2015

PLAN DEPARTEMENTAL DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS DU DOUBS





DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LIGNE B

RAPPORT ANNUEL 2014

PRESENTE PAR LA RDTD

I. DONNEES TECHNIQUES

A- l'Offre

L'offre est présentée en tenant compte des éléments recueillis sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Services réguliers (voir tableaux pages suivantes)

- L'offre kilométrique par ligne fait apparaître 261 890 kms durant la période annuelle.
- Le ratio V/K est de 0.086 sur l'année.
- Il n'y a pas de sous-traitance sur la ligne B.

RECAPITULATIF DES DYSFONCTIONNEMENTS SUR LE REGULIER:

Ligne 109 non réalisée de Pontarlier a Morteau le 17 mars

Ligne 109 retardée de Pontarlier a Morteau le 2 avril

Ligne 106 pas réalisée de Pontarlier a Morteau le 6 mai 2014

Le 30 juin 2014 les courses 101-104 ont été réalisées avec de l'avance sur l'heure prévue

Le 11 juillet 2014 les courses 104-107 et 105 ont été réalisées avec du retard sur l'heure prévue

Le Mardi 26 Août 2014 la course 105 a été réalisée avec du retard sur l'heure prévue

Le Dimanche 21 septembre 2014 les courses 206-207 ont été réalisées avec du retard sur l'heure prévue. Retard consequent dû a un accident.

Le Lundi 13 Octobre 2014 les courses 108-109 ont été réalisées avec du retard sur l'heure prévue. Retard consequent dû a un accident.

Services réguliers

OFFRE KILOMETRIQUE PAR LIGNE

	Morteau > Montbéliard	Morteau < Pontarlier	Pontarlier > Morteau	Montbéliard > Pontarlier	Morteau > Montbéliard	Morteau > Pontarlier	Pontarlier > Morteau	Montbéliard > Pontarlier	Pontarlier > Montbéliard	Morteau > Pontarlier	Pontarlier > Maiche	Montbéliard > St Hyppolyte	St Hippolyte > Montbéliard	Montbéliard > Morteau	
	6H10	6H15	7H00	7H35	8H45	12H05	9H45	13H15	12H50	17H00	17H45	17H10	17H49	18H30	
REGULIER	1-01	1-02	1-03	1-04	1-05	1-06	1-07	1-08	1-09	1-10	1-11	1-12	1-13	1-14	totaux
JANVIER	1584	726	726	2310	1584	726	726	2310	2310	726	1452	682	682	1584	18128
FEVRIER	1440	660	660	2100	1440	660	660	2100	2100	660	1320	620	620	1440	16480
MARS	1512	693	693	2205	1512	693	693	2205	2205	693	1386	651	651	1512	17304
AVRIL	1512	693	693	2205	1512	693	693	2205	2205	693	1386	651	651	1512	17304
MAI	1296	594	594	1890	1296	594	594	1890	1890	594	1188	558	558	1296	14832
JUIN	1440	660	660	2100	1440	660	660	2100	2100	660	1320	620	620	1440	16480
JUILLET	1584	726	726	2310	1584	726	726	2310	2310	726	1452	682	682	1584	18128
AOUT	1440	660	660	2100	1440	660	660	2100	2100	660	1320	620	620	1440	16480
SEPTEMBRE	1584	726	726	2310	1584	726	726	2310	2310	726	1452	682	682	1584	18128
OCTOBRE	1656	759	759	2415	1656	759	759	2415	2415	759	1518	713	713	1656	18952
NOVEMBRE	1368	627	627	1995	1368	627	627	1995	1995	627	1254	589	589	1368	15656
DECEMBRE	1584	726	726	2310	1584	726	726	2310	2310	726	1452	682	682	1584	18128
Total	18000	8250	8250	26250	18000	8250	8250	26250	26250	8250	16500	7750	7750	18000	206000

REGULIER SDF 2014

KILOMETRES EFFECTIVEMENT REALISES PAR COURSE

TAD	2-01	2-02	2-03	2-04	2-05	2-06	2-07	2-08	Total
JANVIER	648	297	594	648	648	594	297	648	4374
FEVRIER	576	264	528	576	576	528	264	576	3888
MARS	720	330	660	720	720	660	330	720	4860
AVRIL	648	297	594	648	648	594	297	648	4374
MAI	936	429	858	936	936	858	429	936	6318
JUIN	720	330	660	720	720	660	330	720	4860
JUILLET	648	297	594	648	648	594	297	648	4374
AOUT	792	363	726	792	792	726	363	792	5346
SEPTEMBRE	576	264	528	576	576	528	264	576	3888
OCTOBRE	576	264	528	576	576	528	264	576	3888
NOVEMBRE	792	363	726	792	792	726	363	792	5346
DECEMBRE	648	297	594	648	648	594	297	648	4374
Total	8280	3795	7590	8280	8280	7590	3795	8280	55890

B. le matériel roulant

- Suivi du programme d'investissements contractuels :

o 2 véhicules de 9 places aux couleurs Mobidoubs (3 en réalité)

Date de 1^{ère} immatriculation des 3 véhicules : 27-11- 2009

o 2 véhicules de 22 places aux couleurs Mobidoubs, dédiés à la ligne.

Date de 1^{ère} immatriculation des véhicules: 13-08-2008 et 18-04-2011

o 1 véhicule de 16 places estampillé Mobidoubs, en réserve, pour des besoins ponctuels.

Date de 1^{ère} immatriculation du véhicule : 19-05- 2008

- Age du parc au 31 décembre 2012

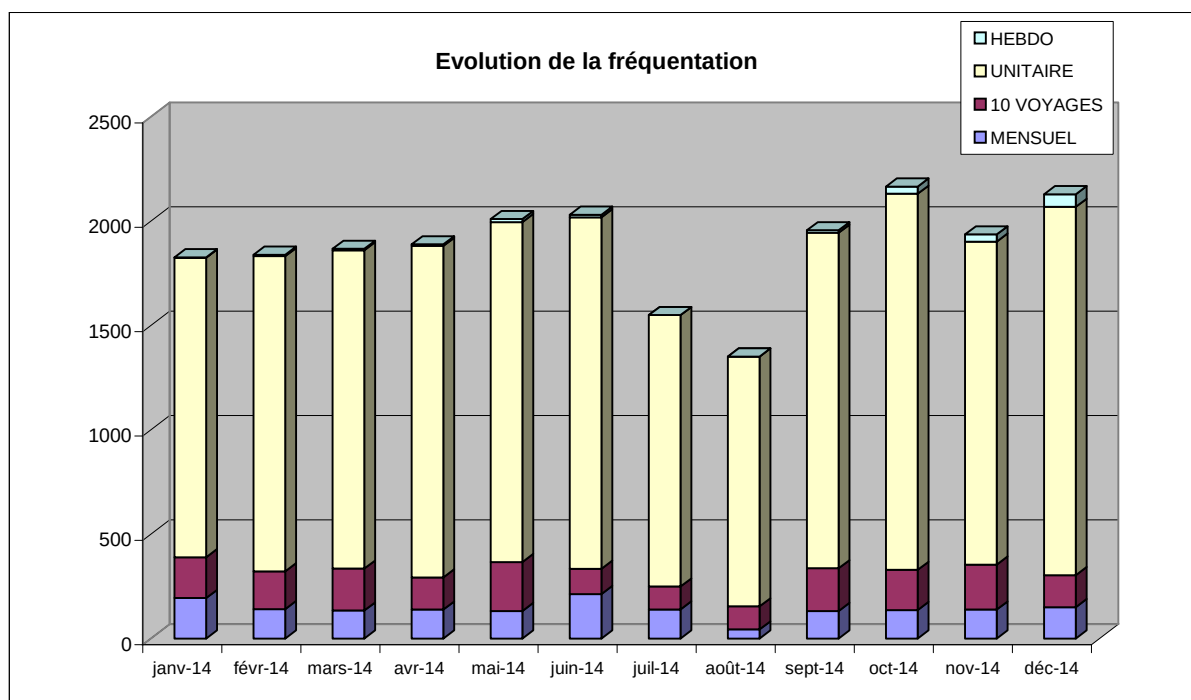
Les trois véhicules de 9 places ont 4 ans et 1 mois.

Les deux véhicules de 22 places ont respectivement 5 ans et 4 mois, et 2 an et 8 mois.

Le véhicule de 16 places a 5 ans et 6 mois.

C. Fréquentation (voir tableaux pages suivantes)

- La fréquentation annuelle constatée s'établit à 22 551 voyages réguliers dont 3 848 sur les SDF réguliers.
- En terme mensuel, la fréquentation oscille entre le plus bas: 1085 usagers (août) et le plus haut: 1891 usagers (octobre) en régulier semaine et entre le plus bas: 210 usagers (juillet) et le plus haut: 469 usagers (novembre) sur SDF réguliers.
- 84,66% des clients utilisent des tickets unitaires, 5,05% des abonnements mensuels, 9,52% des cartes 10 voyages et 0,07% des abonnements hebdomadaires.
- Le ratio V/K s'établit à 0,074 en régulier semaine, et de 0.069 en SDF régulier.
- Les recettes s'élèvent à 80 811 €, dont 68 412 € en tickets unitaires, 7 695 € en cartes 10 voyages, 4 080 € en abonnements mensuels et 624 € en abonnements hebdomadaires.



Fréquentation 2014

FREQUENTATION

Global	SDF Régulier	Régulier	
1827	321	1506	janvier
1839	330	1509	fevrier
1867	347	1520	mars
1889	281	1608	avril
2010	419	1591	mai
2031	314	1717	juin
1550	210	1340	juillet
1351	266	1085	aout
1956	339	1617	septembre
2166	275	1891	octobre
1936	469	1467	novembre
2129	277	1852	decembre
22551	3848	15255	

KILOMETRES

Global	SDF Régulier	Régulier	
22502	4374	18128	janvier
20368	3888	16480	fevrier
22164	4860	17304	mars
21678	4374	17304	avril
21150	6318	14832	mai
21340	4860	16480	juin
22502	4374	18128	juillet
21826	5346	16480	aout
22016	3888	18128	septembre
22840	3888	18952	octobre
21002	5346	15656	novembre
22502	4374	18128	decembre
261890	55890	206000	

RATIO V/K

Global	SDF Régulier	Régulier	
0,081	0,073	0,083	janvier
0,090	0,085	0,092	fevrier
0,084	0,071	0,088	mars
0,087	0,064	0,093	avril
0,095	0,066	0,107	mai
0,095	0,065	0,104	juin
0,069	0,048	0,074	juillet
0,062	0,050	0,066	aout
0,089	0,087	0,089	septembre
0,095	0,071	0,100	octobre
0,092	0,088	0,094	novembre
0,095	0,063	0,102	decembre
0,086	0,069	0,074	

D Personnel

- Répartition des effectifs par catégorie de poste
 - o Conducteurs 4.0 ETC
 - o Administratifs 0.5 ETC
 - o Atelier 0.2 ETC
- Nombre de jours de grève et répartition par catégorie de postes, et absentéisme
Aucun jour de grève ni d'absentéisme au cours de la période

E Charges d'exploitation

- Voir Compte annuel de résultat

F Produits d'exploitation

- Voir Compte annuel de résultat

G Commercial et marketing

- Actions menées et comparaison au plan contractuel
 - o Diffusion de messages publicitaires sur la radio locale.
- Résultat des enquêtes et études
- Taux de contrôle et taux de fraude
 - o Les tickets sont vendus par les conducteurs. La vente fait office de contrôle, il n'y a donc pas de fraude.

H Démarche qualité

- Développement du logiciel de planification: GESCAR.

II DONNEES COMPTABLES

A Compte annuel de résultat

Le compte de résultat présenté page suivante retrace exactement l'évolution de la DSP du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

B présentation des méthodes et éléments de calcul

Sur la période considérée de 12 mois nous avons repris exactement les mêmes éléments que l'année précédente.

C Etat des variations du patrimoine immobilier

Aucune variation n'est intervenue.

D Compte rendu de situation des biens immobilisations

Les véhicules sont conformes aux engagements pris.

E Suivi du programme contractuel d'investissement

R.A.S

F Etat des autres dépenses de renouvellement

- Néant

G inventaire des biens de retour et de reprise de service

- Néant

H Engagements à incidences financières

- Néant

DSP ligne B		Compte d'
Unités d'œuvre		BUDGET
		2013/2014
		Du 1 sept au 31 août
Km totaux services réguliers		241 565
Km totaux services sur réservation		32 562
Km totaux		274 127
Nb heures de conducteurs services régulier		8 053
Nb heures de conducteurs services TAD		1 085
Nb de véhicules total		3
Postes de charges	Prix unitaire	
Charges liées aux Km	€ / km	
Carburants, lubrifiants, pneus		79 497 €
Entretien: pièces + MO		32 895 €
Sous total coût km	- €	112 392 €
Charges de conduite	€ / heure	
Personnel de conduite		235 431 €
Personnel d'exploitation		14 229 €
Sous total coût exploitation		249 660 €
Charges liées aux véhicules	€ / véh	
Amortissement technique		25 625 €
Frais financiers		4 373 €
Assurances		2 700 €
Location véhicule 22 places		- €
Réserve	%	3 250 €
Sous total coût véhicules		35 948 €
Sous traitance		- €
Coût résevation TAD		- €
Information promotion	Forfait	- €
Total coûts directs = CD		398 000 €
Charges générales	% du CD	
Frais généraux		20 000 €
Impôts et taxes		10 000 €
Frais de services centraux		- €
Total charges générales		30 000 €
Total des charges HT (C)		428 000 €
Recettes		
R1 Non scolaires + scolaires (éventuel)		78 000
R2 Compenastion tarifaire		-
R3 Publicité, infractions		- €
R4 Subvention d'équilibre		350 000
Total R1+R2+R3+R4 = RT		428 000
Marges dégagée(RT-C) = M		- €
Marge en % de C	3%	0,00
Interessement sur recettes		-

Coûts des véhicules (inventaire B)

	Valeur à amortir	Durée d'amortissement	Amortissements techniques	Amortissements financiers	Total amortissements <i>(techniques/financiers)</i>	Assurances	Commentaires
Matériel de transport							
Véhicule	17 500,00	4 ans	0,00	0	0,00	900	
Véhicule	53 000,00	4 ans	11 042,00	1988	13 030,00	900	
Véhicule	53 000,00	4 ans	13 250,00	2385	15 635,00	900	
...							
Total	123 500,00		24 292,00	4 373,00	28 665,00	2 700,00	
Matériels embarqués							
Type	8 000,00	4 ans	1 333,00				8 mois
Type							
...							
Total	8 000,00		1 333,00				
Autres biens <i>(à détailler)</i>							
Type							
Type							
...							
Total							
TOTAL GENERAL	131 500,00		25 625,00	4 373,00	28 665,00	2 700,00	

III Analyse de la qualité de service

A Les véhicules

- Trois véhicules sont nécessaires pour réaliser la ligne, un de 9 places et deux de 22 places. Pour des raisons de maintenance, il y a un véhicule 16 places en plus, un de 9 places aux couleurs Mobidoubs, ainsi que les véhicules de 22 places. Quant au véhicule 16 places, il possède une livrée simplifiée.

C Les conducteurs

- Nos conducteurs, qui ont maintenant une grande expérience dans la maîtrise de la ligne B, continuent de mettre en œuvre les éléments indispensables au bon fonctionnement de cette ligne. En effet, ils sont ponctuels et rigoureux. De plus, les conducteurs mettent en avant leurs qualités relationnelles avec de la courtoisie et des tenues vestimentaires appropriées.

Rapport d'activité annuel **Mobidoubs A** **2014**

Mobidoubs 2014
519 580 kilomètres - 153 589

Au nom de toutes les équipes de Keolis Monts Jura, je suis heureux de vous présenter ce rapport d'activité de la cinquième année de la DSP 2009-2016.

Fil rouge de notre action, le service au client constitue plus que jamais le socle de notre politique d'entreprise: délivrer une prestation aussi irréprochable que possible, améliorer toujours la qualité par la formation des hommes et des femmes de Keolis Monts Jura, la créativité pour des actions performantes, la prise en compte immédiate des incidents et la remise en cause de nos processus lorsque cela est nécessaire.

Ancré dans les valeurs des salariés de Keolis Monts Jura, cet état d'esprit client constitue un fort levier de motivation et d'action. Les résultats de l'enquête Satisfaction du printemps 2014 en sont un témoignage. 96% des clients ont une bonne voire très bonne opinion du service offert.

En 2014, l'action commerciale s'est voulue plus volontariste pour gagner des parts de marché et la politique de relations clients plus vive pour renforcer la fidélité des clients acquis. Dans ce domaine, Keolis Monts Jura a apporté des réponses concrètes et pertinentes comme au moment de la disparition de Motilib en permettant la continuité de la réception des appels téléphoniques et en développant ensuite le service sur une plus large amplitude (du lundi au samedi de 7h à 19h).

Les résultats sont là. La fréquentation globale des deux lignes A progresse de 4,61%. La fidélité des voyageurs aussi (+5% de voyages avec un abonnement) : c'est un grand motif de satisfaction. Les recettes suivent le même chemin avec une augmentation de 7,3%.

Pour 2015, nous maintenons le cap au service du réseau Mobidoubs.

Alexandre Guilmot

Directeur du secteur Keolis Franche Comté

Sommaire

I.	Eléments techniques	7
1	Offre	8
1.1	Description des lignes	8
1.1.1	Ligne A Express Besançon <> Pontarlier par Nods	8
1.1.2	Ligne A Besançon <> Pontarlier par Ornans	8
1.2	Evolutions des lignes	9
1.3	Kilomètres commerciaux	9
1.4	Perturbations sur le réseau	10
1.4.1	Plan neige	10
1.4.2	Perturbations ponctuelles	10
2	Fréquentation	11
2.1	Fréquentation par ligne	11
2.2	Fréquentation par titre	11
2.3	Evolution de la fréquentation	12
3	Recettes et ventes	13
3.1	Gamme tarifaire	13
3.2	Recettes commerciales par titre	14
3.3	Réseau de distribution	14
4	Personnel	15
5	Matériel roulant	16
5.1	Suivi du programme d'investissement	16
5.2	Age du parc	16
5.3	Sinistralité	16
6	Commercial et Marketing	17
6.1	La promotion dynamique des lignes Mobidoubs A	17
6.1.1	Des fiches horaires plus « vendeuses »	17
6.1.1	Une information aux arrêts plus complète	17
6.1.2	Une campagne de valorisation de la satisfaction des clients Mobidoubs A	18
6.1.3	Une campagne estivale de promotion	18
6.1.4	La participation de Mobidoubs A à la journée nationale du transport public	19
6.1.5	Une campagne Produit à l'occasion des fêtes de fin d'année	19
6.1.6	Une démarche ciblée à destination des étudiants	19
6.1.7	Une démarche ciblée à destination des habitants et des entreprises de la Vallée de la Loue	20
6.1.8	Une plus forte synergie avec les autres réseaux	20
6.1.9	Le partenariat pour l'ancrage de Mobidoubs dans la vie du territoire	21
6.2	Le renforcement de la relation clients	22
6.2.1	Donner la parole aux voyageurs	22
6.2.2	Répondre au téléphone avec précision, sur la plus large amplitude possible	23
6.2.3	Etre résolument tournés Clients	23
6.2.4	Ecouter les clients	24
6.2.5	Susciter l'expression des clients	24
6.2.6	Entourer plus que jamais les clients dans les situations perturbées	25
6.2.7	Entretenir l'esprit client en interne	25
6.2.8	Envoyer régulièrement des signes de sympathie aux clients	25
7	Relation contractuelle	26
8	Qualité de service	28

II.	Eléments financiers	29
1	Note explicative du compte d'exploitation	30
1.1	Méthode de détermination des produits et charges	30
1.2	Etat des variations du patrimoine immobilier	30
1.3	Etat des biens et immobilisations	30
1.4	Etat du programme contractuel d'investissements et méthode de calcul de la charge économique	31
1.5	Etat des autres dépenses de renouvellement	31
1.6	Inventaire des biens désignés au contrat	32
1.7	Engagements à incidences financières	32
2	Compte d'exploitation	33
III.	Annexes	35
1	Fiche horaire	36
2	Enquête Satisfaction	38

I. Éléments techniques

1.1 Description des lignes

L'ensemble des horaires est disponible en annexe 1

1.1.1 Ligne A Express Besançon <> Pontarlier par Nods

- Description de l'offre au 01/01/2014

- o Détail de l'itinéraire

Besançon, Etalans, Nods, Goux-les-Usiers, La Vrigne, Doubs et Pontarlier.

- o Nombre de départs

Toute l'année				
	Lundi à vendredi	Samedi	Dimanche	Dimanche juillet et août
Besançon>Pontarlier	7	4	3	3
Pontarlier>Besançon	8	4	3	2
Amplitude	6h00-20h49	8h10-20h45	11h10-20h45	11h10-20h45

- Motifs et impacts des modifications

Aucune modification en termes d'offre n'a eu lieu en 2014.

1.1.2 Ligne A Besançon <> Pontarlier par Ornans

- Description de l'offre au 01/01/2014

- o Détail de l'itinéraire

Besançon, Morre, Tarcenay, Scey-Maisières, Ornans, Montgesoye, Vuillafans, Lods, Mouthier-Hautepierre, St Gorgon-Main, Goux-les-Usiers, Doubs, Pontarlier.

- o Nombre de départs

Toute l'année				
	Lundi à vendredi	Samedi	Dimanche	Dimanche juillet et août
Besançon>Pontarlier	7	4	3	3
Pontarlier>Besançon	6	4	3	4
Amplitude	5h45-20h20	7h00-18h55	9h10-20h20	9h10-20h20

- Motifs et impacts des modifications

Aucune modification en termes d'offre n'a eu lieu en 2014.

- **Création de l'arrêt « Route de Tarcenay » à Saône**

Un nouvel arrêt a été aménagé au carrefour de Saône et Tarcenay. Desservi par la ligne A via Ornans, il offre la possibilité aux habitants de Saône et des environs de se rendre sur Ornans ou Pontarlier par exemple.



- **Ouverture du Pôle d'échange multimodal Viotte**

La mise en œuvre du PEM Viotte s'est faite en 2 phases :

- o au 7 juillet : le PEM est fonctionnel mais le contre-sens avenue de la Paix et l'ouverture totale du rond-point ne se feront qu'avec la mise en circulation du tram.
La prise et la dépose des clients se font :
 - Sens Pontarlier > Besançon : Dépose au PEM Viotte
 - Sens Besançon > Pontarlier : Prise en charge PEM Viotte, puis av. de la Paix, rue des Glacis, av. Edgar Faure, av Foch pour rejoindre Centre St Pierre.
- au 30 août : ouverture de l'avenue de la Paix à contre-sens et du rond-point dans sa totalité. La prise et la dépose des clients se font dorénavant :
 - Sens Pontarlier > Besançon : Dépose au PEM Viotte
 - Sens Besançon > Pontarlier : Prise en charge PEM Viotte, puis av Foch par le rond-point pour rejoindre Centre St Pierre.



1.3 Kilomètres commerciaux

	2014	2013
Ligne A Express	267 860	266 211
Ligne A	251 720	253 704
Total	519 580	519 915

La variation de kilomètres entre 2013 et 2014 s'explique essentiellement par le décalage calendaire.

1.4.1 Plan neige

- **Les modalités de mise en place**

Des horaires spécifiques sont mis en place en cas d'intempéries pouvant perturber la circulation. Sur préconisation de Keolis Monts Jura, l'autorité organisatrice valide la mise en place de ces horaires appelés «plan neige».

Ces horaires impliquent une exploitation à part entière. Ils sont déclenchés uniquement sur une période de 24h, soit une journée complète. Afin d'assurer la bonne mise en place de cette exploitation spéciale, et une bonne information voyageurs, la décision de mise en place doit être prise la veille avant 12h.

Plan d'information client :

- ✓ un affichage dans chaque autocar,
- ✓ des horaires spécifiés sur les fiches horaires,
- ✓ l'information diffusée par la presse et radio dès la veille au soir,
- ✓ des détails précis des perturbations sur le site internet de Keolis Monts Jura,
- ✓ l'information des différents partenaires (réseau Pontabus, réseau Ginko, centre d'appels,...)
- ✓ une forte présence terrain le jour de la perturbation.

- **Les jours de mise en œuvre**

L'hiver doux enregistré fin 2014 n'a pas donné l'occasion de mettre en œuvre le « Plan neige ».

1.4.2 Perturbations ponctuelles

- **Fermeture de la Côte de Morre**

Durant la période du 28 juillet au 22 août 2014, la Côte de Morre a été fermée à la circulation. Une déviation par la voie des Mercureaux a été mise en place et les kilomètres générés refacturés au Département du Doubs tel que prévu dans la convention :

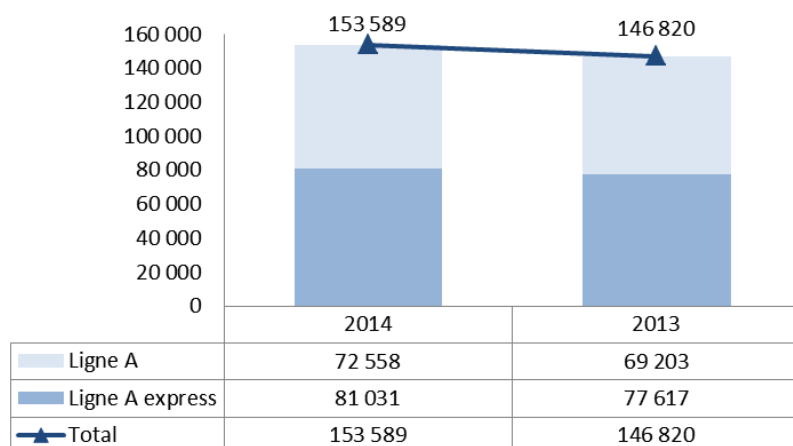
⇒ 4 082 km soit 2 367,56 € HT

2.1 Fréquentation par ligne

153 589 voyages enregistrés sur les lignes A Express et A via Ornans soit **+4,6%**

Les deux lignes Mobidoubs A enregistrent cette année une belle progression globalement de **+ 4,61%**.

Fréquentation des lignes A Express et A via Ornans



Il est possible d'imaginer que Mobidoubs profite de l'effet fin de travaux du « Tram » sur Besançon. Les lignes Mobidoubs A ont retrouvé leur réputation de lignes rapides et fiables. L'achèvement des travaux dans Besançon a permis de revenir à une situation plus sereine. La forte dynamique commerciale de 2014 a certainement joué un rôle amplificateur.

• Ratio voyages/kilomètre

Au global, le ratio voyages par kilomètre tend à progresser légèrement et est respectivement de 0,30 v/km pour la ligne A Express et de 0,29 v/km pour la ligne A.

	2014	2013
Ligne A Express	0,30	0,29
Ligne A	0,29	0,27
Total	0,30	0,28

2.2 Fréquentation par titre

• Ligne A Express

Voyages par titre	2014	2013	Evolution
Ticket Unité	41 670	40 307	3,4%
dont plein tarif	26 813	24 798	8,1%
dont réduit	14 650	15 022	-2,5%
Enfant gratuit	207	487	-57,5%
Abonnement	35 259	33 568	5,0%
Mensuel	29 727	27 782	7,0%
Bus Car (hors Ginko)	5 532	5 786	-4,4%
10 voyages	4 102	3 630	13,0%
TOTAL LIGNE A EXPRESS	81 031	77 617	4,4%
dont Régularisation billettique	0	112	

La part des **voyages avec abonnement** est toujours de plus en plus importante et augmente même de **+5%** par rapport à 2013. Les voyages avec **tickets unité et tickets 10 voyages** enregistrent eux-aussi une augmentation respectivement de **+3,4% et + 13%**.

Une partie de clientèle tend à se fidéliser en favorisant les systèmes d'abonnement et l'autre partie à devenir des clients « occasionnels réguliers » en se tournant vers les Tickets 10 Voyages.

- Ligne A via Ornans

Voyages par titre	2014	2013	Evolution
Ticket Unité	54 275	51 338	5,7%
dont plein tarif	39 242	36 712	6,9%
dont réduit	14 757	14 177	4,1%
Enfant gratuit	276	449	-38,5%
Abonnement	15 794	15 562	1,5%
Mensuel	12 101	11 521	5,0%
Bus Car (hors Ginko)	3 693	4 041	-8,6%
10 voyages	2 489	2 303	8,1%
TOTAL LIGNE A EXPRESS	72 558	69 203	4,8%
<i>dont Régularisation billettique</i>	0	0	

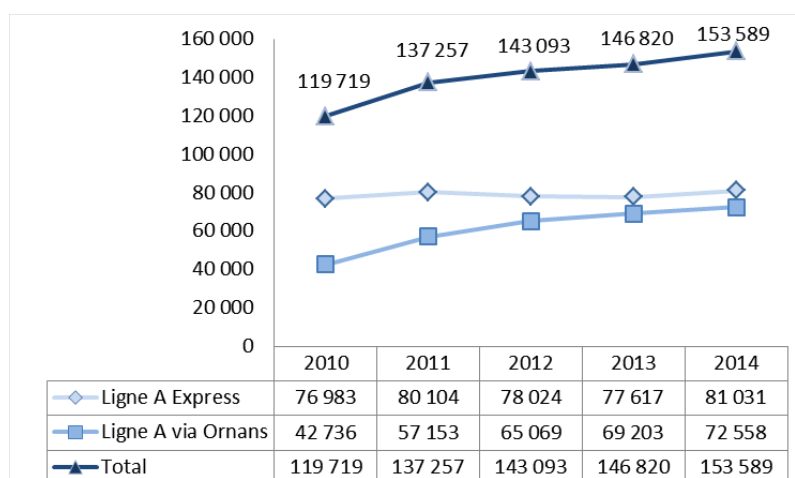
Même constat que sur la ligne A Express avec toujours plus de voyages réalisés avec abonnements ou tickets 10 Voyages. Le Ticket Unité voit lui aussi son utilisation progresser.

- Lignes A Express et A via Ornans

Voyages par titre	2014	2013	Evolution
Ticket Unité	95 945	91 645	4,7%
dont plein tarif	66 055	61 510	7,4%
dont réduit	29 407	29 199	0,7%
Enfant gratuit	483	936	-48,4%
Abonnement	51 053	49 130	3,9%
Mensuel	41 828	39 303	6,4%
Bus Car (hors Ginko)	9 225	9 827	-6,1%
10 voyages	6 591	5 933	11,1%
TOTAL LIGNE A EXPRESS	153 589	146 820	4,6%
<i>dont Régularisation billettique</i>	0	112	

Globalement, toutes les catégories de voyages progressent : Tickets Unité, abonnements et Tickets 10 Voyages. Seuls les voyages faits avec un abonnement Pass'Bus Car tend à diminuer. Des efforts peuvent être donc portés sur l'intermodalité entre Ginko et Mobidoubs tant en termes de communication que de gestion des correspondances.

2.3 Evolution de la fréquentation



3.1 Gamme tarifaire

La gamme tarifaire et les tarifs n'ont pas évolué en 2014, hormis pour les titres combinés qui ont augmenté au 20 décembre 2014 conséquence de l'évolution des tarifs Ginko.

- Tarifs au 1^{er} janvier 2014**

	Ligne A Express Via Nods	Ligne A via Ornans
Ticket Unité - Tarif Normal	6 €	3 €
Ticket Unité - Tarif Réduit sur présentation de la carte « tarif réduit »	4 €	2 €
Carte 10 Voyages	50 €	27 €
Abonnement Privilège (Abonnement Mensuel)	69 €	54 €
Abonnement Pass'Bus Car (abonnement Mobidoubs et GINKO)	92 €	77 €
Abonnement Combiné permettant de voyager d'une ligne à l'autre (A et A express)	70 € 93€ avec le Pass'Bus Car	

- Tarifs au 20 décembre 2014**

	Ligne A Express Via Nods	Ligne A via Ornans
Ticket Unité - Tarif Normal	6 €	3 €
Ticket Unité - Tarif Réduit sur présentation de la carte « tarif réduit »	4 €	2 €
Carte 10 Voyages	50 €	27 €
Abonnement Privilège (Abonnement Mensuel)	69 €	54 €
Abonnement Pass'Bus Car (abonnement Mobidoubs et GINKO)	93,50 €	78,50 €
Abonnement Combiné permettant de voyager d'une ligne à l'autre (A et A express)	70 € 94,50€ avec le Pass'Bus Car	

3.2 Recettes commerciales par titre

42/132

536 099 € TTC (487 362, 73 € HT) de recettes commerciales, soit **+7,3%** par rapport à 2013.

Recettes par titre	2014	2013	Evolution
Ticket Unité	363 516,00 €	337 134,00 €	7,8%
dont plein tarif	275 940,00 €	249 093,00 €	10,8%
dont réduit	87 576,00 €	88 041,00 €	-0,5%
Enfant gratuit	0,00 €	0,00 €	
Abonnement	144 571,00 €	138 465,58 €	4,4%
Mensuel	117 196,00 €	107 654,00 €	8,9%
Bus Car (hors Ginko)	27 375,00 €	30 811,58 €	-11,2%
10 voyages	28 012,00 €	24 060,00 €	16,4%
TOTAL	536 099 €	499 660 €	7,3%

L'augmentation des recettes est corrélée avec l'augmentation de la fréquentation avec globalement +7,3% de recettes supplémentaires par rapport à 2013.

3.3 Réseau de distribution

6 points de vente permettent aux clients d'acheter ou recharger leur abonnement au 31 décembre 2014.

- o à Besançon :
 - Boutique Mobilignes - Gare SNCF Viotte, Besançon
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 15h - 18h30
 - Boutique GINKO - Centre St Pierre
Du lundi au samedi de 10h à 19h
- o à Pontarlier :
 - Boutique Pontabus - Square Vandel
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h
 - Hall Presse Gasperrin - 3 Rue de la Gare
Du lundi au samedi de 6h à 19h30
Le dimanche de 6h à 12h
 - Tabac Presse « A la Civette » - 93 Rue de la République
Du lundi au samedi de 6h00 à 20h00
Le dimanche de 6h à 12h
- o à Ornans :
 - Maison de la presse – 1 Place Courbet
Du lundi au samedi de 6h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h

- **Répartition des effectifs de l'entreprise Keolis Monts Jura au 31/12/2014**

	Temps partiel	Temps plein	Total Equivalent temps plein	Effectif total
Conducteurs	117	174	244,71	291
Sédentaires	10	48	55,56	58
Total	127	222	300,27	349

- **Nombre de jours de grève et répartition par catégorie de postes**

En 2014, aucun mouvement social n'a été enregistré au sein de Keolis Monts Jura.

- **Absentéisme**

Sur l'année 2014, l'entreprise enregistre un taux d'absentéisme global de 6,14% (Maladie, Accident du Travail, Maternité) dont 4,7% liés à la maladie uniquement.

- **Formation du personnel**

Le programme de formation en 2014 a été le suivant :

- o Relation Commerciale (3 conducteurs formés),
- o Accueil et prise en charge des personnes à mobilité réduite (1 conducteur),
- o Installation rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (2 conducteurs)
- o Formation interne sur la billettique (6 conducteurs)
- o Analyse des accidents de travail (1 conducteur)
- o Prise de service (6 conducteurs)
- o Formation Continue Obligatoire (2 conducteurs)

5.1 Suivi du programme d'investissement

Aucun renouvellement de véhicule n'était prévu en 2014.

- **Caractéristiques des véhicules Intouro M+**
 - o Liseuse individuelle
 - o Bouche de climatisation individuelle
 - o Siège inclinable
 - o Repose-pied
 - o Accoudoir rétractable
 - o Assise plus large version tourisme
 - o Dossier plus large et plus haut version tourisme



5.2 Age du parc

N° Parc	Age au 31/12/2014
2184	5,11
2187	4,97
2188	4,97
2249	2,63
2254	2,03
2275	1,28
Moyenne	3,50



5.3 Sinistralité

Chaque accident donne lieu à une analyse des causes avec les conducteurs concernés et à éventuel plan d'action correctif qui peut comprendre si nécessaire une reprise de formation en conduite préventive.

	Accidents Responsables	Accidents non Responsables
Janvier	2	1
Février	2	
Mars	1	
Avril	1	
Juin		1
Septembre	1	
Novembre	1	1
Décembre	1	

Le plan d'action Marketing conçu à partir d'une analyse précise des performances et proposé au Département début 2014 a servi de base de travail tout au long de l'année. En parallèle, toutes les opportunités qui se sont présentées au fil du temps ont été saisies. En synthèse, l'action s'est déroulée autour de deux axes clé :

- Une promotion dynamique de Mobidoubs A (campagnes de communication générique et ciblée)
- Le renforcement de la relation client (enquête Satisfaction, service d'alerte par sms...)

6.1 La promotion dynamique des lignes Mobidoubs A

Où est la frontière entre la communication et l'information ? Y en a-t-il une ? De la refonte des fiches horaires aux partenariats en passant par les campagnes génériques ou les opérations ciblées, toutes les actions décrites ci-après n'ont eu qu'un objectif : favoriser l'usage du réseau Mobidoubs en renforçant sa notoriété et son image.

6.1.1 Des fiches horaires plus « vendeuses »

Les fiches horaires existantes jusqu'alors ne rendaient pas suffisamment compte de la richesse des lignes Mobidoubs A ni de ses possibilités de liaison avec d'autres réseaux.

Les fiches horaires ont donc été repensées pour en faire de réels outils au service du développement du réseau Mobidoubs et ce, tout en se conformant à la loi sur l'accessibilité (corps typo, contrastes chromatiques etc.). Les nouvelles fiches horaires se veulent plus simples et plus riches à la fois, plus lisibles, plus intermodales. Pensées en fin d'année 2014, elles ont été diffusées mi-janvier 2015 pour la mise en œuvre de la nouvelle grille horaire au 3 février.

6.1.1 Une information aux arrêts plus complète

La fiche horaire a été entièrement rechantée pour offrir davantage de lisibilité et de précision. Préparée sur 2014, sa mise en place a été effective fin janvier 2015 à l'occasion de la mise en place de la nouvelle grille horaire Mobidoubs A.

The image displays the Mobidoubs A branding and a detailed bus schedule. The top part features the 'Mobidoubs A' logo with the tagline 'Besançon > Pontarlier'. Below this, a map shows the route connecting Besançon and Pontarlier. The central part of the image is a large, detailed bus schedule table for the 'Besançon > Pontarlier' line. The table lists departure times from Besançon and arrival times at Pontarlier for various bus lines (e.g., 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200). The bottom part of the image shows the 'Points de vente' (points of sale) and 'Contacts' for the Mobidoubs A network.

6.1.2 Une campagne de valorisation de la satisfaction des clients Mobidoubs A

46/132

L'enquête Satisfaction d'avril 2014 a donné lieu en septembre à une campagne avec comme objectif de s'appuyer sur les bons résultats pour conquérir de nouveaux clients. Cette campagne a aussi été l'occasion de valoriser la compétence Mobilité du Département du Doubs.



6.1.3 Une campagne estivale de promotion

Avec comme objectif de générer du trafic et des recettes sur les lignes A et A Express entre Besançon et Pontarlier sur la période estivale, s'est déroulée tout l'été une campagne basée sur une offre promotionnelle liée à des partenariats.

Affiches sur les bus, relais sur le site internet, et flyers largement diffusés (club seniors, campings lieux publics divers) ont fait connaître la proposition commerciale.

38 personnes ont bénéficié du tarif réduit proposé grâce à cette opération intitulée « Tant de trésors à découvrir » :

32 au Musée Courbet,
4 au Gouffre de Poudrey,
2 à la Citadelle



Du 15 juillet au 15 septembre 2014

Mobidoubs
Besançon - Pontarlier

Vallée de la Loue, Ornans, Pontarlier, Besançon

Tant de trésors à découvrir
avec Mobidoubs

Pontarlier
• Crèmerie Marcel Petite **1 dégustation offerte**

Ornans
• Musée Courbet **Tarif réduit**
• Loisirs Evolution 2 **Tarif réduit sur parcours accrobranche et location Kayak**

Etalans
• Gouffre de Poudrey **Tarif réduit**

Besançon
• Citadelle **Tarif réduit**
• Vélectri-city 2h de balade en vélo électrique **pour 1h achetée**

Prix tout doux & Avantages avec votre ticket Mobidoubs*

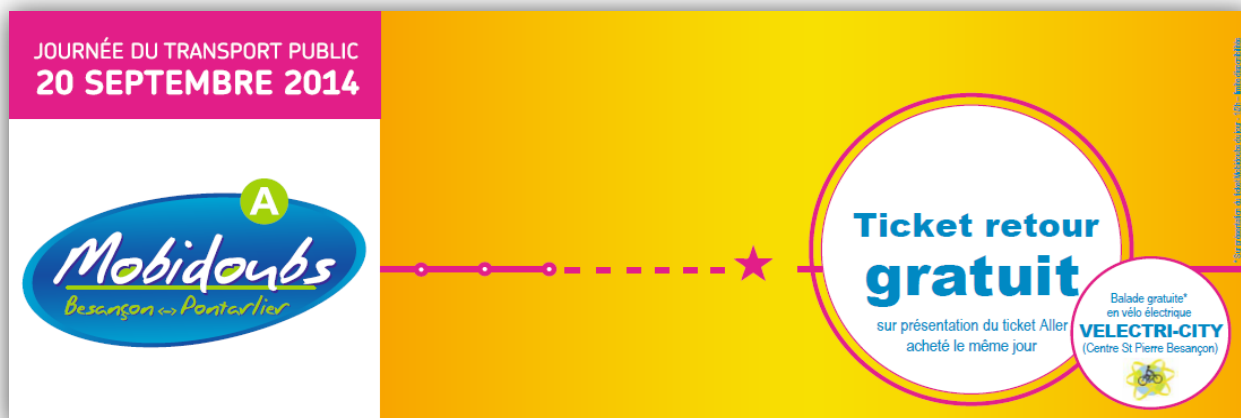
Doubs
le Département

www.montsjura-autocars.fr

* Offre valable également sur présentation de la carte d'abonnement Mobidoubs et de l'infolettre du département du Doubs.

6.1.4 La participation de Mobidoubs A à la journée nationale ^{47/132} du transport public

Avec une fréquentation de samedi sans changement par rapport au même samedi de l'année précédente et seulement deux tickets Retour offerts, la question de la reconduction de cette opération se pose pour 2015.



6.1.5 Une campagne Produit à l'occasion des fêtes de fin d'année

La préparation des fêtes génère toujours une augmentation de la mobilité. Cette opportunité a été saisie. Dès début décembre, une campagne affichée sur tous les cars valorisait les liaisons avec Mobidoubs entre Besançon, Ornans, la vallée de la Loue et Pontarlier



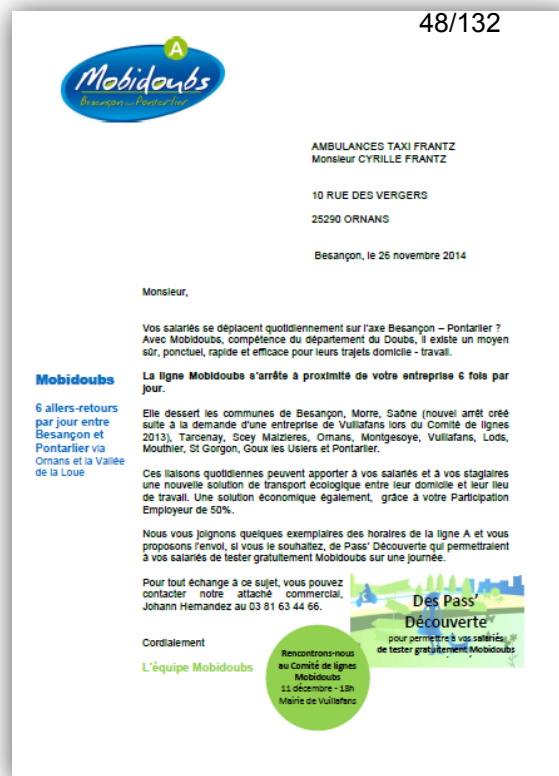
6.1.6 Une démarche ciblée à destination des étudiants

Les étudiants constituent un segment de clientèle important pour Mobidoubs. C'est pourquoi Keolis Monts Jura a choisi d'être présent à la Journée Portes Ouvertes de l'Université de Franche Comté pour présenter l'offre Mobidoubs A.



6.1.7 Une démarche ciblée à destination des habitants et des entreprises de la Vallée de la Loue

A l'occasion de la mise en service d'un nouvel arrêt Mobidoubs à Saône, Keolis Monts Jura a adressé un mailing à 30 entreprises de la Vallée de la Loue. Objectif : valoriser Mobidoubs pour les déplacements Domicile-Travail.



6.1.8 Une plus forte synergie avec les autres réseaux

Une intermodalité bien communiquée est un levier de développement pour le réseau Mobidoubs. Partant de ce constat, plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens en 2014 :

Stand commun avec Livéo à la JPO de l'Université

Une page Mobidoubs dans le guide Pontabus édité à 20 000 exemplaires et diffusé fin août dans toutes les boîtes aux lettres de Pontarlier

Opération mutualisée de rencontre des clients aux arrêts le 19 septembre 2014 (A Besançon : Livéo/Mobidoubs, à Pontarlier : Mobidoubs/Pontabus)

Stand commun avec Pontabus à la Journée de l'environnement de la Ville de Pontarlier

Intégration des possibilités de lien avec les réseaux Ginko, Pontabus, Livéo... dans les nouvelles fiches horaires Livéo et Mobidoubs.



6.1.9 Le partenariat pour l'ancrage de Mobidoubs dans la vie du territoire

En 2014, Mobidoubs s'est mis en scène dans des partenariats divers ou à l'occasion d'événements régionaux :

Affichage à l'arrière des cars Monts Jura sur **La Transjurassienne**

Mise à disposition des programmes du **Frac** à l'intérieur des cars. En contrepartie, la page Infos pratiques de ces programmes indique la possibilité de rejoindre la Cité des Arts avec Mobidoubs

Participation à la Journée de l'Environnement de la Ville de Pontarlier : un stand commun a permis de rencontrer 29 prospects Mobidoubs.





Journée de l'Environnement
Samedi 27 Septembre
de 13h30 à 18h place d'Arçon

Répondez aux questions suivantes et participez au tirage au sort ...

A GAGNER

40 voyages sur les lignes Mobidoubs (4 cartes 10 voyages) et
4 abonnements mensuels Pontabus

Eco-compensateur (Pour plus de renseignement, connectez-vous sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr/eco-deplacements/calculateur)

1. Pour se rendre sur son lieu de travail, Julia parcourt 5 km dans Pontarlier, soit 20 km par jour. Ses trajets en voiture lui coûtent en moyenne 2 000€ par an. Sur le même trajet, combien lui coûterait le bus ?

☐ 120€ par an ☐ 1 000€ par an
☐ 500€ par an

2. Pour se rendre à Besançon, Pierre, son mari, prend sa voiture pour effectuer les 55 kilomètres le séparant de Pontarlier. Les trajets en voiture lui coûtent 11 000 € par an. Sur le même trajet, combien Pierre dépenserait-il s'il prenait les cars Mobidoubs ?

☐ 414€ par an ☐ 5 000€ par an
☐ 1 000€ par an

*participation employeur à hauteur de 50% déductible

Transport à la demande TICTO de Pontabus

3. Le service Ticto est-il ouvert à tous ?

☐ Oui ☐ Non

Des indices sur le stand Mobidoubs et Pontabus, renseignez vous !

Pour valider votre participation, répondez aux questions, complétez votre bulletin avec votre nom, adresse et numéro de téléphone, et déposez-le dans l'urne.

Fonctionnement des lignes

4. Combien d'aller-retour quotidiens y-a-t-il en jour de semaine entre Besançon et Pontarlier sur les lignes Mobidoubs A et A express ?

☐ 10 par jour ☐ 28 par jour
☐ 20 par jour

5. Combien de passages quotidiens la ligne 1 de Pontabus effectue à l'arrêt « Pouilly » en semaine ?

☐ 10 par jour ☐ 26 par jour
☐ 20 par jour

Renseignements, tarifs, abonnements

Boutique PONTABUS, 4 square Vandel à Pontarlier
Site @ www.montsjura-autocars.fr et www.pontabus.fr

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____ ADRESSE MAIL : _____

Extrait du règlement : Jeu valable le samedi 27 septembre 2014 lors de la journée de l'environnement à Pontarlier sur le stand Pontabus - Mobidoubs (place d'Arçon). Limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse). Doté de : 2 cartes 10 voyages valables sur la ligne Mobidoubs A, d'une valeur de 27 € chacune, 2 cartes 10 voyages valables sur la ligne Mobidoubs A Express, d'une valeur de 30€ chacune, et 4 abonnements mensuels sur Pontabus, d'une valeur de 20€ chacun. Les gagnants seront contactés le lundi 6 octobre 2014 par téléphone.

6.2 Le renforcement de la relation clients

Keolis Monts Jura considère que la qualité de la relation Clients est stratégique. Elle est une condition essentielle de la fidélité des clients. C'est pourquoi de nombreuses actions ont été réalisées dans ce sens en 2014 avec comme valeurs directrices, l'écoute et la considération des clients.

6.2.1 Donner la parole aux voyageurs

Les voyageurs, qu'attendent-ils de leur ligne ? Comment jugent-ils les prestations ? Qu'est-ce qui est le plus important à leurs yeux ? C'est pour répondre à ces questions qu'a été menée le 15 avril 2014 avec l'aide précieuse des conducteurs Mobidoubs, une enquête auprès des clients-voyageurs des lignes Livéo Vesoul. En une seule journée, plus de 250 voyageurs ont joué le jeu !

L'enquête dont les résultats complets figurent en annexe 2 nous apprend que dans leur très grande majorité les clients sont satisfaits de leur ligne.

La palme de la satisfaction globale revient à la ligne A « par la vallée de la Loue » avec 99% de clients satisfaits tous items confondus. Dans le trio de tête des meilleures notes, se trouvent dans l'ordre :

- l'accueil des conducteurs,
- leur façon de conduire
- l'accès aux soutes.

Suivent la propreté des véhicules, le sentiment de sécurité et le confort.

Côté Mobidoubs A Express, le taux de satisfaction global est légèrement inférieur (94%) et les trois items les mieux notés sont sensiblement différents :

- la propreté des véhicules,
- le sentiment de sécurité à bord
- l'accueil des conducteurs.

Viennent ensuite l'accès aux soutes, la façon de conduire des conducteurs et les fiches horaires.

A la traîne pour les deux lignes Mobidoubs (A et A Express), on trouve en premier lieu, l'information donnée en cas de perturbations, puis le nombre de passage de véhicules et le nombre de points de vente.

Les clients ont été particulièrement associés à la démarche via un affichage en trois phases à bord des cars : annonce de l'enquête, restitution des résultats, actions mises en œuvre comme par exemple l'évolution de la relation téléphonique, le lancement du service d'alerte par sms.



6.2.2 Répondre au téléphone avec précision, sur la plus large amplitude possible

51/132

A la disparition de la centrale d'information Motilib, Keolis Monts Jura a proposé au Département de prendre le relais en assurant la réception des appels des clients par l'intermédiaire de sa centrale d'appels et selon les engagements suivants

- o Un numéro dédié à Mobidoubs
- o Un traitement des appels du lundi au samedi de 7h à 19h
- o Un service performant avec des téléconseillers formés aux renseignements sur Livéo

La décision a été prise en fin d'année 2014 pour mise en œuvre courant janvier 2015.

6.2.3 Etre résolument tournés Clients

Le 19 septembre 2014, en prélude à la Journée du Transport Public, les comités de direction de Keolis Monts Jura, Keolis Vesoul et Keolis Urbest et leurs équipes rapprochées sont partis à la rencontre des clients des réseaux qu'ils gèrent en Franche Comté dont Mobidoubs A.

Experts chacun dans leur métier, ils étaient plus de 20, répartis deux heures durant dans dix stations stratégiques pour recueillir l'avis des voyageurs, répondre à leurs questions, renseigner ceux qui s'interrogent sur leurs déplacements et valoriser les combinaisons possibles entre réseaux comme à Besançon avec le nouveau réseau Bus&Tram Ginko.

Une opération appréciée tant en interne qu'en externe.
«*Très bien votre souci d'écoute, déjà au printemps j'avais eu l'occasion de répondre à votre questionnaire et là je vous rencontre juste avant de prendre mon Mobidoubs, c'est agréable, simplement j'espère que ça va bouger !*»

Une cliente Mobidoubs

Des dizaines et des dizaines de clients ont ainsi vécu un voyage pas comme les autres, dans un esprit convivial : discussions, viennoiseries et jus de fruits. Tous leurs commentaires ont été consignés et ont donné lieu à des plans d'actions.



A Besançon :

*Deux stands mixtes
Mobidoubs/Livéo : PEM
Besançon-Viotte et arrêt
centre St Pierre*

A Pontarlier :

*Un stand commun
Mobidoubs/Pontabus : Arrêt
Saint Pierre*

6.2.4 Ecouter les clients

A l'occasion des comités de lignes proposés par le Département du Doubs, à Vuillafans puis à Quingey, Keolis Monts Jura a adressé un courrier aux 58 clients ayant manifesté leur souhait d'assister à une table-ronde lors de l'enquête satisfaction d'avril 2014. Un message a relayé l'invitation sur le site internet.

Keolis Monts Jura était présent en tribune aux côtés du vice-président du Département et des représentants du service Transports.

Base courrier invitation des « volontaires table-rondes » au comité de lignes 2014
(soit 58 destinataires (33 pour la A Express, 25 pour la A))

52/132

Bonjour,

Le 15 avril dernier, vous avez participé comme près de 250 autres voyageurs à l'enquête de Satisfaction des lignes Mobidoubs. Nous vous en remercions.

La palme de la satisfaction globale revient à la ligne A « par la Vallée de la Loue » avec 99% de clients satisfaits tous items confondus. Dans le trio de tête des meilleures notes, se trouvent dans l'ordre : l'accueil des conducteurs, leur façon de conduire et l'accès aux soutes. Suivent la propreté des véhicules, le sentiment de sécurité et le confort.

Côté Mobidoubs A Express, le taux de satisfaction global est légèrement inférieur (94%) et les trois items les mieux notés sont sensiblement différents : la propreté des véhicules, le sentiment de sécurité à bord et l'accueil des conducteurs. Viennent ensuite l'accès aux soutes, la façon de conduire des conducteurs et les fiches horaires.

A la traîne pour les deux lignes Mobidoubs (A et A Express), on trouve en premier lieu, l'information donnée en cas de perturbations, puis le nombre de passage de véhicules et le nombre de points de vente. Des sujets sur lesquels l'équipe Mobidoubs travaille actuellement.

Dans votre questionnaire, vous avez indiqué être volontaire pour participer à d'éventuelles table-rondes thématiques. Nous en avons pris bonne note. Dans un premier temps, nous vous proposons de participer au prochain comité de lignes Mobidoubs organisé par le Département du Doubs. Celui-ci se tiendra le 11 décembre à 18h à Vuillafans. Des transports seront mis en place pour le retour (les modalités seront prochainement précisées sur www.doubs.fr rubrique transports Mobidoubs)

Pour tout échange à ce sujet, vous pouvez contacter, Virginie Saillard, notre chargée de Relations Clients au 03 81 xx xx xx.

Dans l'attente de vous rencontrer,
Cordialement
L'équipe Mobidoubs



Rencontrons-nous
au Comité de lignes
Mobidoubs A
11 décembre - 18h
Mairie de Vuillafans

6.2.5 Susciter l'expression des clients

Considérant que les avis des clients sont une chance à saisir pour entrer dans une véritable démarche de progrès continu, Keolis Monts Jura souhaite favoriser l'expression des clients.

C'est pour cela qu'a été éditée au format carte de crédit, une petite carte récapitulant tous les points de contact Mobidoubs : téléphone, internet, courrier, boutique...

Cette carte est diffusée largement par le biais notamment des conducteurs qui en ont toujours sur eux, des boutiques, des dépositaires... depuis début 2015



6.2.6 Entourer plus que jamais les clients dans les situations perturbées

Deux constats ! Premièrement, il ne sera jamais possible de réduire à néant les risques de perturbation dans un réseau de transport public. Deuxièmement, qu'il y ait de la neige, du verglas, des accidents, des manifestations, ce qu'attendent avant tout les clients voyageurs dans ces moments-là, c'est de comprendre ce qui se passe et de connaître les effets sur leur réseau : retards, déviations....



C'est pourquoi Keolis Monts Jura a étendu son service gratuit d'information par SMS au réseau Mobidoubs. Les campagnes d'inscription ont été lancées fin 2014.

En parallèle une organisation spécifique s'est mise en place pour faire en sorte que 7 jours sur 7, et pratiquement 24 heures sur 24, les clients inscrits soient parfaitement informés.

6.2.7 Entretenir l'esprit client en interne

L'enquête Satisfaction d'avril 2014 a donné lieu en juin à une opération interne.

Les conducteurs Mobidoubs ont été invités individuellement ou en binôme à un moment d'échanges avec la responsable de la relation client. L'objectif visé était de capitaliser sur les points forts et de s'améliorer sur les points les plus faibles comme l'information en situation perturbée.



6.2.8 Envoyer régulièrement des signes de sympathie aux clients

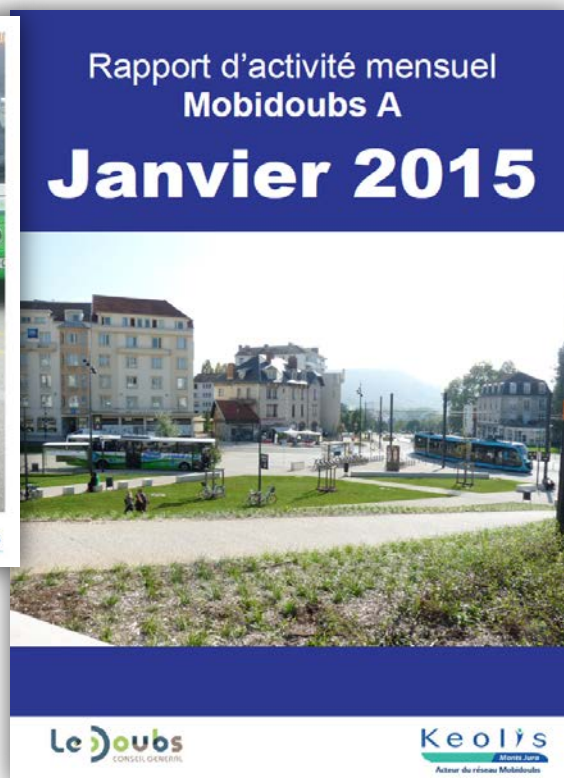
Keolis Monts Jura est convaincu de l'intérêt de construire une relation de proximité avec les clients. C'est le sens de la distribution la semaine de Noël de papillotes à bord des cars par des conducteurs volontaires portant un bonnet de Père-Noël ou de la proposition d'un jus de fruit et d'une viennoiserie la veille de la Journée du transport public.



En 2014, Keolis Monts Jura a poursuivi son engagement d'être un partenaire attentif et réactif aux côtés du Département du Doubs.

Le partenariat s'est traduit en 2014 par plusieurs actions parmi lesquelles :

- **Des domaines d'expertise clairement identifiés** grâce une réorganisation du service Marketing de Keolis Monts Jura autour de chargés de missions aux compétences avérées :
 - Une chargée d'études, de reporting et des aspects contractuels
 - Une chargée de relations clients et de communication
 - Un chargé d'administration et de maintenance des systèmes (billettique,...),
 - Une référente Produit Mobidoubs positionnée dans le centre Keolis Monts Jura de Pontarlier
- **Un reporting plus précis** grâce à la préparation en 2014 de la refonte des rapports mensuels voulus plus attractifs, mieux structurés, plus complets et plus analytiques. La mise en œuvre est effective depuis janvier 2015.



- **Une préparation méticuleuse des revues de projet** : réponses précises aux questions du Département, propositions diverses dans les domaines de l'offre, de la tarification, de l'action commerciale, de la qualité de service...
- **Une assistance experte et réactive** aux sollicitations du Département notamment à travers des études préalables comme :
 - Proposition d'augmentation des tarifs
 - Solution pour la réception des appels clients à la disparition du service Motilib
- **Une participation active aux Comités de ligne** aux côtés du Département

- **De la pro-activité** (propositions régulières d'actions commerciales ou d'opérations de valorisation du réseau)

55/132

En parallèle et chaque fois que possible Keolis Monts jura a développé sa participation au rayonnement des lignes Mobidoubs.

Par exemple, son journal interne adressé à tous les interlocuteurs Mobilité des réseaux que gère l'entreprise, met souvent en lumière le réseau Mobidoubs.



Régulièrement, les conducteurs sont consultés pour connaître les remontées d'information « terrain », échanger autour des éventuels problèmes rencontrés, des ajustements tarifaires, des demandes clients, des performances des lignes, etc. Ces réunions permettent d'associer davantage le personnel à la vie des lignes.

Au service marketing, les coordinateurs de ligne assurent une présence terrain aux arrêts principaux de la ligne (notamment à Besançon) lors des flux importants de voyageurs, afin d'orienter les clients. Cette présence est régulière le vendredi soir en période scolaire. A cette occasion, le service marketing assure un contrôle des titres à la montée à bord des véhicules, un contrôle des véhicules (propreté, affichage des destinations, présence des documents d'information client), ainsi qu'un contrôle conducteur (tenue vestimentaire, courtoisie, ...).

L'ensemble des points d'arrêt, les véhicules et le site internet ont été mis à jour chaque fois que nécessaire.

Une enquête Satisfaction (l'ensemble des résultats est disponible en annexe 2) a été réalisée en avril pour connaître l'avis des clients. Les actions décrites dans la partie Marketing sont pour certaines issues des enseignements de cette consultation comme par exemple la nécessité de faire évoluer la gestion de l'information notamment en situation perturbée.

II. Éléments financiers

1.1 Méthode de détermination des produits et charges

Pour suivre le résultat d'exploitation des lignes régulières du Département du Doubs, Keolis Monts Jura a mis en place un suivi analytique par centre d'exploitation puis par activité (lignes A et A express) qui permet d'imputer les produits et les charges directes liés à l'activité.

Ainsi, grâce au logiciel d'exploitation, il est possible de ressortir les kilomètres commerciaux et hauts-le-pied ainsi que le nombre d'heures payées par activité. Le logiciel atelier permet le suivi des coûts par véhicule pour le carburant, l'entretien, les lubrifiants, les pneumatiques ...

Les charges de structure sont réparties uniformément sur tous les contrats à l'aide du pourcentage de charges de structure résultant du résultat d'exploitation.

1.2 Etat des variations du patrimoine immobilier

Aucune modification n'est intervenue sur l'année 2014.

1.3 Etat des biens et immobilisations

Les biens nécessaires à l'exploitation du service public délégué au 31/12/2014 sont constitués des véhicules dont la liste est la suivante.

Parc au 31 décembre 2014 :

N° Parc	Marque	Type	Immatriculation	Norme Euro
2184	Mercedes	Intouro	AF - 154 - QR	Euro 5
2187	Mercedes	Intouro	AJ -037 - QJ	Euro 5
2188	Mercedes	Intouro	AJ -106 -QJ	Euro 5
2249	Mercedes	Intouro	CF - 250 - CT	Euro 5
2254	Mercedes	Intouro	CP - 728 - CML	Euro 5
2275	Mercedes	Intouro	CY - 228 MS	Euro 5

La liste de véhicules ne tient pas compte des véhicules de doublage.

1.4 Etat du programme contractuel d'investissements et méthode de calcul de la charge économique

Les charges liées aux véhicules se décomposent de la manière suivante :

- o amortissement technique ;
- o frais financiers ;
- o assurances ;
- o réserve.

Pendant la période de location, le propriétaire du véhicule reste l'organisme de financement. En effet, cet organisme de financement achète les véhicules et Keolis Monts Jura les loue pendant une période de 8 ans. Après cette période de 8 ans, Keolis Monts Jura devient propriétaire des véhicules en achetant à l'organisme de financement le véhicule à sa valeur résiduelle. Cette valeur résiduelle est ensuite amortie sur une période de 4 ans.

Les frais financiers sont évalués à 4,5%.

Le coût des assurances véhicules est calculé en fonction du nombre et du type de véhicules. Le taux de réserve moyen des centres d'exploitation est de l'ordre de 3%.

1.5 Etat des autres dépenses de renouvellement

Plan Marketing 2014 (en € HT) :

	HT
Promotion dynamique des lignes	
Fiches horaires et horaires aux poteaux	2 090,00 €
Valorisation Enquête Satisfaction clients	310,00 €
Campagne estivale de promotion Vallée de la Loue	660,00 €
Journée nationale du transport public	230,00 €
Campagne Fêtes de fin d'année	350,00 €
Journée Portes Ouvertes de l'Université de Franche Comté	380,00 €
Insertion page Mobidoubs dans le guide Pontabus	500,00 €
Renforcement relation clients	
Enquête Satisfaction avril 2014	0,00 €
Rencontre avec les clients	130,00 €
Alerte SMS	140,00 €
Actions récurrentes	
Est Républicain / 2 journaux par véhicule	1 690,00 €
Support Cartes Billettique	750,00 €
	7 230,00 €

*Remarque

La gestion entièrement internalisée de l'enquête Satisfaction qui initialement devait être sous-traitée pour un devis de 4 000 €, explique l'écart entre le budget réalisé et l'engagement contractuel de 12 000 €.

1.6 Inventaire des biens désignés au contrat

- o Biens de retour : fichiers utilisés pour l'édition des fiches horaires tarifaires, cartographie, plan de lignes et des documents d'information
- o Biens de reprise : il s'agit de la liste des véhicules au 31/12/2014

N° Parc	Marque	Type	Immatriculation	Norme Euro
2184	Mercedes	Intouro	AF - 154 - QR	Euro 5
2187	Mercedes	Intouro	AJ -037 - QJ	Euro 5
2188	Mercedes	Intouro	AJ -106 -QJ	Euro 5
2249	Mercedes	Intouro	CF - 250 - CT	Euro 5
2254	Mercedes	Intouro	CP - 728 - CML	Euro 5
2275	Mercedes	Intouro	CY - 228 MS	Euro 5

1.7 Engagements à incidences financières

Aucun engagement n'est pris au-delà de l'année en cours. Le nombre de personnes impactées (équivalent temps plein) en cas de non continuité du service public se trouve être de :

- o centre de Besançon = 5 conducteurs temps complet qui ne sont pas affectés à 100% sur les lignes Mobidoubs
- o centre de Pontarlier = 10 conducteurs temps complet qui ne sont pas affectés à 100% sur les lignes Mobidoubs.

2 Compte d'exploitation

61/132

		Prévisionnel Avenant n°3(A)	Réalisé 2014 (B)	Ecart (B) - (A)
		Du 1er janvier au 31 décembre	Du 1er janvier au 31 décembre	Du 1er janvier au 31 décembre
Charges	Prix unitaire	Coût pour la période en euros HT	Coût pour la période en euros HT	Coût pour la période en euros HT
Charges liées aux Km	€ / km			
Carburants,lubrifiants, pneus	0,340 €	163 159 €	190 460 €	- 27 301 €
Entretien: pièces + MO	0,23 €	133 646 €	127 798 €	5 848 €
Sous total coût km	0,57 €	296 805 €	318 258 €	- 21 453 €
Charges de conduite	€ / heure			
Personnel de conduite	23,42 €	400 597 €	430 492 €	- 29 895 €
Personnel d'exploitation	31,20 €	24 570 €	25 553 €	- 983 €
Sous total coût exploitation		425 167 €	456 045 €	- 30 878 €
Charges liées aux véhicules	€ / véh			
Amortissement technique	26 568 €	146 124 €	139 800 €	6 324 €
Frais financiers	1 572 €	7 860 €	8 646 €	- 786 €
Assurances	1 107 €	6 089 €	6 089 €	- €
		- €	- €	- €
Réserve	3%	3 985 €	4 384 €	- 399 €
Sous total		164 058 €	158 918 €	5 140 €
Information promotion	Forfait	12 000 €	7 230 €	4 770 €
Total coûts directs = CD		898 030 €	940 451 €	- 42 421 €
Charges générales	% du CD			
Frais généraux	6,01%	60 973 €	56 521 €	4 452 €
Impôts et taxes	6,00%	46 902 €	56 427 €	- 9 525 €
Frais de services centraux	4,03%	23 451 €	37 900 €	- 14 449 €
Total charges générales		131 326 €	150 848 €	- 19 522 €
Total des charges HT (C)		1 029 356 €	1 091 299 €	- 61 943 €

Recettes		Recettes prévisionnel avenant n°3	Recettes Réalisé 2014	Ecart recettes
R1 Non scolaires + scolaires (éventuel)		615 631,45 €	487 362,73 €	128 269 €
R2 Compensation tarifaire		-		
R3 publicité, infractions		- €	- €	- €
R4 Subvention d'équilibre		422 854,67 €	467 755,71 €	- 44 901 €
		-		
Total R1+R2+R3+R4 = RT		1 038 486,11 €	955 118,44 €	83 367,67 €

Marges dégagée(RT-C) = M		9 130,00 €	- 136 180,99 €	145 310,99 €
Marge en % de C		0,9%	-12,5%	-234,6%

Le prévisionnel appel d'offres a été reconstitué sur une année civile.

A noter : La facturation relative à l'avenant n°3 pour l'année 2014 a été effectuée sur 2015 mais prise en compte dans le compte d'exploitation de 2014 (impact avenant n°3 pour l'année 2014 = 74 768,07 €)

III. Annexes

 Ligne A Express BESANCON < > PONTARLIER via NODS														
PONTARLIER ➔ BESANCON														
SEMAINE									WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS					
Du lundi au vendredi									samedi	samedi dimanche	samedi	dimanche sauf juillet et août	dimanche	samedi
PONTARLIER Gare SNCF	06:00	06:30	07:10	07:40	12:15	16:20	17:40	18:20	08:30	11:10	16:20	17:25	18:20	18:50
PONTARLIER St Pierre	06:02	06:32	07:12	07:42	12:17	16:22	17:42	18:22	08:32	11:12	16:22	17:27	18:22	18:52
PONTARLIER Paix	06:05	06:35	07:15	07:45	12:20	16:25	17:45	18:25	08:35	11:15	16:25	17:30	18:25	18:55
PONTARLIER Longennes	06:07	06:37	07:17	07:47	12:22	16:27	17:47	18:27	08:37	11:17	16:27	17:32	18:27	18:57
DOUBS Fromagerie	06:09	06:39	07:19	07:49	12:24	16:29	17:49	18:29	08:39	11:19	16:29	17:34	18:29	18:59
GOUX LES USIERS La Vrène	06:14	06:44	07:24	07:54	12:29	16:34	17:54	18:34	08:44	11:24	16:34	17:39	18:34	19:04
NODS Bifurcation	06:27	06:57	07:37	08:07	12:42	16:47	18:07	18:47	08:57	11:37	16:47	17:52	18:47	19:17
ETALANS Rond Point Croix de Pierre	06:35	07:05	07:45	08:15	12:50	16:55	18:15	18:55	09:05	11:45	16:55	18:00	18:55	19:25
BESANCON Rivotte	06:54	07:29	08:09	08:39	13:14	17:19	18:39	19:19	09:29	12:09	17:19	18:24	19:19	19:49
BESANCON Centre St Pierre	06:59	07:34	08:14	08:44	13:19	17:24	18:44	19:24	09:34	12:14	17:24	18:29	19:24	19:54
BESANCON PEM*Viotte	07:05	07:40	08:20	08:50	13:25	17:30	18:50	19:35	09:40	12:20	17:30	18:35	19:30	20:00
BESANCON ➔ PONTARLIER														
SEMAINE									WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS					
Du lundi au vendredi									samedi	samedi dimanche	samedi dimanche	samedi dimanche	samedi dimanche	samedi dimanche
BESANCON PEM*Viotte	06:35	07:35	12:15	16:15	17:20	18:20	19:40		08:10	11:30	16:15	19:40		
BESANCON Centre St Pierre	06:39	07:46	12:27	16:28	17:33	18:33	19:50		08:18	11:38	16:23	19:44		
BESANCON Rivotte	06:42	07:49	12:30	16:31	17:36	18:36	19:51		08:21	11:41	16:26	19:47		
ETALANS Rond Point	06:59	08:07	12:49	16:49	17:54	18:54	20:08		08:39	11:59	16:44	20:04		
NODS Bifurcation	07:08	08:17	12:58	16:59	18:04	19:04	20:17		08:49	12:09	16:54	20:13		
GOUX LES USIERS La Vrène	07:21	08:31	13:12	17:13	18:18	19:18	20:30		09:03	12:23	17:08	20:26		
DOUBS Fromagerie	07:27	08:37	13:18	17:19	18:24	19:24	20:36		09:09	12:29	17:14	20:32		
PONTARLIER Longennes	07:29	08:39	13:20	17:21	18:26	19:26	20:38		09:11	12:31	17:16	20:34		
PONTARLIER Paix	07:32	08:41	13:22	17:23	18:28	19:28	20:41		09:13	12:33	17:18	20:37		
PONTARLIER St Pierre	07:36	08:45	13:26	17:27	18:32	19:32	20:45		09:17	12:37	17:22	20:41		
PONTARLIER Gare SNCF	07:40	08:48	13:29	17:30	18:35	19:35	20:49		09:20	12:40	17:25	20:45		

* Pôle d'échange multimodal

 En cas d'intempéries, ces horaires sont susceptibles de ne pas être assurés.

 Ne fonctionne pas en juillet et août.

Pour tous renseignements

www.montsjura-autocars.fr

BESANCON < > PONTARLIER												
SEMAINE								WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS				
Du lundi au vendredi								samedi	samedi dimanche	samedi dimanche	samedi dimanche	
BESANCON PEM* Viotte	05:45	07:10	08:30	12:20	16:30	17:30	18:35	07:10	09:15	12:20	17:15	
BESANCON Centre St Pierre	05:48	07:18	08:42	12:32	16:43	17:43	18:48	07:18	09:23	12:28	17:23	
BESANCON Rivotte (arrêt Ginko)	05:51	07:21	08:45	12:35	16:46	17:46	18:51	07:21	09:26	12:31	17:26	
MORRE/TARCENAY Baraque des violons	05:55	07:25	08:49	12:39	16:50	17:50	18:55	07:25	09:30	12:35	17:30	
TARCENAY Atribus	06:04	07:34	08:58	12:48	16:59	17:59	19:04	07:34	09:39	12:44	17:39	
SCEY MAISIÈRES Bifurcation / ORNANS Fromagerie	06:13	07:43	09:07	12:57	17:08	18:08	19:13	07:43	09:48	12:53	17:48	
ORNANS Centre d'activités et de loisirs	06:17	07:47	09:12	13:02	17:11	18:12	19:17	07:47	09:52	12:57	17:52	
ORNANS Place Courbet (Musée Courbet)	06:20	07:50	09:14	13:04	17:17	18:17	19:22	07:50	09:55	13:00	17:55	
ORNANS Gendarmerie	06:22	07:52	09:16	13:06	17:18	18:18	19:23	07:52	09:57	13:02	17:57	
ORNANS Base nautique	06:24	07:54	09:18	13:08	17:19	18:19	19:24	07:54	09:59	13:04	17:59	
MONTGESOYE Centre	06:28	07:58	09:22	13:12	17:23	18:23	19:28	07:58	10:03	13:08	18:03	
VUILLAFANS Les Tilleuls / Atribus	06:31	08:01	09:25	13:15	17:26	18:26	19:31	08:01	10:06	13:11	18:06	
LODS Gaz et eaux / Hôtel de France	06:36	08:07	09:31	13:21	17:32	18:32	19:37	08:07	10:12	13:17	18:12	
MOUTHIER Atribus	06:39	08:10	09:34	13:24	17:35	18:35	19:40	08:10	10:15	13:20	18:15	
ST GORGON La Main	06:46	08:17	09:42	13:32	17:42	18:42	19:47	08:17	10:22	13:27	18:22	
GOUX LES USIERS La Vrène	06:50	08:21	09:45	13:35	17:46	18:46	19:51	08:21	10:26	13:31	18:26	
DOUBS Fromagerie	06:56	08:27	09:51	13:41	17:52	18:52	19:57	08:27	10:32	13:37	18:32	
PONTARLIER Longennes	06:58	08:29	09:53	13:43	17:54	18:54	19:59	08:29	10:34	13:39	18:34	
PONTARLIER Paix	07:00	08:32	09:56	13:46	17:57	18:57	20:02	08:32	10:37	13:42	18:37	
PONTARLIER St Pierre	07:04	08:37	10:02	13:52	18:02	18:02	20:07	08:37	10:42	13:47	18:42	
PONTARLIER Gare SNCF	07:07	08:40	10:04	13:54	18:05	18:05	20:10	08:40	10:45	13:50	18:45	

PONTARLIER < > BESANCON												
SEMAINE								WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS				
Du lundi au vendredi								samedi	samedi dimanche	samedi dimanche	samedi dimanche	
PONTARLIER Gare SNCF	05:45	06:55	09:00	12:30	16:30	18:50		07:00	09:10	12:40	17:25	17:25
PONTARLIER St Pierre	05:47	06:57	09:02	12:32	16:32	18:52		07:02	09:12	12:42	17:27	17:27
PONTARLIER Paix	05:50	07:00	09:05	12:35	16:35	18:55		07:05	09:15	12:45	17:30	17:30
PONTARLIER Longennes	05:52	07:02	09:07	12:37	16:37	18:57		07:07	09:17	12:47	17:32	17:32
DOUBS Fromagerie	05:54	07:04	09:09	12:39	16:39	18:59		07:09	09:19	12:49	17:34	17:34
GOUX LES USIERS La Vrène	05:59	07:09	09:14	12:44	16:44	19:04		07:14	09:24	12:54	17:39	17:39
ST GORGON La Main	06:03	07:13	09:18	12:48	16:48	19:08		07:18	09:28	12:58	17:43	17:43
MOUTHIER Atribus	06:12	07:22	09:27	12:57	16:57	19:17		07:27	09:37	13:07	17:52	17:52
LODS Gaz et eaux / Hôtel de France	06:15	07:25	09:30	13:00	17:00	19:20		07:30	09:40	13:10	17:55	17:55
VUILLAFANS Atribus / Les Tilleuls	06:18	07:28	09:33	13:03	17:03	19:23		07:33	09:43	13:13	17:58	17:58
MONTGESOYE Centre	06:21	07:31	09:36	13:06	17:06	19:26		07:36	09:46	13:16	18:01	18:01
ORNANS Base nautique	06:26	07:36	09:41	13:11	17:11	19:31		07:41	09:51	13:21	18:06	18:06
ORNANS Gendarmerie	06:28	07:38	09:43	13:13	17:13	19:33		07:43	09:53	13:23	18:08	18:08
ORNANS Place Courbet (Musée Courbet)	06:30	07:40	09:45	13:15	17:15	19:35		07:45	09:55	13:25	18:10	18:10
ORNANS Centre d'activités et de loisirs / Fromagerie	06:32	07:42	09:47	13:17	17:17	19:37		07:47	09:57	13:27	18:12	18:12
SCEY MAISIÈRES Bifurcation	06:36	07:46	09:51	13:21	17:21	19:41		07:51	10:01	13:31	18:16	18:16
TARCENAY Atribus/Baraque des violons	06:46	07:56	10:01	13:31	17:31	19:51		08:01	10:11	13:41	18:26	18:26
MORRE Village	06:58	08:08	10:13	13:43	17:43	20:03		08:13	10:23	13:53	18:38	18:38
BESANCON Rivotte (arrêt Ginko)	07:03	08:13	10:18	13:48	17:48	20:08		08:18	10:28	13:58	18:43	18:43
BESANCON Centre St Pierre	07:08	08:18	10:23	13:53	17:53	20:13		08:23	10:33	14:03	18:48	18:48
BESANCON PEM* Viotte	07:15	08:25	10:30	14:00	18:00	20:20		08:30	10:40	14:10	18:55	18:55

* Pôle d'échange multimodal  En cas d'intempéries, ces horaires sont susceptibles de ne pas être assurés.  Fonctionne uniquement en juillet et août

Pour tous renseignements

www.montsjura-autocars.fr



Enquête satisfaction – MOBIDOUBS 2014

Réalisée le 15 avril 2014

Keolis
Monts Jura Autocars

● MOBIDOUBS A Express	120 répondants
● MOBIDOUBS A	97 répondants

Les voyageurs ne répondaient qu'une seule fois à l'enquête dans la journée

- Nombre de personnes intéressées pour participer à une table ronde :
 - MOBIDOUBS A Express 33
 - MOBIDOUBS A via Ornans 25

Keolis
Monts Jura Autocars



MOBIDOUBS A Express

Keolis
Monts Jura Autocars



Le profil des usagers

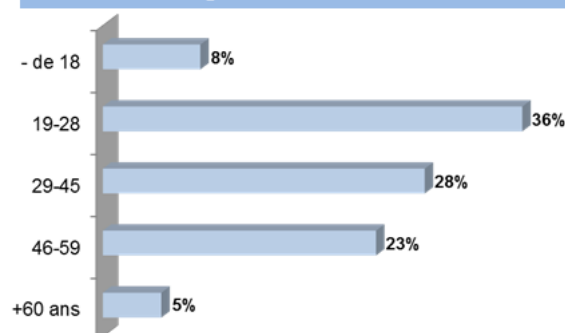
Keolis
Monts Jura Autocars

4

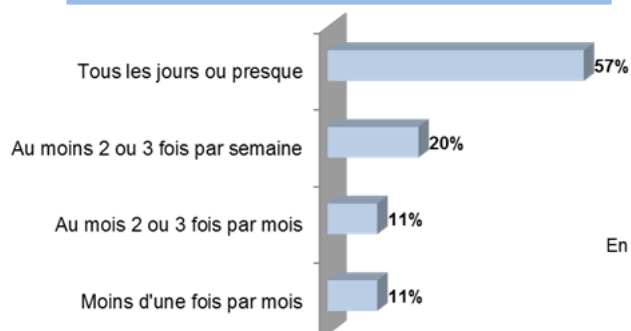
Civilité



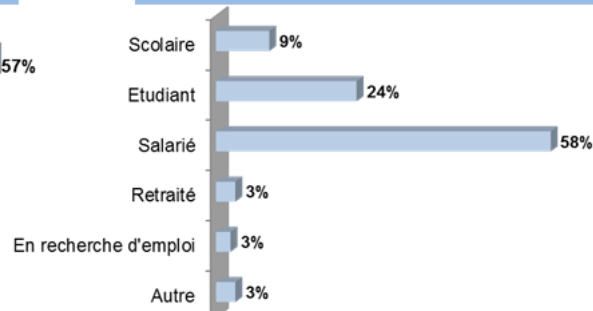
Tranche d'âge



Fréquence d'utilisation du réseau



Catégorie socio-professionnelle



Keolis
Monts Jura Autocars

5

Motif de déplacement

Domicile<>Travail	54%
Domicile<>Ecole, collège, Lycée, établissement post bac	25%
Domicile<>Achats, courses, promenade	3%
Domicile<>Visite ami ou famille	3%
Domicile<>Autres	3%
Travail<>Travail	3%
Domicile<>Loisirs, spectacles ou sports	2%
Domicile<>Démarches administratives ou médicales	2%
Domicile<>Tourisme	2%
Ecole, collège, Lycée, établissement post bac<>Autres	2%
Domicile<>Domicile	1%
Autres<>Autres	1%
Visite ami ou famille<>Visite ami ou famille	1%
Ecole, collège, Lycée, établissement post bac<>Ecole, collège, Lycée, établissement post bac	1%

Lieu d'habitation

Pontarlier	35	Bulle	1	Mamirolle	1
Besançon	30	Cluse et Mijoux	1	Metabief	1
Nods	6	Dommarin	1	Montfaucon	1
Doubs	4	Epenoy	1	Nice	1
Chasnans	2	Etalans	1	Ornans	1
Labergement Sta Marie	2	Fangebouche	1	Oye et Pallet	1
Montperreux	2	Flagey	1	Saint Gorgon Main	1
Arc sous Sicon	1	Frasne	1	Sainte Colombe	1
Bannans	1	Goux les Usiers	1	Sombacour	1
Bians les Usiers	1	Houtaud	1	Tarcenay	1
Bief du Fourg	1	Jougne	1	Vanclans	1
Bois d'Amont	1	La Latette	1	Verrieres de Joux	1
Bouverans	1	Les Fourgs	1	Vuillecin	1

Keolis
Monts Jura Autocars

6

Profil type du client



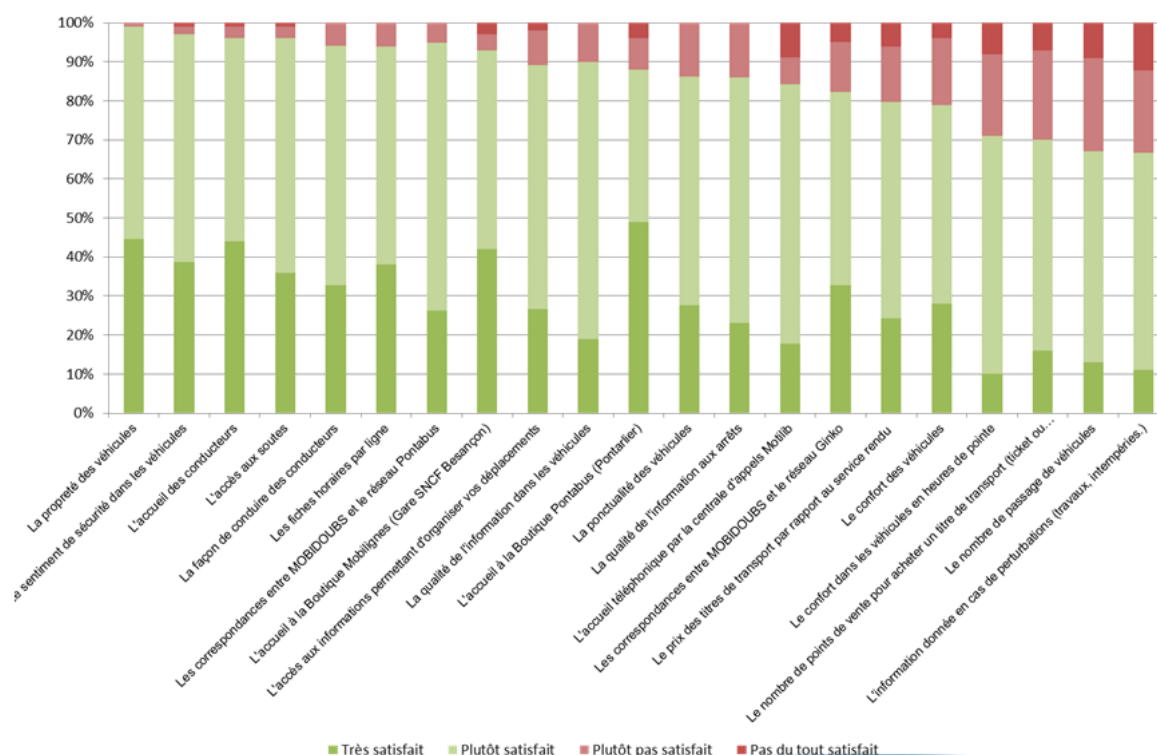
Civilté	Femme
Tranche d'âge	19 - 28 ans
Catégorie socio-professionnelle	Salarié
Fréquence d'utilisation du réseau	Tous les jours ou presque
Motif de déplacement	Domicile<>Travail

→ Le profil synthétique permet de dresser la photographie de l'utilisateur du réseau. Ce profil est établi sur la base de la réponse la plus fréquemment donnée à chaque question. Ce profil permet de dire que l'utilisateur de la ligne A Express est principalement une femme, âgée de 19 à 28 ans, salariée, utilisant le réseau pour se rendre à son travail, tous les jours ou presque...



Analyse de la satisfaction

Mobidoubs A Express Satisfaction globale 94%



9

MOBIDOUBS A Express Satisfaction globale 94%

MOBIDOUBS A Express	Très satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt pas satisfait	Pas du tout satisfait	% des voyageurs satisfaits
La propreté des véhicules	45%	55%	1%	0%	100%
Le sentiment de sécurité dans les véhicules	39%	59%	2%	1%	98%
L'accueil des conducteurs	44%	52%	3%	1%	96%
L'accès aux soutes	36%	60%	3%	1%	96%
La façon de conduire des conducteurs	33%	62%	6%	0%	95%
Les fiches horaires par ligne	38%	56%	6%	0%	94%
Les correspondances entre MOBIDOUBS et le réseau Pontabus	26%	68%	5%	0%	94%
L'accueil à la Boutique Mobilignes (Gare SNCF Besançon)	42%	51%	4%	3%	93%
L'accès aux informations permettant d'organiser vos déplacements	27%	63%	9%	2%	90%
La qualité de l'information dans les véhicules	19%	71%	10%	0%	90%
L'accueil à la Boutique Pontabus (Pontarlier)	49%	39%	8%	4%	88%
La ponctualité des véhicules	28%	59%	14%	0%	87%
La qualité de l'information aux arrêts	23%	63%	14%	0%	86%
L'accueil téléphonique par la centrale d'appels Motilib	18%	67%	7%	9%	85%
Les correspondances entre MOBIDOUBS et le réseau Ginko	33%	50%	13%	5%	83%
Le prix des titres de transport par rapport au service rendu	24%	55%	14%	6%	79%
Le confort des véhicules	28%	51%	17%	4%	79%
Le confort dans les véhicules en heures de pointe	10%	61%	21%	8%	71%
Le nombre de points de vente pour acheter un titre de transport (ticket ou abonnement)	16%	54%	23%	7%	70%
Le nombre de passage de véhicules	13%	54%	24%	9%	67%
L'information donnée en cas de perturbations (travaux, intempéries.)	11%	55%	21%	12%	66%

10



MOBIDOUBS A via Ornans

Keolis
Monts Jura Autocars



Le profil des usagers

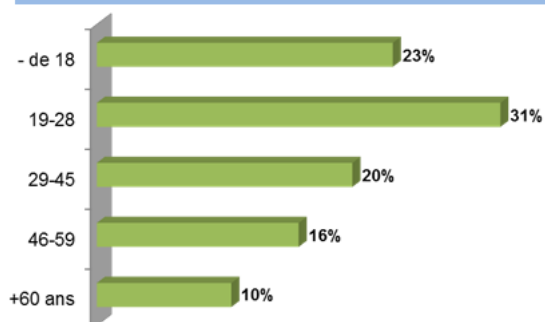
Keolis
Monts Jura Autocars

12

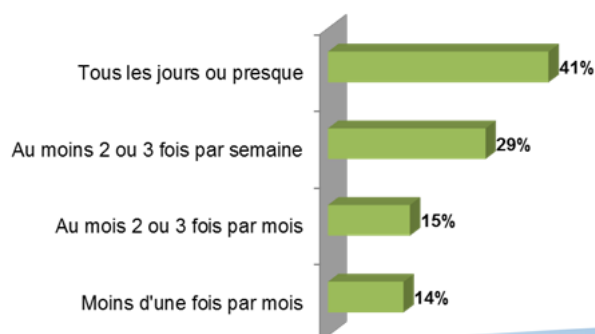
Civilité



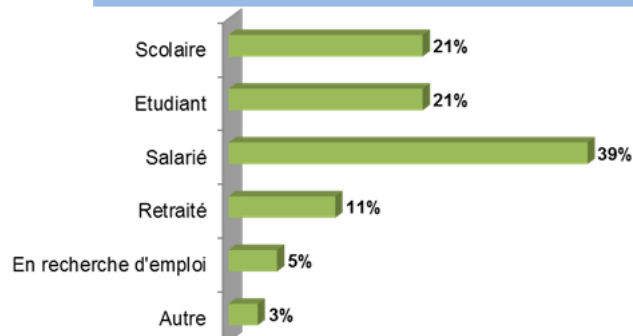
Tranche d'âge



Fréquence d'utilisation du réseau



Catégorie socio-professionnelle



Keolis
Monts Jura Autocars

13

Motif de déplacement

Domicile<>Travail	36%
Domicile<>Ecole, collège, Lycée, établissement post bac	30%
Domicile<>Visite ami ou famille	13%
Domicile<>Achats, courses, promenade	4%
Domicile<>Domicile	3%
Domicile<>Démarches administratives ou médicales	3%
Visite ami ou famille<>Ecole, collège, Lycée, établissement post bac	2%
Achats, courses, promenade<>Achats, courses, promenade	2%
Travail<>Travail	1%
Travail<>Autres	1%
Visite ami ou famille<>Visite ami ou famille	1%
Tourisme<>Tourisme	1%
Ecole, collège, Lycée, établissement post bac<>Ecole, collège, Lycée, établissement post bac	1%
Ecole, collège, Lycée, établissement post bac<>Autres	1%

Lieu d'habitation

Ornans	29	Dole	1
Besançon	13	Flagey	1
Vuillafans	12	Fourcatier et Maison Neuve	1
Pontarlier	10	Labergement Ste Marie	1
Mouthier Haute Pierre	3	Lods	1
Tarcenay	3	Métabief	1
Cléron	2	Nods	1
Montgesoye	2	Oye et Pallet	1
Scey Maisières	2	Saint Gorgon Main	1
Belfort	1	Silley Amancey	1
Bouverans	1	Valdahon	1
		Allemagne	1

Keolis
Monts Jura Autocars

14

Profil type du client



Civilité	Femme
Tranche d'âge	19 - 28 ans
Catégorie socio-professionnelle	Salarié
Fréquence d'utilisation du réseau	Tous les jours ou presque
Motif de déplacement	Domicile<>Travail

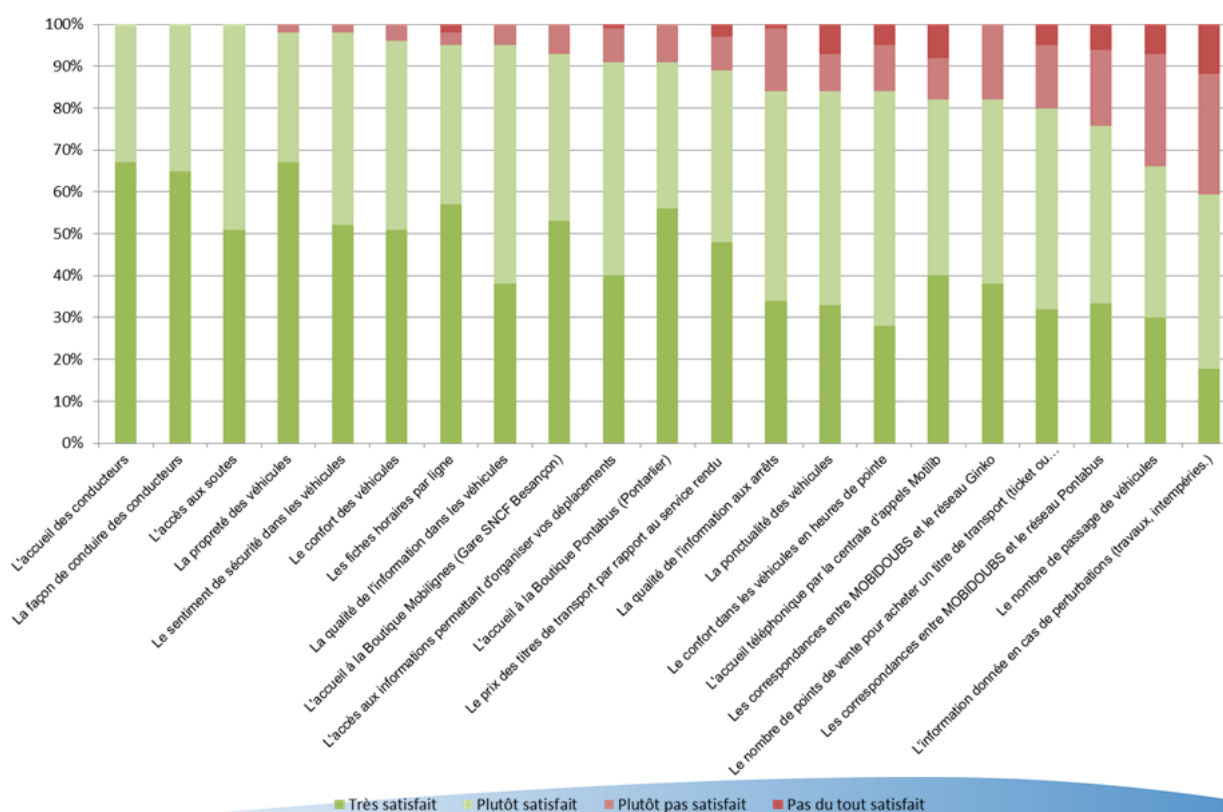
→ Le profil synthétique permet de dresser la photographie de l'utilisateur du réseau. Ce profil est établi sur la base de la réponse la plus fréquemment donnée à chaque question. Ce profil permet de dire que l'utilisateur de la ligne A via Ornans est principalement une femme, âgée de 19 à 28 ans, salariée, utilisant le réseau pour se rendre à son travail, tous les jours ou presque...



Analyse de la satisfaction

MOBIDOUBS A

Satisfaction globale **99%**



17

MOBIDOUBS A

Satisfaction globale **99%**

MOBIDOUBS A	Très satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt pas satisfait	Pas du tout satisfait	% des voyageurs satisfaits
L'accueil des conducteurs	67%	33%	0%	0%	100%
La façon de conduire des conducteurs	65%	35%	0%	0%	100%
L'accès aux soutes	51%	49%	0%	0%	100%
La propreté des véhicules	67%	31%	2%	0%	98%
Le sentiment de sécurité dans les véhicules	52%	46%	2%	0%	98%
Le confort des véhicules	51%	45%	4%	0%	96%
Les fiches horaires par ligne	57%	38%	3%	2%	95%
La qualité de l'information dans les véhicules	38%	57%	5%	0%	95%
L'accueil à la Boutique Mobigines (Gare SNCF Besançon)	53%	40%	7%	0%	93%
L'accès aux informations permettant d'organiser vos déplacements	40%	51%	8%	1%	91%
L'accueil à la Boutique Pontabus (Pontarlier)	56%	35%	9%	0%	91%
Le prix des titres de transport par rapport au service rendu	48%	41%	8%	3%	89%
La qualité de l'information aux arrêts	34%	50%	15%	1%	84%
La ponctualité des véhicules	33%	51%	9%	7%	84%
Le confort dans les véhicules en heures de pointe	28%	56%	11%	5%	84%
L'accueil téléphonique par la centrale d'appels Motilib	40%	42%	10%	8%	82%
Les correspondances entre MOBIDOUBS et le réseau Ginko	38%	44%	18%	0%	82%
Le nombre de points de vente pour acheter un titre de transport (ticket ou abonnement)	32%	48%	15%	5%	80%
Les correspondances entre MOBIDOUBS et le réseau Pontabus	33%	42%	18%	6%	75%
Le nombre de passage de véhicules	30%	36%	27%	7%	66%
L'information donnée en cas de perturbations (travaux, intempéries...)	18%	42%	29%	12%	60%

18

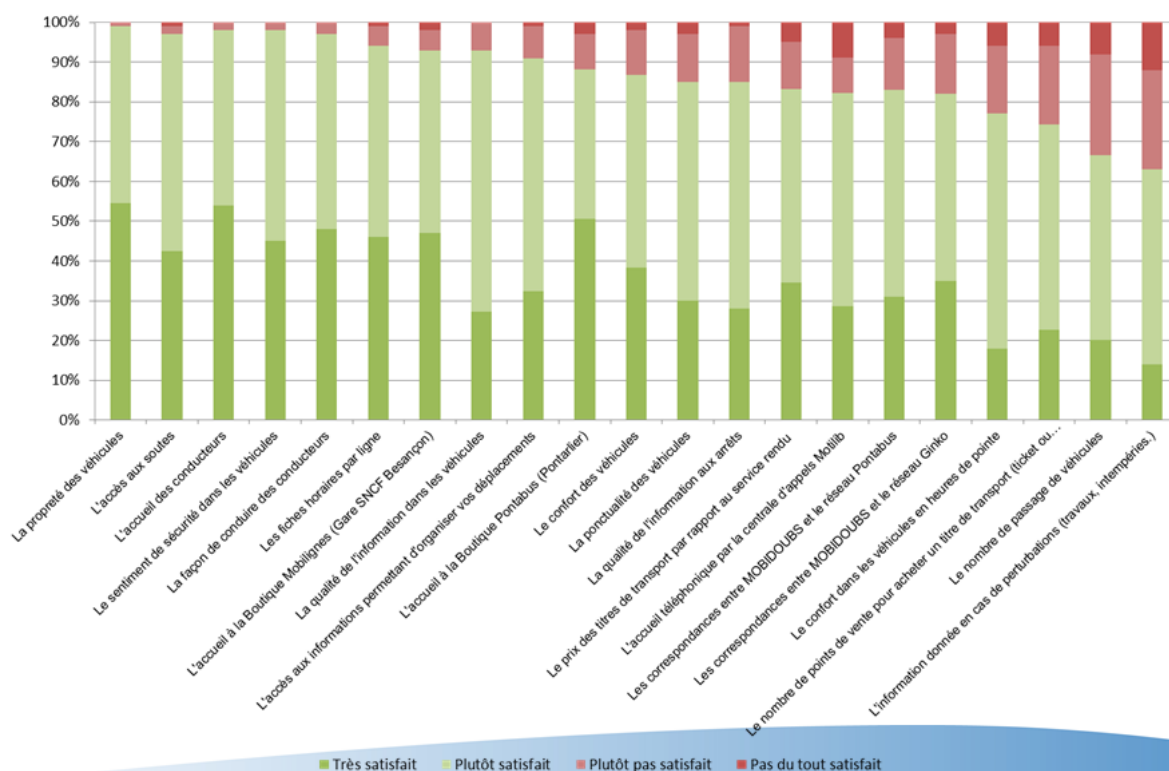


MOBIDOUBS A Express et A via Ornans

Keolis
Monts Jura Autocars

MOBIDOUBS A et A Express (cumul des 2 lignes)

Satisfaction globale **96%**



MOBIDOUBS A et A Express

(cumul des 2 lignes)

Satisfaction globale **96%**

MOBIDOUBS A et A Express	Très satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt pas satisfait	Pas du tout satisfait	% des voyageurs satisfaits
La propreté des véhicules	54%	44%	1%	0%	98%
L'accès aux soutes	43%	55%	2%	1%	98%
L'accueil des conducteurs	54%	44%	2%	0%	98%
Le sentiment de sécurité dans les véhicules	45%	53%	2%	0%	98%
La façon de conduire des conducteurs	48%	49%	3%	0%	97%
Les fiches horaires par ligne	46%	48%	5%	1%	94%
L'accueil à la Boutique Mobilignes (Gare SNCF Besançon)	47%	46%	5%	2%	93%
La qualité de l'information dans les véhicules	27%	65%	7%	0%	92%
L'accès aux informations permettant d'organiser vos déplacements	32%	58%	8%	1%	90%
L'accueil à la Boutique Pontabus (Pontarlier)	51%	38%	9%	3%	89%
Le confort des véhicules	38%	48%	11%	2%	86%
La ponctualité des véhicules	30%	55%	12%	3%	85%
La qualité de l'information aux arrêts	28%	57%	14%	1%	85%
Le prix des titres de transport par rapport au service rendu	35%	49%	12%	5%	84%
L'accueil téléphonique par la centrale d'appels Motilib	29%	54%	9%	9%	83%
Les correspondances entre MOBIDOUBS et le réseau Pontabus	31%	52%	13%	4%	83%
Les correspondances entre MOBIDOUBS et le réseau Ginko	35%	47%	15%	3%	82%
Le confort dans les véhicules en heures de pointe	18%	59%	17%	6%	77%
Le nombre de points de vente pour acheter un titre de transport (ticket ou abonnement)	23%	52%	20%	6%	75%
Le nombre de passage de véhicules	20%	46%	25%	8%	66%
L'information donnée en cas de perturbations (travaux, intempéries...)	14%	49%	25%	12%	63%

Besançon, le **27 OCT. 2015**

POLE SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

Délégation aux ressources et moyens généraux

Service de Tarification, Contrôle, Conseil et Planification

Affaire suivie par : Zohrine EL KAIM

Ligne directe : 03 81 25 86 28

Note à l'attention de

Mme la Directrice des finances et des affaires juridiques

M. le Chef du service pilotage et analyse de gestion

s/c de M. le Directeur général des services

s/c de M. le Directeur général adjoint chargé du pôle solidarités et cohésion sociale

Dans la perspective de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, veuillez trouver ci-après les éléments d'information portant sur la délégation de service public de la gestion des unités de vie par la Mutualité Française Doubs (MFD).

Pour mémoire, l'Assemblée départementale a décidé par délibération du 18 avril 2011 de déléguer par affermage l'exploitation des 10 unités de vie et de lancer 2 procédures de DSP. Par délibération du 5 décembre 2011, l'Assemblée départementale a confié à la MFD la gestion déléguée des unités de vie. Deux conventions ont donc été signées :

- la première d'une durée de 5 ans pour 9 unités de vie le 27 décembre 2011,
- la seconde d'une durée de 2 ans pour l'unité de vie de Gilley le 20 mars 2012, 2013 ayant été la dernière année de gestion de l'unité de vie de Gilley par la MFD.

Le présent rapport concerne la gestion déléguée des 9 unités de vie (les Auxons, Saint-Vit, Frasne, Sancey-le-Grand, Vercel, Bavans, Etupes, Seloncourt et Sochaux).

**Présentation de la Mutualité Française Doubs
(Déléataire)**

Président : M. Pierre ALIXANT

Directeur général : M. Thierry BARBON

Nom : Mutualité Française Doubs Services de Soins et d'Accompagnements Mutualistes (MFD SSAM)

Adresse: 67 rue des Cras, 25041 Besançon cedex.

La Mutualité française Doubs est un organisme privé à but non lucratif, reconnu d'utilité publique qui fédère 95 mutuelles.

Acteur de l'économie sociale, la Mutualité française Doubs propose des services de soins et d'accompagnement: magasins d'optique, services d'audition, cabinets dentaires, établissements hospitaliers, services petite enfance.

Elle anime également le centre régional sur la surdité et développe par ailleurs de nombreux partenariats (Polyclinique de Franche-Comté, relais assistantes maternelles, MATMUT).

Enfin, elle exerce au service des mutuelles une activité de réassurance (caisse maladie, chirurgicale, et obsèques, service départemental de prévoyance).

Outre la gestion des 9 unités de vie, l'accueil des personnes âgées est assuré par ce gestionnaire au sein des EHPAD *Franche-Montagne* à Maîche, *La Retraite* à Besançon, *Le Havre des Jonchets* à Grand-Charmont et *Le Chant de l'Eau* à Bart.

Les Unités de vie

I) PRESENTATION

Propriétaire : Le Département du Doubs jusqu'au 31 décembre 2014 et Habitat 25 depuis le 1^{er} janvier 2015.

Dès 2011, une réflexion a été engagée sur l'évolution des Unités de vie, dont la faible capacité (24 places) ne leur permet plus d'atteindre un équilibre économique. Dans ce contexte, est intervenue la cession de l'unité de vie de Gilley à Habitat 25, par décision de l'Assemblée Départementale en date du 30 septembre 2013. Ainsi, l'Adapei du Doubs assure la gestion de cet établissement depuis le 1^{er} avril 2014 dans une optique de mutualisation rapprochée avec son foyer de vie de Gilley.

La commission permanente du 17 novembre dernier a émis un avis favorable au transfert à Habitat 25 de la propriété des murs des 9 autres unités de vie. Cette cession réalisée fin 2014 devrait permettre des évolutions patrimoniales dans une approche sécurisée.

Courant 2015, les services du Département et de la MFD SSAM ont engagé des réflexions sur une nécessaire restructuration de ces Ehpad permettant le maintien pérenne de l'offre de 214 places d'hébergement.

Délégation de service public : Le Département a confié à la Mutualité Française Doubs, par voie d'une Délégation de Service Public (DSP), la gestion des 9 unités de vie, structures d'accueil pour personnes âgées.

Situation géographique des unités de vie et capacités au 1^{er} janvier 2014:

214 places réparties de la façon suivante :

- Les Auxons :	24 places,	- Sancey-le-Grand :	22 places,
- Bavans :	24 places,	- Seloncourt :	24 places,
- Etupes :	24 places,	- Sochaux :	24 places,
- Frasné :	24 places,	- Vercel :	24 places.
- Saint-Vit :	24 places,		

Habilitation à l'aide sociale : Toutes les places sont habilitées à l'aide sociale. Les établissements pour personnes âgées relèvent du Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) qui encadre notamment les conditions de création (Articles L 313-1 à L 313-9), contrôle (Articles L 313-13 à L 313-20) et fixation budgétaire (Articles L 314-1 à L 314-10). La Présidente du Département et les services de l'Etat sont les garants du respect de la réglementation et de la qualité de prise en charge des personnes âgées accueillies.

II) BILAN DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Les modalités de gestion de chaque unités de vie étant similaires, le choix a été fait de présenter un bilan de gestion global. Pour rappel, ces établissements sont sous le régime de la tarification ternaire (hébergement, dépendance et soin) depuis leur médicalisation.

1) ACTIVITE DE L'EXERCICE

En 2014, les unités de vie ont accueilli 257 personnes âgées, dont 23 % d'hommes (60) et 77% de femmes (197).

La moyenne d'âge des résidents est de **87,20 ans en 2014** contre 86,45 ans en 2010 :

- **83,50 ans** pour les hommes (83,35 ans en 2010),
- **88,13 ans** pour les femmes (87,47 en 2010).

Auparavant, les résidents venaient majoritairement de leur domicile, aujourd'hui un équilibre s'est instauré avec une augmentation des arrivées suite à une hospitalisation.

Les résidents proviennent à 88% du département du Doubs.

Le taux d'occupation enregistré pour l'année 2014 est de 97,24 % pour une prévision de 94,10 %. Cette progression représente 75 953 journées d'hébergement réalisées soit 2 453 journées supplémentaires aux prévisions (73 500 journées).

Les absences s'élèvent à 1 424 journées, 1 357 pour hospitalisation et 67 pour des vacances.

En 2014, le GIR Moyen Pondéré (GMP) enregistre une augmentation:

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
592	617	586.89	595.68	600.56	599.39	627.37

2) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

Initialement créées en faveur de personnes âgées autonomes, ces structures ont été médicalisées pour permettre une prise en charge adaptée aux besoins des usagers en perte d'autonomie, par l'octroi de moyens supplémentaires, notamment en personnel de soins.

Pour 2014, le ratio d'encadrement des 9 unités de vie est de 0,52 agent/lit soit un ratio d'encadrement inférieur à l'autorisé 2014 de 0.54 et au ratio d'encadrement budgété des établissements privés conventionnés (0,609 agent/lit). Les recrutements sont souvent difficiles car proposés à temps partiel. Les ETP « vacants » correspondent majoritairement à des emplois d'agents de service, d'IDE et d'animation.

Au 31/12/2014, 32 personnes ont été embauchées en contrat aidé pour un total de 14.37 ETP et 173 stagiaires ont été accueillis.

L'âge moyen du personnel est globalement supérieur à 40 ans (37.55 ans à Etupes et 46.65 ans à Vercel).

Le taux d'absentéisme est de 15.2% en 2014 avec de fortes disparités entre les établissements. Très faible pour les EHPAD de Sancey et Vercel, il est plus important à Frasne, Seloncourt, Sochaux et Etupes mais s'explique par des congés maternités et parentaux. Généralement, les absences sont de courte durée. Le taux de rotation des effectifs s'élève à 13.9 %.

A noter, la possibilité d'un départ à la retraite (âge légal) des médecins coordinateurs dès 2015.

Les salariés des Unités de vie ont bénéficié de 4 306.5 heures de formation, dont un effort particulier pour Frasne et Les Auxons (913 et 1 041 heures) en faveur de la qualification d'aides-soignantes.

La composition et la répartition du personnel sont données en Annexe I

3) COMPTE DE RESULTAT 2014¹

Globalement, les charges ont dépassé les prévisions de **313 764,21 €**, soit +5,41 %.

➤ *LES CHARGES :*

	Hébergement	Dépendance
Charges autorisées	4 581 130,64 €	1 212 377,93 €
Charges réalisées	4 854 320,27 €	1 252 952,51 €
Ecart autorisé/réalisé	+ 273 189,63 € (+ 5.96%)	+40 574.58 € (+3 .35%)

En section hébergement, les dépassements sont principalement relevés sur les charges de personnels (+127 K€), les dépenses d'énergie (+41 K€), les frais d'alimentation (+16 K€), les redevances d'ordures ménagères et de taxe d'habitation (+19K€), des travaux de réfection de chambres (+10.5K€).

Il est précisé que des recettes supplémentaires (118 K€) liées au personnel (*remboursements de frais de formation, avantages en nature et subventions diverses*) viennent atténuer la progression des charges de personnel.

¹ Annexe II : Comptes administratifs.

Pour mémoire, la redevance versée par la MFD au Département pour la mise à disposition des locaux des 9 unités de vie est de 413 129,13 €. Cette redevance supportée par les résidents et leurs familles n'a pas fait l'objet de réévaluation depuis l'ouverture des établissements (1992-1995).

En dépendance, les crédits dégagés, malgré un dépassement des charges de personnel (+42 K€ compensés par des recettes en atténuation) correspondent à des économies réalisées sur les charges d'exploitation et sur les dotations aux amortissements compte tenu d'investissements non réalisés ou réalisés ultérieurement à la date prévue.

➤ *LES PRODUITS:*²

Globalement, les recettes ont dépassé les prévisions de **319 955,55 €**, soit +5,50 %.

	Hébergement	Dépendance
Recettes prévues :	4 601 498,99 €	1 212 377,92 €
Recettes réalisées :	4 878 656,94 €	1 255 175,52 €
Ecart prévu / réalisé	277 157,95 € (+6,02%)	42 797,60€ (+3,53%)

En section hébergement, les produits de tarification supérieurs (+130,8K€) aux prévisions résultent de l'activité supplémentaire réalisée (+2453 journées) et du tarif appliqué aux résidents de moins de 60 ans (+38 K€). A contrario, l'application du tarif couple et les absences pour hospitalisation atténuent le chiffre d'affaire hébergement (respectivement de 19,4 K€ et 10,3 K€). Enfin, la participation des usagers pour les repas et le téléphone (+12K€), des subventions non budgétées liées aux contrats aidés (+59K€) et des transferts de charges concernant le personnel (+59K€) expliquent également cet excédent.

En dépendance, d'autres produits non prévus au budget correspondent principalement à des remboursements d'emplois aidés (+22 K€) et des transferts de charges liés au personnel (19K€).

➤ *LES RESULTATS :*

- *Les résultats comptables 2014 par unité de vie*

Résultats comptables 2014 par Unité de vie (hors reprise de résultats)	Hébergement	Dépendance
Les Auxons	-17 507,64 €	23 593,66 €
Saint-Vit	4 592,12 €	8 995,61 €
Frasne	-8 886,31 €	-18 317,68 €
Sancey-le-Grand	-19 898,06 €	-4 150,15 €
Vercel	13 939,75 €	7 981,51 €
Bavans	29 510,74 €	-2 448,76 €
Etupes	1 954,04 €	-192,40 €
Seloncourt	1 457,31 €	1 593,51 €
Sochaux	19 174,72 €	-14 832,29 €
Résultat comptable global	24 336,67 €	2 223,01 €

Section hébergement :

3 unités de vie sont déficitaires : Sancey-le-Grand, Les Auxons et Frasne.

Section dépendance :

5 unités de vie dégagent un déficit : Frasne, Sochaux, Sancey-le-Grand, Bavans et Etupes.

- *Les résultats 2014 retenus*

Le résultat arrêté par le financeur se détermine après une éventuelle reprise des résultats antérieurs et le retraitement de dépenses et/ou recettes non opposables ou refusées par l'autorité de tarification lors de l'examen des comptes administratifs.

² Annexes II et III

Retraitement sur les comptes administratifs 2014 (dépenses et recette non retenues) :

Groupe III : charges de structure :

En section hébergement, le dépassement rejeté sur les charges de structure s'élève à +29,3 K€ et correspond à des provisions pour pertes irrécouvrables et à des provisions pour indemnités de fin de carrière.

En section dépendance, 9,4 K€ inscrits sur le compte « dotations aux provisions » n'ont pas été retenus. Cette charge correspond à une provision pour indemnité de fin de carrière.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables :

En section hébergement, une reprise de provision pour clients douteux de 10,8 K€ n'a pas été retenue dans la mesure où la constitution de ce type de provision n'est pas acceptée dans les comptes de charges.

DETERMINATION DES RESULTATS RETENUS		
	Hébergement	Dépendance
Résultat comptable au 31/12/2014	24 336,67 €	2 223,00 €
Reprise des résultats de l'exercice 2012	-20 368,35 €	-
AJUSTEMENTS DES CHARGES :		
Dépenses refusées ou inopposables à l'autorité de tarification :		
Groupe II : Charges de personnel	-10 246,56 €	-5 744,84 €
Dont prov CP	-10 246,56 €	-5 744,84 €
Groupe III – Charges de structure	+29 364,08 €	+9 422,18 €
Dont perte irrécouvrable	+15 330,64 €	
Dont provisions pour IFC	+14 033,44 €	+9 422,18 €
AJUSTEMENTS DES PRODUITS :		
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	-10 863,62 €	
Reprise de provisions pour clients douteux	-10 863,62 €	
Résultat 2014 à affecter	12 222,22 €	5 900,34 €

➤ TABLEAUX COMPARATIF DE LA TARIFICATION

- 2015/2014 des 9 unités de vie

	Tarifs moyens 2014	Tarifs moyens 2015	% évolution
Hébergement :	62,55 €	62,93 €	0,63 %
Dépendance : GIR 1 et 2 :	23,08 €	23,24 €	0,69 %
GIR 3 et 4 :	14,64 €	14,75 €	0,75 %
GIR 5 et 6 :	6,21 €	6,26 €	0,81 %
A la charge du résident avec mutualisation du GIR 5-6	68,76 €	69,19 €	0,63 %

Le pourcentage d'évolution du prix de journée hébergement est conforme aux taux d'évolution votés par l'Assemblée départementale.

- Tarifs des 9 unités de vie / tarifs moyens des établissements médico-sociaux privés :

	Tarifs moyens 2014 des unités de vie	Tarifs moyens des établissements médico- sociaux privés 2014	% écart
Hébergement :	62,55 €	58,84 €	+ 6,30 %
Dépendance : GIR 1 et 2 :	23,08 €	19,58 €	+ 17,87 %
GIR 3 et 4 :	14,64 €	12,44 €	+ 17,68 %
GIR 5 et 6 :	6,21 €	5,25 €	+ 18,28 %
A la charge du résident avec mutualisation du GIR 5-6	68,76 €	64,09 €	+ 7,28 %

Les tarifs journaliers des unités de vie sont supérieurs aux tarifs moyens des établissements médico-sociaux privés. La petite capacité des unités de vie explique en grande partie cette différence, avec une répartition des coûts de structure et de personnel sur un nombre de places réduit. Les unités de vie « Marcel Guey » à Les Auxons et « Les Gentianes Fleuries » à Frasné réalisent une activité inférieure au prévisionnel (*Les Auxons : -77 journées en hébergement et 6 décès - Les Gentianes Fleuries : -31 journées en hébergement et Frasné : -62 journées en dépendance et 4 décès*).

51 résidents ont bénéficié de l'aide sociale départementale en 2014, soit 23,83 % de la capacité.

4) AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES RESIDENTS

Le rapport d'activité établi par le délégataire³ retrace les actions mises en œuvre en vue d'optimiser le service rendu à l'utilisateur.

Les points abordés concernent notamment :

- les animations et la vie sociale,
- la restauration et la blanchisserie,
- la rénovation des locaux,
- les outils de démarche qualité,
- les ressources humaines,
- les projets.

• LES ANIMATIONS ET LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la vie sociale : Le conseil de la vie sociale (CVS), en place dans chaque établissement, s'est réuni à trois reprises en 2014. La participation des résidents au sein du CVS est difficile compte tenu des capacités des résidents pour y siéger mais la taille réduite des établissements permet une proximité et un dialogue privilégié avec les familles.

Les comptes rendus et la composition des CVS sont transmis au référent de chaque famille.

Les animations : Différents types d'animations sont proposés :

Les animations journalières : jeux de société, tricot, jeux de mémoire, travaux manuels, chant, atelier cuisine, loto, décoration de l'établissement selon les saisons et les fêtes calendaires (repères spatio-temporels), cinéma avec DVD. Les résidents qui le souhaitent peuvent participer à l'épluchage des légumes, le pliage du linge de cuisine, la mise et desserte du couvert et le service du café.

Les animations avec prestataires externes : ateliers plaisirs et bien-être ayant pour vocation de prévenir des risques liés au vieillissement :

- médiation animale (relationnel, expression) une fois par mois,
- ateliers équilibre (prévention des chutes) une fois par semaine.

Ces interventions sont financées dans le cadre du Fond National de Prévention et donc sans impact sur les budgets.

Les animations mensuelles : échanges intergénérationnels, intervention de chorales, chanteurs et musiciens, médiathèque, club du 3^{ème} âge, anniversaires, sorties....

Les animations avec une participation des familles : portes ouvertes, repas de familles, barbecues, thés dansant, célébration de Noël....

• LA RESTAURATION ET LA BLANCHISSERIE

La restauration : Pour les EHPAD de Sochaux et d'Etupes, elle est externalisée sur la cuisine centrale de l'EHPAD de Grand-Charmont. Les repas sont en liaison chaude pour le déjeuner et en liaison froide pour le dîner. Pour les 7 autres établissements, les repas sont préparés sur place par des cuisiniers diplômés qui ont bénéficié de plusieurs formations en

³ Rapport MFD en annexe 4

lien avec l'hygiène mais aussi sur les textures modifiées. Les résidents ayant des difficultés de mastication ou atteints de troubles cognitifs peuvent ainsi bénéficier du même menu que les autres. Par ailleurs, le maintien du goût et de l'autonomie s'en trouve accentué.

Une commission des menus constituée par la diététicienne, le chef cuisinier et les résidents volontaires est réalisée sur l'ensemble des établissements.

La blanchisserie : Suite à une injonction de l'inspection du travail en 2013 pour la remise aux normes des vestiaires, le Département, propriétaire des établissements, a utilisé les locaux initialement prévus pour la lingerie pour créer de nouveaux vestiaires, sauf pour l'établissement de Sancey qui continue à traiter son linge en interne.

Les autres unités de vie confient l'entretien du linge plat, des tenues professionnelles et du linge des résidents. à l'UNAP de Pontarlier (ADAPEI du Doubs).

- LES LOCAUX :

Un certain nombre de travaux d'entretien ont été réalisés dont :

- Achèvement de vestiaires distincts hommes/femmes (règlementation du travail),
- Travaux de rénovation de différents espaces (chambres, couloirs, salles à manger...),

Pour mémoire, les établissements ne sont pas aux normes accessibilité handicapés.

Il n'existe pas d'équipement permettant la continuité en alimentation électrique.

- DEMARCHE QUALITE :

Pour rappel, les établissements accueillants des personnes âgées dépendantes ont l'obligation de signer une convention tripartite (établissements, Etat et Départements) d'une durée de 5 ans, fixant des objectifs et des moyens qualitatifs et quantitatifs. Les dernières conventions avec les unités de vie sont arrivées à échéance et leur renouvellement est en cours de négociation.

Différents partenariats avec des hôpitaux et des professionnels de santé sont également formalisées ou en cours de négociation⁴.

Outils de la loi 2002 et 2005 : Une actualisation du règlement de fonctionnement et des projets d'établissement de chaque EHPAD a été réalisé pour la période 2015 / 2020. Les établissements travaillent à l'écriture des projets personnalisés. Les directives anticipées et le choix d'une personne de confiance sont systématiquement présentés même si peu de résident y ont recours. Les coordonnées des personnes qualifiées sont communiquées lors des CVS et dans les documents remis à l'entrée dans l'établissement.

Les évaluations internes et externes sont effectuées pour chaque unité de vie. Les Ehpads poursuivent leur plan d'amélioration pluriannuelle. Des protocoles, des procédures et des formations ont été réalisés. Une organisation visant une amélioration de la qualité de prise en soins des résidents a été redéfinie.

D'autres outils ont été travaillés :

- Elaboration du Document d'Analyse des Risques Infectieux (DARI) et du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Réactualisation des plans canicule et pandémie grippale.

La réalisation d'une enquête de satisfaction complète est prévue à compter de 2015.

- LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Les évènements indésirables enregistrés en 2014 concernent l'établissement de Vercel. Trois résidents ont été victime d'errance et une chute a eu lieu dans un escalier, ce qui interroge sur le problème de sécurité dans cette structure.

⁴ Détail page 40 du rapport d'activité

- LES PROJETS

Les projets sont en lien avec les axes d'amélioration prévus par l'évaluation externe. Par ailleurs, une réflexion va être menée concernant une éventuelle spécialisation, diversification ou adaptation de l'offre aux besoins pour chaque bassin de population.

La question du bâti vieillissant sera intégrée aux réflexions liées à la négociation de la convention tripartite ou du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Il est à noter qu'à compter du 1er janvier 2017, les CPOM doivent, conformément à la prochaine loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, se substituer aux conventions tripartites.

III) MISE EN PLACE D'UN CPOM-MANDEMENT POUR L'ANNEE 2017

L'un des enjeux prioritaire dans le champ du médico-social est de renforcer la place de CPOM valant mandatement. En effet, la mise en place de CPOM-mandatement permet non seulement de poser vis-à-vis de nos partenaires des missions de services publics en conformité avec notre schéma directeur d'organisation sociale et médico-social (la mise en place de « parcours » fait de l'utilisateur un acteur de son projet de vie...), mais aussi, de maîtriser la dépense publique par la non reprise d'éventuels déficits, ce que ne permet pas la tarification classique. De plus ce type de contractualisation renouvelle nos modalités de contrôle, en liant davantage objectifs de politique publiques atteints et moyens engagés.

Le Conseil départemental du Doubs est fortement engagé dans la démarche CPOM dans le champ du handicap (près de 80% des établissements), de l'enfance (près de 70% des structures en 2016) et dans le champ de l'aide à domicile avec les CPOM APA passés avec les 8 structures autorisées dans le cadre de l'expérimentation menée nationalement depuis 2011, actuellement en cours de renouvellement.

Au niveau national, peu de Conseils départementaux ont mis en place des CPOM dans le champ des établissements personnes âgées. Les quelques cas recensés s'apparentent davantage à des conventions tripartites améliorées, loin du mandatement de service public attendu. Actuellement au niveau national est en cours d'élaboration un kit méthodologique qui devrait aider les départements dans la conceptualisation de leur CPOM.

S'agissant de la méthodologie du CPOM, un travail de réflexion conjoint avec la MFD et l'ARS est actuellement en cours. Il est proposé de travailler sur la mise en place d'un CPOM mandatement dont le périmètre est à définir. Dans l'idéal, il devrait couvrir les 13 établissements gérés, dont les 9 unités de vie, si la MFD en poursuit la gestion après la DSP actuelle qui prend fin le 31/12/2016.

Ce travail serait le premier conduit dans le champ des établissements personnes âgées au niveau de notre collectivité, et pourrait servir de référence pour engager une démarche plus large, avec d'autres gestionnaires d'établissements Personnes âgées en, d'autant plus que la loi tend vers cette modalité de contractualisation.

L'objectif de ce CPOM-mandatement, travaillé avec la MFD et l'ARS, sera de définir des objectifs de politiques publiques, comme celui afférent à la fluidification du parcours de la personne âgée ou encore celui relatif à une prise en charge adaptée des personnes âgées atteintes de troubles psychiques et participera à la déclinaison du projet politique en cours de réalisation.

Pièces jointes : 3

Annexe I : Organigramme 2014

Annexe II : CA 2014 9 UV

Annexe III : Rapport qualitatif du Délégué

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur
Délégation aux ressources et moyens généraux,*

Francesco ALAMPI

ANNEXE I

ORGANIGRAMME

2014

9 UNITES DE VIE DU DOUBS

	Les Auxons		Saint- Vit		Frasne		Sancey le Grand		Vercel	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Direction, administration	0,38	0,59	0,38	0,59	0,38	0,59	0,47	0,47	0,53	0,53
Cuisine, services généraux, dieteticien	1,42	1,38	1,33	1,23	1,38	2,01	1,19	1,21	1,43	1,28
Animation service social	2,44	0,56	1,46	0,67	1,09	0,00	0,76	0,74	0,77	0,70
ASH, ASL	6,02	4,21	5,44	5,03	6,15	5,32	5,89	5,87	6,25	6,05
Aide soignante, AMP	4,15	3,72	3,78	3,63	3,92	3,97	3,61	3,48	3,74	3,70
Psychologue	0,05	0,05	0,05	0,05		0,01	0,05	0,05	0,05	0,05
Infirmière	0,90	0,83	0,81	0,90	0,78	0,88	0,94	0,83	0,87	0,80
Pharmacien										
Medecin	0,03	0,10	0,03	0,10	0,09	0,09	0,11	0,11	0,11	0,11
Total ETP	15,39	11,45	13,28	12,20	13,79	12,86	13,02	12,76	13,75	13,22

	Bavans		Etupes		Seloncourt		Sochaux		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Direction, administration	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	4,14	4,77
Cuisine, services généraux, dieteticien	1,32	1,37	0,12	0,12	1,38	1,25	1,43	0,12	11,00	9,98
Anomation service social	1,74	0,40	1,77	0,75	1,05	0,83	0,88	0,79	11,96	5,45
ASH, ASL	5,32	5,19	5,74	5,74	4,97	5,37	5,03	5,57	50,81	48,35
Aide soignante, AMP	3,67	4,04	3,93	3,93	3,68	3,61	3,87	4,10	34,35	34,18
Psychologue	0,05	0,03	0,05	0,03	0,05	0,03	0,05	0,03	0,40	0,33
Infirmière	0,86	0,82	0,84	0,84	0,90	0,78	0,96	0,84	7,86	7,52
Pharmacien									0,00	0,00
Medecin	0,07	0,06	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,74	0,87
Total ETP	13,53	12,41	13,05	12,02	12,63	12,47	12,82	12,06	121,26	111,45

ANNEXE II

COMPTE ADMINISTRATIF

2014

9 UNITES DE VIE DU DOUBS

Section hébergement										
Comptes	Réalisé 2013	Alloué 2014	% évolution	Réalisé 2014	Retenu 2014	% évolution réalisé avec alloué 2014	% évolution retenu avec alloué 2014	% évolution retenu avec réalisé 2014	Prévisionnelle 2014	Réalisée et retenue 2014
Compte 60	719 696,09	638 078,70	-12,79%	662 290,67	662 290,67	3,66%	3,66%	0,00%	73 500	75 953
Compte 61	768 455,53	818 511,77	6,12%	873 634,70	873 634,70	6,31%	6,31%	0,00%		
Compte 62 (hors charges de personnel)	146 788,97	185 462,48	20,85%	191 323,34	191 323,34	3,06%	3,06%	0,00%		
Compte 63	24 222,58	16 508,26	-46,73%	35 557,97	35 557,97	53,57%	53,57%	0,00%		
Compte 64	2 606 593,70	2 422 540,76	-7,60%	2 559 458,30	2 569 704,86	5,35%	5,73%	0,40%		
Compte 65	406 503,82	356 114,33	-14,15%	364 536,82	364 536,82	2,31%	2,31%	0,00%		
Compte 66/67	3 876,56	0,00	/	10 876,47	10 876,47	100,00%	100,00%	0,00%		
Compte 68	110 975,94	143 914,34	22,89%	156 642,00	127 277,92	8,13%	-13,07%	-23,07%		
Total charges brutes	4 787 113,19	4 581 130,64	-4,50%	4 854 320,27	4 835 202,75	5,63%	5,25%	-0,40%		
Recettes en atténuation	204 222,12	3 740,00	-5360,48%	150 053,86	139 190,24	97,51%	97,31%	-7,80%		
Résultat antérieur		-20 368,35		-20 368,35	-20 368,35	0,00	0,00	0,00		
Charges nettes	4 582 891,07	4 597 758,99	0,32%	4 724 634,76	4 716 380,86	2,69%	2,52%	-0,18%		
Produit de la tarification	4 549 452,99	4 597 758,99	1,05%	4 728 603,08	4 728 603,08	2,77%	2,77%	0,00%		
Résultat	-33 438,08	0,00	/	3 968,32	12 222,22			67,53%		

Section dépendance										
Comptes	Réalisé 2013	Alloué 2014	% évolution	Réalisé 2014	Retenu 2014	% évolution réalisé avec alloué 2014	% évolution retenu avec alloué 2014	% évolution retenu avec réalisé 2014	Prévisionnelle 2014	Réalisée et retenue 2014
Compte 60	69 123,13	77 158,13	10,41%	71 457,03	71 457,03	-7,98%	-7,98%	0,00%	71 522	74 025
Compte 61										
Compte 62 (hors charges de personnel)	26 815,36	55 743,99	51,90%	51 536,67	51 536,67	-8,16%	-8,16%	0,00%		
Compte 63										
Compte 64	1 077 405,96	1 064 521,52	-1,21%	1 112 569,61	1 118 314,45	4,32%	4,81%	0,51%		
Compte 65	405,02									
Compte 66/67	0,00	0,00		413,28	413,28					
Compte 68	6 125,14	14 954,29	59,04%	16 975,93	7 553,75	11,91%	-97,97%	-124,74%		
Total charges brutes	1 179 874,61	1 212 377,93	2,68%	1 252 952,52	1 249 275,18	3,24%	2,95%	-0,29%		
Recettes en atténuation	45 924,01	0,00		42 391,72	42 391,72					
Résultat antérieur										
Charges nettes	1 133 950,60	1 212 377,93	6,47%	1 210 560,80	1 206 883,46	-0,15%	-0,46%	-0,30%		
Produit de la tarification	1 192 628,11	1 212 377,93	1,63%	1 212 783,80	1 212 783,80	0,03%	0,03%	0,00%		
Résultat	58 677,51	0,00		2 223,00	5 900,34			62,32%		

ANNEXE III

RAPPORT D'ACTIVITE

2014

DU DELEGATAIRE

9 EHPAD sous Délégation de Service Public

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapport d'activité

1	Identité	3
1.1	Organisme gestionnaire.....	3
1.2	Activités MFD SSAM – Direction de l'offre mutualiste	3
1.3	Présentation des établissements.....	4
2	Activité.....	6
2.1	Population accueillie	6
2.2	Répartition par GIR	8
2.3	Répartition par GPP au 31/12/2014.....	9
2.4	Répartition par sexe.....	10
2.5	Répartition par âge.....	10
2.6	Provenance des résidents présents au 31/12/2014	11
2.7	Motifs des sorties	12
2.8	Provenance des résidents par GIR et par départements.....	12
2.9	Absences et motifs	13
3	Gestion des ressources humaines	13
3.1	Effectif autorisé et réel	14
3.2	Taux d'absentéisme.....	18
3.3	Taux de rotation des effectifs.....	19
3.4	Âge moyen des salariés	19
3.5	Travailleurs handicapés	20
3.6	Départs en retraite	20
3.7	Contrats aidés.....	21
3.8	Formations	22
3.9	Formations DPC	26
3.10	Stagiaires.....	28
3.11	IRP.....	29
4	Vie sociale	29
4.1	Conseil de la vie sociale.....	29
4.2	Animations	30
4.3	Intervenants extérieurs.....	30
4.4	Restauration	31
4.5	Blanchisserie	31

5	Travaux et mises aux normes	31
5.1	Réalisations.....	31
5.2	Accessibilité	32
5.3	DARDE.....	32
5.4	Commissions de sécurité.....	32
6	Démarche qualité.....	33
6.1	Convention tripartite	33
6.2	Projet d'établissement	34
6.3	Outils de la loi 2002 et 2005.....	34
6.4	Evaluation interne	35
6.5	Evaluation externe.....	36
6.6	DUERP	37
6.7	DARI.....	38
6.8	Autre plan d'action	39
6.9	Système d'Information	40
7	Evènements indésirables graves	40
8	Partenariat, conventions.....	40
9	Mutualisation des moyens / Groupement d'achat.....	41
10	Commission de coordination gériatrique	41
11	Circuit du médicament	41
12	Enquêtes de satisfaction.....	42
13	Projets	42

1 Identité

1.1 Organisme gestionnaire

Nom : Mutualité Française Doubs Services de Soins et d'Accompagnements Mutualistes (MFD SSAM)

Adresse : 67 rue des Cras. 25041 BESANCON cedex

SIRET: 775 571 276 00234

Président : Pierre ALIXANT

Directeur Général : Thierry BARBON

Directrice de l'offre mutualiste (dont le secteur Personnes Âgées) : Claire GUILBAUD

Tel : 03 81 65 88 31

Mail : dir.offre.mutualiste@mutualite-doubs.com

Depuis plus de cinquante ans, la Mutualité Française Doubs est un acteur important de l'Economie Sociale. Elle regroupe aujourd'hui plus de 1 200 salariés.

La Mutualité française Doubs au plan local est organisée au sein de deux structures juridiques distinctes :

- ⇒ **Hospitalia Mutualité** pour les activités sanitaires qui regroupent l'Hospitalisation à domicile (HAD), la Polyclinique de Franche Comté à Besançon (PFC) et la Polyclinique du Parc à Dole.
- ⇒ **Mutualité française Doubs Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (MFD SSAM)**, pour le secteur Optique, Audition, Dentaire et le secteur Personnes Agées.

1.2 Activités MFD SSAM – Direction de l'offre mutualiste

◇ Centres Optiques "Les Opticiens Mutualistes" :

- ⇒ Besançon Siège : 67, rue des Cras - 25000
- ⇒ Besançon Centre Ville : 8, place de la Révolution – 25000
- ⇒ Besançon Planoise : CC Ile-de-France – 25000
- ⇒ Maîche : 4, rue Montalembert – 25120
- ⇒ Montbéliard : 3, rue de l'Ecole Française – 25200
- ⇒ Ornans : 44, rue Pierre Vernier – 25290
- ⇒ Pontarlier : 1, rue du Parc – 25300
- ⇒ Morteau : 20, Grande Rue – 25500

◇ Centres Audioprothèse "Audition Mutualiste" :

- ⇒ Besançon Centre Ville : 6, place de la Révolution – 25000
- ⇒ Besançon Siège : 67, rue des Cras - 25000
- ⇒ Audincourt : 19, rue de Belfort – 25400
- ⇒ Montbéliard : 3, rue de l'Ecole Française - 25200
- ⇒ Pontarlier : 1, rue du Parc – 25300
- ⇒ Beure : Espace des Mercureaux - 15A route de Lyon - 25720

◆ **Centres de santé dentaire mutualistes :**

- ⇒ Besançon Siège : 67, rue des Cras – 25000
- ⇒ Besançon Rodin : 8 rue Blaise Pascal - 25000
- ⇒ Audincourt : 19, rue de Belfort - 25400
- ⇒ Montbéliard : 3, rue de l'Ecole Française - 25200

◆ **L'accueil et la prise en charge des Personnes Agées :**

- ⇒ EHPAD Franche-Montagne à Maîche
- ⇒ EHPAD La Retraite à Besançon
- ⇒ EHPAD Le Havre des Jonchets à Grand-Charmont
- ⇒ EHPAD Le Chant de l'Eau à Bart
- ⇒ 9 EHPAD sous DSP
 - EHPAD Marcel Guey (Les Auxons)
 - EHPAD Les Jardins d'Athéna (Saint-Vit)
 - EHPAD Les Tourelles (Sancey le Grand)
 - EHPAD Le Vercellis (Vercel)
 - EHPAD Les Gentianes Fleuries (Frasne)
 - EHPAD Les Soleils (Bavans)
 - EHPAD La Tournelle (Etupes)
 - EHPAD Les Coquelicots (Seloncourt)
 - EHPAD Les Vignières (Sochaux)

1.3 Présentation des établissements

EHPAD	Marcel Guey	Les Jardins d'Athéna	Les Gentianes Fleuries
Adresse	2 rue de l'Eglise 25870 LES AUXONS	22 rue Charles de Gaulle 25410 SAINT VIT	3 rue des Ateliers 25560 FRASNE
FINESS	25 001 057 6	25 001 187 1	25 001 186 3
Téléphone	03 81 48 22 00	03 81 47 28 00	03 81 38 61 00
Directeur	Eglantine MOUSIS		
Mail	e.mousis@mutualite-doubs.com		
Capacité Hébergement Permanent	24	24	24
Date de création	juin-92	oct-95	août-95
Date d'effet dernière CT	01/06/07	01/06/07	30/06/08
Tarification	Tarif Partiel sans PUI		

EHPAD	Les Soleils	La Tournelle	Les Coquelicots	Les Vignières
Adresse	Grande Rue 25550 BAVANS	Rue Pasteur 25460 ETUPES	Rue Lanne Dessus 25230 SELONCOURT	22 rue Frédéric Jacquet 25600 SOCHAUX
FINESS	25 001 065 9	25 001 162 4	25 001 066 7	25 001 069 1
Téléphone			03 81 99 52 27	
Directeur		Evelyne OCHIER PELTIER		
Mail		direction.ehpad.dsp.paysdemontbeliard@mutualite-doubs.com		
Capacité Hébergement Permanent	24	24	24	24
Date de création	janv-93	févr-95	sept-93	sept-94
Date d'effet dernière CT			31/12/06	
Tarification			Tarif Partiel sans PUI	

EHPAD	Le Vercellis	Les Tourelles
Adresse	10 rue de la Fontaine 25530 VERCEL	13 Grande Rue 25430 SANCEY le GRAND
FINESS	25 001 068 3	25 001 056 8
Téléphone	03 81 48 23 00	03 81 65 51 00
Directeur	Pascal GIRARDET	
Mail	ehpad.vercel-sancey@mutualite-doubs.com	
Capacité Hébergement Permanent	24	22
Date de création	juil-92	févr-93
Date d'effet dernière CT		31/12/06
Tarification	Tarif Partiel sans PUI	

2 Activité

2.1 Population accueillie

	Les Auxons	Saint Vit	Frasne
Nombre de journées prévisionnelles	8243	8243	8243
Nombre de journées facturées à taux plein - Hébergement	8166	8628	8212
Nombre de journées résidents de - de 60 ans	119	0	0
Nombre de journées facturées à taux réduit (hospitalisation, absence, -60 ans) - Dépendance	7982	8478	8037
Dont journées facturées aux résidents du département	6504	6866	6889
Dont bénéficiaires de l'aide sociale du département	31	853	884
Dont journées facturées aux résidents hors département	1478	1612	1148
Dont bénéficiaires de l'aide sociale hors département	0	365	0
GMP convention tripartite	Entre 550 et 580	Entre 550 et 580	570
GMP réalisé au 31/12	550	548	597
PMP réalisé au 31/12	120	118	111
PMP tarifé en CT	168	168	168
% de personne accueillies bénéficiant de l'aide sociale	3,3%	20,7%	16,1%
Durée moyenne de séjour (ans)	3,67	4,52	4,71
Taux de rotation des résidents	30,00 %	20,69 %	25,81 %

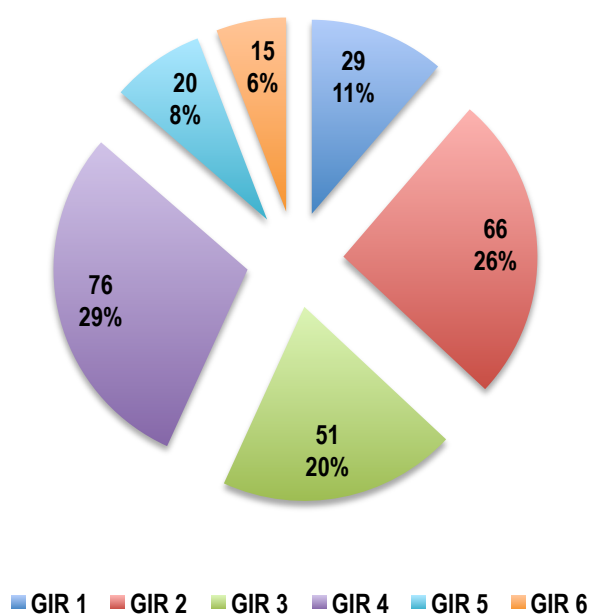
	Bavans	Etupes	Seloncourt	Sochaux
Nombre de journées prévisionnelles	8243	8243	8243	8243
Nombre de journées résidents de - de 60 ans	0	0	0	0
Nombre de journées facturées à taux plein - Hébergement	8628	8625	8566	8557
Nombre de journées facturées à taux réduit (hospitalisation, absence, -60 ans) - Dépendance	8561	8444	8437	8172
Dont journées facturées aux résidents du département	8196	6475	8437	7177
Dont bénéficiaires de l'aide sociale du département	2741	1051	2007	1390
Dont journées facturées aux résidents hors département	365	1969	0	995
Dont bénéficiaires de l'aide sociale hors département	0	0	0	0
GMP convention tripartite	Entre 550 et 580	Entre 550 et 580	573	Entre 550 et 580
GMP réalisé au 31/12	503	625	652	609
PMP réalisé au 31/12	140	137	149	141
PMP tarifé en CT	168	168	168	168
% de personne accueillies bénéficiant de l'aide sociale	30,8%	10,7%	18,5%	16,1%
Durée moyenne de séjour (ans)	4,4	4,91	5,23	3,2
Taux de rotation des résidents	7,69 %	17,86 %	14,81 %	25,81 %

	Sancey	Vercel	TOTAL 9 EHPAD
Nombre de journées prévisionnelles	7556	8243	73500
Nombre de journées facturées à taux plein - Hébergement	7909	8662	41577
Nombre de journées résidents de - de 60 ans	0	365	34860
Nombre de journées facturées à taux réduit (hospitalisation, absence, -60 ans) - Dépendance	7845	8069	74025
Dont journées facturées aux résidents du département	7480	8069	66093
Dont bénéficiaires de l'aide sociale du département	1549	2916	13422
Dont journées facturées aux résidents hors département	365	0	7932
Dont bénéficiaires de l'aide sociale hors département	0	0	365
GMP convention tripartite	583	575	
GMP réalisé au 31/12	613	685	
PMP réalisé au 31/12	135	125	
PMP tarifé en CT	168	168	168
% de personne accueillies bénéficiant de l'aide sociale	23,1%	31,0%	
Durée moyenne de séjour (ans)	5,05	3,72	
Taux de rotation des résidents	19,23 %	20,69 %	20,62 %

2.2 Répartition par GIR

	Journées facturées	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
LES AUXONS	7982	257	2505	892	3640	334	354
SAINT VIT	8478	549	1489	1855	1737	2267	581
FRASNE	8037	636	1905	772	3872	810	42
SANCEY	7845	510	2223	1311	3801	0	0
VERCEL	8069	715	2350	3029	1641	334	0
BAVANS	8561	687	1216	1000	4124	955	579
ETUPES	8444	1226	2765	858	2791	712	92
SELONCOURT	8437	1396	1862	1148	2185	993	853
SOCHAUX	8172	253	1314	3990	2298	195	122
TOTAL	74025	6229	17629	14855	26089	6600	2623

Nombre de résidents accueillis par GIR



En 2014, les 9 EHPAD sous DSP ont accueilli 257 résidents, pour 214 places.

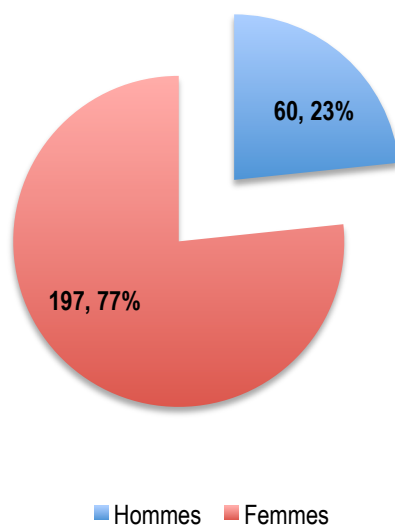
2.3 Répartition par GPP au 31/12/2014

	Bavans	Etupes	Seloncourt	Sochaux
• GPP 1 : Pronostic vital (T1)	0	0	0	0
• GPP 2 : Psychiatrie de crise (P1)	1	0	0	1
• GPP 3 : Rééducation lourde (R1 mais pas tous)	0	0	0	0
• GPP 4 : Soins palliatifs avec soins psychothérapiques	0	0	0	0
• GPP 5 : Autres SMTI (dont les T2)	2	0	2	0
• GPP 6 : Déments déambulant (croisement PATHOS et AGGIR)	2	5	0	5
• GPP 7 : Soins palliatifs d'accompagnement (M2)	0	2	0	0
• GPP 8 : Soins légers (S1 et S0)	14	6	15	6
• GPP 9 : Autres non SMTI	6	11	7	11
Total	24	24	24	23

	Frasne	Les A uxons	Saint Vit	Sancey	Vercel
• GPP 1 : Pronostic vital (T1)	0	0	0	0	0
• GPP 2 : Psychiatrie de crise (P1)	0	0	0	0	0
• GPP 3 : Rééducation lourde (R1 mais pas tous)	0	0	0	0	0
• GPP 4 : Soins palliatifs avec soins psychothérapiques	0	0	0	0	0
• GPP 5 : Autres SMTI (dont les T2)	1	4	3	1	2
• GPP 6 : Déments déambulant (croisement PATHOS et AGGIR)	1	5	8	2	6
• GPP 7 : Soins palliatifs d'accompagnement (M2)	0	0	0	0	0
• GPP 8 : Soins légers (S1 et S0)	14	10	10	9	10
• GPP 9 : Autres non SMTI	5	4	2	7	3
Total	21	23	23	19	21

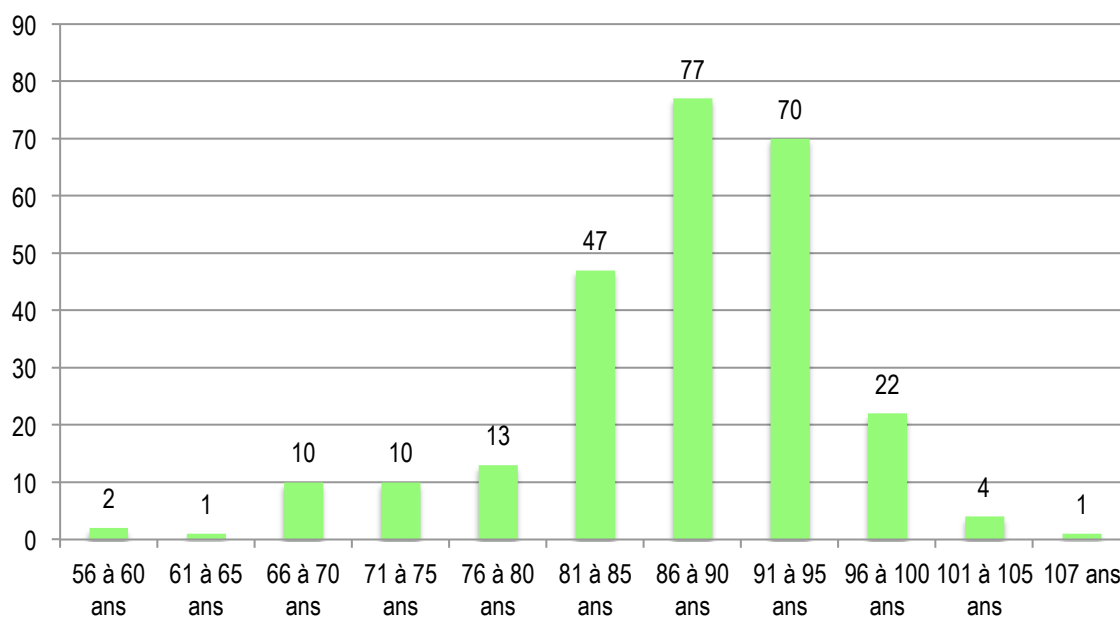
2.4 Répartition par sexe

Nombre de résidents accueillis par sexe



2.5 Répartition par âge

Répartition des résidents accueillis par tranche d'âge

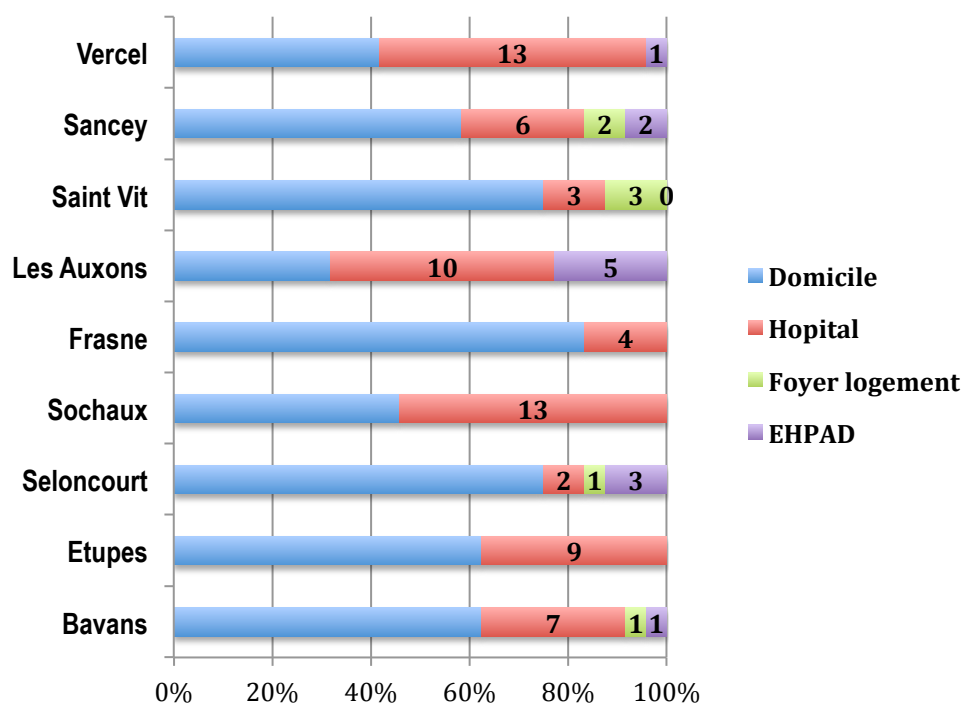


AGE MOYEN 2014

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
LES AUXONS	92,60	89,28	89,83
BAVANS	78,67	89,90	87,31
ETUPES	83,33	89,16	88,54
FRASNE	82,67	86,09	85,10
SANCEY	85,92	85,07	85,46
SELONCOURT	86,57	88,55	88,04
SOCHAUX	88,50	88,56	88,55
VERCEL	77,89	87,40	84,45
ST VIT	75,33	89,15	87,72

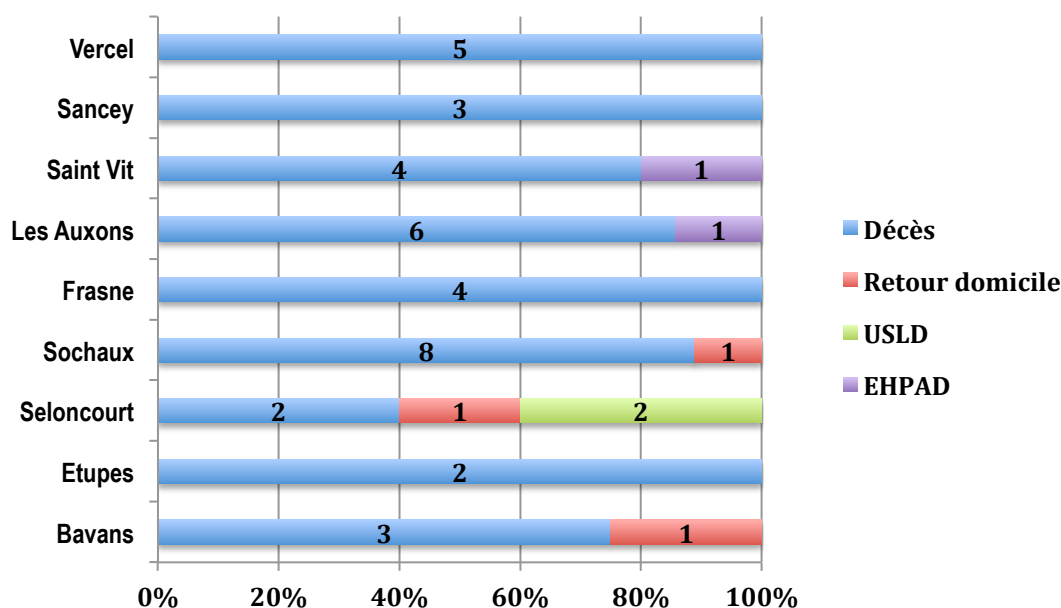
L'âge moyen des résidents pour l'ensemble des EHPAD est de 87,2 ans.

2.6 Provenance des résidents présents au 31/12/2014



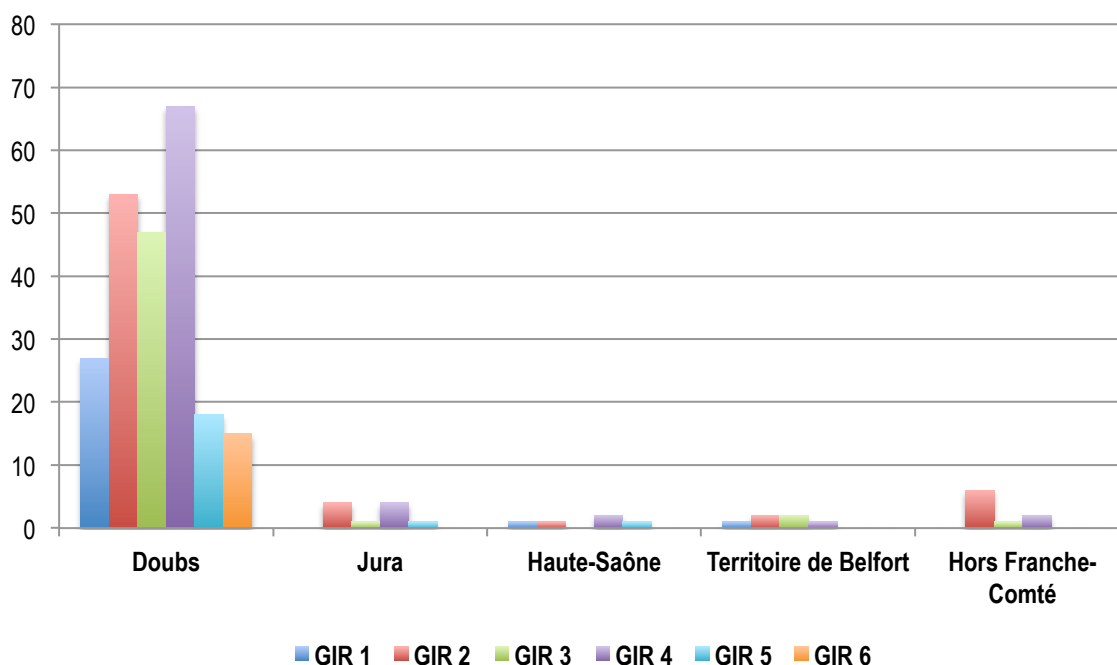
Il y a quelques années, la proportion des résidents venant de leur domicile était bien supérieure à celle en provenance de l'hôpital. Aujourd'hui la tendance semble s'équilibrer, en lien avec le fait que la décision d'entrer en EHPAD se fait de plus en plus au détour d'une hospitalisation.

2.7 Motifs des sorties



Les résidents entrent en EHPAD de plus en plus dépendants. Cette forte dépendance entraîne un décès sans retour possible à domicile.

2.8 Provenance des résidents par GIR et par départements



88 % des résidents accueillis dans les 9 EHPAD sous DSP en 2014 provenaient du département du Doubs.

Sur les 30 résidents qui n'habitaient pas dans le Doubs, 10 résidaient hors de la Franche-Comté.

Les EHPAD des Auxons, Saint-Vit et Etupes sont les établissements qui ont accueillis le plus de résidents hors département du Doubs (entre 20 et 25% de l'effectif accueilli).

2.9 Absences et motifs

Nombre de jours d'absences	Hospitalisation	Vacances
LES AUXONS	65	
SAINT VIT	128	22
FRASNE	148	27
SANCEY	64	
VERCEL	228	
BAVANS	67	
ETUPES	163	18
SELONCOURT	129	
SOCHAUX	365	
TOTAL	1357	67

Sur 2014, 1357 journées d'hospitalisation et 67 journées de vacances ont été comptabilisées, soit un total de 1424 journées pour les 9 EHPAD sous DSP.

3 Gestion des ressources humaines

- La convention collective applicable dans l'établissement est : Convention collective des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif FEHAP (JO n° 3198) ainsi que la recommandation patronale du 4 septembre 2012
- La valeur du point est : 4,425 au 1^{er} janvier 2014

Accords d'entreprise et d'établissement (objets et dates de signature)
Accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 21 novembre 2014
Accord d'entreprise en faveur de la prévention de la pénibilité 21 novembre 2014
Accord salarial 2014 16 octobre 2014
Accord d'entreprise instituant un régime de retraite supplémentaire 17 décembre 2013
Accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre du contrat de génération 18 octobre 2013
Accord d'entreprise relatif à la construction du dialogue social 3 octobre 2013
Accord d'entreprise relatif à la participation 3 octobre 2013
Accord relatif au régime de Prévoyance 12 septembre 2013
Accord salarial 12 septembre 2013
Accord portant sur diverses mesures d'ordre social

13 novembre 2012
Accord d'entreprise pour le développement du dialogue social 24 février 2012
Accord d'entreprise en faveur de la prévention de la pénibilité 24 janvier 2012
Accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes 24 janvier 2012
Accord d'entreprise relatif à la représentation du personnel au conseil d'administration 7 janvier 2008 et avenant du 24 janvier 2012
Accord portant sur diverses mesures d'ordre social 27 septembre 2011
Protocole d'accord relatif aux modalités d'attribution de la prime décentralisée 27 octobre 2009
Accord relatif aux agents des services logistiques titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale 13 octobre 2009
Accord d'entreprise relatif à la mise en place de régimes complémentaire santé 22 septembre 2008 Avenant n°1 : 6 juillet 2011 Avenant n°2 : 17 décembre 2013
Accord d'établissement relatif aux temps d'habillage et de déshabillage 10 juillet 2008 Avenant n°1 : 26 octobre 2010
Accord d'entreprise relatif au Plan d'Epargne Entreprise (PEE) 10 mars 2005 Avenant n°1 : 26 décembre 2005 Avenant n°2 : 3 octobre 2013

3.1 Effectif autorisé et réel

	BAVANS			SELONCOURT		
	ETP autorisé	ETP réel	Ecart	ETP autorisé	ETP réel	Ecart
Direction et Administration	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00
Cuisine	1,30	1,25	-0,05	1,30	1,13	-0,17
Services généraux	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00
ASH, ASL	5,59	5,19	-0,40	5,59	5,37	-0,22
AS - AMP	3,81	4,04	0,23	3,81	3,61	-0,20
IDE	1,00	0,82	-0,18	1,00	0,78	-0,22
Psychologue	0,05	0,03	-0,02	0,05	0,03	-0,02
Médecin	0,10	0,06	-0,04	0,10	0,10	0,00
Animation	0,70	0,40	-0,30	0,70	0,83	0,13
Total	13,17	12,41	-0,76	13,17	12,47	-0,70

	ETUPES			SOCHAUX		
	ETP autorisé	ETP réel	Ecart	ETP autorisé	ETP réel	Ecart
Direction et Administration	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00
Cuisine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services généraux	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00
ASH, ASL	5,52	5,74	0,22	5,52	5,57	0,05
AS - AMP	3,81	3,93	0,12	3,81	4,10	0,29
IDE	1,00	0,84	-0,16	1,00	0,84	-0,16
Psychologue	0,05	0,03	-0,02	0,05	0,03	-0,02
Médecin	0,09	0,10	0,01	0,10	0,10	0,00
Animation	0,70	0,75	0,05	0,70	0,79	0,09
Total	11,79	12,02	0,24	11,80	12,06	0,26

	LES AUXONS			ST VIT			FRASNE		
	ETP autorisé	ETP réel	Ecart	ETP autorisé	ETP réel	Ecart	ETP autorisé	ETP réel	Ecart
Direction et Administration	0,50	0,59	0,09	0,50	0,59	0,09	0,63	0,59	-0,04
Cuisine	1,30	1,26	-0,04	1,30	1,11	-0,19	1,30	1,89	0,59
Services généraux	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00
ASH, ASL	5,59	4,21	-1,38	5,52	5,03	-0,49	5,52	5,32	-0,20
AS - AMP	3,81	3,72	-0,09	3,81	3,63	-0,18	3,81	3,97	0,16
IDE	1,00	0,83	-0,17	1,00	0,90	-0,10	1,00	0,88	-0,12
Psychologue	0,05	0,05	0,00	0,05	0,05	0,00	0,05	0,01	-0,04
Médecin	0,10	0,10	0,00	0,10	0,10	0,00	0,09	0,09	0,00
Animation	0,70	0,56	-0,14	0,70	0,67	-0,03	0,70	0,00	-0,70
Total	13,17	11,45	-1,72	13,10	12,20	-0,89	13,22	12,86	-0,36

Concernant pour les EHPAD des Auxons, de St Vit et de Frasne :

Les ETP réels sont légèrement inférieurs aux ETP autorisés. Cela correspond particulièrement au poste animation à Frasne qui n'est pas pourvu. Cette fonction est assurée par une personne en Emploi d'Avenir.

Les ETP Agents de service logistique sont également légèrement inférieurs aux ETP autorisés ce qui permet de se rapprocher au mieux du budget alloué pour ces métiers (coût poste dû à l'ancienneté pour ces fonctions).

Le poste de psychologue sur Frasne a été recruté à partir de novembre 2014, d'où l'écart constaté.

	SANCEY			VERCEL			9 EHPAD sous DSP		
	ETP autorisé	ETP réel	Ecart	ETP autorisé	ETP réel	Ecart	ETP autorisé	ETP réel	Ecart
Direction et Administration	0,47	0,47	0,00	0,53	0,53	0,00	4,63	4,77	0,14
Cuisine	1,30	1,09	-0,21	1,30	1,16	-0,14	9,10	8,90	-0,20
Services généraux	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00	1,08	1,09	0,01
ASH, ASL	5,59	5,87	0,28	5,59	6,05	0,46	50,01	48,35	-1,66
AS - AMP	3,81	3,48	-0,33	3,81	3,70	-0,11	34,29	34,18	-0,11
IDE	1,00	0,83	-0,17	1,00	0,80	-0,20	9,00	7,52	-1,48
Psychologue	0,05	0,05	0,00	0,05	0,05	0,00	0,45	0,33	-0,12
Médecin	0,09	0,11	0,02	0,10	0,11	0,01	0,87	0,87	0,00
Animation	0,70	0,74	0,04	0,70	0,71	0,01	6,30	5,45	-0,85
Total	13,13	12,76	-0,37	13,20	13,22	0,02	115,73	111,45	-4,29

Sur les 115,73 ETP autorisés pour les 9 EHPAD, 4,29 postes ETP sont vacants. Ils correspondent majoritairement à des ETP d'Agents de service, d'IDE et d'animation.

Nombre de postes vacants plus de deux mois consécutifs sur l'année :

Les recrutements sont difficiles car les postes recherchés sont à temps partiels.

○ Bavans :

- Psychologue : poste vacant depuis le 15/08/14; Recrutement difficile car temps partiel à 0.05 ETP
- AVS : poste vacant 6 mois

○ Etupes :

- Psychologue : poste vacant depuis le 15/08/14 ; Recrutement difficile car temps partiel à 0.05 ETP
- AS : en accident du travail, non remplacée par absence de candidature

○ Seloncourt :

- Psychologue : poste vacant depuis le 15/08/14 ; Recrutement difficile car temps partiel à 0.05 ETP
- 1 ASL poste de nuit + 1 ASL jour
- 2 AS temps partiel

- Sochaux :
 - Psychologue : poste vacant depuis le 15/08/14 ; Recrutement difficile car temps partiel à 0.05 ETP
- Les Auxons :
 - ASL 0,8 ETP : arrêt longue maladie puis décès. Non remplacée mais absence compensée par la présence d'un emploi d'avenir.
 - ASL 0,75 ETP : absence pour formation AS. Remplacement assuré par un contrat aidé.
- Saint Vit : /
- Frasne :
 - Psychologue : poste vacant jusqu'au 26/11/2014. Recrutement d'une psychologue en CDI depuis le 27/11/14.
 - AVS : poste vacant, fonction d'animation assurée par un emploi d'avenir et ASL
 - Cuisinière : en arrêt maladie. Remplacement assuré en interne par les ASL et un emploi d'avenir
- Vercel :
 - 0,5 ETP en cuisine du 22 septembre au 15 décembre. Un recrutement externe a été lancé mais aucun candidat été intéressé par ce temps de travail. L'équipe a été réorganisée en interne en postant une ASL en cuisine et parallèlement, nous avons embauché un mi-temps d'ASL.
- Sancey :
 - Un poste d'ASL vacant du 01 novembre 2014 au 31 décembre 2014. Le recrutement a été difficile car le choix s'est porté sur un poste en CAE/CUI, pour contenir les coûts de la masse salariale. En effet, l'EHPAD doit supporter le paiement de 60 heures de délégations chaque mois.

3.2 Taux d'absentéisme¹

	SOCHAUX	ETUPES	SELONCOURT	BAVANS	AUXONS	ST VIT	FRASNE	VERCEL	SANCEY	Taux absentéisme
ETP Réels	12,06	12,02	12,47	12,41	11,45	12,2	12,86	13,22	12,76	111,45
Nbre de jours AT/MP	213	82	215	224	282	65	25	31	22	1160
Absentéisme AT/MP	4,8%	1,9%	4,7%	5,0%	6,7%	1,5%	0,5%	0,6%	0,5%	2,9%
Nbre de jours autres	11	53	8	21	33	90	41	18	1	275
Absentéisme autres	0,3%	1,2%	0,2%	0,5%	0,8%	2,0%	0,9%	0,4%	0,0%	0,7%
Nbre de jours Maladie longue durée	306	238	704	73	27	246	667	314	98	2674
Absentéisme Maladie longue durée	7,0%	5,4%	15,5%	1,6%	0,6%	5,6%	14,3%	6,5%	2,1%	6,6%
Nbre de jours maladie courte durée	36	47	15	15	14	22	31	26	25	230
Absentéisme maladie courte durée	0,83%	1,06%	0,33%	0,33%	0,34%	0,49%	0,65%	0,54%	0,54%	0,6%
Nbre de jours maternité	190		112	84			88			474
Absentéisme maternité	4,3%	0,0%	2,5%	1,9%	0,0%	0,0%	1,9%	0,0%	0,0%	1,2%
Nbre de jours congés parental	51	536,24		114,75	241,6	175,5	264,37			1383,46
Absentéisme congés parental	1,2%	12,2%	0,0%	2,5%	5,8%	4,0%	5,7%	0,0%	0,0%	3,4%
Total jours absences	808	955	1054	532	598	598	1116	389	146	6196
Taux absentéisme	18,4%	21,8%	23,1%	11,7%	14,3%	13,5%	23,9%	8,1%	3,1%	15,2%

Le taux d'absentéisme sur les 9 EHPAD sous DSP, toutes absences confondues, s'élève en 2014 à 15,2%.

Il peut mettre en évidence de fortes disparités en fonctions des établissements :

- Les EHPAD de Sancey et Vercel ayant un absentéisme particulièrement faible
- Les EHPAD de Frasne, Seloncourt, Sochaux et Etupes ont un absentéisme situé entre 18 et 24%. Il est expliqué par des maternités, congés parentaux mais aussi par un fort taux d'absences de courte durée.

¹ Taux d'absentéisme en % = (Nombre total de jours d'absence des CDI (tous motifs hors formation et congés) / Nombre d'ETP réels x 365) x 100

3.3 Taux de rotation des effectifs²

En ETP	Recrutements ETP	Nombre de départs	ETP Réel	Taux de Rotation
SOCHAUX	1,7	1	12,06	11,2%
ETUPES	2,2	2,45	12,02	19,3%
SELONCOURT	1	2	12,47	12,0%
BAVANS		2,9	12,41	11,7%
SAINT VIT	2,85	5,57	12,2	34,5%
FRASNE	0,06	1,54	12,86	6,2%
LES AUXONS		2,5	11,45	10,9%
VERCEL	0,64	2,51	13,22	11,9%
SANCEY	0,74	1,23	12,76	7,7%
TOTAL 9 EHPAD DSP	9,19	21,7	111,45	13,9%

Le taux de rotation des effectifs en 2014 s'élève à 13,9% avec des écarts importants selon les structures (minimum de 6,2% à Frasne et maximum de 34,5% à Saint Vit).

En 2014, l'EHPAD de Saint Vit a en effet vu partir plusieurs salariés selon des modalités de fin de contrat et des motifs divers : une rupture conventionnelle, un licenciement pour abandon de poste, deux démissions pour changement d'entreprise. .

3.4 Âge moyen des salariés

EHPAD	Age moyen
SOCHAUX	40.00
ETUPES	37.55
SELONCOURT	41.19
BAVANS	42.83
SAINT VIT	43.30
FRASNE	40.54
LES AUXONS	42.21
VERCEL	46.65
SANCEY	43.53

On constate de fortes disparités entre les établissements concernant l'âge des salariés.

Les EHPAD de Vercel, Sancey et Saint-Vit emploient des salariés en moyenne plus âgés (47 ans, 44 ans et 43 ans).

² Taux de rotation = Somme du taux d'entrée (Nombre de recrutements au cours de l'année / Effectifs réels) et du taux de sortie (Nombre de départs dans l'année / Effectifs réels) / 2

3.5 Travailleurs handicapés

Rappel de la réglementation³ : Tout employeur occupant au moins 20 salariés (en ETP) depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % (ou 2 % à Mayotte) de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

	ETP	Fonctions	Assujettissement	Externalisation ESAT
SOCHAUX	0,24	AVS	non	0,21 unités
ETUPES			non	1,08 unités
SELONCOURT	2,83	AS, AMP, ASL	non	0,45 unités
BAVANS			non	0,28 unités
SAINT VIT	1	ASL	non	1,14 unités
FRASNE	0,7	ASL	non	1 unité
LES AUXONS			non	0,6 unités
VERCEL			non	0,31 unités
SANCEY			non	0,25 unités

3.6 Départs en retraite

	Fonction	ETP	Date
SOCHAUX	Médecin coordonnateur	0,1	2015
ETUPES	Médecin coordonnateur	0,1	2015
	Cadre infirmier	1	2016
SELONCOURT	Médecin coordonnateur	0,1	2015
BAVANS	Médecin coordonnateur	0,07	2015
SAINT VIT	Médecin coordonnateur	0,1	2015
	ASL	0,79	2016
LES AUXONS	Médecin coordonnateur	0,1	2015
FRASNE	/		
VERCEL	Médecin coordonnateur	0,1	2015
SANCEY	Médecin coordonnateur	0,1	2015

Le tableau ci-dessus indique les salariés qui vont atteindre l'âge légal de départ à la retraite.

Les salariés dont l'âge légal du départ en retraite est déjà dépassé ont été répertoriés comme sortant éventuellement en 2015 car ils sont en mesure de demander leur départ en retraite à tout moment. C'est le cas des médecins coordonnateurs.

3 Mise à jour le 02.01.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

3.7 Contrats aidés

Contrats aidés		CAE	Emploi avenir	Total
LES AUXONS	Nombre	4	3	7
	ETP	0,73	2,92	3,65
SAINT VIT	Nombre	2	3	5
	ETP	0,62	1,16	1,78
FRASNE	Nombre		2	2
	ETP		1,75	1,75
SANCEY	Nombre			0
	ETP			0
VERCEL	Nombre	3		3
	ETP	1,39		1,39
BAVANS	Nombre	2	1	3
	ETP	0,63	0,75	1,38
SELONCOURT	Nombre	3	1	4
	ETP	0,52	1	1,52
ETUPES	Nombre	2	3	5
	ETP	0,5	0,83	1,33
SOCHAUX	Nombre	2	1	3
	ETP	0,65	0,92	1,57
TOTAL 9 EHPAD sous DSP	Nombre	18	14	32
	ETP	5,04	9,33	14,37

Sur le total des 9 EHPAD, 32 personnes en contrats aidés (CAE, emploi d'avenir) ont été recrutées ou sont déjà en poste fin 2014, de façon variable selon les EHPAD (0 contrat aidé à l'EHPAD de Seloncourt et 7 à l'EHPAD des Auxons). Cela correspond à un total 14,37 ETP.

Nous notons une certaine instabilité et un engagement parfois incertain des Emplois d'Avenir amenant une interruption de contrats de manière prématurée (d'où le nombre importants de contrats sur une année dans certains EHPAD).

3.8 Formations

BAVANS			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Médicor	14	1 IDEC	14
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Développer ses pratiques managériales	28	1 IDEC	28
Toucher Relationnel	21	1 AS	21
Aide à la toilette	14	1 emploi d'avenir	14
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	2 ASL	42
Bientraitance jusqu'à la fin de la vie	28	1 AS + 1 emploi d'avenir (14h)	42
Gestes et Postures	7	1 ASL	7
PSC 1	8	1 AMP	8
		148	183

SELONCOURT			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Développer ses pratiques managériales	14	1 IDEC	14
Préparation au concours AS	203	1 emploi d'avenir	203
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	1 ASL	21
Toucher Relationnel	21	1 AS	21
ASG	140	1 AS	140
PSC 1	8	1 AS + 1 ASL	16
		400	16 422

SOCHAUX			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Médicor	14	1 IDEC	14
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Développer ses pratiques managériales	28	1 IDEC	28
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	1 AS	21
Bientraitance jusqu'à la fin de la vie	28	1 ASL	28
Toucher Relationnel	21	1 AS	21
Préparation au concours AS	161	1 emploi d'avenir	161
Gestes et Postures	7	3 ASL	21
		287	301

ETUPES

Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Médicor	14	1 IDEC	14
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Présider le CHSCT	7	1 Directrice	7
Développer ses pratiques managériales	14+28	1 IDEC + 1 Directrice	42
Soins Palliatifs	14	1 AMP + 1 ASL + 1 AS	42
Gestes et postures	7	3 ASL	21
Toucher Relationnel	21	1 AS	21
Préparation aux épreuves admission AMP	18	1 ASL	18
PSC 1	8	1 emploi d'avenir	8

138

180

SANCEY			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Médicor	10,5	1 IDEC + 1 méd Co + 1 AS	31,5
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Développer ses pratiques managériales	28	1 IDEC	28
Tutorat	40	1 AS	40
Soins Palliatifs	14	1 AMP + 1 ASL	28
Gestes et Postures	7	2 ASL	14
Toucher Relationnel	21	1 AS + 1 ASL	42
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	2 ASL	42
Bientraitance jusqu'à la fin de la vie	28	3 ASL + 1 AMP	112
Manger Mains	14	1 ASL	14
PSC 1	8	2 ASL	16

198,5

374,5

FRASNE			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	1 AS + 3 ASL	84
Tutorat	40	1 IDEC + 1 AS	80
Soins Palliatifs	14	2 AMP	28
Gestes et Postures	7	1 AS + 2 ASL	21
Préparation au concours AS	48	1 emploi d'avenir	48
Formation AIDE SOIGNANTE	567	1 emploi d'avenir	567
Développer ses pratiques managériales	28	1 IDEC	28
PSC 1	8	1 ASL	8
Toucher Relationnel	21	2 AS	42
		761	913

VERCEL			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Médecin	10,5	1 IDEC + 2 AS	31,5
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 Directeur 1 IDEC	14
Fin de parcours CAFERUIS post CIF	10	1 Directeur	10
Développer ses pratiques managériales	28	1 IDEC	28
Présider le CHSCT	7	1 Directeur	7
Tutorat	40	1 AS + 1 ASL (32h)	72
Soins Palliatifs	14	1 Méde Co + 2 ASL	42
Gestes et Postures	7	1 ASL	7
Toucher Relationnel	21	1 AS + 1 ASL	42
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	1 ASL	21
Prépa concours Cadre de Santé	60,5	1 IDEC	60,5
Manger Mains	14	1 ASL + 1 OSL	28
PSC 1	8	1 ASL	8
		248	371

SAINT VIT			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Médicor	10	1 AS + 1 ASL + 1 IDEC	30
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Préparation à la sélection CAFDES	17,5	1 IDEC	17,5
CAFDES	155,5	1 IDEC	155,5
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	2 AS + 1 ASL	63
Bientraitance jusqu'à la fin de la vie	14	2 emplois d'avenir	28
PSC 1	8	1 ASL	8
Tutorat	40	1 IDEC (32h) + 1 AS	72
Soins Palliatifs	14	1 AS + 1 ASL	28
Toucher Relationnel	21	1 AS + 1 ASL	42
ASG	70	1 AS	70

378

521

LES AUXONS			
Nom de la formation	Nombre d'heures de la session	Nombre de salariés par fonction	Total nombre d'heures de formation réalisées
Médicor	10	1 IDEC + 1 assistante de dir. + 1 AS	30
Comprendre et prévenir les RPS	7	1 IDEC	7
Maladies dégénératives type ALZHEIMER	21	1 AS + 1 ASL + 1 emploi d'avenir	63
Bientraitance jusqu'à la fin de la vie	28	2 emplois d'avenir (pour 1, juste 14h)	42
Tutorat	40	1 IDEC + 1 ASL	80
Soins Palliatifs	14	1 AS + 1 ASL	28
Gestes et Postures	7	1 AS + 1 ASL + 1 emploi d'avenir	21
Préparation au concours AS	117	1 emploi d'avenir	117
Formation AIDE SOIGNANTE	560	1 emploi d'avenir	560
Formation AIDE SOIGNANTE - Module 3 post CIF	35	1 ASL	35
PSC 1	8	1 AS + 1 ASL	16
Toucher Relationnel	21	2 ASL	42

854

1041

9 EHPAD sous DSP	Nb personnes différentes formées	Fonction des salariés formés (certains peuvent avoir participé à plusieurs formations)	Nombre d'heures réalisées
Bavans	7	IDEC + 2 AS + 1 AMP + 2 ASL + Emploi Avenir	183
Seloncourt	8	IDEC + 3 AS + 2 ASL + Emploi Avenir	422
Sochaux	7	IDEC + 2 AS + 4 ASL + Emploi Avenir	301
Etupes	10	Direct + IDEC + 2 AS + 1 AMP + 5 ASL + Emploi Avenir	180
Saint Vit	8	IDEC + 6 AS + 5 ASL	521
Les Auxons	10	IDEC + Ass Dir + 5 AS + 7 ASL + Emploi Avenir	1041
Frasne	13	IDEC + 5 AS + 2 AMP + 6 ASL + Emploi Avenir	913
Sancey	17	IDEC + 2 AS + 1 AMP + 12 ASL	374,5
Vercel	16	Direct + IDEC + 4 AS + 8 ASL + 1 OSL	371

Pour les EHPAD des Auxons et de Frasne, le nombre important d'heures de formation provient des formations d'Aides-soignants.

- A Frasne, un emploi d'avenir est en cours de formation d'AS.
- Aux Auxons, cette formation est suivie par 2 ASL et 1 emploi d'avenir.

Début juillet 2015, ces 4 personnes devraient obtenir leur diplôme d'AS, démarche de formation bénéfique aussi bien pour ces salariés que pour l'entreprise, le recrutement d'AS étant à ce jour assez difficile (pénurie d'AS).

3.9 Formations DPC

DPC 2014 BAVANS				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Bientraitance jusqu'à la fin de vie	21	Aide soignante	FRAHIER	MICHELE
Prévention des RPS	7	Directeur	OCHIER-PELTIER	EVELYNE
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	ROFFET	VIRGINIE
Toucher relationnel	21	Aide soignante	FERRAGU	CECILE
56		4		

DPC 2014 ETUPES				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	BULIARD	MARTINE
Sonis palliatifs	14	Aide soignante	PIEGELIN	ALEXANDRA
Toucher relationnel	21	Aide soignante	BREUX	DOMINIQUE
42		3		

DPC 2014 SELONCOURT				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Toucher relationnel	21	Aide soignante	HAMITOUCHE	SEVERINE
21		1		

DPC 2014 SOCHAUX				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	LOIGEROT	JULIEN
Toucher relationnel	21	Aide soignante	MULLER	CHRISTELLE
28		2		

DPC 2014 SANCEY				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	CECCHI	CLAIRE-LINE
Toucher relationnel	21	Aide soignante	PHILIPPE	BEATRICE
28		2		

DPC 2014 VERCEL				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	BELIARD	VALERIE
Soins palliatifs	14	Médecin coordinateur	CACHOT	FRANCOIS
Toucher relationnel	21	Aide soignante	ROCH	FLORENCE
42		3		

DPC 2014 LES AUXONS				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	COLLIN	NATHALIE
Soins palliatifs	14	Aide soignante	AGOURAM	FATIMA
Maladies dégénératives type Alzheimer	21	Aide soignante	FERRACIN	GISELE
42		3		

DPC 2014 FRASNE				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	KUENZI	MARJORIE
Toucher relationnel	21	Aide soignante	HAPPE	MYRIAM
Toucher relationnel	21	Aide soignante	BISCHOFF	CATHERINE
49		3		

DPC 2014 SAINT VIT				
Nom de la formation	Nbre d'H de formation	Fonction des salariés participants	NOM	Prénom
Assistante de Soins en Gériatrie suite	70	Aide soignante	MIDEY	FABIENNE
Prévention des RPS	7	Cadre infirmier	PONTANIER	EMMANUELLE
Prise en charge de la maladie d'Alzheimer	21	Aide soignante	DUVAL	JOCELYNE
Soins palliatifs	14	Aide soignante	MIDEY	FABIENNE
112		4		

3.10 Stagiaires

	Nombre stagiaires
SOCHAUX	24
ETUPES	14
SELONCOURT	23
BAVANS	20
SAINT VIT	28
FRASNE	19
LES AUXONS	21
VERCEL	13
SANCEY	11
TOTAL 9 EHPAD DSP	173

173 stagiaires ont été accueillis dans les EHPAD en 2014.

Les principales formations accompagnées :

- Aide-soignant (cursus complet et/ou modulaire), AVS, AMP, préparation IDE, préparation AS
- élaboration du projet professionnel aide-soignant
- Pré qualification découverte des métiers du domaine sanitaire et social
- Bac pro SAPAT (Service aux Personnes et aux Territoires)
- Bac pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne).

Les Principaux partenariats avec des établissements scolaires :

- Croix rouge (Vesoul...)
- IFPA (Institut de Formation et de Promotion des Adultes)
- Centre de formation bourgogne Franche-Comté,
- Lycées : St Jean, Ste Famille (Besançon), Pontarcher de Vesoul, lycée Condé, Ste Marie de Gray, Toussaint L'Ouverture de Pontarlier, Paul Emile Victor de Champagnole
- IRTS
- MFR (Maison Familiale Rurale) : Morre, Salins les Bains...
- L'école d'AS de Dole, de Champagnole
- IFSI de Besançon, Lons Le Saunier

3.11 IRP

- CE : au niveau du siège de MFD SSAM pour l'ensemble des salariés sous CCN FEHAP
- DP : au niveau du siège de MFD SSAM pour l'ensemble des salariés sous CCN FEHAP
- CHSCT : il a été décidé en 2014, afin de mettre en place un dialogue de proximité pour chaque établissement de s'organiser comme suit : un CHSCT pour chaque grand EHPAD et un CHSCT pour les EHPAD sous Délégation du Service Public.

Nombre de réunions					
	CE	DP	CHSCT	DS	Total
2014	11	13	3	2	29
2013	10	10	4	2	26
2012	10	10	4	2	26

4 Vie sociale

4.1 Conseil de la vie sociale

Un Conseil de la vie sociale est en place dans chaque établissement.
3 réunions du CVS ont été organisées dans l'année 2014 sur chaque site.

La petite taille des EHPAD permet une proximité et un dialogue privilégiés avec toutes les familles.

Il est à noter que compte tenu des capacités des résidents il est difficile de recruter des personnes qui aient la possibilité de siéger au sein du CVS. Dans ces conditions les candidatures sont peu nombreuses et il est difficile pour la plupart des résidents d'intervenir en séance.

Pour permettre l'expression des résidents, certains EHPAD ont mis en place une pré-réunion avec les représentants des résidents afin de préparer les sujets qu'ils souhaitent évoqués. De plus, l'ordre du jour a été adapté afin de ne pas en faire un rapport d'activité, mais au contraire de rendre au CVS sa vocation première, à savoir l'évocation de la vie au quotidien.

A destination des familles, un courrier a été envoyé en reprenant la composition du CVS avec ses attributions.

De plus les comptes rendus sont transmis à chaque référent des familles pour une meilleure information. On remarque ainsi un meilleur dynamisme autour de ce moyen d'expression.

4.2 Animations

- Animations journalières : Jeux de société, tricot, jeux de mémoire, travaux manuels, chants, atelier cuisine, loto, décoration selon les saisons, jeu des senteurs, jeu du goût, loto, chant, quizz, cinéma avec DVD, atelier cuisine, sorties, promenades, décoration de l'établissement selon les saisons et les fêtes calendaires (repères temporo-spatial), ...

Les résidents qui le souhaitent sont aussi sollicités pour l'épluchage des légumes, le pliage du linge de cuisine, la mise et desserte du couvert, le service du café.

- Animations avec prestataires externes : ateliers plaisirs et bien-être ayant pour vocation de prévenir des risques liés au vieillissement :

- médiation animale (relationnel, expression) une fois par mois,
- atelier équilibre (prévention des chutes) une fois par semaine.

Ces interventions sont financées par des fonds mutualistes nationaux, dans le cadre du Fonds National de Prévention, et n'impactent pas les budgets des EHPAD.

- Animations mensuelles, impliquant une organisation plus complète est mise en place : Intervention de chorales, musiciens, chanteurs, échange intergénérationnel, intervention Médiathèque, intervention club du 3^{ème} âge, anniversaires, sorties...

- Animations plus conséquentes est organisée pour un partage plus accentué avec les familles : Portes ouvertes, repas des familles, barbecue, thé dansant, fête de Noël, repas musical,....

La pratique cultuelle est possible par l'organisation d'un office religieux catholique à chaque fête religieuse étant donné que seule la confession catholique est présente dans l'EHPAD. Il conviendra en cas de confessions religieuses différentes d'offrir la possibilité à chacun, de pratiquer sa religion.

4.3 Intervenants extérieurs

Conventions avec :

- AATEAA 1 séance par mois pour la médiation animale
- SIEL BLEU 1 séance par semaine pour l'atelier équilibre
- Esthéticienne : 1 séance par semaine pour les soins relaxants et soins d'esthétique jusqu'au fin 2014 pour les 4 EHPAD du Pays de Montbéliard
- Musicothérapie 1 séance semaine jusqu'à fin août 2014

Bénévoles

- Fabrication d'objets artisanaux par un groupe de bénévoles, avec qui une convention est signée
- Proximité avec la « Maison pour Tous » qui offre ses services pour des animations intergénérationnelles, et le prêt d'un minibus.
- Intervention Médiathèque, accordéoniste (Les Auxons, St Vit)

Afin de renforcer les liens et de développer un véritable partenariat avec les bénévoles, plusieurs pistes d'amélioration ont été mises en place. Il s'agit d'une part, d'une réunion annuelle entre chaque EHPAD et les bénévoles afin de faire un bilan, et d'autre part de relèves avec les personnels à chaque intervention afin d'être à minima au courant des événements de l'institution qui touchent de près ou de loin les résidents (Exemples : chute récente d'un résident qui limite la déambulation, une absence, un décès, etc.)

4.4 Restauration

Pour les EHPAD de Sochaux et d'Etupes, la restauration est externalisée sur la cuisine centrale de l'EHPAD mutualiste de Grand Charmont, avec un passage par jour. Les repas sont en liaison chaude pour le midi et en liaison froide pour le repas du soir, réchauffé sur place.

Cette décision a été prise étant donné la proximité géographique de ces trois structures et les coûts et normes pour faire fonctionner une cuisine.

Pour les 7 autres EHPAD sous DSP, la restauration est préparée sur place par des cuisiniers diplômés. Elle permet une certaine souplesse pour satisfaire les résidents.

Les menus sont établis par une diététicienne de la MFD SSAM. Ainsi l'équilibre alimentaire répond aux recommandations du PNNS. Plusieurs formations ont été dispensées auprès des cuisinières en lien avec l'hygiène en cuisine (HACCP) mais également des formations sur les textures modifiées ou le manger mains. Ces deux dernières formations ayant pour objet de permettre aux résidents ayant des difficultés de mastication ou atteints de troubles cognitifs de manger le même menu que tous les autres. Par ce biais, l'accent est mis sur le maintien du goût et donc de l'autonomie.

Une « commission des menus » en présence de la diététicienne, du chef cuisinier et de résidents volontaires, a été réalisée sur les établissements.

4.5 Blanchisserie

En 2013, nous avons reçu une injonction de l'Inspection du Travail de remettre aux normes les vestiaires, et donc de créer un vestiaire homme et un vestiaire femme.

Le Conseil général, propriétaire des locaux, a été contraint d'utiliser le local de la lingerie (qui n'était d'ailleurs pas aux normes) pour créer un nouveau vestiaire, et la blanchisserie a été sous-traitée.

Aujourd'hui, Pour 8 EHPAD, l'entretien du linge plat, des tenues professionnelles et du linge des résidents est donc réalisé par l'UNAP de Pontarlier, filiale de l'ADAPEI du Doubs.

Pour l'EHPAD de Sancey, le linge du résident continue d'être traité en interne car le local lingerie n'a pas été supprimé. Il n'a pas été fait le choix d'une externalisation totale, car cela obligerait à réduire le nombre de poste d'Agent des services logistiques. En effet, cet EHPAD, pour contenir l'enveloppe budgétaire salariale, a déjà opéré une réduction des postes ASL et une nouvelle mesure réduisant les postes aurait une influence sur le climat social et le temps de présence auprès des résidents.

5 Travaux et mises aux normes

5.1 Réalisations

Dans l'ensemble des établissements, le Conseil général a créé sur 2013 et 2014 un nouveau vestiaire pour respecter la réglementation du travail (vestiaires H/F).

	Travaux
Bavans	Réfection des peintures de 2 chambres
Etupes	-
Seloncourt	Réfection des peintures de 3 chambres
Sochaux	Réfection de peintures de chambres
Sancey	Changement porte d'entrée
Vercel	Baies vitrées salon
Frasne	Réfection des peintures de chambres
Les Auxons	Rénovation de la salle à manger, transfert et réfection de la salle de pause, réfection des peintures de chambres
Saint-Vit	Réfection des peintures de chambres, bureau direction

5.2 Accessibilité

Les établissements ne sont pas aux normes accessibilité handicapés.

5.3 DARDE

Actuellement nous n'avons pas de système permettant la continuité en alimentation électrique. Réflexions à entamer avec le nouveau propriétaire des locaux en 2015.

5.4 Commissions de sécurité

	Date Commission sécurité	Nombre observations	Avis
Bavans	déc-13	6	Favorable
Etupes	déc-13	6	Favorable
Seloncourt	déc-11	8	Favorable
Sochaux	déc-11	8	Favorable
Sancey	sept-14	8	Favorable
Vercel	mai-11	8	Favorable
Frasne	juin-11	7	Favorable
Les Auxons	mai-11	6	Favorable
Saint-Vit	juin-11	8	Favorable

Sur chacun des établissements chaque année ont lieu des formations sécurité incendie et évacuation. Ces formations sont dispensées par notre agent sécurité.

De plus à chaque contrôle annuel du SSI, l'entreprise en charge du SSI forme les salariés en poste à l'utilisation de la centrale de détection incendie.

Chaque nouveau salarié est formé dans la première semaine de présence à l'utilisation de la centrale.

Deux fois par an un déclenchement de la centrale est effectué par notre agent sécurité, à l'insu des personnels présents, avec appel des pompiers afin d'entretenir les bons gestes d'urgence. Des exercices programmés sont également planifiés.

6 Démarche qualité

6.1 Convention tripartite

	Echéance	Evaluation de l'atteinte de l'objectif	Commentaire
Objectif 1 : Mise en conformité la capacité autorisée à hauteur du nombre de places « mobilisables »	2006	Atteint	L'agrément est passé à 24 places (sauf Sancey, 22 places)
Objectif 2 : entreprendre des travaux de restructuration induits par les normes de sécurité et la réglementation en vigueur	2007-2011	Non atteint	Les travaux prévus dans le cadre de la médicalisation n'ont pas été réalisés par le propriétaire. Seulement le vestiaire a été mis aux normes
Objectif 3 : professionnaliser le personnel pour une meilleure prise en charge des résidents	2007-2011	Atteint	
Objectif 4 : Améliorer les fonctions animation et accueil	2008	Partiellement atteint	Les horaires de 14h 17h ne peuvent être appliqués
Objectif 5 : Mise à jour de la rédaction du projet d'établissement	2008	Atteint	
Objectif 6 : Améliorer la qualité de la prestation hôtelière par l'élaboration et le suivi de la mise en place des procédures	2007 - 2011	Atteint	
Objectif 7 : Engager des pistes de réflexion concernant la sécurité de nuit	2007 - 2011	Atteint	
Objectif 8 : Engager une réflexion sur la mise en place d'un système qui concilie liberté et sécurité des résidents désorientés	2007 - 2011	En cours	Sécurisation des extérieurs à prévoir par le propriétaire.
Objectif 9 : Développer la démarche qualité	2011	Atteint	Adhésion au RéQua Embauche d'une qualificatrice
Objectif 10 : Formaliser les protocoles de soins sous l'égide du médecin coordonnateur de la direction et de l'IDEC	2008	Atteint	
Objectif 11 : Améliorer la gestion des soins par l'informatisation de l'établissement	2008	Atteint	Médic'Or
Objectif 12 : Améliorer la continuité des soins	2008	Atteint	
Objectif 13 : Augmenter et maintenir	2008	Atteint	

le GMP entre 550 et 580			
Objectif 14 : Développer la prise en charge et l'intégrité physique des résidents	2010	Non atteint	Pas d'embauche d'ergothérapeute
Objectif 15 : Lutter contre le tabagisme passif dans l'établissement	2007	Non atteint	Pas de réalisation de fumoir (pas de travaux)
Objectif 16 : Développer la complémentarité entre l'établissement et les autres acteurs du réseau social	2008-2009	Atteint	

La signature d'une nouvelle convention tripartite unique pour les 9 EHPAD sous DSP est prévue en 2015.

6.2 Projet d'établissement

Projet d'établissement ou de service en vigueur au 31/12/2014

	Echéance	Evaluation de l'atteinte de l'objectif	Commentaire
Objectif 1 : Respecter les droits des résidents :	2011	Atteint	
Objectif 2 : Répondre aux attentes des résidents	2011	Atteint	
Objectif 3 Satisfaire les besoins des résidents	2011	Atteint	

L'année 2014 a été consacrée à la réécriture des projets d'établissements de chaque EHPAD sous DSP, avec l'aide du RéQua.

Les nouveaux projets d'établissement couvriront la période 2015-2020.

6.3 Outils de la loi 2002 et 2005

	Date d'actualisation	Commentaire
Projet d'établissement ou de service	2007	Nouveau projet 2015 - 2020
Livret d'accueil	Juin 2013	
Charte des droits et libertés de la personne accueillie	Mars 2011	
Contrat de séjour	Mai 2013	
Personnes qualifiées	Juin 2013	
Le règlement de fonctionnement	Décembre 2014	

Les établissements travaillent à l'écriture des projets personnalisés. Le RéQua a porté son aide méthodologique.

Les directives anticipées et le choix d'une personne de confiance sont systématiquement présentés, mais peu de résidents font des retours.

Enfin, les personnes qualifiées sont inscrites dans les documents remis à l'entrée du résident ; elles ont été également communiquées lors du CVS.

6.4 Evaluation interne

OBJECTIFS	Echéance	Evaluation de l'atteinte de l'objectif (Atteint, en cours, non atteint)	Commentaire
Réaliser un état des lieux en terme de qualité concernant : - le management et la gestion des activités - la prise en charge de la personne accueillie dans le respect de ses droits - la gestion des ressources humaines - la gestion de la qualité et la gestion des risques - la dynamique continue de la qualité	Novembre 2013	atteint	Mise en place du plan d'actions qualité pour pallier aux dysfonctionnements constatés

L'évaluation interne pilotée par la direction de chaque EHPAD, avec l'accompagnement méthodologique du RéQua Médico-Social, a impliqué l'ensemble des équipes par une participation active à la rédaction de fiches d'évaluation portant sur l'ensemble du fonctionnement des EHPAD. Ces évaluations ont été réalisées fin 2012/début 2013 et ont abouti à un plan d'actions d'amélioration pluriannuel.

6.5 Evaluation externe

	Evaluation externe
Bavans	sept-12
Etupes	déc-13
Seloncourt	sept-12
Sochaux	août-13
Sancey	mars-14
Vercel	mars-14
Frasne	oct-13
Les Auxons	oct-13
Saint-Vit	oct-13

Les évaluations externes, réalisées entre septembre 2012 et décembre 2013, ont succédé aux évaluations internes. Les fiches d'évaluation complétées lors de l'évaluation interne ont été adressées au Bureau Véritas, organisme certifié choisi par la Mutualité Française Doubs pour cette démarche d'évaluation.

A l'issue de ces évaluations, les résultats ont été présentés par les évaluateurs aux équipes et à la Direction. Le plan d'actions d'amélioration a pu ainsi être alimenté par ces résultats.

A ce jour, les EHPAD poursuivent leurs plans d'actions déclinés autour de 6 objectifs principaux :

	Echéance	Evaluation de l'atteinte de l'objectif (Atteint, en cours, non atteint)	Commentaire
Objectif 1 : Améliorer l'accueil des résidents, de leurs familles et/ou leurs proches	2013 - 2018	En cours	Les procédures d'accueil sont mises en place avec constitution d'un dossier type et éléments de traçabilité nécessaires à l'accompagnement personnalisé des résidents.
Objectif 2 : S'approprier la méthodologie et la mise en place constructive du projet personnalisé	2013 - 2018	En cours	Les projets personnalisés sont mis en place et des séances sont organisées régulièrement dans les EHPAD en associant les résidents, les équipes, les familles et les professionnels libéraux.
Objectif 3 : maîtriser les prestations logistiques au regard de la réglementation en vigueur	2013 - 2018	En cours	Les circuits logistiques sont organisés et font l'objet de protocoles. Cette démarche se poursuit en lien avec le DARI.

Objectif 4 : améliorer la prise en soins tracée et sécurisée	2013 - 2018	En cours	Protocoles de soins mis en place
Objectif 5 : Respecter les droits des résidents	2013 - 2018	En cours	Outils mis en place, dossier du résident constitué pour un accompagnement personnalisé. Démarche en lien avec le CVS.
Objectif 6 : Améliorer l'information donnée aux publics et aux professionnels externe	2013 - 2018	En cours	Des réunions des familles sont organisées annuellement.

Un équipier mobile du RéQua vient chaque mois faire le point sur l'avancée des travaux en cours, selon un plan d'actions qualité étendu sur 5 ans, depuis la date de réalisation de l'évaluation externe par le bureau de contrôle VERITAS.

Des protocoles et procédures ont été réalisés, des formations dispensées, une organisation redéfinie pour améliorer globalement la qualité de la prise en soins des résidents.

6.6 DUERP

Date de la dernière mise à jour décembre 2014,

	Echéance	Evaluation de l'atteinte de l'objectif (Atteint, en cours, non atteint)	Commentaire
Objectif 1 : Lutter contre les risques psycho-sociaux	Décembre 2014	Atteint	Mise en place d'ateliers d'analyse de la pratique pour les salariés volontaires
Objectif 2 : lutter contre les risques de lombalgies	Décembre 2014	Atteint	Sensibilisation à l'utilisation correcte des lits à hauteur variable, formations gestes et postures
Objectif 3 : Limiter les risques de chutes	Décembre 2014	Atteint	Equipeement en chaussures anti dérapantes
Objectif 4 : Limiter les RPS du fait de l'isolement de la veilleuse de nuit		Atteint	Mise en place d'un dispositif de Protection du Travailleur Isolé (PTI), avec un téléphone relié au cadre d'astreinte en cas de perte de verticalisation.

Objectif 5 : Risque d'accident automobile car multi-sites (pour les déplacements des cadres et homme d'entretien)		Atteint	Formation à la conduite automobile
Objectif 6 : Risque d'Accident d'Exposition au Sang (AES)		Atteint	Mise en place d'ailettes en plastique pour éviter les piqûres. Rappel du médecin coordonnateur en réunion de personnel sur les bonnes pratiques

Une réflexion est toujours en cours, en lien avec le CHSCT, la médecine du travail, pour tenter de limiter les RPS et TMS.

6.7 DARI

	Bavans, Seloncourt, Sochaux, Etupes	Frasne
Date de la dernière évaluation	Février 2012	Avril 2013
Améliorer l'organisation des moyens de prévention dans l'établissement	2016	
Améliorer la gestion de l'environnement et des circuits	2016	
Améliorer la gestion du matériel	2016	
Améliorer la gestion des soins	2016	
Organiser la vaccination contre les affections respiratoires	2016	2016
Gérer les risques épidémiques	2016	
Prévenir les accidents d'exposition au sang	2016	2015
Formaliser l'entretien des locaux		2015
Organiser le circuit du linge		2015
Formaliser l'entretien du matériel médical		2015
Formaliser les soins infirmiers		2016
Sensibiliser le personnel et les résidents à la vaccination antigrippale		2015
Améliorer la gestion des déchets		2016
Former le personnel sur les précautions standards		2015

	Vercel, Sancey
Date de la dernière évaluation	Janvier 2014
Identifier une personne référente en hygiène (idéalement un IDE et/ou un ASH) pour la mise en place du plan d'action	2015
Valider, diffuser et évaluer les procédures existantes d'entretien des locaux ainsi que leur déclinaison.	2015
Revisiter les procédures relatives à la désinfection des dispositifs médicaux réutilisables.	2015
Réfléchir à une signalétique en cas de mise en place de précautions complémentaires.	2015
Optimiser la vaccination anti-grippale des professionnels. Continuer la promotion de la politique de vaccination en lien avec les médecins traitants Continuer la promotion de la politique de vaccination en lien avec les médecins traitants	2014

	Les Auxons	Saint Vit
Date de la dernière évaluation	Janvier 2013	Janvier 2013
Former le personnel sur les précautions standards	2015	2015
Former le personnel sur les AES	2015	2015
Finaliser le livret thérapeutique et antibiotique	2015	2015
Formaliser un protocole « ateliers cuisine »		2015
Formaliser un protocole « ateliers jardinage » (risque tétanos)	2016	
Formaliser la gestion des déchets	2015	2015
Mener une campagne de vaccination antigrippale et coqueluche	2015	2015
Formaliser la prise en charge de la dénutrition	2015	2015

Travail à la rédaction de protocoles et procédures, en collaboration avec l'infirmière hygiéniste de territoire et les IDEC.

6.8 Autre plan d'action

- Plan canicule réactualisation selon directives gouvernementales 2014
- Plan pandémie grippale réactualisation 2014

6.9 Système d'Information

- Utilisation de MEDICOR pour la planification et organisation des soins, les projets personnalisés, les transmissions, le compte-rendu des intervenants libéraux.
- GEOCOM, logiciel de gestion des temps, est en cours de déploiement. Il est utilisé à Bavans, Etupes, Sochaux, Seloncourt, Sancey et Vercel. Il le sera prochainement aux Auxons, Saint-Vit et Frasne. L'objectif final est que les variables de paye se déversent automatiquement dans le logiciel de paye ALICIA.
- Utilisation de SAGE pour la saisie des engagements de factures
- Utilisation d'ALICIA, logiciel de gestion R.H. (élaboration des contrats de travail,...)

7 Evènements indésirables graves

Aucun évènement grave en 2014 pour les 4 EHPAD du Pays de Montbéliard et ceux des Auxons, Frasne et Saint-Vit.

EHPAD	Evènement indésirable	Action mise en œuvre
Vercel	Errances de 3 résidents	Hospitalisation et traitement mise en place
Vercel	Chutes 3 résidents	Examen médicaux, vigilance du personnel,

Trois résidents ont été victime d'errance ce qui remet en question la sécurisation du bâtiment.

Une chute a eu lieu dans les escaliers ce qui met en évidence le problème de sécurité dans l'EHPAD, malgré la vigilance constante du personnel.

8 Partenariat, conventions

Les partenariats et ou conventions formalisées et en cours actuellement sont :

- Conventions Hôpital Nord Franche Comté, CHRU, CH de Pontarlier
- Convention Hospitalisation à Domicile (HAD) de Franche-Comté
- Convention élimination des déchets infectieux (DASRI)
- Convention EHPAD/OFFICINE
- Conventions avec IDE, médecins libéraux et kinésithérapeutes
- Conventions avec IDE hygiénistes
- Conventions avec des bénévoles
- Conventions avec JALMALV

Une réflexion pour la signature d'une convention pour le suivi psychiatrique des résidents est en cours (CHS de Novillars et AHFC pour le Nord Franche-Comté). Mutualisation des moyens / Groupement d'achat

Les EHPAD de MFD SSAM adhèrent au Groupement d'Achats Mutualiste national (GAM). Le GAM permet de bénéficier de prix négociés sur différents types d'achats (alimentation, carburant, énergie, véhicules, protections,...) mais aussi avec les agences d'intérim.

9 Commission de coordination gériatrique

	Médecin coordonnateur	ETP contractuel	Commission coordination gériatrique
Bavans	Dr PETITE	0,07	0
Etupes	Dr FERRY	0,10	0
Seloncourt		0,10	0
Sochaux		0,10	0
Sancey	Dr CACHOD	0,11	2
Vercel		0,11	2
Frasne	Dr CHESNEL	0,09	1
Les Auxons	Dr DZONI	0,10	1
Saint-Vit		0,10	1

Le temps de médecin coordonnateur est nettement insuffisant au regard des travaux demandés dans chaque EHPAD.

De manière générale, les établissements sont confrontés à des difficultés d'adhésion et de mobilisation de la part des intervenants libéraux qui ne se sentent pas concernés par les obligations des EHPAD imposées par la réglementation.

Le rôle de médecin coordonnateur est essentiel.

10 Circuit du médicament

La gestion du circuit du médicament est une préoccupation constante dans les établissements. Dans cette optique, les établissements travaillent en collaboration avec l'OMEDIT, avec les équipes de soins, les médecins traitants, le médecin coordonnateur pour améliorer la sécurité, fiabilité et traçabilité du circuit du médicament.

Pour les EHPAD de Bavans, Seloncourt, Sochaux et Etupes, la préparation est robotisée en PDA (préparation de la dose à administrer). L'établissement a signé une convention avec la pharmacie UNTERNEHR à Seloncourt.

Pour l'EHPAD des Auxons, le pharmacien vient dans l'EHPAD préparer lui-même les piluliers.

Pour les EHPAD de Sancey, Vercel, Frasne et Saint-Vit, ce sont les pharmacies du village qui s'occupent des résidents. Nos IDEC préparent les pilluliers chaque semaine. Il convient de tendre vers une organisation plus sécurisée et qui libèrerait du temps à nos IDEC.

A noter que la présence discontinue de l'IDEC (5 jours/7) complique le traitement des ordonnances, avec un risque dans le circuit du médicament.

11 Enquêtes de satisfaction

Les établissements n'ont pas réalisé d'enquête de satisfaction auprès des résidents et / ou des familles en 2014.

Néanmoins le constat est le suivant :

Les principaux points de satisfactions sont :

- Accompagnement dans la bientraitance
- Convivialité d'un petit EHPAD

Les principaux points de réclamations :

- Prestation linge à améliorer
- animations à intensifier
- repas à améliorer (pour Frasne)

Une enquête de satisfaction complète est prévue à partir de 2015.

12 Projets

Les projets sont en lien avec les axes d'amélioration prévus à l'issue de l'évaluation externe et concernent l'amélioration de :

- la qualité de la prise en soins, de la vie au quotidien, des animations
- des prestations hôtelières
- la gestion des risques
- l'accessibilité de l'établissement et réactualisation des locaux
- la qualité de vie au travail et l'accueil des nouveaux arrivants (stagiaires et salariés)

Une réflexion doit être menée quant à une éventuelle spécialisation, diversification ou adaptation de l'offre aux besoins, dans chaque bassin de population.

La question du bâti vieillissant (plus de 20 ans) sera au cœur de ces réflexions et sera de fait intégrée dans la renégociation de la convention tripartite ou du CPOM.

GLOSSAIRE

AMP : Aide Médico-Psychologique
AS : Aide-Soignante
ASH : Agent de Service Hôtelier
CA : Conseil d'Administration
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'emploi
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CT : Convention Tripartite
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CVS : Conseil de la Vie Sociale
DARDE : Document d'Analyse des Risques liés à la Défaillance en Energie
DARI : Document d'Analyse du Risque Infectieux
DMP : Dossier Médical Personnel
DPC : Développement Professionnel Continu
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
ETP : Equivalent Temps Plein
FP : Fonction Public
GIR : Groupe Iso-Ressources
GMP : GIR Moyen Pondéré
GPP : Groupes de Patients Proches
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
IRP : Instance Représentative du Personnel
PMP : Pathos Moyen Pondéré
RH : Ressources Humaines
SMTI : Soins Médicaux et Techniques Importants
SSI : Système de Sécurité Incendie

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N°604
DGS/DFAJ

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Sommaire

INTRODUCTION	2
I – CONTEXTE	3
II – SUITES A DONNER	4
PROJET DE DELIBERATION	5
TABLE DES ANNEXES	6

INTRODUCTION

Le contexte économique génère de la part des entreprises de fortes attentes vis-à-vis de la commande publique.

C'est dans ce contexte que le Département a accepté, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de sa politique Achat, de participer ces derniers mois à un groupe de travail animé par le Secrétariat général pour les affaires régionales, composé d'acheteurs publics et représentants d'organisations professionnelles (secteur du Bâtiment et des Travaux publics et monde agricole).

Le travail conduit par le SGAR a consisté à croiser les attentes des organisations professionnelles et les pratiques d'achat des principaux donneurs d'ordre public, sur la base de 3 axes de travail :

- la connaissance du tissu économique et l'approfondissement des relations avec les fournisseurs,
- le développement de la performance économique des achats,
- le développement d'une démarche d'achats responsables.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un projet de convention dite « de bonnes pratiques en matière de commande publique » qui a vocation à être complété de deux annexes, l'une se rapportant au secteur du BTP et l'autre à celui de l'agroalimentaire.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale ce projet de convention formalisant l'engagement des acheteurs publics et des organisations professionnelles dans une démarche d'amélioration des pratiques de la commande publique.

S'inscrivant pleinement dans le cadre de notre recherche permanente d'efficience de l'action publique et de simplification des démarches administratives chaque fois que cela est possible, je vous invite à approuver ce projet de convention ainsi que son annexe relative au secteur du BTP (celle correspondant au secteur agroalimentaire n'étant pas à ce jour finalisée) et à me donner délégation pour le signer au nom du Département du Doubs.

I – CONTEXTE

Le groupe de travail, chargé de rédiger ce document composé d'un texte général et de deux annexes sectorielles (BTP et secteur agricole / agroalimentaire), a réuni des représentants :

- des organisations professionnelles de Franche-Comté avec notamment le Secrétaire général de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), de la Fédération du bâtiment et du Directeur de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA).
- de représentants (chargés de marché ou chefs de service commande publique) notamment des Départements du Doubs, du Jura, du Territoire de Belfort, de la Région Franche Comté, de la Ville – CAGB – CCAS de Besançon et du CHRU de Besançon.

Ce groupe de travail a été animé par le Chef de la mission régionale des achats de l'Etat (SGAR) et par une représentante de la DIRECCTE.

Cette convention, comme indiqué dans son préambule, s'appuie sur les axes suivants :

- la connaissance du tissu économique et l'approfondissement des relations avec les fournisseurs, avec la volonté de donner une bonne visibilité sur les activités, le fonctionnement et la programmation des achats, tout en encourageant l'innovation ;
- le développement de la performance économique des achats, concrétisé par la dématérialisation et la simplification des procédures, non seulement au moment de la publicité mais aussi au moment de la sélection, de la gestion et du paiement ;
- le développement d'une démarche d'achats responsables, en :
 - o pérennisant, par l'activité économique et la commande publique, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi,
 - o veillant au respect de l'égalité entre femmes et hommes,
 - o et poursuivant l'intégration du développement durable dans les pratiques d'achats, au moyen de critères environnementaux et qualitatifs, prenant également en compte le coût global.

II – SUITES A DONNER

Cette convention générale s'inscrit pleinement dans la démarche et la volonté du Département du Doubs de renforcer l'efficienne de sa politique Achat.

Cette convention marque une démarche de progrès au travers d'orientations clairement fixées, avec notamment une plus grande animation de la politique Achat en concertation entre les principaux donneurs d'ordre et les grandes organisations professionnelles au travers de groupes de travail.

Le projet de convention ainsi que l'annexe BTP figurent en annexes au présent rapport.

Le texte pourra faire l'objet d'évolutions au fil du temps, notamment suite à des réunions de travail générales, ou sectorielles, permettant d'échanger sur la mise en application de la convention et de ses annexes.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Approuve le projet de convention et son annexe BTP pour de bonnes pratiques dans la commande publique,
- Autorise Madame la Présidente à signer, au nom de la Collectivité, la convention et son annexe BTP, conformément au projet ci-joint.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Projet de convention

Annexe 2 : Annexe bâtiment et travaux publics

CONVENTION POUR DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Préambule

Dans un contexte économique difficile, la commande publique constitue un enjeu fort et un puissant levier de croissance et de création d'emplois pour les entreprises de la région.

Les évolutions régulières du contexte législatif et réglementaire de la commande publique impactent les organisations « achats » qui y sont soumises et les entreprises susceptibles de soumissionner.

La mise en place de démarches de progrès au sein de réseaux d'acteurs, de niveau national, local, ou professionnel mérite une harmonisation territoriale. Cette dernière renforcera l'effet de levier de ces initiatives en les formalisant dans la présente convention qui a vocation à fédérer le plus possible de structures et à évoluer dans une démarche régulière de progrès.

Ainsi, cette convention formalise l'engagement :

- Des pouvoirs adjudicateurs soumis au Code des marchés publics (ci-après dénommés « acheteurs publics »),
- Des organisations professionnelles, notamment des moyennes et petites ou très petites entreprises (PME et TPE, y compris artisanales), pour favoriser l'accès de leurs adhérents à la commande publique et le bon déroulement des marchés.

En raison de son caractère généraliste, deux annexes thématiques permettent d'en préciser ou amender le contenu (caractéristiques propres aux parties prenantes du BTP et de l'agroalimentaire).

Cette convention s'appuie sur les axes suivants :

- La connaissance du tissu économique et l'approfondissement des relations avec les fournisseurs, avec la volonté de donner une bonne visibilité sur les activités, le fonctionnement et la programmation des achats, tout en encourageant l'innovation ;
- Le développement de la performance économique des achats, concrétisé par la dématérialisation et la simplification des procédures, non seulement au moment de la publicité mais aussi de la sélection, de la gestion et du paiement ;
- Le développement d'une démarche d'achats responsables, en :
 - o pérennisant, par l'activité économique et la commande publique, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi,
 - o veillant au respect de l'égalité entre femmes et hommes,
 - o et poursuivant l'intégration du développement durable dans les pratiques d'achats, au moyen de critères environnementaux et qualitatifs, prenant également en compte le coût global.

1. Visibilité et accès à la commande publique

Engagements des acheteurs publics :

- Publier de plus en plus d'avis de marchés publics sur les plates-formes dématérialisées ;
- Partager les plans d'actions « achats » entre pouvoirs adjudicateurs ;
- Favoriser la mise en place de temps d'échanges avec les entreprises pour les informer sur les procédures en matière de marchés publics et sur les programmes prévisionnels d'achats des pouvoirs adjudicateurs ;
- Mettre en place un observatoire régional des marchés publiés permettant de quantifier les avancées constatées suite à la présente convention ;
- Améliorer l'intitulé des consultations ;
- Veiller à prévoir des délais de réponses raisonnables et proportionnés à la complexité du marché.

Engagements des organisations professionnelles :

- Informer les entreprises sur les supports de communication mis en place en matière de marchés publics (plates-formes, temps d'échanges ...) ;
- Inciter les entreprises à s'inscrire sur ces plates-formes, s'identifier et utiliser les alertes pour avoir une connaissance rapide des marchés en cours ;
- S'impliquer dans l'observatoire ;
- Informer les entreprises sur le cadre juridique et le fonctionnement des groupements momentanés d'entreprises afin d'en favoriser la pratique.

2. Dématérialisation

Engagements des acheteurs publics :

- Accès gratuit à toutes les pièces du dossier, en privilégiant au maximum la transmission dématérialisée ;
- Faciliter la réponse des entreprises sous forme dématérialisée et sur supports numériques exploitables par traitement informatique automatisé ;
- Favoriser la facturation dématérialisée (EDI) et la signature électronique ;
- Favoriser le recours à la « carte achat » ou à tout support similaire.

Engagements des organisations professionnelles :

- Sensibiliser et former les entreprises à la dématérialisation des marchés ;
- Accompagner l'utilisation de la signature électronique, et inciter à la facturation dématérialisée.

3. Simplification

Engagements des acheteurs publics :

- Favoriser l'utilisation d'un document unique de consultation-candidature pour les procédures adaptées ;
- Développer les consultations au standard MPS (marchés publics simplifiés) et encourager les soumissions via ce dispositif.

Engagements des organisations professionnelles :

- Informer les entreprises sur l'existence du MPS et mettre en place des formations pour les entreprises.

4. Achat durable

Engagements des acheteurs publics :

- Favoriser, à chaque fois que la nature même de la commande s'y prête, l'insertion de clauses mettant en avant :
 - la promotion des modes de production respectueux de l'environnement,
 - la qualité des produits ;
- Insérer, à chaque fois que les caractéristiques du marché s'y prêtent, des clauses relatives à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.
- Détecter et écarter les offres anormalement basses (voir par exemple la fiche technique réalisée par la DAJ de Bercy – 09/01/2015).

Engagements des organisations professionnelles :

- Informer les entreprises sur les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion pour favoriser le recrutement des personnes ciblées, et faire connaître le réseau des « facilitateurs ».
- Sensibiliser les entreprises sur les risques liés à la remise d'offres anormalement basses.

5. Soutenir et accompagner l'innovation

Engagements des acheteurs publics

- A chaque fois que les caractéristiques du marché s'y prêtent, privilégier le recours aux variantes, tout en veillant au respect du secret des affaires.
- Partager le *sourcing* entre acheteurs publics pour mieux connaître le panel des fournisseurs et les innovations sur le segment d'achat concerné.

Engagements des organisations professionnelles :

- Inciter les entreprises à présenter leurs innovations et à participer au *sourcing* partagé avec les acheteurs publics.

6. Préserver la trésorerie des entreprises

Engagements des acheteurs publics

- Continuer à améliorer les délais de paiement, notamment par la dématérialisation des processus ;
- Prévoir des clauses simples de révision des prix à un rythme adapté à la nature et à la durée du marché ;
- Prévoir des niveaux d'avance et d'acomptes adaptés aux montants et aux conditions de réalisation du marché (modalités, échelonnements de paiement ...).

Engagements des organisations professionnelles :

- Inciter les entreprises à respecter les consignes de facturation (références, destinataires, délais ...) et à recourir à la facturation électronique.

Outils et gouvernance

Les acheteurs publics travailleront à la mise en place :

- D'une **base de données** partagée (fournisseurs, cahiers des charges, bonnes pratiques, documents ou clauses types ...) sur un outil de travail collaboratif ;
- Et d'un **club des acheteurs publics**, instance de partage des bonnes pratiques entre l'Etat, les Etablissements publics de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Le suivi de la convention sera réalisé par un comité *ad hoc* piloté par l'Etat, s'appuyant sur le réseau des ambassadeurs des marchés publics, sur le club des acheteurs publics et sur un observatoire de la commande publique.

Ce comité se réunira annuellement et établira un bilan de l'application de la convention, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées.

Il pourra proposer des modalités d'évolution ou de révision de la présente convention.

Les organisations professionnelles seront mobilisées pour alimenter les bases de données partagées (*sourcing*) et participer à l'observatoire de la commande publique.

Les signataires initiaux :

CONVENTION DE BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Annexe Bâtiment et Travaux Publics

Les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics jouent un rôle majeur dans l'économie de la Franche-Comté mais, depuis 2008, ils connaissent une grave crise qui, outre une chute importante d'activité, a engendré une baisse des prix, des pertes d'emplois, l'amplification de la concurrence déloyale et des situations financières critiques pour les entreprises.

Or, la commande publique constitue l'un des principaux leviers à la disposition des donneurs d'ordre publics pour soutenir l'économie et, en particulier, les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics.

Cette annexe vise les caractéristiques particulières de la commande publique dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics afin d'optimiser cette dernière et d'améliorer ainsi la performance et la compétitivité des entreprises.

LE MARCHÉ

La préparation du marché

Les acheteurs publics s'engagent à :

- Selon le montant du marché, recourir aux procédures adaptées (MAPA) et développer l'allotissement technique mais aussi géographique ;
- Informer clairement les entreprises, dès le lancement de la consultation, du choix d'un possible recours à la négociation, à ne pas faire porter cette dernière uniquement sur le prix et à privilégier l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- Dans les marchés de travaux, faire appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dès que le chantier l'impose et que le pouvoir adjudicateur ne dispose pas des compétences internes ;
- Renforcer la visibilité du marché pour les entreprises et améliorer la programmation des investissements en communiquant sur les opérations envisagées et sur le calendrier notamment, en répondant aux enquêtes menées par la Cellule Economique Régionale de la Construction (CRIC BTP) ;
- Répartir, autant que possible, les opérations sur l'année ;
- Associer davantage la maîtrise d'œuvre à la mise au point du dossier de consultation et notamment lors du choix et de la pondération des critères ;

- Valoriser d'autres critères que celui du prix, notamment ceux liés au coût global d'utilisation ou au coût total sur le cycle de vie ; équilibrer les pondérations entre critères ; établir une méthode de notation cohérente.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- Informer et former leurs entreprises adhérentes sur les obligations et leurs droits en matière de marchés publics :
 - Responsabilité et éventuelle solidarité du mandataire en cas de groupement ;
 - Mise en œuvre des Marchés Publics Simplifiés ;
 - Document Unique Européen de réponse aux marchés.

La passation du marché

Les acheteurs publics s'engagent à :

- Simplifier les dossiers de consultation, tendre autant que possible vers un modèle uniformisé de dossier de candidature et proposer un cadre clair et simple de mémoire technique indiquant les points importants devant être traités afin d'éviter la rupture d'égalité entre les candidats ;
- Ne pas recourir, dans le cadre des MAPA, à une négociation portant uniquement sur le prix lorsque les offres des entreprises retenues sont inférieures à l'estimatif ;
- Inciter les rédacteurs de documents de consultation des entreprises à recourir au DC1 et au DC2, en listant précisément les éléments attendus ;
- Lors du recours aux procédures adaptées, favoriser le processus simplifié (MPS) permettant aux entreprises de ne fournir qu'un dossier administratif minimum ;
- Dans l'analyse des candidatures, prendre en compte les qualifications des entreprises ou les références de chantiers qui correspondent à la complexité technique du chantier sans exiger un niveau supérieur de compétence ;
- N'inscrire au marché que si cela est réellement nécessaire, dans le cas d'une ouverture au groupement momentané d'entreprises, la solidarité entre les entreprises ;
- Adapter les délais de réponse à la complexité des dossiers (plus particulièrement en cas de présence de plans et/ou de documents techniques dématérialisés) et à la période de publication des avis de marchés (période estivale ou de fin d'année) ;
- Prévoir dès la notification du marché le versement d'avances de 20% minimum, lorsque la valeur du poste « fournitures et matériaux » est prépondérante, et de 10 % lorsque celle-ci est minoritaire, et ce, sans garantie bancaire ;

- Prévoir des acomptes fréquents ;
- Indiquer clairement dans le règlement de consultation les modalités de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) afin que les entreprises en soient informées.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- Poursuivre leurs efforts de formation en matière de marchés publics et plus particulièrement en ce qui concerne la dématérialisation des procédures ;
- Former leurs entreprises adhérentes à la réponse en groupement momentané d'entreprises et diffuser des guides valorisant cette pratique ;
- Encourager leurs entreprises adhérentes à s'engager dans une démarche de reconnaissance de leurs compétences et à les accompagner dans cette démarche ;
- Rappeler aux entreprises l'obligation de lire attentivement le dossier de consultation, de prendre en compte les cadres de réponse attendus, et ne pas transmettre les offres au dernier moment.
- En cas de recours aux variantes, former leurs entreprises afin qu'elles puissent proposer des variantes présentant des garanties similaires aux solutions de base, avec une présentation de l'offre permettant au pouvoir adjudicateur de se rendre compte du sérieux, de la faisabilité de la proposition, ainsi que de son apport en terme de qualité de la prestation.

L'exécution du marché

Les acheteurs publics s'engagent à :

- Favoriser la transmission dématérialisée des demandes de paiement des entreprises pour limiter la perte de temps liée aux échanges épistolaires ;
- Respecter les exigences du plan d'hygiène et de sécurité de l'opération avant le démarrage des travaux (DT, DICT, branchements ERDF, Telecom, eaux usées sur le terrain...) ;
- Inciter la maîtrise d'œuvre à :
 - prévoir la possibilité de remettre les factures contre récépissé lors des réunions de chantier afin d'en accélérer la validation ;
 - s'accorder avec les entreprises, dès les premières réunions de chantier, sur l'échéancier de transmission des demandes de paiement ;
 - s'engager sur un délai de vérification maximum de sept jours.

- Permettre une présentation plus globalisée et en pourcentage des premières situations de travaux qui nécessitent moins de vérifications ;
- Permettre aux entreprises ayant des difficultés de trésorerie de présenter leurs factures dès qu'elles sont prêtes afin qu'elles soient traitées prioritairement ;
- Mandater automatiquement les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour retard de paiement dus de plein droit, sans attendre une demande de l'entreprise ;
- Prévoir, lorsque c'est possible, des réceptions partielles de chantier afin d'accélérer la levée des garanties pour les entreprises concernées ;
- Procéder systématiquement au remboursement de la retenue de garantie, en conformité avec les délais du code des marchés publics.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- Poursuivre l'information des sous-traitants sur leurs droits, notamment le droit au paiement direct ;
- Amplifier l'information des entreprises sur la distinction entre contrats de sous-traitance et de prêt de main d'œuvre et sur les obligations et les risques qui y sont liés ;
- Inciter les entreprises à communiquer rapidement au maître d'ouvrage tous les documents nécessaires en fin de chantier afin de constituer les Dossiers des Ouvrages Exécutés.
- Rappeler aux entreprises leur obligation de transmettre régulièrement les attestations fiscales et sociales.

LA DÉTECTION ET L'ÉLIMINATION DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Les acheteurs publics s'engagent à :

- Détecter les offres anormalement basses en recourant par exemple à :
 - un faisceau d'indices tels que la présence d'un prix inférieur à un seuil défini en pourcentage par rapport à l'estimation ;
 - une alerte du maître d'œuvre dans son rapport d'analyse des offres ;
- Déclencher la procédure de demande d'explications de l'article 55 du code des marchés publics dès qu'une offre anormalement basse est suspectée ;
- Demander expressément au candidat de justifier clairement son prix et ne pas se contenter de lui demander s'il le maintient ;

- Demander au candidat des justificatifs précis et incontestables du prix tels qu'une copie d'un catalogue de fournisseur ou la décomposition d'un prix forfaitaire en nombre d'heures et quantités ;
- Ne pas hésiter à écarter une offre anormalement basse avérée lorsque les justifications apportées ne sont pas convaincantes et attestent d'un prix irréaliste ;
- S'interroger, dès qu'une offre anormalement basse est suspectée, sur leurs obligations en matière de lutte contre la fraude au travail détaché ;
- Informer toutes les entreprises non retenues, même en procédure adaptée et leur communiquer le nom de l'entreprise retenue, le montant de l'offre ou le classement des offres.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- Effectuer un signalement à l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle en matière de Lutte contre le Travail Illégal (URACLI : franch.ucrti@direccte.gouv.fr) quand sont repérées sur les chantiers des pratiques contraires à la réglementation, souvent induites par les offres anormalement basses ;
- Sensibiliser les adhérents aux risques de remettre des offres anormalement basses, tant pour l'entreprise, pour le secteur d'activité, que pour la bonne exécution du marché ;
- Former leurs adhérents à rédiger des décompositions de prix ou sous-détails de prix clairs et suffisamment détaillés, permettant aux maîtres d'ouvrage de juger du caractère anormalement bas de certains prix.

LES CLAUSES D'INSERTION

Les acheteurs publics s'engagent à :

- Consulter et travailler en amont avec les facilitateurs et les organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics, afin de définir les modalités d'exécution des clauses les plus appropriées, notamment en tenant compte du contexte économique ;
- Etre particulièrement attentifs aux caractéristiques du marché :
 - Montant des travaux ;
 - Nature des travaux ;
 - Différence d'intensité de la main d'œuvre ;
 - Technicité requise ;
 - Conditions d'exécution ;

- o Situation économique des entreprises du secteur ;
- o ...
- Privilégier l'insertion pérenne ;
- Dans le cadre d'expérimentations momentanées, prendre en compte une partie des heures effectuées par les apprentis et apprenants ;
- Favoriser la mutualisation territoriale des heures d'insertion pour une même personne, le cas échéant en lien avec les facilitateurs (conditions d'exécution des marchés) ;
- Prévoir dans le CCAP l'hypothèse de suspension ou d'annulation, en cours d'exécution du marché, de la clause d'insertion, lorsque l'entreprise est en grave difficulté (chômage partiel, procédure judiciaire ...) ;
- Tenir compte du fait qu'à compter de sa première embauche dans une entreprise, quelle que soit la nature du contrat, la personne recrutée en application d'une clause sociale d'insertion dans un marché reste éligible au dispositif des clauses sociales pour une durée de 24 mois, sous la réserve des conclusions de l'évaluation annuelle du parcours d'insertion et notamment celles relatives à ses acquis professionnels et socio-professionnels, par le dispositif territorial de gestion des clauses sociales d'insertion animé par le facilitateur et composé des organismes prescripteurs et des partenaires emploi / insertion.

Les Organisations Professionnelles s'engagent à :

- Informer les entreprises sur les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion et faire connaître les outils dont disposent les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics (GEIQ, ETTI) ;
- Participer aux comités de pilotage des clauses quand ils existent ;
- Contribuer à la bonne information des acheteurs publics et des facilitateurs sur l'activité économique, la nature des travaux, les contraintes techniques ...

Les signataires initiaux :

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N° 605
DGS/DFAJ

DEMARRAGE DE LA GESTION 2016 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le vote du budget primitif 2016 interviendra, comme vous le savez, lors de la session de mars 2016.

Dans l'attente de son adoption, il importe d'organiser le début de la gestion 2016, objet du présent rapport.

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Aux termes de l'**article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales**, l'exécution des recettes et des dépenses par l'Exécutif est réalisée après autorisation de l'organe délibérant comme suit :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement hors autorisations d'engagement

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'Exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente".

Les dépenses d'investissement hors autorisations de programme

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'Exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

"L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits."

Les dépenses à caractère pluriannuel (autorisations de programme ou d'engagement)

"Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'Exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement".

"Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus".

☞ Le remboursement de la dette

Le Département *"est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget".*

OUVERTURE DES CREDITS POUR L'EXERCICE 2016

Le vote du budget départemental s'effectuant par chapitre avec une présentation par nature, je vous propose, conformément aux dispositions réglementaires ci-avant rappelées, que l'ouverture des crédits pour 2016 s'opère :

- tant en dépenses de fonctionnement qu'en recettes, sur la totalité des crédits ouverts en 2015 sur le chapitre concerné (BP + DM hors reports),
- pour les dépenses d'investissement hors autorisations de programme, à hauteur de 25 % des crédits votés au chapitre de l'année 2015,
- pour les autorisations de programme et d'engagement, sur la base du calendrier des crédits de paiement approuvé à l'occasion de la décision modificative n°3 de 2015.

De même, je vous propose de m'autoriser, s'agissant de la gestion de la dette, à_:

- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette avant le vote du budget 2016 (montant estimé sur le premier trimestre 2016 : 3,9 M€),
- procéder au remboursement provisoire d'emprunts en phase "revolving" étant précisé que les crédits maximum nécessaires à ces opérations de gestion active de la dette sont de 27 M€ (dépenses/recettes article 16449).

L'ensemble de ces **dispositions seraient applicables tant au budget principal qu'aux différents budgets annexes** en vigueur sur l'exercice 2015 et dont les budgets primitifs 2016 seront adoptés en mars prochain.

Vous trouverez, en annexe, les montants à hauteur desquels je vous demande, sur la base de ces principes, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de l'exercice 2016 jusqu'à l'adoption du budget primitif.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET

En complément, je vous demande de bien vouloir vous **prononcer sur le principe de versement d'acompte aux associations ou autres organismes** qui en auraient besoin pour poursuivre leurs activités avant le vote du budget départemental.

A cette fin, il importe que l'Assemblée départementale :

- donne délégation à la Commission permanente pour arrêter lors de ses réunions des 14 décembre 2015 et 1^{er} février 2016, la liste limitative des bénéficiaires d'acompte et du montant d'acompte qui leur sera attribué ainsi qu'autoriser leur versement ;
- m'autorise en qualité de Présidente du Département à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je précise, enfin, que les crédits requis pour l'exécution de ces décisions devront faire l'objet d'une inscription au budget primitif 2016.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant sur la page suivante.

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

PROJET DE DELIBERATION

DEMARRAGE DE LA GESTION 2016 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental autorise la Présidente du Département du Doubs, dès le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au vote du budget primitif du budget principal du Département du Doubs, à :

- ✓ engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice 2015 pour les crédits simples tels que précisés par chapitre budgétaire dans le présent rapport et son annexe,
- ✓ engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en crédits simples dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2015 tels que précisés par chapitre budgétaire dans le présent rapport et son annexe,
- ✓ engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées par autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus dans la programmation pluriannuelle tels que précisés par programme dans le présent rapport et son annexe,
- ✓ engager, liquider et mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- ✓ procéder le cas échéant au remboursement provisoire d'emprunts revolving à hauteur maximum de 27 M€.

Les mêmes dispositions en matière de dépenses sont applicables à hauteur des chiffres indiqués dans le présent rapport, et son annexe, pour les budgets annexes :

- ✓ du Centre départemental de l'enfance et de la famille,
- ✓ du Laboratoire vétérinaire départemental,
- ✓ du magazine "Vu du Doubs",
- ✓ du Parc routier.

Préalablement au vote du budget primitif, l'Assemblée départementale :

- ✓ donne délégation à la Commission permanente pour arrêter lors de ses réunions des 14 décembre 2015 et 1^{er} février 2016, la liste limitative des bénéficiaires d'acompte et du montant d'acompte qui leur sera attribué ainsi qu'autoriser leur versement,
- ✓ autorise Madame la Présidente à signer les documents nécessaires aux versements desdits acomptes.

ANNEXE

OUVERTURE DES CREDITS POUR 2016

BUDGET PRINCIPAL

1) Dépenses de fonctionnement (ouvertes à hauteur des crédits inscrits l'année précédente, hors reports) :

• Chapitre 011	Charges à caractère général	53 945 525 €
• Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	94 393 489 €
• Chapitre 014	Atténuation de produits	4 885 545 €
• Chapitre 015	Revenu minimum d'insertion	39 230 €
• Chapitre 016	Allocation personnalisée d'autonomie	50 170 000 €
• Chapitre 017	Revenu solidarité active	73 992 370 €
• Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	182 600 366 €
• Chapitre 6586	Frais de fonctionnement du groupe d'élus	292 200 €
• Chapitre 66	Charges financières	9 948 000 €
• Chapitre 67	Charges exceptionnelles	182 100 €

2) Dépenses d'investissement :

Crédits de paiement gérés en autorisations de programme (ouverts à hauteur des prévisions de programmation pluriannuelle) :

• Développement territorial	12 919 296 €
• Économie	880 677 €
• Infrastructures	2 590 000 €
• Aménagement numérique et TIC	3 143 110 €
• Collèges	9 790 000 €
• Moyens des services (bâtiments et informatique)	3 924 600 €
• Patrimoine culturel	1 360 000 €

Dépenses d'investissement gérées en crédits simples (ouvertes à hauteur du quart des crédits de l'année précédente, hors reports) :

• Chapitre 010	Investissement insertion	12 500 €
• Chapitre 018	Investissement Revenu Solidarité Active	1 250 €
• Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	606 360 €
• Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	157 319 €
• Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 442 675 €
• Chapitre 21	Immobilisations corporelles	829 400 €
• Chapitre 27	Autres immobilisations financières	519 600 €
• 4581353	Véloroute (hors AP)	37 500 €

BUDGETS ANNEXES

Centre départemental de l'enfance et de la famille (Crédits de fonctionnement ouverts à hauteur des crédits inscrits l'année précédente) :

- Chapitre 011 Dépenses afférentes à l'exploitation 475 963 €
- Chapitre 012 Dépenses afférentes au personnel 4 762 642 €
- Chapitre 016 Dépenses afférentes à la structure 669 570 €

Vu du Doubs (Crédits de fonctionnement ouverts à hauteur des crédits inscrits l'année précédente) :

- Chapitre 011 Charges à caractère général 737 000 €
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés 73 500 €

Laboratoire vétérinaire départemental

Crédits de fonctionnement ouverts à hauteur des crédits inscrits l'année précédente :

- Chapitre 011 Charges à caractère général 465 471 €
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés 723 700 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 1 250 €
- Chapitre 66 Charges financières 10 920 €

Crédits d'investissement ouverts à hauteur du quart des crédits de l'année précédente :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 4 497 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles 12 497 €

Les crédits nécessaires au remboursement en capital de la dette sur le budget annexe du L.V.D. sont estimés à 27 605 € jusqu'au vote du budget primitif 2016.

Parc routier du Doubs

Crédits de fonctionnement ouverts à hauteur des crédits inscrits l'année précédente :

- Chapitre 011 Charges à caractère général 6 517 596 €
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés 1 893 705 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles 3 200 €

Crédits d'investissement ouverts à hauteur du quart des crédits de l'année précédente :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles 557 021 €

Conseil départemental du Doubs

REUNION DU 14 DECEMBRE 2015

N°606
DGS/DFAJ

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE 2015 RAPPORT GENERAL

Sommaire

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL	2
INTRODUCTION	5
I – PRESENTATION GENERALE	7
II – INSCRIPTIONS EN DEPENSES/RECETTES.....	8
III – AJUSTEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT.....	16
IV – INDEMNITE DE CONSEIL DU PAYEUR DEPARTEMENTAL	18
PROJET DE DELIBERATION - DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2015 - RAPPORT GENERAL	19
PROJET DE DELIBERATION - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE.....	20
TABLE DES ANNEXES	21

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

	B.P.+ DM1 2015	Reports de crédits	DM2 2015	DM3 2015
Investissement				
SOLIDARITES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INSERTION	671 000,00 €	95 315,11 €	67 000,00 €	17 400,00 €
JEUNESSE SPORTS, CULTURE	194 000,00 €	100 993,94 €	0,00 €	0,00 €
APPUI AUX TERRITOIRES	27 415 231,87 €	2 068 043,07 €	32 250,00 €	1 002 476,37 €
ROUTES ET INFRASTRUCTURES	26 524 500,00 €	4 000 611,55 €	-15 000,00 €	240 000,00 €
EDUCATION, PATRIMOINE, TRANSPORTS	22 904 800,00 €	2 007 828,32 €	-126 898,00 €	620,00 €
FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES	265 532,00 €	0,00 €	-59 955,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE	2 096 500,00 €	1 076 723,59 €	-1 000,00 €	163 000,00 €
AUTRE	7 000,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL HORS DETTE ET RESULTAT	80 078 563,87 €	9 349 515,58 €	-103 603,00 €	1 423 496,37 €
dette	15 348 000,00 €			
résultat	34 870 589,40 €			
Total INVESTISSEMENT	130 297 153,27 €	9 349 515,58 €	-103 603,00 €	1 423 496,37 €

	B.P.+ DM1 2015	Reports de crédits	DM2 2015	DM3 2015
Fonctionnement				
SOLIDARITES	191 204 939,00 €	416 003,49 €		-1 197 078,00 €
INSERTION	75 801 100,00 €	2 024 475,21 €	-52 000,00 €	85 600,00 €
JEUNESSE SPORTS, CULTURE	8 189 000,00 €	133 956,56 €		0,00 €
APPUI AUX TERRITOIRES	8 229 280,00 €	645 711,52 €	37 293,00 €	-28 361,37 €
ROUTES ET INFRASTRUCTURES	9 727 000,00 €	0,00 €		51 000,00 €
EDUCATION, PATRIMOINE, TRANSPORTS	43 035 100,70 €	222 140,91 €	396 879,00 €	-620,00 €
RESSOURCES HUMAINES	86 705 000,00 €	0,00 €		-103 000,00 €
FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES	31 191 321,15 €	0,00 €	187 173,00 €	418 649,29 €
INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE	5 480 800,00 €	0,00 €	1 000,00 €	-163 000,00 €
AUTRE	1 932 209,00 €	10 176,84 €		0,00 €
TOTAL HORS DETTE ET RESULTAT	461 495 749,85 €	3 452 464,53 €	570 345,00 €	-936 810,08 €
dette	10 415 000,00 €		-500 000,00 €	
provision	1 000 000,00 €		-1 000 000,00 €	512 800,00 €
Total FONCTIONNEMENT	472 910 749,85 €	3 452 464,53 €	-929 655,00 €	-424 010,08 €

TOTAL DEPENSES HORS REVOLVING	603 207 903,12 €	12 801 980,11 €	-1 033 258,00 €	999 486,29 €
OPERATIONS REVOLVING	30 000 000,00 €			
TOTAL DEPENSES (avec résultat)	633 207 903,12 €	12 801 980,11 €	-1 033 258,00 €	999 486,29 €

RECETTES

	B.P.+ DM1 2015	Reports de crédits	DM2 2015	DM3 2015
Investissement				
SOLIDARITES	-	-	-	-
INSERTION	665 000,00 €	90 315,11 €	67 000,00 €	17 400,00 €
JEUNESSE SPORTS, CULTURE	20 000,00 €		-	-
APPUI AUX TERRITOIRES	5 910 000,00 €	337 981,71 €	- 147 155,00 €	682 578,00 €
ROUTES ET INFRASTRUCTURES	721 400,00 €	910 120,50 €	92 000,00 €	40 000,00 €
EDUCATION, PATRIMOINE, TRANSPORTS	4 556 544,00 €	1 407 000,00 €	163 801,00 €	1 320,00 €
FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES	12 422 727,00 €	1 819 000,00 €	4 000 000,00 €	400 000,00 €
INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE	-		-	
AUTRE	-	-	-	
TOTAL HORS EMPRUNTS ET RESULTAT	24 295 671,00 €	4 564 417,32 €	4 175 646,00 €	1 141 298,00 €
Emprunts	32 600 000,00 €	3 000 000,00 €	- 4 000 000,00 €	
Résultat	36 655 687,66 €			
Total INVESTISSEMENT	93 551 358,66 €	7 564 417,32 €	175 646,00 €	1 141 298,00 €
Fonctionnement				
SOLIDARITES	42 557 195,00 €		179 011,00 €	- 802 822,00 €
INSERTION	2 565 000,00 €	1 252 278,70 €	10 000,00 €	45 000,00 €
JEUNESSE SPORTS, CULTURE	387 000,00 €	15 727,00 €	3 000,00 €	-
APPUI AUX TERRITOIRES	473 000,00 €	217 043,83 €	5 000,00 €	31 687,00 €
ROUTES ET INFRASTRUCTURES	642 100,00 €			59 000,00 €
EDUCATION, PATRIMOINE, TRANSPORTS	3 514 827,00 €		89 091,00 €	12 070,00 €
RESSOURCES HUMAINES	1 360 000,00 €		65 415,00 €	-
FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES	459 729 704,00 €		- 1 561 121,00 €	500 000,00 €
INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE	1 200,00 €		700,00	-
AUTRE	-			13 253,29 €
TOTAL HORS RESULTAT	511 230 026,00 €	1 485 049,53 €	- 1 208 904,00 €	- 141 811,71 €
Résultat	2 179 031,72 €			
Total FONCTIONNEMENT	513 409 057,72 €	1 485 049,53 €	- 1 208 904,00 €	- 141 811,71 €
TOTAL DEPENSES HORS REVOLVING	606 960 416,38 €	9 049 466,85 €	-1 033 258,00 €	999 486,29 €
OPERATIONS REVOLVING	30 000 000,00 €			
TOTAL RECETTES (avec résultat)	636 960 416,38 €	9 049 466,85 €	-1 033 258,00 €	999 486,29 €
TOTAL Voté (BP + reports +DM)				645 976 111,52 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Intitulé des actions	AP/AE résiduelles au 31/12/14	AP/AE inscrites au BP + DM1+ DM2 2015	DM3 2015
Autorisation de programme	149 211 939,77 €	19 979 213,56 €	900 000,00 €
Développement local	30 972 717,26 €	12 239 224,91 €	700 000,00 €
Economie	2 997 854,03 €	2 244 967,17 €	100 000,00 €
Informatique et T.I.C.	26 319 253,47 €	590 822,93 €	
Routes	19 262 941,13 €	6 079 094,02 €	100 000,00 €
Batiment	16 202 025,73 €	-169 495,20 €	
Collèges	45 348 498,29 €	-1 193 814,84 €	
Culture	8 108 649,86 €	188 414,57 €	
Autorisation d'engagement	3 214 214,58 €	351 668,92 €	200 000,00 €
Développement local	866 492,31 €	184 364,48 €	200 000,00 €
Economie	1 808,00 €	0,00 €	
Collèges	72 917,80 €	0,00 €	
TIC	1 606 789,16 €	-54 999,89 €	
Culture	666 207,31 €	222 304,33 €	
TOTAL	152 426 154,35 €	20 330 882,48 €	1 100 000,00 €

INTRODUCTION

Les efforts de gestion accomplis tout au long de l'année permettront, lors de cette décision modificative n°3, de se situer strictement dans le cadre du volume global des crédits de fonctionnement voté au budget primitif.

Comme cela avait déjà été le cas en DM1 et DM2, aucun crédit complémentaire n'est ainsi demandé dans le cadre de la DM3, et ce alors que les allocations RSA et les dépenses de protection de l'enfance continuent à augmenter à un rythme élevé.

En fonctionnement, les principaux ajustements proposés sont les suivants :

- **Allocations RSA : + 0,3 M€.** Après une stabilisation en cours d'année, le rythme d'évolution des allocations versées est reparti très fortement à la hausse sur les 2 derniers mois, laissant envisager une dépense totale pour 2015 de 66,7 M€, voire 67 M€ en cas de prolongement de la tendance (pour une inscription au BP de 66,4 M€). Ces besoins supplémentaires peuvent être financés pour 0,3 M€ par des virements de crédits opérés dans le cadre de la DM3 en provenance du budget d'insertion. Par ailleurs, et dans le cas où cet abondement se révélerait en fin d'année insuffisant, il sera possible de mobiliser les crédits disponibles en dépenses imprévues qui s'élèvent à l'issue de la DM3 à 494 538,44 € en fonctionnement.
- **Protection de l'enfance : + 0,9 M€.** L'augmentation du nombre de mineurs confiés au Département est importante (+ 90 sur l'année 2015), avec une accélération de la tendance sur les derniers mois. Les crédits supplémentaires nécessaires (+ 0,9 M€) pour assurer l'hébergement de ces mineurs sont compensés en partie par des virements de crédits de 0,4 M€ à l'intérieur même du budget de l'aide sociale à l'enfance.
- **Personnes âgées et handicapées : - 1,5 M€.** Une nouvelle réduction (après celle intervenue en DM1) des crédits nécessaires pour l'APA, la PCH et l'hébergement des personnes âgées et handicapées s'avère possible, alors même que le nombre de personnes dépendantes demeure stable, et ce grâce à une meilleure maîtrise du coût des plans d'aide. En parallèle, en recettes, une diminution des reversements de ressources des personnes âgées et personnes handicapées est constatée pour - 0,4 M€, ainsi qu'une baisse de la participation de la CNSA à la PCH (- 0,6 M€).
- **Dotation aux provisions : + 0,5 M€.** Au regard des difficultés rencontrées par la SEM Futura, au capital de laquelle le Département a une participation de 641 000 €, il est proposé de constituer une provision pour dépréciation d'actifs à hauteur de 80 % du montant des titres détenus par la collectivité.

La présente décision modificative intègre par ailleurs, toujours en section de fonctionnement, les inscriptions suivantes :

- + 0,1 M€ en crédits de paiement au titre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, s'appuyant sur la création également en DM3 d'une autorisation d'engagement de 0,2 M€ (sur la base d'un co-financement pour moitié par la Région) ;
- + 0,1 M€ à l'EPCC de la Saline d'Arc et Senans pour le lancement de la résidence d'artistes de Jordi SAVALL ;
- + 0,2 M€ au titre du transport des élèves handicapés, compte tenu d'un allongement et d'une plus grande complexité des circuits de transport ;
- ainsi qu'une réévaluation des recettes de taxe d'aménagement de 0,5 M€.

En investissement, l'objectif demeure identique aux précédentes décisions modificatives, à savoir viser un taux de réalisation le plus haut possible. Des transferts de crédits sont ainsi proposés, à l'occasion de cette DM3, pour s'ajuster à l'état d'avancement de chacune des opérations, tout en réallouant des crédits au titre des subventions aux communes.

Des abondements de crédits sont proposés, comme suit :

- **une prolongation du plan de soutien au secteur du BTP** voté en 2014, avec un abondement complémentaire en autorisations de programme de 1,6 M€ (dont la moitié est financée par la Région), portant son montant global à 4,6 M€ sur la période 2014-2015, et une inscription de crédits de paiement à hauteur de 0,4 M€ ;
- **un abondement de 0,8 M€ des crédits dévolus aux subventions d'équipement aux communes** et groupements de communes, pour faire face aux paiements en fin d'année ;
- le respect des engagements du Département en matière d'économie, avant transfert de la compétence à la Région, avec **0,5 M€ supplémentaire au titre du portail d'aides économiques** ;
- et une participation au capital de la Société publique locale régionale pour **l'aménagement numérique**, à hauteur **de 0,2 M€** au titre de l'année 2015.

Par ailleurs, il est proposé un renforcement des crédits d'investissement sur les secteurs du patrimoine (90 K€), du réseau routier (40 K€ en dépenses / recettes), de la logistique (80 K€) et de l'informatique (163 K€).

Ces besoins sont couverts en partie par des recettes d'investissement à hauteur de 1,2 M€, avec notamment le produit de la vente des actions de Capital Investissement Franche-Comté (CIFC) pour 0,5 M€ et la participation de la Région au plan de soutien au BTP pour 0,4 M€ au titre de 2015.

I – PRESENTATION GENERALE

Le projet de décision modificative n° 3 de 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **999 486,29 € (mouvements réels)**.

Pour chacune des sections budgétaires, la ventilation des crédits est la suivante :

Projet de DM3	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 423 496,37 €	1 141 298,00 €
Section de fonctionnement	-424 010,08 €	-141 811,71 €
TOTAL	999 486,29 €	999 486,29 €

Vous trouverez en annexe n°1 le détail des propositions budgétaires de la DM3 par ligne de crédits.

Le montant disponible en dépenses imprévues à l'issue de la DM3 sera ainsi de 657 115,44 € dont 162 577 € en investissement et 494 538,44 € en fonctionnement.

Les prévisions totales pour l'année 2015 à l'issue de la DM3 (hors résultats reportés et gestion active de la dette) en mouvements réels atteignent en dépenses **615 976 111,52 €** et se répartissent comme suit :

- Budget primitif (hors revolving) :	565 381 056,00 €
- Décision modificative n°1 :	2 956 257,72 €
- Reports :	12 801 980,11 €
- Décision modificative n°2 :	-1 033 258,00 €
- Projet de décision modificative n°3 :	999 486,29 €

Avec la reprise des résultats antérieurs de 34 870 589,40 € et les opérations revolving de 30 000 000 €, les prévisions s'équilibrent en recettes et en dépenses à 645 976 111,52 €.

Les budgets annexes

- **Le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental** intègre des inscriptions de crédits qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 30 000 €.

L'augmentation de l'activité du laboratoire du fait de la réapparition de la fièvre catarrhale ovine (FCO) amène à proposer un ajustement des crédits de 30 000 €, équilibré par des recettes équivalentes.

- **Le budget annexe du Parc routier départemental** prévoit une augmentation de 80 000 € des recettes en provenance du budget principal.

Les inscriptions de crédits demandées concernent principalement la reconstitution du stock de sel pour la viabilité hivernale (+ 200 000 €). Pour équilibrer l'ensemble, des virements de crédits sont prévus, ainsi que 80 000 € de recettes supplémentaires du budget principal.

- **Le budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille** s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 34 330 €, des ajustements étant procédés entre les différentes lignes budgétaires.

II – INSCRIPTIONS EN DEPENSES/RECETTES

1. LES DEPENSES: + 999 486,29 €

⇒ **Les dépenses de solidarité sur les secteurs des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de l'insertion : - 1 094 078 €**

Au sein du pôle des solidarités, les dégagements de crédits importants sur le budget de l'autonomie (personnes âgées et handicapées) permettent de diminuer globalement les crédits de 1,2 M€, malgré une majoration de 900 000 € des crédits consacrés à la protection de l'enfance.

Par ailleurs, l'évolution plus rapide des allocations RSA sur les deux derniers mois conduit à proposer un transfert de crédits à hauteur de 283 500 € en provenance du budget d'insertion. Au-delà de cet ajustement, les éventuels besoins complémentaires de crédits en fin d'année sur le secteur des allocations RSA pourront conduire à la mobilisation des crédits votés en dépenses imprévues.

Insertion : 103 000 € (transfert du budget RH)

- **Allocations RSA : un redéploiement de crédits à hauteur de + 283 500 € au sein du budget insertion**

Rappelons que le crédit de 66,4 M€ inscrit au budget primitif de 2015 a été établi sur la base d'une hypothèse d'augmentation de 8,1 % par rapport au compte administratif 2014 (61,4 M€).

Cette estimation intégrait une évolution forfaitaire du montant de l'allocation estimée à 0,9 % au 1^{er} janvier 2015, et de 2 % au 1^{er} septembre 2015 (revalorisation intervenant pour la troisième année consécutive, dans le cadre de la revalorisation de 10 % de l'allocation sur cinq ans décidée par l'Etat). Elle correspondait ainsi à une évolution de la dépense estimée à 0,7 % par mois du RSA.

Cette estimation n'a pas été modifiée à l'occasion des DM1 et 2, du fait d'une tendance relativement proche de celle estimée au moment du budget primitif.

Les versements effectués sur les 10 premiers mois atteignent 55,2 M€, soit une augmentation de 9,1% par rapport à la même période en 2014, compte tenu d'une nette accélération de l'évolution sur les derniers mois de versement.

Les projections faites conduisent à une dépense totale sur l'année qui serait de 66,7 M€, voire 67 M€ en cas de maintien de la dynamique d'augmentation des derniers mois (hypothèse haute), avec une augmentation qui serait alors de 9,9 % par rapport à 2014.

Il est ainsi proposé de couvrir le besoin à hauteur de **283 500 €** par virement de crédits en provenance du budget d'insertion (**FDAJ - 100 000 €, contrats aidés et actions du PDI - 183 500 €**), au regard des actions réalisées à ce jour.

En cas de besoin, et si l'accélération de la hausse constatée sur les derniers mois venait à se prolonger jusqu'à la fin de l'année, le complément nécessaire sera trouvé au travers de la mobilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues.

- **Financement du CCAS de Besançon : + 103 000 € (transfert du budget RH)**

Il était prévu que le Département recrute au 1^{er} juillet 2015 six agents dans le cadre de l'internalisation du suivi des allocataires du RSA que le CCAS de Besançon assurait jusqu'alors sur son territoire.

Ces recrutements n'ayant pas pu se faire en totalité, le Département versera une subvention à hauteur de **103 000 €** au CCAS, financée par **un virement de crédit du budget de la DRH**, où étaient prévus les coûts correspondants.

- **Autres crédits d'investissement : des transferts de crédits au sein du FSL**

Des transferts de crédits sont proposés entre les différentes enveloppes du FSL (en fonctionnement - **17 400 €**) au vu des engagements pris pour permettre l'abondement des crédits réservés au financement des dépôts de garantie (en investissement **17 400 €**).

Aide sociale à l'enfance : + 475 058 €

Dans le cadre de la DM3, un renforcement des crédits consacrés au placement des enfants s'avère nécessaire à hauteur de **900 000 €**.

L'évolution du nombre d'enfants confiés au Département est en effet significative : de 1 124 à fin 2014, ce dernier est passé à 1 196 à ce jour.

La moitié des enfants accueillis en 2015 étant originaires du Doubs, cette augmentation reflète bien la tendance à la précarisation de notre société. En parallèle, une cinquantaine de mineurs isolés étrangers (MIE) ont été pris en charge par nos services, soit 11 de plus que les quotas définis nationalement.

Ces évolutions amènent à doter de façon significative les budgets consacrés aux placements en structures collectives de + 900 000 €, dont 400 000 € consacrés aux dispositifs spécifiques d'accueil des MIE (DAMIE).

A noter que depuis le début de l'année, l'augmentation du nombre d'enfants placés conduit à une majoration des crédits d'hébergement en structure d'accueil de 1,5 M€ au total, dont la moitié au titre des DAMIE.

Ces crédits complémentaires sont couverts pour partie par la diminution de deux postes de dépenses, et ce au regard des consommations constatées à ce jour (Allocations d'urgence : - **250 000 €**, Dotations aux Foyers des Jeunes Travailleurs : - **150 000 €**), ainsi que divers transferts à hauteur de - **24 942 €**.

Aide sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées : - 1 533 500 €

- **Personnes âgées : - 1 004 000 €**

Les restitutions de crédits concernent essentiellement l'APA (- 850 000 €).

Cette évolution ne traduit pas une baisse de la dépendance, mais plutôt une meilleure maîtrise du coût des plans d'aide, notamment au travers de la forfaitisation du ticket modérateur. Au regard de ces évolutions, un réajustement des prévisions de dépenses sur 2016 sera réalisé.

Les crédits d'hébergement des personnes âgées en Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont également ajustés à la baisse (- 150 000 €).

- **Personnes handicapées : - 529 500 €**

La stabilité du nombre de bénéficiaires de la PCH ainsi que la diminution du coût moyen par bénéficiaire, compte tenu de la révision des plans d'aide, permettent de dégager un volume de crédits de - 330 000 €.

Les crédits d'hébergement des personnes handicapées en établissement sont également ajustés à la baisse (- 200 000 €). Cette baisse des budgets de dépenses d'hébergement des personnes âgées / personnes handicapées s'accompagne en parallèle d'une baisse des recettes à hauteur de 400 000 €.

Autres actions de solidarité : - 138 636 €

Des restitutions de crédits au titre de la PMI sont proposées pour un total de 138 636 €.

⇒ L'appui aux territoires : 974 115 €

Les propositions d'inscription de crédits complémentaires portent principalement sur :

- **Le renforcement du plan de soutien à l'activité des entreprises du BTP : + 1,6 M€ en autorisations de programme et + 400 000 € en crédits de paiement**

Une autorisation de programme complémentaire de 1,6 M€ (co-financée pour moitié par la Région) est ouverte en DM3, dans le prolongement du plan de soutien adopté en 2014.

Les dépenses prévues se répartiront en fonction des besoins au titre des équipements communaux et des infrastructures, ainsi qu'il suit :

- OPSA (DRI) :	100 000 €
- Accessibilité des bâtiments publics :	400 000 €
- Liaisons douces :	200 000 €
- Assainissement rural :	420 000 €
- Ouvrages d'art communaux :	100 000 €
- Alimentation en eau potable :	230 000 €
- Equipements sportifs :	100 000 €
- Rénovations scolaires :	50 000 €
Total :	1 600 000 €

Cela se traduit par une inscription de 400 000 € en crédits de paiement 2015, financés par l'inscription à même hauteur en recettes d'une partie de la participation de la Région (qui est au total de 0,8 M€). Les crédits de paiement sont inscrits au projet de DM3 comme suit :

- Accessibilité des bâtiments publics :	95 000 €
- Liaisons douces :	60 000 €
- Assainissement rural :	100 000 €
- Ouvrages d'art communaux :	5 000 €
- Alimentation en eau potable :	90 000 €
- Equipements sportifs :	30 000 €
- Rénovations scolaires :	<u>20 000 €</u>
Total :	400 000 €

- **Un engagement réaffirmé du Département en soutien aux projets des communes et de leurs groupements : + 805 000 €**

Les crédits supplémentaires inscrits au projet de DM3 visent à permettre de faire face à l'ensemble des demandes de versements de subventions sur 2015, en fonction de l'état d'avancement des opérations menées par les communes et leurs groupements.

Les enveloppes consacrées aux programmes « équipements sportifs et socio-éducatifs » et « constructions publiques, patrimoine » sont particulièrement majorées (+ 500 000 €), ainsi que celle correspondant aux « projets touristiques structurants des territoires » (+ 305 000 €) avec notamment le financement de la piscine de Malbuisson.

- **Le respect des engagements du Département en matière d'économie : + 450 000 €**

Dans le cadre des engagements pris par le Département au titre du portail d'aides économiques, 450 000 € de crédits supplémentaires d'aides sont inscrits en DM3 de 2015.

- **Un plan de soutien exceptionnel aux agriculteurs : + 100 000 €**

Une autorisation d'engagement de 200 000 € est ouverte en DM3 pour soutenir les exploitations agricoles victimes de la sécheresse de l'été, la Région venant cofinancer ce plan à hauteur de 100 000 €.

En crédits de paiement 2015, 100 000 € sont prévus à l'occasion de ce projet de DM3.

Précisons que l'ensemble de ces crédits supplémentaires sont couverts partiellement par des virements de crédits à hauteur de - **780 885 €**, notamment au titre des aides au logement (- 550 000 €) compte tenu du niveau actuel de consommation des crédits.

⇒ **Routes et infrastructures : + 291 000 €**

- **Aménagement numérique : + 200 000 €**

La création d'une Société Publique Locale (SPL), dénommée « Bourgogne-Franche-Comté Numérique » rassemblant, dans un premier temps, les Départements de la Côte-d'Or, du Jura, de l'Yonne et de la Saône-et-Loire ainsi que les syndicats mixtes Nièvre Numérique et SMIX Doubs Très Haut Débit, implique une participation de la collectivité à hauteur de 400 000 €.

L'objectif est la mise en commun des réseaux très haut débit des 8 départements de la Région Bourgogne Franche-Comté, la SPL ayant pour mission la commercialisation et l'exploitation technique du réseau THD.

Le Département participe à cette création au travers du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, par un abondement de 200 000 € en subvention d'investissement en DM3 au titre de 2015 (sachant que les 200 000 € restants seront versés ultérieurement).

- **Maintenance et niveau de service : + 91 000 €**

Une inscription complémentaire de crédits est proposée en investissement à hauteur de 40 000 € sur les « Enveloppes territoriales pour le réseau de desserte », et en fonctionnement à hauteur de 51 000 € au titre de l'entretien et l'exploitation. Ces ajustements de crédits sont équilibrés par des recettes complémentaires.

⇒ **Education, patrimoine et transports : /**

- Patrimoine :

Les ajustements de crédits correspondent à un transfert de crédits de 90 000 € des travaux d'entretien des centres routiers vers les bâtiments administratifs (ravalement des façades de La Clairière, Site Gay Lussac, MDPH, Fort Griffon).

- Transports :

Un crédit complémentaire de 217 000 € s'avère nécessaire pour les transports individualisés, financé par transferts de crédits au niveau du budget Transports.

Je rappelle que le budget total consacré aux transports individualisés s'élève à 2,1 M€ et concerne 400 élèves handicapés.

La majoration de crédits proposée en DM3 est liée à une augmentation des kilomètres parcourus dans le cadre de ces circuits, sachant que les effectifs 2015 demeurent stables.

⇒ **Jeunesse, sports et culture : /**

Un crédit de 100 000 € est intégré au projet de DM3 pour attribuer une subvention complémentaire à l'EPCC de la Saline d'Arc-et-Senans, dans le cadre de la préparation de la saison 2016 de la résidence d'artiste de Jordi SAVALL.

Un budget total de 450 000 € est prévu pour cette première saison, dont le Département financera 100 000 € aux côtés du Ministère de la culture (200 000 €) et de la Région (50 000 €). Le plan de financement est complété par une action de mécénat de la SACEM (50 000 €) et des recettes de billetterie et de frais de stage (50 000 €).

Le versement de la participation du Département dès 2015 permet d'engager dès à présent certaines dépenses de préfiguration.

Ces crédits supplémentaires sont équilibrés par une reprise sur d'autres enveloppes, notamment les frais de transports d'œuvres du Pôle muséal Courbet.

⇒ **Logistique et Informatique : /**

Des crédits supplémentaires d'investissement sont intégrés au projet de DM3 à hauteur de 163 000 €, équilibrés par une diminution équivalente des crédits de fonctionnement.

- Informatisation des communes : 53 000 € sont nécessaires pour acquérir les dernières licences E-magnus,
- Acquisition de copieurs à l'issue de la période de location : 10 000 € (en vue de faire des économies en fonctionnement en 2016),
- Remplacements de serveurs et pare-feu : 100 000 €,
- Acquisition de véhicules : 80 000 € dans le cadre de la poursuite de la stratégie d'achats, en vue de réaliser des économies en fonctionnement en 2016,
- Redéploiement de crédits d'investissement sur différentes enveloppes : - 80 000 €.

En parallèle, les crédits de fonctionnement sont diminués de 163 000 €, notamment sur les enveloppes d'assistance et de téléphonie.

⇒ **Frais de personnel : - 103 000 € (crédits transférés)**

Aucun crédit supplémentaire n'est sollicité au titre des ressources humaines.

Seuls des transferts de ligne à ligne sont nécessaires entre chapitres budgétaires, ainsi que le virement de crédits de 103 000 € cité ci-avant à destination de la Direction de l'Insertion pour le financement des postes au CCAS de Besançon.

⇒ **Dotation aux provisions : + 512 800 €**

Le Département dispose d'une participation de 641 000 € au capital de la Société d'économie mixte FUTURA.

Cette SEM a pour mission de permettre le développement de projets innovants dans le secteur automobile au travers du portage d'un centre d'essais et de modélisation de la boucle d'air situé à Etupes.

Les difficultés de la société R&D Moteurs, principal client de la SEM, font peser de fortes incertitudes sur l'avenir économique de la SEM elle-même. C'est pourquoi, sans préjuger de l'avenir de cette société, il est proposé de provisionner à hauteur de 80 % le risque d'une perte sur la participation du Département, soit 512 800 €.

⇒ **Admissions en non-valeurs : + 8 510 €**

Pour assurer le financement des admissions en non-valeurs qui seront présentées en Commission permanente du 14 décembre 2015, il est proposé d'abonder les crédits correspondants à hauteur de 8 510 €.

⇒ **Dépenses imprévues : + 410 139,29 €**

Cette majoration des dépenses imprévues permettra de faire face aux besoins complémentaires, notamment pour un éventuel financement des allocations RSA.

2. LES RECETTES: + 999 486,29 €

⇒ **Personnes âgées et personnes handicapées : - 802 822 €**

- **Dotation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - CNSA (fonds de financement de l'APA) : - 623 943 €**

Le produit encaissé par le Département au titre du fonds de financement de l'APA est nettement inférieur au montant perçu en 2014, sur la base duquel avait été déterminé le budget 2015 (15,2 M€). La répartition de ce fonds se fait sur différents critères (versements APA, potentiel fiscal, etc.), ce qui en rend la prévision difficile. Les recettes prévues à ce titre doivent donc être revues à la baisse de - **623 943 €**.

- **Reversement des ressources déductibles : - 400 000 €**

Les crédits prévus pour le reversement de ressources des personnes âgées et handicapées accueillies en établissements doivent être diminuées de - **400 000 €**. Cette baisse est le corollaire des diminutions de crédits proposés sur les dépenses d'hébergement des personnes âgées / personnes handicapées. En effet, le Département procède à une récupération auprès des personnes accueillies d'une partie des coûts d'hébergement par prélèvement sur leurs ressources.

- **Autres recettes PA/PH : 221 121 €**

Il s'agit notamment des reversements sur prestations et de la réévaluation de la participation de la CNSA à la PCH.

⇒ **L'appui aux territoires : + 714 265 €**

- Vente des actions détenues par le Département dans la structure « Capital Investissement Franche-Comté » (CIFC) : **544 095 €** (décision de la Commission permanente du 26/10/2015).
- Remboursement OSEO : **96 883 €** correspondant au solde de la convention relative au Fonds régional d'innovation (FRI-1) signée le 05/12/2008 avec la Région et BPIFrance.
- Cofinancement de la Région au plan de soutien aux agriculteurs : **100 000 €**.
- Autres recettes : - **26 713 €**, avec notamment l'annulation d'une recette attendue de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre d'une étude sur la mutualisation de l'alimentation en eau potable (AEP).

⇒ **Le plan de soutien au BTP : + 400 000 €**

Ces recettes supplémentaires correspondent au cofinancement de la Région, dont 400 000 € devraient être versés en 2015, sur un total de 800 000 €. Le complément sera inscrit au BP 2016.

⇒ **La taxe d'aménagement : + 500 000 €**

Au vu des encaissements constatés à fin octobre de 1,8 M€, déjà supérieurs au montant prévu au BP (1,7 M€), une inscription complémentaire de 0,5 M€ de recettes de taxe d'aménagement est proposée.

⇒ **Les autres recettes**

Des inscriptions de recettes supplémentaires sont par ailleurs proposées dans le cadre de la DM3, venant équilibrer des demandes de crédits en dépenses.

- Insertion : **45 000 €** au titre des recouvrements d'indus sur le RSA, et **17 400 €** de recettes d'investissement.
- Routes et infrastructures : **40 000 €** en investissement et **59 000 €** en fonctionnement, résultat d'actualisations négatives sur les marchés.
- Education et Patrimoine : **13 390 €** au titre notamment des reversements sur les services de restauration.
- Communication : **13 253,29 €**, au titre en particulier de produits exceptionnels de vente de livres.

III – AJUSTEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

La procédure de suivi pluriannuel des crédits est un outil de gestion qui permet à la collectivité de se prononcer sur des opérations qui nécessitent une programmation sur plusieurs exercices. C'est un instrument de planification qui concilie les exigences techniques (nécessité de procéder à des engagements juridiques sur plusieurs années) et le principe d'annualité des inscriptions budgétaires.

Ce dispositif a pour avantage de donner une meilleure lisibilité du coût global des opérations à caractère pluriannuel, et d'améliorer le taux de consommation des crédits annuels.

Le détail des autorisations de programmes et d'engagement figure en annexe n°2.

	AP/AE résiduelles 31/12/2014	TOTAL AP/AE en 2015	Crédits de paiement			
			Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	suivants
Autorisations de programme	149,212 M€	20,879 M€	52,444 M€	34,608 M€	22,888 M€	60,152 M€
Autorisations d'engagement	3,214 M€	0,552 M€	0,833 M€	0,978 M€	0,822 M€	1,132 M€
TOTAL	152,426 M€	21,431 M€	53,277 M€	35,586 M€	23,710 M€	61,284 M€

⇒ Les autorisations de programmes et d'engagement

Dans le cadre de la DM3, il est proposé d'augmenter le montant des autorisations de programme de **0,9 M€**, portant leur montant total à **170,1 M€** à la fin 2015.

Ces enveloppes supplémentaires concernent :

- la prolongation du plan de soutien au secteur du BTP voté en 2014, avec un abondement complémentaire en autorisation de programme de **1,6 M€**
- un abondement de **0,5 M€** de l'enveloppe consacrée au portail d'aides économiques,
- des dégagements sur différentes enveloppes consacrées au développement territorial, à hauteur de – **1,2 M€** au total, en fonction de l'état d'avancement des différentes opérations.

Autorisations de programme (Montants en K€)	AP résiduelles 31/12/2014	BP 2015+DM 1	DM 2 / 2015	DM 3 / 2015	TOTAL AP
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	30 973	12 239	0	700	43 912
ECONOMIE	2 998	2 245	0	100	5 343
INFRASTRUCTURES	19 263	6 079	0	100	25 442
Aménagement infrastructures structurantes	13 262	3 357	0	0	16 619
Maintenance et services	3 476	200	0	0	3 676
Plan de soutien et interventions partenariales	2 524	2 522	0	100	5 147
T.I.C. - AMENAGEMENT NUMERIQUE	24 866	0,00	0	0	24 866
COLLEGES	45 348	-1 194	0	0	44 155
MOYENS LOGISTIQUES ET INFORMATIQUES	17 656	421	0	0	18 077
PATRIMOINE CULTUREL ET MEDIATHEQUE	8 109	188	0	0	8 297
TOTAL	149 212	19 979	0	900	170 091

Par ailleurs, une autorisation d'engagement est ouverte à hauteur de **0,2 M€** pour soutenir les exploitations agricoles victimes de la sécheresse. A l'issue de la DM3, le montant total des AE est alors de 3,8 M€.

Autorisations d'engagement (Montants en K€)	AE résiduelles 31/12/2014	BP + DM1 2015	DM 2 / 2015	DM 3 / 2015	TOTAL AE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	866	184	0	200	1 251
ECONOMIE	2	0	0	0	2
T.I.C.	73	0	0	0	73
COLLEGES	1 607	-55	0	0	1 552
CULTURE	666	222	0	0	889
MOYENS DES SERVICES	0	0	0	0	0
TOTAL	3 214	352	0	200	3 766

⇒ Les crédits de paiement

Dans le cadre de la DM3, les ajustements proposés amènent à renforcer au global les crédits de paiement 2015 de 1 M€, avec notamment :

- 0,55 M€ sur le développement territorial (plan de relance du BTP et abondement des crédits d'aide aux communes)
- 0,45 M€ sur l'économie (portail d'aides).

Ce renfort amène le montant total des crédits de paiement pour 2015 à 52,4 M€, soit un taux de couverture des AP par les crédits de l'année de 30,8 %.

Crédits de paiement relatifs aux AP (en K€)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercices suivants
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	22 256	12 919	6 890	1 846
ECONOMIE	3 837	881	470	156
INFRASTRUCTURES	6 152	2 590	3 050	13 650
Aménagement infrastructures structurantes	1 666	860	2 010	12 083
Maintenance et services	725	1 000	1 000	951
Plan de soutien et interventions partenariales	3 760	730	40	617
T.I.C.	3 318	3 143	3 105	15 299
COLLEGES	13 677	9 790	2 635	18 053
MOYENS LOGISTIQUES ET INFORMATIQUES	2 096	3 925	5 478	6 579
PATRIMOINE CULTUREL ET MEDIATHEQUE	1 109	1 360	1 260	4 568
TOTAL	52 444	34 608	22 888	60 152

Les crédits de paiement 2015 sur les autorisations d'engagement sont renforcés de 0,1 M€ au titre du plan de soutien aux agriculteurs. Le montant des CP 2015 s'élève alors à 0,8 M€, et le taux de couverture des AE par les crédits de l'année s'élève à 22,1%.

Crédits de paiement relatifs aux AE (en K€)	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Exercices suivants
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	345	536	286	83
ECONOMIE	0	0	0	2
T.I.C.	0	0	0	73
COLLEGES	143	169	300	939
CULTURE	345	273	236	34
MOYENS DES SERVICES	0	0	0	0
TOTAL	833	979	822	1 132

IV – INDEMNITE DE CONSEIL DU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Conformément à l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Payeurs départementaux, le Conseil départemental décide l'attribution à M. Jean-Paul PROST, Payeur départemental depuis le 17 juillet 2014, d'une indemnité de conseil, dans les conditions prévues à l'article 4 de l'arrêté susmentionné, dans la limite du taux maximum, et ce pour la durée du mandat de l'Assemblée délibérante.

Cette indemnité est calculée chaque année sur la base des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années des sections d'investissement et de fonctionnement de la collectivité, à l'exception des opérations d'ordre. Le montant précis de cette indemnité sera notifié annuellement au Payeur départemental sur décision de la Présidente du Département.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les projets de délibération figurant sur les pages suivantes.

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN



PROJET DE DELIBERATION - DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2015 - RAPPORT GENERAL

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Arrête le volume global de la décision modificative n°3 de 2015 du Département à + 999 486,29 € en mouvements réels, reports compris,
 - soit + 1 423 496,37 € de dépenses d'investissement et – 424 010,08 € de dépenses de fonctionnement ;
 - et + 1 141 298 € de recettes d'investissement et – 141 811,71 € de recettes de fonctionnement ;
- Approuve les ajustements de crédits pour le budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille sans incidence sur la subvention d'équilibre ;
- Approuve les virements de crédits au budget annexe du Parc routier du Doubs, et l'inscription d'une recette supplémentaire de 80 000 € en fonctionnement ;
- Approuve les ajustements de crédits pour le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental sans incidence sur la subvention d'équilibre ;
- Approuve, au niveau du chapitre, pour chacune des sections, les inscriptions de dépenses et de recettes, telles qu'elles figurent dans le document budgétaire ;
- Approuve le montant disponible sur la ligne "dépenses imprévues" de 657 115,44 € pour l'exercice en cours, dont 162 577 € en investissement et 494 538,44 € en fonctionnement ;
- Décide l'attribution à M. Jean-Paul PROST, Payeur départemental depuis le 17 juillet 2014, d'une indemnité de conseil, dans les conditions prévues à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990, dans la limite du taux maximum, et ce pour la durée du mandat de l'Assemblée délibérante ;
- Approuve la constitution d'une provision pour dépréciation d'actifs à hauteur de 512 800 € sur la participation du Département au capital de la SEM FUTURA.

PROJET DE DELIBERATION - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental, approuve :

- les ouvertures, annulations et transferts d'autorisations de programme ou d'engagement tels qu'ils sont présentés dans l'annexe du document budgétaire ;
- l'inscription des nouvelles autorisations de programme ainsi que la révision ou le dégagement des autorisations de programme et d'engagement en cours ;
- la programmation pluriannuelle des autorisations de programme et d'engagement ainsi que le calendrier des crédits de paiement tels que figurant en annexe au rapport.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Détail des propositions budgétaires par enveloppe

**Annexe 2 : Présentation des autorisations de programme et
d'engagement**

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL
DEPENSE
999 486,29
FONCTIONNEMENT
-424 010,08
POLE SOLIDARITES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6042	58	41940	PREST. SERVICES - ACCOMP. SOC.	-15 000,00
011	6042	58	43026	PREST.ACCOMP.JUDICIAIRE	-8 531,00
011	60628	51	29834	REGIE D'INTERVENT.EDUCATIVE	-2 000,00
011	60661	41	1890	MEDICAMENTS PLANIFICATION	-1 500,00
011	6068	51	26848	ACT. COLLECTIVES ENFANCE-FAMIL	-5 000,00
011	6068	51	44494	FOURNITURES ACCOMP.EDUCAT.	-3 000,00
011	6183	51	45619	FORMATION INTERINSTITUTION.	500,00
011	6183	53	26828	PLACEMENT FAMIL. FORMATION	12 000,00
011	62261	41	1913	FRAIS ANALYSES BIOLOG.MEDICALE	1 500,00
011	62268	40	36267	ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES	-10 000,00
011	62268	40	36268	PRESTATIONS INTERPRETARIAT	1 000,00
011	6227	53	4750	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	-11 000,00
011	6251	51	35910	FRAIS DEPLACEMENT ASSFAM	-50 000,00
012	6218	51	36007	FRAIS DE GARDE FORM.ASSFAM	500,00
012	64121	51	36228	REMUNERATION PRINCIPALE	-30 000,00
012	64123	51	36229	INDEMNITES D'ATTENTE	8 000,00
012	64128	51	43021	INDEMNITES DEPART RETRAITE	2 810,00
016	651141	551	47062	APA À DOMICILE PREST. CPOM	-300 000,00
016	651143	552	47058	APA ETABL.VERS. BENEFICIAIRES	-50 000,00
016	651144	553	47059	APA ETABL. APA.DOT. GLOBALE	-500 000,00
65	65111	51	1955	ALLOCATIONS D'URGENCE	-250 000,00
65	65111	51	1956	ALLOCATIONS D'HABILLEMENT	15 000,00
65	65111	51	1957	ARGENT DE POCHE	10 000,00
65	6511211	52	41835	PCH ADULTES	-250 000,00
65	6511212	52	41836	PCH ENFANTS	-80 000,00
65	651128	52	41843	ALLOC.SERVICES MENAGERS	500,00
65	6512	51	51003	CHEQUES ACCOMP PERSONN.	7 000,00
65	6522	53	47045	FRAIS PLACEMENT FAMILIAL PA	-5 000,00
65	6523	51	1947	FRAIS HOPITAL NAISS SS SECRET	-10 000,00
65	652413	51	47069	LIEUX DE VIE	400 000,00
65	652414	51	47074	DOTATIONS F.J.T	-150 000,00
65	652416	51	47073	ACTION EDUCATIVE MILIEU OUVERT	45 000,00
65	652418	51	47063	CENTRES EDUCATIFS	500 000,00
65	652418	51	47066	ACCUEIL FAMILIAL SPECIALISE	-40 000,00
65	65242	52	47047	FRAIS HEBERG. EN ETABL. PH	-200 000,00
65	65243	53	47050	FRAIS HEBERG PA EN EHPAD	-150 000,00
65	6568	42	26847	PARTICIPATIONS C.A.M.S.P	-6 000,00
65	6568	53	49655	EXPERIMENTATION AIDE SOIN	20 000,00
65	65734	41	36255	SUBV COM. STRUCTURES ACCUEIL	-5 000,00
65	65734	41	47275	DVLPT MODES DE GARDE CNES	-26 000,00
65	65734	41	49741	FINANCT RELAIS ASS.MAT.CCAS	2 745,00
65	65734	51	48452	SUBV. ENFANCE MAIRIE/CCAS	-4 000,00
65	65734	58	48453	SUBV.AIDES ALIMENT.CNE/CCAS	-2 400,00
65	6574	41	31060	SUBV FINANCT STRUCT.ACCUEIL	-1 000,00
65	6574	41	35905	SUBV ASS.FINCT RELAIS ASS.MAT.	1 000,00
65	6574	42	48267	SUBV.ASSOC.ACTIONS DE SANTE	-15 000,00
65	6574	50	43093	COLLOQUES - SUBVENTIONS	-3 000,00
65	6574	51	23263	SUBV. MAISONS MATERNELLES	-698,00
65	6574	51	43024	SUBV. LOGEMENT BISONTIN	-3 858,00
65	6574	51	44372	SOUTIEN ASSOC. PREVENTION	-316,00
65	6574	51	48268	SUBV. ASSOC. VOLET ENFANCE	-5 950,00
65	6574	52	48269	SUBV. ASSOC. VOLET PA/PH	-2 300,00
65	6574	53	44394	SUBV.CNSA AIDE DOMICILE SAAD	-20 000,00
65	6574	58	48266	SUBV.ASSOC.AIDE ALIMENTAIRE	-29 200,00
65	65821	51	1941	SUBVENTION D'EQUILIBRE CDE	21 120,00
					-1 197 078,00

DIRECTION DE L'INSERTION

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
015	6541	548	37834	ADMISSIONS NON VALEUR RMI	-15 000,00
015	6542	548	47253	CREANCES ETEINTES RMI	5 000,00
017	6288	568	44371	PACTE TERRIT. PR L'INSERTION	-31 600,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

017	65171	567	43244	RSA - ALLOC. FORFAITAIRES	483 500,00
017	65172	567	43245	RSA - ALLOC.FORFAIT.MAJOREES	-200 000,00
017	6541	568	44406	ADMISSIONS NON VALEUR RSA	-15 000,00
017	65661	564	42991	CUI-CONTRAT ACCOMP EMPLOI	15 000,00
017	65661	564	47271	EMPLOIS AVENIR SECT.PUB.ASS.	-30 000,00
017	65662	564	42990	CUI - CONTRAT INITIAT. EMPLOI	-50 000,00
017	65662	564	47272	EMPLOIS AVENIR SECT MARCH.	-10 000,00
017	6568	568	48462	ACCOMPAGNEMENT PAR CCAS	103 000,00
017	65734	564	50758	FSE - PEEI - ACTION 2015	102,26
017	6574	562	43196	SUBVENTIONS ASSOC. SANTE	-18 000,00
017	6574	564	43198	SUBV.ENTREPRISES INSERTION	1 600,00
017	6574	564	43200	SUBV.CREATIONS ENTREPRISES	-20 000,00
017	6574	564	45827	PTI - ACTION VELOGARDES	-8 000,00
017	6574	564	48463	SUBV.INTERC.INSERT.PROF	-10 000,00
017	6574	564	49640	INSERTION SOCIOPROFESSION.	-22 500,00
017	6574	564	49731	FSE -ACI TRI-2SEM 2014 AN 2015	109 286,82
017	6574	564	50755	FSE-DEVLPT 25-2 S 2014 AN 2015	-26 020,26
017	6574	564	50756	FSE-PS25-VELOGARDES-2014/15	8 150,69
017	6574	564	50757	FSE - SUBV GLOBALE 2015	-782 822,72
017	6574	564	50893	FSE-ACI JARDINS COC. 2 S14 A15	42 713,64
017	6574	564	50894	FSE-ACI ERIGE 2 SEM 14 AN 2015	39 310,78
017	6574	564	50895	FSE- ACI JARD.IDEES 2S14 AN 15	56 206,04
017	6574	564	50896	FSE -ACI FRIPVIE-2SEM 14 AN 15	3 610,74
017	6574	564	50898	FSE-ACI FER ENSEMB. 2S14 A15	9 430,61
017	6574	564	50899	FSE - ACI ADDSEA - 2 S 14 A15	91 754,78
017	6574	564	50900	FSE - API 25 - ANNEE 2015	105 012,55
017	6574	564	50901	FSE - ACI ABAPE - ANNEE 2015	52 535,56
017	6574	564	50902	FSE-ACI QUART S FERJ 2S14 A15	64 515,74
017	6574	564	50905	FSE-AI TRAVAIL.ENSEM.2S14 A15	-37 638,00
017	6574	564	50907	FSE - AI INTERMED - ANNEE 2015	-50 000,00
017	6574	564	50908	FSE - AI FEMMES ACT. 2S14 A15	-3 326,60
017	6574	564	50909	FSE - EI BATI EMPLOI -2S14 A15	-11 918,90
017	6574	564	50910	FSE - EI ENVIE 2E FC- 2S14 A15	-5 305,80
017	6574	564	50913	FSE - EI ENVIE FC-2 S 14 AN 15	5 375,97
017	6574	564	50914	FSE - EI IDE - 2 SEM 14 AN 15	-2 953,36
017	6574	564	50915	FSE-CIDFF-2S14 AN15 DOS 3292	-114 154,83
017	6574	564	50916	FSE-ACIAG CONT.CHOM.2S14 A15	-9 930,56
017	6574	564	50918	FSE-MJC-CS PALENTE 2S14 1S15	-629,74
017	6574	564	50920	FSE-ST VIT INFORMAT. - AN 2015	14 024,85
017	6574	564	50922	FSE-ASEA NORD FC-2SEM 14 A15	5 941,19
017	6574	564	50978	FSE-CIDFF-2S14 AN15 DOS 3592	0,00
017	6574	564	50980	FSE-POINFORE-AN 15-DOS 3964	0,00
017	6574	564	50981	FSE-POINFORE-AN 15-DOS 4532	0,00
017	6574	564	50983	FSE-HD REPASSAGE-ANNEE 2015	26 386,18
017	6574	564	50984	FSE - CDEI - ANNEE 2015	294 477,61
017	6574	564	51012	FSE - EI TRI 2015	33 006,61
017	6574	564	51015	FSE-BLANCHIS. J. EUDES 2015	35 387,10
017	6574	564	51020	FSE-2 S 14 - AN 15 JUL. JAVEL	0,00
017	6574	564	51021	FSE-AN.2015-LA RESSOURCERIE	18 941,39
017	6574	564	51034	FSE - FRIPVIE FDIAE-A15 D.5776	28 529,66
017	6577	568	50880	REMISES GRACIEUSES RSA	10 000,00
017	673	568	44407	TITRES ANNUL/EXERC ANTE.RSA	25 000,00
65	6556	58	50883	FONDS D' AIDE AUX JEUNES	-100 000,00
65	65734	72	48471	FSL AIDE MAINTIEN ANR-P CNES	12 000,00
65	65734	72	48472	FSL FAI RELOGT ANR - P CNES	-3 000,00
65	65734	74	37772	COHESION SOCIALE - PUBLIC	-4 900,00
65	65736	72	48464	FSL MAINTIEN ANR -P BAILLEURS	-20 000,00
65	65736	72	48465	FSL FAI REL. ANR-P BAILLEURS	10 000,00
65	65738	72	6206	PARTICIPATION F.A.A.D.	-23 000,00
65	6574	71	37771	COHESION SOCIALE - PRIVE	4 900,00
65	6574	72	45613	FSL AIDE AU MAINTIEN ANR - PR	-15 000,00
65	6574	72	45615	FSL FAI RELOGEMENT ANR - PR	-13 400,00
65	6574	72	45622	FSL FAI INSTALLATION ANR - PR	12 000,00
65	6574	72	50999	PARTICIPATION F.A.A.D.	23 000,00
67	673	548	37910	ANNUL.TITRES EXERC. ANT. RMI	-10 000,00
					85 600,00

DIR. JEUNESSE SPORTS, CULTURE

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

011	6042	314	42998	CATALOGUE	-20 000,00
011	60623	311	44422	BOISSONS FLAGEY	1 000,00
011	60623	311	44423	ALIMENTATION FLAGEY	-1 000,00
011	6068	311	43136	OBJETS PROMOT. FLAGEY	-1 400,00
011	6068	314	43275	ACHATS DROITS IMAGE REPROD	-500,00
011	6156	314	49648	MAINTENANCE DIVERS MATERIELS	500,00
011	616	314	48248	PRIMES D ASSURANCES	-5 000,00
011	6182	311	45692	DOCUMENT.LIBRAIRIE FLAGEY	1 400,00
011	6241	314	41802	TRANS.OEUVRES MUS COURBET	-60 000,00
65	65734	311	3850	SOUTIEN ARTS VIVANTS CNES	30 000,00
65	65734	311	3937	AIDE ENSEIGNEMENT MUSICAL COM.	-7 000,00
65	65734	32	3980	APPRENTIS.NAT. ECOLES COLL	-1 000,00
65	65734	32	48477	C.T.J. COMMUNES COM COM	-15 000,00
65	65736	311	49766	SOUTIEN ARTS VIVANTS EPIC	-30 000,00
65	65736	311	50998	AIDE ENSEIGNT MUSICAL EPIC	7 000,00
65	65736	312	49681	SUBVENTION EPCC SALINE	100 000,00
65	65738	32	51019	SOUTIEN EVENEMENT SPORTIF	1 000,00
65	6574	32	35626	APPRENTISSAGE NATATION ASS	1 000,00
65	6574	32	44374	SOUTIEN EVENEMENT.SPORTIF	-1 000,00
					0,00

DEVELPT, APPUI AUX TERRITOIRES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6041	738	39321	TA PRIVE PARTENARIAT BIODIVERS	-4 420,00
011	6042	61	4853	FRAIS ANALYSES SATÈSE	-4 000,00
011	6042	61	20725	SUIVI DE QUALITE COURS D'EAU	-70 000,00
011	6042	71	44514	AUTOSURVEILLANCE AUX COMMUNES	-5 000,00
011	6042	72	50832	ANIMATION PDH	-10 000,00
011	61523	738	31104	TA CG ENTRETIEN ENS	2 000,00
011	61523	738	47023	TA CG ENTRETIEN SENTIERS PDIPR	4 543,63
011	617	0202	48360	ETUDES THEMATIQUES INSEE	-5 000,00
011	62268	928	14811	REMUNER.SAFER CONVENTION/DPT	-10 000,00
011	6236	738	31105	TA CG COMMUNICATION ENS	500,00
011	6281	928	49710	ADHESION A ASSOC. AGRICOLocal	-7 000,00
65	6541	01	47091	CREANCES IRRECOUVRABLES PH	12 835,00
65	6542	01	47261	CREANCES ETEINTES P.HONN.	680,00
65	6561	71	28879	PART. SMIX AIRE URBAINE 2000	-29 500,00
65	6561	738	45667	TA PART. FCT. SMIX MIL. AQUA	3 000,00
65	65738	928	50955	AIDE FCT ORG. AGRICO. - PUBLIC	15 000,00
65	65738	928	50956	APPUI CONSEILS AGRIC. PUBLICS	-3 500,00
65	6574	738	41772	TA ACTIONS SENSIB. ENS. PRIVES	13 000,00
65	6574	928	1760	ORGANISMES A VOCATION AGRICOLE	-35 000,00
65	6574	928	4097	PRIME ABATT RAISON SANITAIRE	3 500,00
65	6574	928	51031	15/PLAN DE SOUTIEN SECHERESSE	100 000,00
					-28 361,37

DIR. ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	60628	622	45545	AUTRES FOURNITURES VH	-15 000,00
011	60631	621	48278	ENTRETIEN RADARS PEDAGO	-10 000,00
011	60633	622	45823	FOURNITURES DE VOIRIE VH	50 000,00
011	61523	621	45534	ENTRETIEN DE LA VOIRIE	61 000,00
011	61523	622	45543	ENT VOIRIE VH	-30 000,00
011	61558	622	45892	ENTRETIEN CENTRALES A SAUMURE	-5 000,00
					51 000,00

EDUC.PATRIMOINE ET TRANSPORTS

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6042	81	43286	COMM. TRANSPORTS VOYAGEURS	-5 000,00
011	6042	81	50845	TVAUX PARC ROUTIER PT INFO	-5 000,00
011	61522	0202	36082	TRAVAUX ENTRET. BATIMENTS DPT	30 000,00
011	61522	221	4121	ENTRETIEN BATIMENTS COLLEGES	30 000,00
011	61522	221	49536	ENTRET INST GENIE CLIM COLLEGE	10 000,00
011	6156	0202	36076	CONTRATS MAINTENANCE BAT. DPT	-55 000,00
011	6156	221	48250	MAINTENANCE COLLEGES DPT	-20 000,00
011	6231	0202	36630	FRAIS D'ANNONCES ET INSERTION	5 000,00
011	6231	80	28400	FRAIS D'ANNONCES LEGALES	-22 000,00
011	6236	80	41886	PUBLICATION DIV TRANSPORTS	-40 000,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

011	6245	81	3295	TRANSP.SCOLAIRES ELEVES HANDI.	217 000,00
011	6245	81	4039	TRANSPORTS SCOLAIRES	-50 000,00
011	6245	81	4041	VERSEMENTS AUX FAMILLES	-8 000,00
011	6281	81	47154	COM DEPOSIT.BILLETERIE	-2 000,00
65	6513	28	1195	BOURSES DEPT. D'ETUDES	-900,00
65	6513	28	3188	BOURSES CLASSES DECOUVERTE	-250,00
65	6513	28	40664	CANTINE POUR TOUS	26 000,00
65	65511	221	36628	DOTAT. CDI (MOTS DOUBS)	1 330,00
65	65511	221	36749	CONTRIB. 1/2 PENSION ST VIT	-1 500,00
65	65511	221	43172	MOYENS SPECIFIQUES	-25 300,00
65	6568	81	37776	DELEGATION DE COMPETENCE	-60 000,00
65	6568	821	28399	PART FONCT BOUTIQUE GARE VIOTT	-25 000,00
					-620,00

RESSOURCES HUMAINES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6228	0201	49701	FR ETUDES FONCT ORG SERV	-3 500,00
011	6251	0201	737	FRAIS DEPLACT PERSONNEL 0201	-1 800,00
011	6251	20	35719	FRAIS DEPLACT PERSONNEL - 020	1 000,00
011	6251	60	35723	FRAIS DEPLACT PERSONNEL - 060	800,00
011	6251	80	35848	FRAIS DEPL.FORMATION - 080	500,00
011	6251	90	35849	FRAIS DEPL.FORMATION - 090	-500,00
011	637	50	39224	CONTRIB. PERSON. HANDICAPEES	3 500,00
012	6218	0201	1456	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	4 500,00
012	6218	30	45715	DRH-COURBET AUT.PERS.EXT.	-2 500,00
012	6331	50	39140	MDPH VERSEMENT DE TRANSPORT	50,00
012	6331	60	40623	DDE VERSEMENT TRANSPORT	500,00
012	6332	60	40624	DDE COTISATIONS VERS. FNAL	-500,00
012	6336	30	44433	DRH-FLAGEY COT. AU CNFPT	-100,00
012	6336	30	45718	DRH-COURBET COT. AU CNFPT	100,00
012	6336	50	39142	MDPH COTISATION CNFPT	50,00
012	6336	60	40625	DDE COTISATIONS AU CNFPT	1 000,00
012	6338	50	39143	MDPH COTIS SOLIDARITÉ AUTONOMI	-300,00
012	64111	20	35727	REMUN. PERSONNEL TIT. - 020	7 000,00
012	64111	20	39352	TOS REMU PERS TITUL	-27 580,00
012	64111	50	39144	MDPH RÉMUNÉRATION TITULAIRE	3 000,00
012	64111	70	35732	REMUN. PERSONNEL TIT. - 070	3 000,00
012	64112	0201	35735	SUPPL. FAMILIAL PERS.TIT- 0201	-800,00
012	64112	30	35737	SUPPL. FAMILIAL PERS.TIT.- 030	800,00
012	64112	50	35739	SUPPL. FAMILIAL PERS.TIT.- 050	5 000,00
012	64112	60	40628	DDE SUPPL FAMILIAL TRAITEM	-1 000,00
012	64113	0201	35744	N.B.I. PERSONNEL TIT. - 0201	-1 000,00
012	64113	30	35746	N.B.I. PERSONNEL TIT. - 030	-500,00
012	64113	50	35748	N.B.I. PERSONNEL TIT. - 050	1 500,00
012	64118	0201	35755	AUTRES INDEMNITÉS TIT. - 0201	-113 000,00
012	64118	20	39360	TOS PRIMES	-32 000,00
012	64118	30	44438	DRH-FLAGEY AUT. IND. PERS TIT	-3 000,00
012	64118	30	45723	DRH-COURBET AUT. IND. PERS T.	3 000,00
012	64118	40	35758	AUTRES INDEMNITÉS TIT. - 040	-25 000,00
012	64131	0201	4718	REMUN.PERS.NON-TITULAIRE -0201	-16 500,00
012	64131	20	35850	REMUN.PERS.NON-TITULAIRE -020	4 500,00
012	64131	20	39361	TOS REMUNERATION PERS.NON TIT	24 000,00
012	64131	30	44439	DRH-FLAGEY REM.PERS.NON TIT.	3 500,00
012	64131	30	45724	DRH-COURBET REM.PERS.NON TIT.	5 000,00
012	64131	50	35853	REMUN.PERS.NON-TITULAIRE - 050	-15 000,00
012	64131	50	39148	MDPH RÉMUNÉRATION NON TITULAIR	-2 000,00
012	64131	80	35856	REMUN.PERS.NON-TITULAIRE -080	12 000,00
012	64162	0201	48444	REMUNER PERS EMPLOIS AVENIR	-10 000,00
012	6417	0201	23397	REMUNERATION APPRENTIS 0201	5 000,00
012	6451	0201	35797	COTISATIONS URSSAF - 0201	-3 000,00
012	6451	20	35798	COTISATIONS URSSAF - 020	3 000,00
012	6451	20	39362	TOS COTISATIONS A L'URSSAF	3 500,00
012	6451	30	35799	COTISATIONS URSSAF - 030	-3 000,00
012	6451	30	44444	DRH-FLAGEY COTIS. A L'URSSAF	5 500,00
012	6451	50	35801	COTISATIONS URSSAF - 050	3 000,00
012	6451	50	39149	MDPH COTISATIONS URSSAF	-500,00
012	6451	60	35802	COTISATIONS URSSAF - 060	-3 000,00
012	6451	70	35803	COTISATIONS URSSAF - 070	2 000,00
012	6451	80	35804	COTISATIONS URSSAF - 080	1 000,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

012	6453	0201	35806	COTIS. CAISSE DE RETRAITE 0201	-20 000,00
012	6453	20	39363	TOS COTIS CAISSES DE RETRAITES	32 000,00
012	6453	30	35808	COTIS. CAISSE DE RETRAITE 030	-7 000,00
012	6453	30	45731	DRH-COURBET COT. C. DE RETR.	6 000,00
012	6453	40	35809	COTIS. CAISSE DE RETRAITE 040	-3 000,00
012	6453	50	35810	COTIS. CAISSE DE RETRAITE 050	38 500,00
012	6453	60	35811	COTIS. CAISSE DE RETRAITE 060	14 100,00
012	6453	60	40633	DDE COTIS. CAISSES RETRAITES	-21 000,00
012	6453	70	35812	COTIS. CAISSE DE RETRAITE 070	27 000,00
012	6453	90	35814	COTIS. CAISSE DE RETRAITE 090	-11 100,00
012	6454	0201	35815	COTISATIONS ASSEDIC - 0201	-1 000,00
012	6454	20	35816	COTISATIONS ASSEDIC - 020	500,00
012	6454	30	35817	COTISATIONS ASSEDIC - 030	-500,00
012	6454	30	45732	DRH-COURBET COT. AUX ASSEDIC	2 000,00
012	6454	50	35819	COTISATIONS ASSEDIC - 050	38 000,00
012	6454	50	39151	MDPH COTISATIONS ASSEDIC	-200,00
012	6454	80	35822	COTISATIONS ASSEDIC - 080	1 000,00
012	6457	0201	23398	COTIS. SOCIALES APPRENTIS 0201	800,00
012	6457	50	35888	COTIS. SOCIALES APPRENTIS -050	-800,00
012	6475	0201	527	MEDECINE DU TRAVAIL - 0201	-20 000,00
012	6488	01	48368	COMPLEMENTAIRE SANTE	-150,00
012	6488	0201	35965	AUTRES CHARGES - 0201	1 800,00
012	6488	0201	48369	COMPLEMENTAIRE SANTE	2 000,00
012	6488	20	35966	AUTRES CHARGES - 020	-1 400,00
012	6488	20	48370	COMPLEMENTAIRE SANTE	150,00
012	6488	20	48379	COMPLEMENTAIRE SANTE	80,00
012	6488	30	35967	AUTRES CHARGES - 030	-300,00
012	6488	30	45739	DRH-COURBET AUTRES CHARGES	-300,00
012	6488	30	48381	COMPLEMENTAIRE SANTE	-700,00
012	6488	40	35968	AUTRES CHARGES - 040	-100,00
012	6488	50	35969	AUTRES CHARGES - 050	-1 800,00
012	6488	50	48378	COMPLEMENTAIRE SANTE	-100,00
012	6488	60	35970	AUTRES CHARGES - 060	-1 200,00
012	6488	60	40641	DDE AUTRES CHARGES	650,00
012	6488	60	48374	COMPLEMENTAIRE SANTE	500,00
012	6488	60	48380	COMPLEMENTAIRE SANTE	-650,00
012	6488	70	35971	AUTRES CHARGES - 070	1 000,00
012	6488	70	48375	COMPLEMENTAIRE SANTE	100,00
012	6488	80	35972	AUTRES CHARGES - 080	200,00
012	6488	90	35973	AUTRES CHARGES - 090	-800,00
017	64131	566	43226	REMUN. PERS.NON TIT. RSA	-10 000,00
017	6451	566	43227	COTISATIONS A L'URSSAF - RSA	-8 500,00
017	6453	566	43228	COTIS CAISSES DE RETRAITES RSA	1 200,00
017	6475	566	43231	MEDECINE DU TRAVAIL RSA	-500,00
017	6488	566	48382	COMPLEMENTAIRE SANTE	-700,00
65	6532	021	6197	FRAIS DEPLACT CONSEILLERS GNRX	-6 000,00
65	6533	021	17873	COTISATIONS RETRAITE DES ELUS	6 000,00
6586	65861	01	27145	FRAIS DEPLAC. GROUPE ELUS	-150,00
6586	65861	01	51008	FRAIS DIVERS GROUPE D'ELUS	150,00
					-103 000,00

D.FINANCES AFFAIRES JURIDIQUES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6042	01	41819	PRESTATION CONSEIL FINANCES	15 000,00
011	627	01	49692	FRAIS FINANCIERS POUR DETTE	2 000,00
016	6541	01	45876	ADMISSIONS NON VALEUR APA	-8 000,00
016	673	01	45879	TITRES ANNULES EXERC ANTER.	8 000,00
017	6541	568	51046	ADMISSIONS NON VALEUR RSA	8 510,00
022	022	01	1536	DEPENSES IMPREVUES FCT	410 139,29
65	6541	01	2627	ADMISSIONS EN NON VALEUR	-17 000,00
66	66111	01	39165	INTERETS DETTE PROPRE	-17 000,00
67	673	01	35614	ANNULATIONS EXERCICES ANTER.	17 000,00
68	6866	01	51042	DOT PROVISION SEM FUTURA	512 800,00
					931 449,29

INFO, PILOTAGE ET LOGISTIQUE

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6042	0202	28572	AUDIT CERTIFICATION ISO	-4 000,00
011	6042	0202	36050	PRESTATIONS DE SERVICES CG	2 000,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

011	6042	0202	40729	PRESTATIONS CABINET CONSEIL	-10 000,00
011	6042	0202	43086	ASSISTANCE SOCIETE DE SERVICE	-105 000,00
011	6042	0202	48243	PRESTATIONS DE SERVICES DIV	-3 000,00
011	6042	52	39278	MDPH -PRESTATIONS DE SERVICE	-5 000,00
011	60622	0202	36107	CARBURANTS DEPARTEMENT	-3 000,00
011	60628	0202	36052	FRAIS REPRESENTATION	-4 000,00
011	60628	0202	36064	ACHAT PETITES FOURNITURES CG	-6 000,00
011	60631	0202	39116	PRODUITS D'ENTRETIEN CG	-10 000,00
011	60632	0202	36063	OUTILLAGE ET PETIT EQUIPEMENT	-5 000,00
011	60632	0202	36108	PETIT EQUIPEMENT VEHICULES DPT	500,00
011	6068	0202	36352	FOURNITURES DE BUREAU DPT	-3 000,00
011	6068	0202	39112	FOURNITURES PAPIER ENVELOPPES	-10 000,00
011	6122	0202	36173	LOCATION CREDIT BAIL	-15 000,00
011	6132	0202	37870	LOCATIONS SALLES	-1 000,00
011	6135	0202	36113	LOCATIONS VEHICULES DPT	-10 000,00
011	6135	0202	39113	LOCATION MATERIEL D'IMPRESSION	-5 000,00
011	61551	0202	36110	ENTRETIEN VEHICULES DPT	10 000,00
011	6156	0202	39121	MAINT. MAT. D'IMPRESSION CG	5 000,00
011	6156	0202	48263	MAINTENANCE LOGICIEL	10 000,00
011	6156	0202	48264	MAINTENANCE SIG	3 000,00
011	6156	0202	48265	MAINT. MAT. IMPRES IMPRIM CG	10 000,00
011	6185	0202	47158	FR COLLOQUE SEMINAIRE	-8 000,00
011	6231	0202	36470	FRAIS D'INSERTION	-8 000,00
011	6236	0202	36047	FRAIS D'IMPRESSION	0,00
011	6251	0202	36114	FRAIS AUTOROUTES DEPARTEMENT	-7 500,00
011	6255	0202	39047	DEMEMAGEMENT MOBILIER	-4 000,00
011	6261	0202	36049	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	-12 000,00
011	6261	52	40471	FRAIS AFFRANCHISSEMENT MDPH	5 000,00
011	6262	0202	43088	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	25 000,00
011	6283	0202	39119	FRAIS NETTOYAGE BATIMENTS CG	5 000,00
					-163 000,00

COMMUNICATION

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6042	023	8921	CONCEPTION-PRESTATIONS DIV	35 000,00
011	6238	023	36459	PUBLICITE ACHATS D'ESPACE	-35 000,00
					0,00

INVESTISSEMENT

1 423 496,37

DIRECTION DE L'INSERTION

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
27	2748	72	45645	FSL FAI AIDE INSTAL. PRETS P	1 400,00
27	2748	72	45646	FSL FAI AIDE INSTAL. PRETS PR	-2 000,00
27	275	72	45650	FSL FARG DEPOT CAUTIONNEM.	-20 000,00
27	275	72	45651	FSL FAI DEPOT DE GARANTIE	38 000,00
					17 400,00

DEVELPT, APPUI AUX TERRITOIRES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
010	204182	543	14747	AIDE HABITAT SPECIFIQUE-OPHLM	-30 000,00
20	2033	738	26718	TA CG PUBLI. ACQUI.FONCIERES	-4 723,63
204	204111	928	48286	13/DA PARTENARIAT ETAT/ASP	15 000,00
204	204111	928	50816	15/DA PARTENARIAT ETAT/ASP	-15 000,00
204	204111	93	48299	13/IAA PARTENARIAT ETAT CNASEA	25 000,00
204	204111	93	50803	15/IAA PARTENARIAT ETAT ASP	-25 000,00
204	204111	93	50804	15/EEF PARTENARIAT ETAT ASP	0,00
204	204112	928	48281	13/PMBE PARTENAR. ETAT/ASP	95 000,00
204	204112	928	48285	13/DESS. FOREST. ETAT/ASP	-50 000,00
204	204112	928	49632	14/DESS. FOREST. ETAT/ASP	40 000,00
204	204112	928	50815	15/DESS. FOREST. ETAT/ASP	10 000,00
204	204112	928	50844	PEUPLLEMENT PROD BOIS	-10 000,00
204	204112	928	50960	REDUCTION DES INTRANTS - ASP	-6 000,00
204	204141	738	42001	TA COMMUNES/EPCI ETUDES ENS	100,00
204	204141	74	49586	14/AMO - CONSEILS AUX MAIRES	-50 000,00
204	204141	74	50790	15/AMO - CONSEILS AUX MAIRES	-50 000,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

204	204142	33	49577	14/EQUIP SPORT SOC ED PUBLICS	320 000,00
204	204142	33	50788	15/EQUIP SPORT SOC ED PUBLICS	0,00
204	204142	61	51028	15/P SOUTIEN BTP - AEP	90 000,00
204	204142	61	51029	15/P SOUTIEN BTP ASSAIN RURAL	100 000,00
204	204142	68	49574	14/ VOIRIE RESEAUX DIVERS	-10 000,00
204	204142	68	51025	15/P SOUTIEN BTP - OUVRAGE ART	5 000,00
204	204142	68	51026	15/P SOUTIEN BTP - EQUIP SPORT	30 000,00
204	204142	68	51027	15/P SOUTIEN BTP - BAT SCOLAIR	20 000,00
204	204142	68	51030	15/P SOUTIEN BTP - LIAISON DOU	60 000,00
204	204142	71	50791	15/DOT PROJ.TERR.PUBLICS	-260 000,00
204	204142	72	48309	13/DEVT LOCATIF COMMUNAL	-40 000,00
204	204142	72	49591	14/ AIRE A. GENS DU VOYAGE	-15 000,00
204	204142	72	50774	15/DEVT LOCATIF COMMUNAL	-30 000,00
204	204142	72	50775	15/ AIRE A. GENS DU VOYAGE	-10 000,00
204	204142	738	44358	TA EPCI TRAVAUX PDIPR	-14 000,00
204	204142	738	48340	TA RESTAU. COURS EAU TVX	-3 000,00
204	204142	74	49573	14/CONST PUB MO PUBLIQUE	100 000,00
204	204142	74	50785	15/CONST PUB MO PUBLIQUE	50 000,00
204	204142	74	51024	15/P SOUTIEN BTP ACCESSIBILITE	95 000,00
204	204142	74	51037	SUBV COMMUNES ACTIONS PNRHJ	5 000,00
204	204142	93	49611	14/ FDAVE PUBLIC	20 000,00
204	204142	93	50797	15/ FDAVE	-24 000,00
204	204142	93	50814	15/TVX CONNEXES AMGT FONCIER	-10 000,00
204	204142	94	48343	13/PROJ.TOUR.STRUCT TER.PUBLIC	45 000,00
204	204142	94	49627	14/PROJ.TOUR.STRUCT TER.PUBLIC	225 000,00
204	204142	94	50807	15/ HEBT EQU. TOURIST. PUBLIC	0,00
204	204142	94	50809	15/PROJ.TOUR.STRUCT TER.PUBLIC	80 000,00
204	204152	74	29831	SUBV. SMIX PARC HAUT JURA	-13 400,00
204	2041782	71	50865	15/DOT PROJ.TERR. AUTRES ETB	400 000,00
204	2041782	738	44596	TA SMIX TRAVAUX ENS	-16 000,00
204	204182	72	47016	12/ AIDE AU LOGEMENT SOCIAL	-50 000,00
204	20421	928	7561	VALORISATION EXPLOIT EN AGGLO	-10 000,00
204	20421	93	48302	13/AIDE CONSEIL INTERNATIONAL	-32 000,00
204	20421	93	49621	14/AIDE CONSEIL INTERNATIONAL	-47 000,00
204	20421	93	49668	14/AIDES INVEST ENTREPRISES	-57 000,00
204	20421	93	50794	15/AIDE CONSEIL INTERNATIONAL	-60 000,00
204	20421	93	50801	15/ POLE VEHIC. FUTUR MO PRIVE	0,00
204	20422	33	50789	15/EQUIP SPORT SOCIO ED PRIVES	30 000,00
204	20422	68	50868	15/ VOIRIE RESEAUX DIVERS PRIV	-30 000,00
204	20422	71	50792	15/DOTAT PROJ. TERRIT. PRIVÉ	-40 000,00
204	20422	72	45668	11 / DVT LOC BAILLEUR PRIVE	-40 000,00
204	20422	72	48320	13/ LOGEMENT SOCIAL BAIL. SEM	-150 000,00
204	20422	72	49597	14/ LOGEMENT SOCIAL BAIL. PRIV	-100 000,00
204	20422	72	49598	14/AIDE HABITAT INDIVIDUEL	-50 000,00
204	20422	72	50773	15 / DVT LOC BAILLEUR PRIVE	-15 000,00
204	20422	72	50780	15/AIDE HABITAT INDIVIDUEL	-65 000,00
204	20422	72	50781	15/AIDE AMELIOR.ACOUSTIQUE/RD	15 000,00
204	20422	738	43344	TA PRIVES TRAVAUX SITES ENS	19 000,00
204	20422	928	50954	AIDE ACQUISITION MATERIEL	-4 500,00
204	20422	94	48303	13/HERBT EQUIP TOURIST. PRIVES	-70 000,00
204	20422	94	49624	14/HERBT EQUIP TOURIST. PRIVES	-65 000,00
204	20422	94	50806	15/HERBT EQUIP TOURIST. PRIVES	30 000,00
27	2748	93	44515	10/AVANCES FDDE	12 000,00
27	2748	93	49610	14/ AVANCES FDDE	138 000,00
27	2748	93	50793	15/AVANCE DEPT. PORTAIL REG.	500 000,00
15441002	45441	928	44366	10/ AMENAGEMENTS FONCIERS	-2 000,00
15441003	45441	928	46945	12/ AMENAGEMENTS FONCIERS	2 000,00
					1 002 476,37

DIR. ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
204	204142	621	48275	13/ SUBV. VOIRIES AUX COMMUNES	0,00
204	204142	621	49565	14/ SUBV. VOIRIES AUX COMMUNES	22 180,00
204	204142	621	50772	15/ SUBV. VOIRIES AUX COMMUNES	-22 180,00
204	204143	74	51016	SUBVENT SMIX 25 THD pour SPL	200 000,00
23	23151	621	45555	OUVRAGES D'ART HORS AP	-15 000,00
23	23151	621	45566	TERRITOIRES HORS AP	40 000,00
23	23151	621	49561	14/ OUVRAGES D'ART EN AP	15 000,00
					240 000,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL
EDUC.PATRIMOINE ET TRANSPORTS

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
16	165	28	41846	RESTITUT. CAUTION LOGT FCT	620,00
21	21841	221	6358	MOB.MAT.SCOL.CULT.COLLEGES	-3 000,00
21	2188	221	6867	AUTRES MOB.MAT.UTIL.COLLEGES	3 000,00
23	231311	0202	36123	TRAVAUX BATIMENTS DEPARTEMENT	80 000,00
23	231311	0202	40364	RESTRUCT.GAY LUSSAC/AMPERE	-20 000,00
23	231311	0202	47205	TVAUX AMENAGT ADM GRIFFON	10 000,00
23	231311	0202	50840	CER PROPRIETE DEPARTEMENT : EE	-80 000,00
23	231311	0202	50841	AMENAGT FONCTIONNELS MDA	20 000,00
23	231318	0202	49532	PARCS ROUTIERS / CR	-10 000,00
					620,00

D.FINANCES AFFAIRES JURIDIQUES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
204	204142	53	36405	SUBV ANNUITES PERSONNES AGEES	9 430,00
204	2041782	53	49693	SUBV. ANNUITÉ - PERS. AGEES	-9 430,00
					0,00

INFO, PILOTAGE ET LOGISTIQUE

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
20	2051	0202	37860	13/ INTERNET FÉDÉRATEUR	-10 000,00
20	2051	0202	48261	13/ DEMATERIALISATION	-26 000,00
20	2051	74	40444	12/LOGICIELS INFO COMMUNES	53 000,00
21	2182	0202	36122	ACQUISITION DE VÉHICULES	80 000,00
21	21838	0202	36439	EQUIPEMENT POSTE TRAV INFO	109 000,00
21	21838	0202	51033	15/ACQUISITION MAT INFO INFRA	0,00
21	21848	0202	36120	ACQUISITION DE MOBILIER	-1 700,00
21	21848	0202	36350	MOBILIER CDE	-5 000,00
21	21848	52	37989	MDPH MOBILIER	2 700,00
21	2185	0202	36163	ACQUIS. SYSTEME TELEPHONIQUE	-14 000,00
21	2185	0202	45752	13/EVOLUTION TELEP. VOIP	-30 000,00
21	2188	0202	36348	MATERIEL OUTILLAGE CDE	5 000,00
					163 000,00

RECETTE

999 486,29

FONCTIONNEMENT

-141 811,71

POLE SOLIDARITES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
016	747811	550	40516	PARTICIPATION CNSA A L APA	-623 943,00
016	7533	551	40511	REVERS APA DOMICILE BENEF	50 000,00
016	7533	551	40514	REVERST APA DOMIC.PRESTAT.	40 000,00
016	7533	552	40512	REVERS. APA BENEFICIAIRE ETS	25 000,00
74	74718	58	47178	SUBV.ETAT-PREV.DELINQUANCE	-1 500,00
74	7476	41	387	PART.SECURITE SOCIALE CONSULT	-10 000,00
74	747812	52	40509	CONCOURS CNSA PCH	86 621,00
75	7512	51	389	RECouvrements SECURITE SOCIALE	25 000,00
75	7513	52	4761	REVERS.RESS.DED. PH ETS PA	-200 000,00
75	7513	52	39190	RECouvrements SUR P.C.H.	20 000,00
75	7513	52	47148	REVERS.AMENDEMENT CRETON	30 000,00
75	7513	53	406	REVERS. RESSOURCES DEDUCTIBLES	-200 000,00
75	7518	51	7029	RECouvrements DIVERS	5 000,00
75	7518	52	23282	REVERS. TROP VERSE SUR ETS	-20 000,00
75	7518	52	28430	TROP VERSE- PLACEMENT FAMILIAL	-3 000,00
77	7713	53	49703	LIBERALITES RECUES	-26 000,00
					-802 822,00

DIRECTION DE L'INSERTION

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
015	7531	5471	36474	REVERSEMENT DES INDUS RMI	-20 000,00
017	74771	564	49735	FSE-ACI TRI-2 SEM 2014 AN 2015	109 286,82

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

017	74771	564	50760	FSE 2015 -DVLPT 25-ACTION 2015	-26 020,26
017	74771	564	50761	FSE-PS25-VELOGARDES-2014/15	8 150,69
017	74771	564	50762	FSE DEPT-ACC GLOB-2S14 A 15	2 532,41
017	74771	564	50763	FSE DEPT-ASSIST TECHN AN 15	-0,83
017	74771	564	50764	FSE DEPT - ANIMAT.PTI AN 2015	9 158,08
017	74771	564	50765	FSE 2015 - SUBV GLOBALE 2015	-794 508,38
017	74771	564	50766	FSE 2015 - PEEI - ACTION 2015	102,26
017	74771	564	50923	FSE-ACI JARDINS COC.2S14 A 15	42 713,64
017	74771	564	50924	FSE - ACI ERIGE - 2 SEM 14 A15	39 310,78
017	74771	564	50925	FSE-ACI JARD IDEES 2S 14 AN 15	56 206,04
017	74771	564	50926	FSE -ACI FRIPVIE-2 SEM 14 A 15	3 610,74
017	74771	564	50927	FSE-ACI FER ENSEM.2 S 14 AN 15	9 430,61
017	74771	564	50928	FSE -ACI ADDSEA-2 SEM 14 AN 15	91 754,78
017	74771	564	50929	FSE - API 25 - ANNEE 2015	105 012,55
017	74771	564	50930	FSE - ACI ABAPE - ANNEE 2015	52 535,56
017	74771	564	50931	FSE-ACI MAIS ST FERJ 2S14 A 15	64 515,74
017	74771	564	50932	FSE-AI TRAV.ENSEM. 2S14 AN 15	-37 638,00
017	74771	564	50933	FSE - AI INTERMED - ANNEE 2015	-50 000,00
017	74771	564	50934	FSE - AI FEMMES ACT.2S14 A15	-3 326,60
017	74771	564	50935	FSE - EI BATI EMPLOI 2 S 14 A	-11 918,90
017	74771	564	50936	FSE - EI ENVIE 2E FC-2S14 A15	-5 305,80
017	74771	564	50937	FSE -EI ENVIE FC- 2 S 14 A 15	5 375,97
017	74771	564	50938	FSE -EI IDE - 2 SEM 2014 AN 15	-2 953,36
017	74771	564	50939	FSE-CDIFF-2S14 AN15 DOS 3292	-114 154,83
017	74771	564	50940	FSE-ACIAG CONT.CHOM.2S14 A15	-9 930,56
017	74771	564	50941	FSE -ROUE SECOURS-2S14 A15	-4,00
017	74771	564	50942	FSE-MJC-CS PALENTE 2S14 1S15	-629,74
017	74771	564	50945	FSE - ST VIT INFORMAT.-AN 2015	14 024,85
017	74771	564	50948	FSE -ASEA NORD FC 2 S 14 A 15	5 941,19
017	74771	564	50986	FSE-CDIFF-2S14 AN15 DOS 3592	0,00
017	74771	564	50988	FSE-POINFORE-AN 15 - DOS 3964	0,00
017	74771	564	50989	FSE-POINFORE-AN 15 - DOS 4532	0,00
017	74771	564	50991	FSE-HD REPASSAGE-ANNEE 2015	26 386,18
017	74771	564	50992	FSE - CDEI - ANNEE 2015	294 477,61
017	74771	564	51013	FSE-BLANCHIS. J.EUDES 2015	35 387,10
017	74771	564	51014	FSE - EI TRI 2015	33 006,61
017	74771	564	51022	FSE-2 S 14 - AN 15-JUL. JAVEL	0,00
017	74771	564	51023	FSE-AN 15 - LA RESSOURCERIE	18 941,39
017	74771	564	51035	FSE - FRIPVIE FDIAE - A 2015 -	28 529,66
017	75342	567	44579	INDUS RSA ALLOC.FORFAITAIRES	50 000,00
017	75343	567	44578	INDUS RSA ALLOC.FORFAIT.MAJ.	15 000,00
78	7817	01	48480	REPRISES PROVISIONS RMI RSA	0,00
					45 000,00

DEVELPT, APPUI AUX TERRITOIRES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
74	7472	928	51036	PARTIC REGION PLAN SECHERESSE	100 000,00
74	7478218	61	48362	ETUDE MUT. AEP PART.AERMC	-105 273,00
74	74788	738	43095	COMPENSATION ENERGIE RESERVEE	35 460,00
76	761	01	7715	REVENUS (DIVIDENDES)	1 500,00
78	7817	01	48479	REPRISES SUR PROVISIONS PRETS	0,00
					31 687,00

DIR. ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
75	7588	621	45816	AUTRES RECOUVTS ET REMBT	51 000,00
77	7711	621	49690	PENALITES PERCUES	8 000,00
					59 000,00

EDUC.PATRIMOINE ET TRANSPORTS

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
74	74881	221	40545	REVERSEMENT S.R.H	11 000,00
74	74888	221	41875	AUTRES REVERST A LA COLL.	1 013,00
75	7588	221	44520	AUTRES REVERSEMENTS	57,00
					12 070,00

RESSOURCES HUMAINES

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
013	6419	20	40562	REMBT. SUR REMUNERATIONS	20 000,00
013	6419	60	40642	DDE REMB.SUR REMUNERATIONS	-2 250,00
013	6459	20	40563	REMBT SUR CHARGES SOCIALES	-1 000,00
013	6459	60	40643	DDE REMB/CHARGES SOCIALES	12 000,00
013	6479	0201	37866	REMBT SUR AUTRES CHARGES SOC.	10 000,00
013	6479	20	40564	REMBT SUR AUTRES CHARGES	1 000,00
013	6479	60	40644	DDE REMB/AUTRES CHARGES	-500,00
74	74712	0201	48478	PART ETAT DISPO EMPLOI Avenir	-62 500,00
74	74718	0201	43287	COMPENS. PERS. MIS A DISPO	52 500,00
74	7476	0201	2669	RECOURT SECUR. SOC.	-29 250,00
					0,00

D.FINANCES AFFAIRES JURIDIQUES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
73	7327	01	48334	TAXE AMENAGEMENT	500 000,00
					500 000,00

COMMUNICATION

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
70	7083	023	47258	MISE A DISPO ESPACE M. DOUX	1 015,20
77	7718	023	40756	REMBOURSEMENT TROP VERSE	359,10
77	7788	023	39198	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00
77	7788	023	40777	PROD. EXCEPT. VENTE LIVRES	8 878,99
					13 253,29

INVESTISSEMENT

1 141 298,00

DIRECTION DE L'INSERTION

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
27	2748	72	45654	FSL FAI AIDE INSTAL.REMB.PRETS	-600,00
27	275	72	45655	FSL FARG REMB.DEPOTS/CAUT.	-20 000,00
27	275	72	45656	FSL FAI REMB.DEPOTS GARANT.	38 000,00
					17 400,00

DEVELOPPEMENT, APPUI AUX TERRITOIRES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
024	024	01	49666	VENTES ACTIONS CIRC	544 095,00
13	1311	72	39133	ETAT - DÉLÉG. AIDE À LA PIERRE	41 600,00
204	20421	93	41903	REMBOURSEMENT OSEO FRI	96 883,00
					682 578,00

DIR. ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
23	23151	621	50886	RBST TROP VERSE DESSERTE	40 000,00
					40 000,00

EDUC.PATRIMOINE ET TRANSPORTS

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
16	165	28	41845	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 320,00
					1 320,00

D.FINANCES AFFAIRES JURIDIQUES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
13	1312	60	51032	SUBV REGION P SOUTIEN ACTE II	400 000,00
					400 000,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1 (2)

CDE M22

DEPENSE

34 330,00

FONCTIONNEMENT

34 330,00

POLE SOLIDARITES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	60613		10593	CHAUFFAGE	-21 500,00
011	60621		10594	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	1 400,00
011	61118		21658	AUTRES PREST. MEDICALES	-200,00
011	62428		20657	AUTRES TRANSPORTS USAGERS	1 000,00
011	6251		18654	FRAIS D'AUTOROUTES	2 500,00
011	6256		10608	MISSIONS	-250,00
011	6257		10609	RECEPTIONS	-470,00
011	6261		10610	AFFRANCHISSEMENTS	550,00
011	6281		10612	PRESTATION DE BLANCHISSERIE A	-450,00
011	6288		2486	AUTRES PRESTATIONS DIVERSES	1 000,00
012	6331		10613	VERSEMENT DE TRANSPORT	700,00
012	6336		9081	COTISATION FONDS POUR L'EMPLOI	300,00
012	6338		14639	SOLIDARITE AUTONOMIE NON MED.	200,00
012	64111		17648	REMUN.PRINCIPALE PERS.TITUL	-2 500,00
012	64151		17650	REMUN.PERSON.NON MEDICAL	20 500,00
012	6416		22660	EMPLOIS D'AVENIR	-8 000,00
012	6417		9079	REMUNERATION DES APPRENTIS	4 350,00
012	6428		16641	REMUNERATIONS PERS.MEDICAL	-5 000,00
012	64511		10614	COTISATIONS A L'URSSAF	-1 500,00
012	64513		10616	COTISATIONS IRCANTEC	2 750,00
012	64514		10617	COTISATIONS A L'ASSEDIC	1 800,00
012	64515		10618	COTISATIONS A LA CNRACL	20 500,00
012	64521		10619	COTISATIONS A L'URSSAF	-1 500,00
012	64524		10621	COTISATIONS A L'ASSEDIC	-250,00
012	6475		10623	MEDECINE DU TRAVAIL	-400,00
012	64788		10625	AUTRES	2 000,00
012	6488		10626	AUTRES CHARGES DIVERSES DE PER	-500,00
016	6132		10605	LOCATIONS IMMOBILIERES	15 000,00
016	6135		10606	LOCATIONS MOBILIERES	-10 000,00
016	614		2297	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	5 000,00
016	6152		2312	ENTRET REPAR/ BIENS IMMOB.	15 000,00
016	61558		17643	ENTRETIEN REPARATIONS BIENS	500,00
016	61568		17644	MAINTENANCE CONTRATS ENTRETIEN	-1 000,00
016	6182		9838	DOCUMENTATION GENERALE	400,00
016	6184		23667	FRAIS DE FORMATION	-4 000,00
016	6185		9837	FRAIS DE COLLOQUE SEMINAIRES C	-3 000,00
016	6587		10627	PART.FRAIS SCOLARITE ENSP	-600,00
					34 330,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1 (2)

CDE M22
RECETTE
34 330,00
FONCTIONNEMENT
34 330,00
POLE SOLIDARITES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
017	733318		22663	DOTATION GLOBALE	21 120,00
018	7081		10630	PRODUITS DES SERVICES EXPLOITE	710,00
018	7488		22664	AIDES EMPLOIS D Avenir	-8 000,00
018	7541		17652	REMB. REMUNERATIONS CFP	3 500,00
018	7548		10635	PART.RESIDANTES REDEVANCES	-13 000,00
018	7548		17647	AUTRES REMBOURSEMENTS	30 000,00
					34 330,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1 (3)

LVD
DEPENSE
30 000,00
FONCTIONNEMENT
30 000,00
DEVELPT, APPUI AUX TERRITOIRES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	6042	921	2	PRESTATIONS DE SERVICES	-15 900,00
011	6068	921	8	REACTIF FOURNITURES CONS.	33 250,00
011	6135	921	4126	LOCATIONS MOBILIERES	-2 000,00
011	6184	921	44	FORMATION DU PERSONNEL	-400,00
011	6228	921	15154	ORDURES MENAGERES	1 500,00
011	6251	921	15	FRAIS DE DEPLACEMENTS	-1 500,00
011	6283	921	15155	PRESTATIONS DE MENAGE	14 400,00
65	6541	921	27	CREANCES IRRECOUVRABLES	750,00
					30 100,00

RESSOURCES HUMAINES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
012	64112	921	4109	SUPPLEMENT FAMILIAL TRAITEMENT	80,00
012	64113	921	4110	NBI	150,00
012	6453	921	4111	COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	-1 000,00
012	6453	921	4116	CONTRIBUTION AU FCCPA	-100,00
012	6454	921	4112	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 000,00
012	6488	921	4117	AUTRES CHARGES	-230,00
					-100,00

RECETTE
30 000,00
FONCTIONNEMENT
30 000,00
DEVELPT, APPUI AUX TERRITOIRES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
70	7068	921	31	TAXES D'ANALYSE PREST.SERVICES	30 000,00
					30 000,00

Détail des propositions budgétaires par enveloppe - DM3 / 2015

Annexe 1 (4)

PARC ROUTIER
DEPENSE
80 000,00
FONCTIONNEMENT
80 000,00
DIR. ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
011	601	622	2	FONDANTS POUR SALAGE	200 000,00
011	6068	621	1149	CHARGES TRAVAUX DIVERS	-120 000,00
011	61522	621	43	ENTRETIEN DES BATIMENTS	10 000,00
011	6288	621	65	CTRL DIVERS TRAITEMENT DECHETS	-5 000,00
011	6355	621	72	VISITES MINES ET AUTRES TAXES	-5 000,00
					80 000,00

RESSOURCES HUMAINES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
012	6218	60	78	REMUNERATION DES O.P.A.	-5 000,00
012	6331	60	144	VERSEMENT DE TRANSPORT	-1 000,00
012	6453	60	116	COTIS CAISSES DE RETRAITES	5 000,00
012	6488	60	3163	COMPLEMENTAIRE SANTE	1 000,00
					0,00

INVESTISSEMENT
0,00
DIR. ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
21	21838	621	85	MATERIEL INFORMATIQUE	-5 000,00
21	2188	621	105	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	5 000,00
					0,00

RECETTE
80 000,00
FONCTIONNEMENT
80 000,00
DIR. ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Chap.	Art.	Fct	ENV.	Libellé	DM 3
74	7473	621	82	PARTICIP DEPART ACTIVITE PARC	80 000,00
					80 000,00

Tableaux récapitulatifs des engagements pluriannuels et des crédits de paiement.

Autorisations de programme

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				
	AP résiduelles 31/12/2014	BP 2015+DM 1	DM 2 / 2015	DM 3 / 2015	TOTAL AP
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	30 972 717,26	12 239 225	0,00	700 000,00	43 911 942
ECONOMIE	2 997 854,03	2 244 967	0,00	100 000,00	5 342 821
INFRASTRUCTURES	19 262 941,13	6 079 094	0,00	100 000,00	25 442 035
Aménagement infrastructures structurantes	13 262 479,38	3 356 732	0,00	0,00	16 619 211
Maintenance et services	3 476 108,38	200 000	0,00	0,00	3 676 108
Plan de soutien et interventions partenariales	2 524 353,37	2 522 362	0,00	100 000,00	5 146 716
T.I.C. -AMENAGEMENT NUMERIQUE	24 865 523,02	0,00	0,00	0,00	24 865 523
COLLEGES	45 348 498,29	-1 193 815	0,00	0,00	44 154 683
MOYENS LOGISTIQUES ET INFORMATIQUES	17 655 756,18	421 328	0,00	0,00	18 077 084
PATRIMOINE CULTUREL ET MEDIATHEQUE	8 108 649,86	188 415	0,00	0,00	8 297 064
TOTAL	149 211 940	19 979 214	0	900 000	170 091 153

Crédits de paiement relatifs aux autorisations de programme

(en euros)	CREDITS DE PAIEMENT			
	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercices suivants
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	22 256 095	12 919 296	6 890 291	1 846 259
ECONOMIE	3 836 740	880 677	469 695	155 710
INFRASTRUCTURES	6 151 610	2 590 000	3 050 000	13 650 425
Aménagement infrastructures structurantes	1 666 471	860 000	2 010 000	12 082 740
Maintenance et services	725 000	1 000 000	1 000 000	951 108
Plan de soutien et interventions partenariales	3 760 139	730 000	40 000	616 577
T.I.C.	3 318 000	3 143 110	3 105 000	15 299 413
COLLEGES	13 676 600	9 790 000	2 635 000	18 053 083
MOYENS LOGISTIQUES ET INFORMATIQUES	2 095 947	3 924 600	5 477 800	6 578 737
PATRIMOINE CULTUREL ET MEDIATHEQUE	1 109 053	1 360 000	1 260 000	4 568 011
TOTAL	52 444 045,31	34 607 683,49	22 887 785,96	60 151 638,57

Autorisations d'engagement

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				
	AE résiduelles 31/12/2014	BP + DM1 2015	DM 2 / 2015	DM 3 / 2015	TOTAL AE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	866 492,31	184 364	0,00	200 000,00	1 250 857
ECONOMIE	1 808,00	0	0,00	0,00	1 808
T.I.C.	72 917,80	0	0,00	0,00	72 918
COLLEGES	1 606 789,16	-55 000	0,00	0,00	1 551 789
CULTURE	666 207,31	222 304	0,00	0,00	888 512
MOYENS DES SERVICES	0,00	0	0,00	0,00	0
TOTAL	3 214 214,58	351 669	0,00	200 000,00	3 765 884

Crédits de paiement relatifs aux autorisations d'engagement

	CREDITS DE PAIEMENT			
	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Exercices suivants
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	345 000	536 363	286 060	83 434
ECONOMIE	0	0	0	1 808
T.I.C.	0	0	0	72 918
COLLEGES	143 100	169 200	300 000	939 489
CULTURE	345 091	273 000	236 000	34 421
MOYENS DES SERVICES	0	0	0	0
TOTAL	833 191	978 563	822 060	1 132 070

TOTAL AP/AE et CP

	AP/AE résiduelles 31/12/2014	TOTAL AP/AE en 2015	Crédits de paiement			
			Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	suivants
Autorisations de programme	149,212 M€	20,879 M€	52,444 M€	34,608 M€	22,888 M€	60,152 M€
Autorisations d'engagement	3,214 M€	0,552 M€	0,833 M€	0,978 M€	0,822 M€	1,132 M€
TOTAL	152,426 M€	21,431 M€	53,277 M€	35,586 M€	23,710 M€	61,284 M€



I - Informations générales

- p.4 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.5 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale

- p.6 A1 - Vue d'ensemble du budget par section
 p.7 A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses
 p.8 A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes
 p.9 A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses
 p.10 A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes
 p.11 B1 - Balance générale - Dépenses
 p.12 B2 - Balance générale - Recettes

III - Vote

- p.13-14 A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes
 p.15 A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
 p.16 A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA
 p.17 A2 - Equipements non départementaux
 p.18 A3 - Dépenses financières
 p.19 A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux
 p.20 A4.3 - Recettes financières
 p.21 A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
 p.22-23 A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
 p.24 A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
 p.25-26 B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
 p.27-31 B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.32-34 B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.35-95 C - Budgets annexes

IV - Annexes**A - Présentation croisée par fonction**

- p.98-107 A1 - Vue d'ensemble
 p.108-109 A1/01 - Opérations non ventilées
 p.110-128 A1/0 à A1/9 - Présentation croisée par fonction - Fonctions 0 à 9

B - Eléments du bilan

- p.130 B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie (compte 519)
 p.131-136 B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
 p.137 B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
 p.138 B1.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)
 p.139-140 B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 p.141 B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 p.142 B1.7 - Etat de la dette - Emprunts envisagés au cours de l'année n
 p.143 B2 - Méthodes utilisées
 p.144 B3 - Etat des provisions constituées
 p.145 B4 - Etat des charges transférées
 p.146-150 B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
 p.151 B6 - Prêts
 p.152 B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 p.153-154 B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

C - Engagements hors bilan

- p.156-157 C1.1 - Etat des emprunts garantis
 p.158 C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
 p.159 C3 - Etat des contrats de crédit-bail
 p.160 C4 - Etat des contrats de PPP
 p.161 C5 - Etat des autres engagements donnés
 p.162 C6 - Etat des engagements reçus
 p.163-183 C7 - Situation des autorisations de programme
 p.184-187 C8 - Situation des autorisations d'engagement
 p.188 C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

D - Autres éléments d'information

- p.190 D1.1 - Etat du personnel
 p.191 D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier
 p.192 D3.1 - Liste des organismes de regroupement
 p.193 D3.2 - Liste des établissements publics créés

SOMMAIRE

p.194	D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
p.195	D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe
	E - Arrêté et signatures
p.197	E1 - Décision en matière de taux
p.198	E2 - Arrêté et signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

BUDGET PRINCIPAL

M.52

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

ANNEE : 2015

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	531 062	Nombre de m2 de surface utile de bâtiments (4)	597 889
Longueur de la voirie départementale (en km)	3 710	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	3

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
270 366 690	321 034 399	593,2294	670,500405

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L 3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières - ratios -		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	894
2	Produit des impositions directes/population	346
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	963
4	Dépenses d'équipement brut/population	102
5	Encours de dette/population (3)	517
6	DGF/population	139
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	19,90%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (5)	0,638941
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital /recettes réelles de fonctionnement (4)	95,82%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	10,62%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	53,65%

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Cf. 6° de l'article R. 3313-2 du CGCT.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) pour la section d'investissement
- (2) les programmes d'équipement
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-6 178 199,29	-6 178 199,29

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		

= = =

Total de la section d'investissement (2)	-6 178 199,29	-6 178 199,29

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-141 811,71	-141 811,71

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté(1)		

= = =

Total de la section de fonctionnement (3)	-141 811,71	-141 811,71

TOTAL DU BUDGET (4)	-6 320 011,00	-6 320 011,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 423 496,37	-7 601 695,66	-6 178 199,29	1 141 298,00	-7 319 497,29	-6 178 199,29
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-424 010,08	282 198,37	-141 811,71	-141 811,71		-141 811,71
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	999 486,29	-7 319 497,29	-6 320 011,00	999 486,29	-7 319 497,29	-6 320 011,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312.9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT)

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION	145 500,00		-30 000,00		115 500,00
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	10 000,00				10 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(y compris programmes) (8)	3 423 918,49		12 276,37		3 436 194,86
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES(y compris programmes) (8)	29 936 190,29		587 200,00		30 523 390,29
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES(y compris programmes) (8)	5 227 261,91		146 000,00		5 373 261,91
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION(y compris programmes) (4)(8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS(y compris programmes) (8)	44 820 104,98		40 000,00		44 860 104,98
Total des dépenses d'équipement		83 562 975,67		755 476,37		84 318 452,04
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	45 349 502,00		620,00		45 350 122,00
18	COMPTE DE LIAISON / AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES -REGIES NON PERSONNALISEES (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	5 094 255,11		667 400,00		5 761 655,11
020	DEPENSES IMPREVUES	162 577,00				162 577,00
Total des dépenses financières		50 606 334,11		668 020,00		51 274 354,11
45...1	Total des opé.pour compte de tiers(6)	503 166,67				503 166,67
Total des dépenses réelles d'investissement		134 672 476,45		1 423 496,37		136 095 972,82

040	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (7)	20 917 300,00				20 917 300,00
041	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (7)	14 683 600,00		-7 601 695,66		7 081 904,34
Total des dépenses d'ordre d'investissement		35 600 900,00		-7 601 695,66		27 999 204,34

TOTAL	170 273 376,45		-6 178 199,29		164 095 177,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					34 870 589,40

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					198 965 766,56

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (11)	11 385 016,21		441 600,00		11 826 616,21
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	31 600 000,00				31 600 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (11)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (11)	145 845,00		96 883,00		242 728,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)(11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)	109 834,00		40 000,00		149 834,00
Total des recettes d'équipement		43 240 695,21		578 483,00		43 819 178,21
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	12 945 000,00				12 945 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)	36 655 687,66				36 655 687,66
138	AUTRES SUBVENT. INVEST NON TRANSF (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 000 000,00		1 320,00		30 001 320,00
18	COMPTE DE LIAISON / AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES -REGIES NON PERSONNALISEES (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	4 398 315,11		17 400,00		4 415 715,11
024	PRODUITS DE CESSION	4 039 000,00		544 095,00		4 583 095,00
Total des recettes financières		88 038 002,77		562 815,00		88 600 817,77
45...2	Total des opé.pour compte de tiers(8)	12 724,00				12 724,00
Total des recettes réelles d'investissement		131 291 421,98		1 141 298,00		132 432 719,98

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	12 061 843,87		282 198,37		12 344 042,24
040	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (9)	47 107 100,00				47 107 100,00
041	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (9)	14 683 600,00		-7 601 695,66		7 081 904,34
Total des recettes d'ordre d'investissement		73 852 543,87		-7 319 497,29		66 533 046,58

TOTAL	205 143 965,85		-6 178 199,29		198 965 766,56

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					198 965 766,56

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	38 533 842,24

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	54 823 250,82		-294 407,37		54 528 843,45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	94 591 079,00		-103 190,00		94 487 889,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 885 545,00				4 885 545,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	49 230,00		-10 000,00		39 230,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	51 020 000,00		-850 000,00		50 170 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	75 372 816,38		213 010,00		75 585 826,38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE(sauf 6586) (5)	184 074 939,03		-292 362,00		183 782 577,03
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	292 200,00				292 200,00
Total des dépenses de gestion courante		465 109 060,23		-1 336 949,37		463 772 110,86
66	CHARGES FINANCIERES	9 965 000,00		-17 000,00		9 948 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	175 100,00		7 000,00		182 100,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (5)	100 000,00		512 800,00		612 800,00
022	DEPENSES IMPREVUES	84 399,15		410 139,29		494 538,44
Total des dépenses réelles de fonctionnement		475 433 559,38		-424 010,08		475 009 549,30

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	12 061 843,87		282 198,37		12 344 042,24
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	47 107 100,00				47 107 100,00
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		59 168 943,87		282 198,37		59 451 142,24

TOTAL	534 602 503,25		-141 811,71		534 460 691,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		534 460 691,54

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (6)	170 370,00		39 250,00		209 620,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	30 000,00		-20 000,00		10 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	16 006 000,00		-508 943,00		15 497 057,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	38 403 278,70		65 000,00		38 468 278,70
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 064 114,14		1 015,20		1 065 129,34
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	139 548 691,00		500 000,00		140 048 691,00
731	IMPOSITIONS DIRECTES	183 750 711,00				183 750 711,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	108 884 898,69		78 071,00		108 962 969,69
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	21 832 924,00		-291 943,00		21 540 981,00
Total des recettes de gestion courante		509 690 987,53		-137 549,80		509 553 437,73
76	PRODUITS FINANCIERS	8 000,00		1 500,00		9 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	230 184,00		-5 761,91		224 422,09
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)	1 577 000,00				1 577 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		511 506 171,53		-141 811,71		511 364 359,82

042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	20 917 300,00				20 917 300,00
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 917 300,00				20 917 300,00

TOTAL	532 423 471,53		-141 811,71		532 281 659,82

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 179 031,72

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	534 460 691,54

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	38 533 842,24	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département..

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (7)		12 239 200,00	12 239 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	45 350 122,00	26 100,00	45 376 222,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (5)			
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(3)(7)	3 436 194,86		3 436 194,86
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (3)(7)	30 523 390,29	1 033 744,34	31 557 134,63
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)(7)	5 373 261,91		5 373 261,91
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(7)(6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)(7)	44 860 104,98	6 048 160,00	50 908 264,98
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION	115 500,00		115 500,00
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	10 000,00		10 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (7)	5 761 655,11		5 761 655,11
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS		8 652 000,00	8 652 000,00
45	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)	503 166,67		503 166,67
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
020	DEPENSES IMPREVUES	162 577,00		162 577,00
	Dépenses d'investissement - Total	136 095 972,82	27 999 204,34	164 095 177,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	34 870 589,40

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	198 965 766,56

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (8)	54 528 843,45		54 528 843,45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (8)	94 487 889,00		94 487 889,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 885 545,00		4 885 545,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	39 230,00		39 230,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	50 170 000,00		50 170 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	75 585 826,38		75 585 826,38
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (8)	183 782 577,03		183 782 577,03
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	292 200,00		292 200,00
66	CHARGES FINANCIERES	9 948 000,00		9 948 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	182 100,00		182 100,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (8)	612 800,00	47 107 100,00	47 719 900,00
022	DEPENSES IMPREVUES	494 538,44		494 538,44
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 344 042,24	12 344 042,24
	Dépenses de fonctionnement - Total	475 009 549,30	59 451 142,24	534 460 691,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	534 460 691,54

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	12 945 000,00		12 945 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)	11 826 616,21		11 826 616,21
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES(sauf 1688 non budgétaire)	61 601 320,00		61 601 320,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (4)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (6)		2 683 600,00	2 683 600,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (6)	242 728,00		242 728,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)(5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	149 834,00	3 364 560,00	3 514 394,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)	4 415 715,11		4 415 715,11
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		47 107 100,00	47 107 100,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (3)	12 724,00	1 033 744,34	1 046 468,34
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 344 042,24	12 344 042,24
024	PRODUITS DE CESSION	4 583 095,00		4 583 095,00
Recettes d' investissement - Total		95 777 032,32	66 533 046,58	162 310 078,90

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	36 655 687,66

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	198 965 766,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (7)	209 620,00		209 620,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	10 000,00		10 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	15 497 057,00		15 497 057,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	38 468 278,70		38 468 278,70
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 065 129,34		1 065 129,34
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)(ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	140 048 691,00		140 048 691,00
731	IMPOSITIONS DIRECTES	183 750 711,00		183 750 711,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (7)	108 962 969,69		108 962 969,69
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (7)	21 540 981,00	26 100,00	21 567 081,00
76	PRODUITS FINANCIERS	9 500,00		9 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	224 422,09	20 891 200,00	21 115 622,09
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (7)	1 577 000,00		1 577 000,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		511 364 359,82	20 917 300,00	532 281 659,82

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 179 031,72

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	534 460 691,54

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			A

DEPENSES							
Nature	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1(2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV=I+II+III
TOTAL	170 273 376,45		-6 178 199,29		1 046 000,00	-7 224 199,29	164 095 177,16
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	53 626 785,38		168 276,37		-28 000,00	196 276,37	53 795 061,75
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	53 471 285,38		198 276,37		-28 000,00	226 276,37	53 669 561,75
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)							
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	145 500,00		-30 000,00			-30 000,00	115 500,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	10 000,00						10 000,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	29 936 190,29		587 200,00		424 000,00	163 200,00	30 523 390,29
Dépenses financières (détail en III-A3)	50 606 334,11		668 020,00		650 000,00	18 020,00	51 274 354,11
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	503 166,67						503 166,67
040 Opérations ordre transfert entre sections(détail en III-A6)	20 917 300,00						20 917 300,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	14 683 600,00		-7 601 695,66			-7 601 695,66	7 081 904,34
				D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)			
				34 870 589,40			
Total des dépenses d'investissement cumulées						198 965 766,56	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						A
RECETTES						
Nature	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1(2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	TOTAL	IV = I-II+III
TOTAL	168 488 278,19		-6 178 199,29		162 310 078,90	
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux(détail en III-A4.1)	43 240 695,21		578 483,00		43 819 178,21	
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)						
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)						
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	12 724,00				12 724,00	
Recettes financières (détail en III-A4.3)(sauf 1068)	51 382 315,11		562 815,00		51 945 130,11	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections(détail en III-A6)	47 107 100,00				47 107 100,00	
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	14 683 600,00		-7 601 695,66		7 081 904,34	
021 Virement de la section de fonctionnement	12 061 843,87		282 198,37		12 344 042,24	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)						
Affectation au compte 1068 (5)						36 655 687,66
Total des recettes d'investissement cumulées						198 965 766,56

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux - Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(4)	Pour Information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
	TOTAL	53 471 285,38		198 276,37		-28 000,00	226 276,37
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	3 423 918,49		12 276,37		17 000,00	-4 723,63
2031	FRAIS D'ETUDES	2 343 628,59					
2033	FRAIS D'INSERTION	100 828,38		-4 723,63			
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	979 461,52		17 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 227 261,91		146 000,00		-30 000,00	176 000,00
2111	TERRAINS NUS	100 240,00					
2115	TERRAINS BATIS	34 562,40					
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	262 895,90					
2151	RESEAUX DE VOIRIE	255 840,23					
2157	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	443 019,79					
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 068 902,38		80 000,00			
	MATERIEL DE TRANSPORT						
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	539 291,90					
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	596 957,45		109 000,00			
21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	635 935,44		-3 000,00			
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	370 010,97		-4 000,00			
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	160 560,88		-44 000,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	759 044,57		8 000,00			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	44 820 104,98		40 000,00		-15 000,00	55 000,00
231311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	3 123 938,68		10 000,00			
231313	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	45 535,14					
231314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	1 362 445,67					
231318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	682 032,00		-10 000,00			
231351	BATIMENTS PUBLICS	822 607,48					
23151	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	24 169 106,86		40 000,00			
	TECHNIQUES - RESEAUX DE VOIRIE						
2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	86 514,00					
2317312	BATIMENTS SCOLAIRES	12 235 000,00					
2317318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	14 000,00					
231735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	794 007,67					
23181	AMENAGT	1 324 917,48					
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 000,00					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Voir Etat I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est pas à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Equipements départementaux - RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES							
Chap./Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(4)	Pour Information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION	145 500,00		-30 000,00			-30 000,00
204182	SUBV ORGANISMES PUBLIC DIVERS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	105 500,00		-30 000,00			-30 000,00
20422	SUBV EQUIPT PERS DROIT PRIVE -BATIMENTS ET INSTALLATIONS	40 000,00					

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes
(2) Voir Etat I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est pas à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES							
Chap./Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(4)	Pour Information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	10 000,00					
20421	SUBV EQUIPT PERS DROIT PRIVE - BIENS MOBILIERES MATERIEL FRAIS D'ETUDES	10 000,00					

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes
(2) Voir Etat I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est pas à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX - DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./Art.(1))	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	29 936 190,29		587 200,00	
204111	SUVENTIONS DE L'ETAT - BIENS MOBILIERES MATERIEL ET ETUDES	248 600,00			
204112	SUBVENTIONS D'ETAT - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	443 000,00		79 000,00	
204131	SUBV INVEST DPT BIENS MOBILIERES MATERIEL ETUDES	400 000,00			
204141	SUBV COMMUNES - BIENS MOBILIERES MATERIEL FRAIS D'ETUDES	720 332,00		-99 900,00	
204142	SUBV EQUIPT COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	18 812 212,84		838 430,00	
204143	projets d'infrastructures d'interet national	3 000 000,00		200 000,00	
204151	SUBV STRUCTURES INTERCOMMUNALES -BIENS MOBILIERES MATERIEL FRAIS D'ETUDES	18 800,00			
204152	SUBV STRUCTURES INTERCOMMUNALES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	66 740,00		-13 400,00	
2041781	SUBV ORGANISMES PUBLICS - BIENS MOBILIERES MATERIEL FRAIS D'ETUDES	169 406,80			
2041782	SUBV EQUIPT ORGANISMES PUBLICS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 038 190,20		374 570,00	
204181	SUBVENTIONS ORG PUBLICS DIVERS - BIENS MOBILIERES MATERIELS FR ETUDES	118 500,00			
204182	SUBV ORGANISMES PUBLIC DIVERS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	433 000,00		-50 000,00	
204183	ORGANISMES PUBLICS - PROJET D'INFRASTRUCT. D'INTERET NATIONAL	134 997,25			
20421	SUBV EQUIPT PERS DROIT PRIVE - BIENS MOBILIERES MATERIEL FRAIS D'ETUDES	634 811,40		-206 000,00	
20422	SUBV EQUIPT PERS DROIT PRIVE -BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 697 599,80		-535 500,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir Etat I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	50 606 334,11		668 020,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	45 349 502,00		620,00	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 718 000,00			
16441	OPERATIONS SUR EMPRUNTS ASSORTIS D'UNE OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE TRESORERIE	1 630 000,00			
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRÉSORERIE	30 000 000,00			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 502,00		620,00	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	5 094 255,11		667 400,00	
2743	PRETS AU PERSONNEL	7 000,00			
2744	PRETS D'HONNEUR	1 830 000,00			
2748	AUTRES PRETS	2 470 383,87		649 400,00	
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	786 871,24		18 000,00	
020	Dépenses imprévues	162 577,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		43 240 695,21		578 483,00	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	11 385 016,21		441 600,00	
1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 918 943,00		41 600,00	
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - REGIONS	1 135 000,00		400 000,00	
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - COMMUNES	227 784,00			
1316	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	10 000,00			
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES	2 273 410,00			
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	154 620,50			
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - REGIONS	685 000,00			
1324	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - COMMUNES	47 000,00			
13278	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	13 500,00			
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES	9 031,71			
1331	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT TRANSFERABLES D.G.E.	1 779 000,00			
1332	DOTATION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT DES COLLEGES	2 511 727,00			
1345	PRODUIT DES RADARS AUTOMATIQUES	620 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	31 600 000,00			
1641	EMPRUNTS EN EUROS	31 600 000,00			
20	Immobilisations incorporelles (4)				
204	Subventions d'équipement versées (4)	145 845,00		96 883,00	
204142	SUBV EQUIPT COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 845,00			
204183	ORGANISMES PUBLICS - PROJET D'INFRASTRUCT. D'INTERET NATIONAL	43 000,00			
20421	SUBV EQUIPT PERS DROIT PRIVE - BIENS MOBILIERIS MATERIEL FRAIS D'ETUDES			96 883,00	
20422	SUBV EQUIPT PERS DROIT PRIVE - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 000,00			
21	Immobilisations corporelles (4)				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours (4)	109 834,00		40 000,00	
23151	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX DE VOIRIE	102 400,00		40 000,00	
2317312	BATIMENTS SCOLAIRES	7 434,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	88 038 002,77		562 815,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	49 600 687,66			
10222	F.C.T.V.A.	8 945 000,00			
103	PLAN DE RELANCE FCTVA	4 000 000,00			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	36 655 687,66			
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000 000,00		1 320,00	
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	30 000 000,00			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			1 320,00	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	4 398 315,11		17 400,00	
2744	PRETS D'HONNEUR	2 000 000,00			
2748	AUTRES PRETS	1 611 443,87		-600,00	
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	786 871,24		18 000,00	
024	Produits de cessions d'immobilisations	4 039 000,00		544 095,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (2)	Libellé	RAR N-1(4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL DEPENSES (2)(3)				
45441002	AMENAGEMENTS FONCIERS		-2 000,00	
45441003	AMENAGEMENTS FONCIERS 2		2 000,00	
4581353	VELOROUTE ACTE II			
TOTAL RECETTES (2)(3)			1 033 744,34	
45442002	AMENAGEMENTS FONCIERS		151 293,80	
45442003	AMENAGEMENTS FONCIERS 2		178 277,52	
4582332	TRX CPT DE TIERS- PAYS COURBET			
4582351	VELOROUTE ACTE I		32 732,14	
4582353	VELOROUTE ACTE II		671 440,88	

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	20 917 300,00		
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	443 300,00		
13912	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS	175 400,00		
13914	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES ET STRUCTURES INTERCO	29 300,00		
139172	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - FEDER	15 800,00		
139173	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - FEOGA	4 100,00		
139178	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	33 300,00		
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	2 353 200,00		
13931	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT D.G.E.	3 452 800,00		
13932	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT-DDEC-TRANSFERT AU C.R.	5 732 000,00		
16878	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	26 100,00		
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	8 652 000,00		
040	RECETTES (2)	47 107 100,00		
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	93 500,00		
28033	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'INSERTION	27 800,00		
2804111	AMORTIS SUVENTIONS ETAT - BIENS MOBILIERS MATERIEL FR ETUDES	225 800,00		
2804112	AMORT SUBV ETAT - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 351 600,00		
2804113	AMORT SUBV ETAT PROJET INTERET NATIONAL	66 400,00		
2804122	AMORT SUBV REGIONS- BIENS MOBILIERS MATERIELS FR ETUDES	151 500,00		
2804131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DEPARTEMENTS	104 000,00		
2804141	AMORT SUBVENTIONS COMMUNES - BIENS MOBILIERS MATERIELS FR ETUDES	249 100,00		
2804142	AMORT SUBVENTIONS COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	19 099 900,00		
2804143	AMORT SUBVENTIONS COMMUNES ET STRUCT INTERC PROJET INFRAS INTERET NATIONAL	183 400,00		
2804151	AMORT SUBV AUTRES GROUPT COLLECT-BIENS MOBILIERS MATERIELS FR ETUDES	3 800,00		
2804152	AMORT SUBV AUTRES GROUPT COLLECT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	65 700,00		
2804162	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPT VERSEES BATIMENTS INSTALLATIONS	55 500,00		
28041781	AMORT SUBV AUTRES ORG PUBLICS LOCAUX-BIENS MOB MATERIELS FR ETUDES	20 500,00		
28041782	AMORT SUBV ORGANISMES PUB LOCAUX-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 899 700,00		
2804181	AMORT SUBV ORGANISMES PUBLICS DIVERS- B MOBILIERS MATERIELS ETUDES	61 800,00		
2804182	AMORT SUBV ORGANISMES PUBLICS DIVERS- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 994 700,00		
2804183	AMORT SUBV ORGANISMES PUBLICS DIVERS - PROJET INTERET NATIONAL	66 500,00		
280421	AMORT SUBV ORGANISMES PRIVES- BIENS MOBILIERS MATERIEL FR ETUDES	2 110 400,00		
280422	AMORT SUBV ORAGNISMES PRIVES-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	433 700,00		
280431	AMORT SUBV ETABL SCOLAIRES PUBLICS - BIENS MOBILIERS MATERIELS ET FR ETUDES	172 500,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./Art.(1))	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
280432	AMORT SUBV ETABSCOLAIRES PUBLICS-BATIMENTS ET INSTALLATION	29 000,00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS	393 800,00		
28121	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES	1 000,00		
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 600,00		
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	832 400,00		
281312	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES	4 701 000,00		
281313	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	159 700,00		
281314	AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	1 094 000,00		
281318	AMORTISSEMENT DES AUTRES BATIMENTS PUBLICS	136 500,00		
281321	AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES DE RAPPORT	35 600,00		
281351	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS	323 600,00		
28153	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX DIVERS	1 200,00		
28157	AMORTISSEMNET DES IMMOS CORPORELLES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	198 100,00		
2817311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	19 100,00		
2817312	BATIMENTS SCOLAIRES	5 314 300,00		
2817318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	28 700,00		
281735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	440 000,00		
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 100,00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	98 800,00		
281831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	563 100,00		
281838	AUTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE	395 300,00		
281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	771 500,00		
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	461 900,00		
28185	MATERIEL DE TELEPHONIE	131 000,00		
28188	AUTRES	532 000,00		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	14 683 600,00	-7 601 695,66	
204142	SUBV EQUIPT COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 033 744,34	
231311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	24 300,00		
231314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	16 400,00		
231318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	12 700,00		
231351	BATIMENTS PUBLICS	31 100,00		
23151	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX DE VOIRIE	560 200,00		
2317312	BATIMENTS SCOLAIRES	14 038 900,00	-8 635 440,00	
041	RECETTES (2)	14 683 600,00	-7 601 695,66	
2031	FRAIS D'ETUDES	2 582 000,00		
2033	FRAIS D'INSERTION	101 600,00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000 000,00	-8 635 440,00	
45442	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE AMENAGEMENT FONCIER - RECETTES		329 571,32	
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES		704 173,02	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES								
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	RAR N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV=I+II+III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	534 602 503,25		-141 811,71		100 000,00	-241 811,71	534 460 691,54
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	54 823 250,82		-294 407,37			-294 407,37	54 528 843,45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	94 591 079,00		-103 190,00			-103 190,00	94 487 889,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 885 545,00						4 885 545,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	49 230,00		-10 000,00			-10 000,00	39 230,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	51 020 000,00		-850 000,00			-850 000,00	50 170 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	75 372 816,38		213 010,00			213 010,00	75 585 826,38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (5)	184 074 939,03		-292 362,00		100 000,00	-392 362,00	183 782 577,03
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	292 200,00						292 200,00
66	CHARGES FINANCIERES	9 965 000,00		-17 000,00			-17 000,00	9 948 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	175 100,00		7 000,00			7 000,00	182 100,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (5)	100 000,00		512 800,00			512 800,00	612 800,00
022	DEPENSES IMPREVUES	84 399,15		410 139,29			410 139,29	494 538,44
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 061 843,87		282 198,37			282 198,37	12 344 042,24
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	47 107 100,00						47 107 100,00
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT							

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	534 460 691,54

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=II+III
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	532 423 471,53		-141 811,71		532 281 659,82
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 064 114,14		1 015,20		1 065 129,34
73	IMPOTS ET TAXES					
731	IMPOSITIONS DIRECTES	139 548 691,00		500 000,00		140 048 691,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (5)	183 750 711,00				183 750 711,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (5)	108 884 898,69		78 071,00		108 962 969,69
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)	21 832 924,00		-291 943,00		21 540 981,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	170 370,00		39 250,00		209 620,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	30 000,00		-20 000,00		10 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	16 006 000,00		-508 943,00		15 497 057,00
76	PRODUITS FINANCIERS	38 403 278,70		65 000,00		38 468 278,70
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)	8 000,00		1 500,00		9 500,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)	230 184,00		-5 761,91		224 422,09
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 577 000,00				1 577 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 917 300,00				20 917 300,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (4)						2 179 031,72
Total des recettes de fonctionnement cumulées						534 460 691,54

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art (1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	54 823 250,82		-294 407,37	
6041	ACHAT D'ETUDES	103 828,10		-4 420,00	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 561 239,97		-217 531,00	
605	ACHAT DE MATERIEL EQUIPEMENT ET TRAVAUX	500,00			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	47 900,00			
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 031 200,00			
60613	CHAUFFAGE URBAIN	549 000,00			
60621	COMBUSTIBLES	549 000,00			
60622	CARBURANTS	244 000,00		-3 000,00	
60623	ALIMENTATION	13 600,00			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	250 772,00		-27 000,00	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	74 080,00		-20 000,00	
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	165 100,00		-4 500,00	
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	1 900 000,00		50 000,00	
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	110 500,00			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 700,00			
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	288 225,00			
60661	MEDICAMENTS	23 550,00		-1 500,00	
60662	VACCINS ET SERUMS	25 237,00			
60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	27 956,00			
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	39 276,00			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	377 967,92		-22 900,00	
6122	CREDIT BAIL MOBILIER	415 000,00		-15 000,00	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 468 500,00		-1 000,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	806 600,00		-15 000,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	182 400,00			
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	125 000,00			
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	920 000,00		70 000,00	
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	7 523 000,00		37 543,63	
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	100 000,00		10 000,00	
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	53 000,00		-5 000,00	
6156	MAINTENANCE	2 020 800,00		-46 500,00	
616	PRIMES D ASSURANCES	597 800,00		-5 000,00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	356 120,00		-5 000,00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	158 437,75		1 400,00	
6183	FRAIS DE FORMATION (PERSONNEL EXTERIEUR A LA COLLECTIVITE)	185 582,00		12 500,00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	279 990,00			
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	26 000,00		-8 000,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	24 564,00			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	18 260,00			
62261	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	66 557,00		1 500,00	
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	293 193,24		-19 000,00	
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	147 800,00		-11 000,00	
6228	DIVERS HONORAIRES	1 838 063,00		-3 500,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	129 250,00		-25 000,00	
6232	FETES ET CEREMONIES	118 500,00			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	327 500,00			
6234	RECEPTIONS	107 900,00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	233 113,80		-39 500,00	
6238	DIVERS RELATIONS PUBLIQUES	157 543,00		-35 000,00	
6241	TRANSPORT DE BIENS	309 722,80		-60 000,00	
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	23 027 226,15		159 000,00	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	3 030,00			
6248	DIVERS TRANSPORT DE BIENS OU COLLECTIF	43 747,78			
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 233 422,00		-57 500,00	
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	35 000,00		-4 000,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	523 950,00		-7 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	331 000,00		25 000,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	34 000,00		2 000,00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	138 776,31		-9 000,00	
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	146 000,00			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art (1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	672 200,00		5 000,00	
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS	2 420,00			
6288	AUTRES DIVERS SERVICES EXTÉRIEURS	103 500,00			
63512	TAXES FONCIERES	60 500,00			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	400,00			
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	92 250,00		3 500,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (4)(5)	94 591 079,00		-103 190,00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	57 189,00		2 500,00	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	650 738,00		550,00	
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	266 114,00		-500,00	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	519 014,00		1 050,00	
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	162 009,00		-300,00	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	39 362 307,00		-14 580,00	
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	619 600,00		4 000,00	
64113	NBI	560 100,00			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	10 774 110,00		-170 000,00	
64121	REMUNERATION PRINCIPALE	7 025 562,00		-30 000,00	
64123	INDEMNITES D'ATTENTE	57 274,00		8 000,00	
64126	INDEMNITES DE LICENCIEMENT	50 000,00			
64128	AUTRES INDEMNITES	3 398 449,00		2 810,00	
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE	5 166 380,00		15 500,00	
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI				
6414	PERSONNEL REMUNERE A LA VACCATION	43 800,00			
64162	EMPLOIS D'AVENIR	378 750,00		-10 000,00	
64168	AUTRES EMPLOIS AIDES	346 500,00			
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	152 000,00		5 000,00	
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	10 253 098,00		8 500,00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 498 466,00		55 500,00	
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	739 144,00		39 800,00	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	156 200,00			
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	24 668,00			
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	8 800,00			
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE	50,00			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	173 500,00		-20 000,00	
6488	AUTRES CHARGES	147 257,00		-1 020,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 885 545,00			
73926	REVERSEMENT AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION DES DMT0	4 864 545,00			
7398	AUTRES REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES	21 000,00			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	49 230,00		-10 000,00	
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	330,00			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	29 500,00		-15 000,00	
6542	CREANCES ETEINTES	9 400,00		5 000,00	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA				
6577	REMISES GRACIEUSES	10 000,00			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	51 020 000,00		-850 000,00	
651141	APA A DOMICILE VERSEE AU SERVICE D'AIDE A DOMICILE	23 880 000,00		-300 000,00	
651142	APA A DOMICILE VERSEE AU BENEFICIAIRE	9 200 000,00			
651143	APA VERSEE AU BENEFICIAIRE EN ETABLISSEMENT	1 100 000,00		-50 000,00	
651144	APA VERSEE A L'ETABLISSEMENT	16 775 000,00		-500 000,00	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	25 000,00		-8 000,00	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA				
6577	REMISES GRACIEUSES	30 000,00			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 000,00		8 000,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art (1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	75 372 816,38		213 010,00	
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 000,00			
6288	AUTRES DIVERS SERVICES EXTÉRIEURS	54 652,00		-31 600,00	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 250,00			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 300,00			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	2 450,00			
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	750,00			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	177 500,00			
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 750,00			
64113	NBI	1 150,00			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	41 600,00			
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE	21 100,00		-10 000,00	
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	40 500,00		-8 500,00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	54 040,00		1 200,00	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	500,00			
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	500,00		-500,00	
6488	AUTRES CHARGES	1 710,00		-700,00	
65171	RSA VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES	57 030 000,00		483 500,00	
65172	RSA VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES	9 358 000,00		-200 000,00	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	30 000,00		-6 490,00	
65661	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI	2 350 000,00		-15 000,00	
65662	CONTRAT D'INITIATIVE-EMPLOI	250 000,00		-60 000,00	
6568	AUTRES PARTICIPATIONS	567 500,00		103 000,00	
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	70 000,00		102,26	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA	5 236 789,64		-77 002,26	
6577	REMISES GRACIEUSES	37 500,00		10 000,00	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	38 274,74		25 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (5)	184 074 939,03		-292 362,00	
65111	FAMILLE ET ENFANCE	1 866 484,00		-225 000,00	
6511211	PRESTATIONS DE COMPENSATION DU HANDICAP (+ 20 ANS)	13 480 000,00		-250 000,00	
6511212	PRESTATIONS DE COMPENSATION DU HANDICAP (- 20 ANS)	1 070 000,00		-80 000,00	
651122	ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	3 316 929,00			
651128	ALLOCATIONS HANDICAPES AUTRES	4 000,00		500,00	
65113	PERSONNES AGEES	2 000,00			
6512	SECOURS D'URGENCE	212 900,00		7 000,00	
6513	BOURSES	702 020,00		24 850,00	
6518	AUTRES (PRIMES, DOTS)	389 202,57			
65211	FRAIS DE SCOLARITE	124 456,00			
65212	FRAIS PERISCOLAIRES	131 267,00			
6522	ACCUEIL FAMILIAL	185 000,00		-5 000,00	
6523	FRAIS D'HOSPITALISATION	35 500,00		-10 000,00	
652411	FOYERS DE L'ENFANCE, CENTRES ET HOTELS MATERNELS	483 396,00			
652412	MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL	5 024 530,10			
652413	LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL	1 852 677,00		400 000,00	
652414	FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS	552 949,00		-150 000,00	
652415	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	70 425,00			
652416	SERVICES D'AIDE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE	2 219 000,00		45 000,00	
652418	AUTRES FRAIS DE SEJOUR	11 965 512,00		460 000,00	
65242	FRAIS SEJOUR EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES HANDICAPES	48 658 000,00		-200 000,00	
65243	FRAIS DE SEJOUR EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES	16 563 600,00		-150 000,00	
6525	FRAIS D'INHUMATION	500,00			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art (1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6526	PREVENTION SPECIALISEE	2 269 871,00			
6531	INDEMNITES	1 042 000,00			
6532	FRAIS DE MISSIONS ET DE DEPLACEMENT	85 800,00		-6 000,00	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	121 000,00		6 000,00	
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	347 900,00			
6535	FORMATION	25 000,00			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	89 150,00		-4 165,00	
6542	CREANCES ETEINTES	10 850,00		680,00	
65511	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ETABLISSEMENTS PUBLICS	4 896 429,00		-25 470,00	
65512	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ETABLISSEMENTS PRIVES	2 373 000,00			
6553	CONTINGENTS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE	25 500 000,00			
6556	CONTRIBUTION A DES FONDS	962 500,00		-100 000,00	
65561	CONTINGENTS OBLIGATOIRES FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT				
65562	CONTINGENTS OBLIGATOIRES FONDS D'AIDE AUX JEUNES				
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	5 500,00			
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)	1 813 750,00		-26 500,00	
6568	AUTRES PARTICIPATIONS	10 838 908,91		-71 000,00	
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	1 098 991,62		-23 555,00	
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS COLLECTIVITES	2 379,69			
65736	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX S.P.I.C.	1 047 668,91		67 000,00	
65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	254 381,00			
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	196 129,70		-10 500,00	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA	15 001 054,53		12 678,00	
6577	REMISES GRACIEUSES	60 000,00			
6581	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS VALEURS SIMILAIRES	460 000,00			
65821	DEFICIT OU EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	6 566 827,00		21 120,00	
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES	95 500,00			
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	292 200,00			
65861	FRAIS DE PERSONNEL	292 200,00			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES A = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		465 109 060,23		-1 336 949,37	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	CHARGES FINANCIERES(B)	9 965 000,00		-17 000,00	
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	9 915 000,00		-17 000,00	
66112	RATTACHEMENT DES ICNE				
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	50 000,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(C)(5)	175 100,00		7 000,00	
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	8 000,00			
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	100,00			
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTS ET PRIX	107 500,00			
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	2 500,00			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	55 000,00		7 000,00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS(D)(5)	100 000,00		512 800,00	
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	100 000,00			
6866	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS FINANCIERS			512 800,00	
022	DEPENSES IMPREVUES(E)	84 399,15		410 139,29	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E	475 433 559,38		-424 010,08	

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 061 843,87		282 198,37	
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	47 107 100,00			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	47 107 100,00			
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	59 168 943,87		282 198,37	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	534 602 503,25		-141 811,71	

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	534 460 691,54

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 064 114,14		1 015,20	
7022	COUPES DE BOIS	55 170,14			
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL	370 000,00			
7038	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	52 000,00			
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	257 500,00			
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	100 017,00			
707	VENTES DE MARCHANDISES	10 292,60			
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	51 275,40		1 015,20	
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS	164 700,00			
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	3 159,00			
73	IMPOTS ET TAXES	139 548 691,00		500 000,00	
7321	TAXE DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE DROIT DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT	45 600 000,00			
7322	TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A CERTAINS DROITS D'ENREGISTREMENT	500 000,00			
7326	FONDS DE PEREQUATION DES DMTO	10 518 691,00			
7327	TAXE AMENAGEMENT	1 700 000,00		500 000,00	
7342	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE	70 250 000,00			
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	5 400 000,00			
7352	TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES	5 500 000,00			
7366	TAXE SUR LES REMONTEES MECANIQUES	80 000,00			
731	IMPOSITIONS DIRECTES	183 750 711,00			
73111	TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	107 796 611,00			
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	53 877 069,00			
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	748 000,00			
73121	FNGIR	13 729 031,00			
73125	FRAIS DE GESTION TFPB	7 600 000,00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	108 884 898,69		78 071,00	
7411	DOTATION FORFAITAIRE	54 791 683,00			
74122	DOTATION DE PEREQUATION URBAINE	10 335 497,00			
74123	DOTATION DE COMPENSATION	8 822 435,00			
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	2 570 196,00			
74712	EMPLOIS D'AVENIR	300 000,00		-62 500,00	
74718	AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	718 750,00		51 000,00	
7472	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	27 000,00		100 000,00	
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	155 513,00			
7474	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	736 250,00			
7475	STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	352 008,00			
7476	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS SECURITE SOCIALE ET ORGANISMES MUTUALISTES	318 315,00		-39 250,00	
747812	DOTATION VERSEE AU TITRE DE LA PCH	4 680 000,00		86 621,00	
747813	DOTATION VERSEE AU TITRE DES MDPH	591 882,00			
7478218	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES PUBLICS	140 000,00		-105 273,00	
74788	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	80 000,00		35 460,00	
7482	COMPENSATION POUR PERTE TAXE ADDITIONN.DROITS MUTATION TAXE PUBLICITE FONCIERE	45 000,00			
74832	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	17 702 843,00			
74833	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	98 596,00			
74834	ETAT COMPENSATION DES EXONERATIONS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	532 164,00			
74835	DOTATION TRANSFERT DE COMPENSATION D'EXONERATION DE FISCALITE DIRECTE LOCALE	3 884 767,00			
74881	PARTICIP DES FAMILLES RESTAURATION ET HEBERGEMENT SCOLAIRES	1 751 000,00		11 000,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
74888	AUTRES ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	250 999,69		1 013,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	21 832 924,00		-291 943,00	
7511	RECouvreMENTS SUR DEPARTEMENTS ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES	187 000,00			
7512	RECouvreMENTS SUR SECURITE SOCIALE ET ORGANISMES MUTUALISTES	195 000,00		25 000,00	
7513	RECouvreMENTS SUR BENEFICIAIRE TIERS PAYANTS ET SUCCESSIONS	20 007 000,00		-350 000,00	
7518	RECouvreMENTS SUR AUTRES REDEVABLES	478 695,00		-18 000,00	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	538 000,00			
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	413 129,00			
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	14 100,00		51 057,00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (4)	170 370,00		39 250,00	
619	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR SERVICES EXTERIEURS	20 370,00			
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	71 500,00		17 750,00	
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	21 500,00		11 000,00	
6479	REMBOURSEMENT SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	57 000,00		10 500,00	
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	30 000,00		-20 000,00	
7531	RMI	30 000,00		-20 000,00	
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	16 006 000,00		-508 943,00	
747811	DOTATION VERSEE AU TITRE DE L'APA	15 641 000,00		-623 943,00	
7533	APA	365 000,00		115 000,00	
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	38 403 278,70		65 000,00	
7352	TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES	30 666 000,00			
74771	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN	3 252 278,70			
74783	FONDS DE MOBILISATION DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION	4 120 000,00			
7512	RECouvreMENTS SUR SECURITE SOCIALE ET ORGANISMES MUTUALISTES				
75342	ALLOCATIONS FORFAITAIRES	310 000,00		50 000,00	
75343	ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES	40 000,00		15 000,00	
75344	VERSEMENTS FACULTATIFS	15 000,00			
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70+73+731+74+75+013+015+016+017)		509 690 987,53		-137 549,80	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	
Compensation	
Montant net	

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	PRODUITS FINANCIERS (B)	8 000,00		1 500,00	
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	8 000,00		1 500,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)(5)	230 184,00		-5 761,91	
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	700,00		8 000,00	
7713	LIBERALITE RECUES	26 000,00		-26 000,00	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	82 500,00		359,10	
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	1 500,00			
7788	AUTRES PRODUITS EXEPTIONNELS	119 484,00		11 878,99	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)(5)	1 577 000,00			
7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	177 000,00			
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	100 000,00			
7875	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 300 000,00			
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		511 506 171,53		-141 811,71	

042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	20 917 300,00			
752	REVENUS DES IMMEUBLES	26 100,00			
7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	8 652 000,00			
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	12 239 200,00			
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 917 300,00			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	532 423 471,53		-141 811,71	

R002 RESULTAT REPORTE	2 179 031,72

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	534 460 691,54

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

BUDGETS ANNEXES

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

M22

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

ANNEE 2015

EXPLOITATION : DEPENSES
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Budget précédent (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Restes à réaliser (3)	Propositions nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
6331	46 000,00	43 000,00		700,00	700,00		
6336	25 700,00	24 700,00		300,00	300,00		
6338							
	7 650,00	7 750,00		200,00	200,00		
64111							
	2 602 849,00	2 559 680,00		-2 500,00	-2 500,00		
64151							
	598 800,00	525 000,00		20 500,00	20 500,00		
6416	16 690,00	28 484,00		-8 000,00	-8 000,00		
6417	13 341,00	13 950,00		4 350,00	4 350,00		
6428	11 000,00	16 000,00		-5 000,00	-5 000,00		
64511	506 297,00	469 315,00		-1 500,00	-1 500,00		
64513	31 500,00	29 937,00		2 750,00	2 750,00		
64514	31 500,00	26 891,00		1 800,00	1 800,00		
64515	660 144,00	653 644,00		20 500,00	20 500,00		
64521	3 329,00	4 329,00		-1 500,00	-1 500,00		
64523	331,00	631,00					
64524	751,00	1 251,00		-250,00	-250,00		
6471	13 047,00	13 111,00					
6475	7 733,00	7 233,00		-400,00	-400,00		
64784	42 727,00	40 538,00					
64788	106 803,00	106 559,00		2 000,00	2 000,00		
6488	500,00	11 594,00		-500,00	-500,00		
TOTAL GROUPE II	4 726 692,00	4 583 597,00		33 450,00	33 450,00		

EXPLOITATION : DEPENSES

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Budget précédent (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Propositions Nouvelles			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Restes à réaliser (3)	Propositions nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
6132	352 000,00	353 159,00		15 000,00	15 000,00		
6135	61 000,00	63 000,00		-10 000,00	-10 000,00		
614	16 641,00	19 000,00		5 000,00	5 000,00		
6152	55 000,00	55 000,00		15 000,00	15 000,00		
61558	13 000,00	8 845,00		500,00	500,00		
61568	18 000,00	17 000,00		-1 000,00	-1 000,00		
6161	32 000,00	40 000,00					
6182	2 500,00	3 200,00		400,00	400,00		
6184	7 400,00	5 400,00		-4 000,00	-4 000,00		
6185	3 000,00	1 000,00		-3 000,00	-3 000,00		
6188	55 567,00	55 000,00					
637	500,00	500,00					

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

654		800,00					
6541	1 100,00						
6582	21 012,00	20 500,00					
6587	12 350,00	11 550,00		-600,00	-600,00		
6588	220,00						

CHARGES FINANCIERES

CHARGES EXCEPTIONNELLES

6711	100,00	100,00					
6712	200,00	155,00					
6718	500,00						
673	400,00	12 800,00					

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

TOTAL GROUPE III	652 490,00	667 009,00		17 300,00	17 300,00		
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	5 874 065,00	5 747 304,00		34 330,00	34 330,00		

002	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	5 874 065,00	5 747 304,00		34 330,00	34 330,00		

EXPLOITATION : RECETTES

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Budget précédent (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Propositions Nouvelles			Recettes autorisées	Budget exécutoire (7)
			Restes à réaliser (3)	Propositions nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	(6)	
619							
6419	157,00						
	2 979,00	1 500,00					
7081							
	5 154,00	4 000,00		710,00	710,00		
7085							
	6 500,00	6 500,00					
7481	15 000,00	15 000,00					
7488	19 315,00	19 296,00		-8 000,00	-8 000,00		
7541							
	13 230,00	17 000,00					
7542	2 500,00	4 500,00		3 500,00	3 500,00		
7548	208 903,00	168 000,00		17 000,00	17 000,00		
7588	1 500,00	3 000,00					
TOTAL GROUPE II	275 238,00	238 796,00		13 210,00	13 210,00		

EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

Budget précédent (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Propositions Nouvelles			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
		Restes à réaliser (3)	Propositions nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		

PRODUITS FINANCIERS

PRODUITS EXCEPTIONNELS

AUTRES PRODUITS

TOTAL GROUPE III						
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	5 874 065,00	5 748 704,00	34 330,00	34 330,00		
002	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	5 874 065,00	5 748 704,00	34 330,00	34 330,00		

REPUBLIQUE FRANCAISE

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

M52

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

ANNEE 2015

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		

= = =

Total de la section d'investissement (2)		

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	30 000,00	30 000,00

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté(1)		

= = =

Total de la section de fonctionnement (3)	30 000,00	30 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	30 000,00	30 000,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget						
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	30 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	30 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312.9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT)

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(y compris programmes) (8)	21 395,80				21 395,80
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES(y compris programmes) (8)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES(y compris programmes) (8)	49 990,00				49 990,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION(y compris programmes) (4)(8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS(y compris programmes) (8)					
Total des dépenses d'équipement		71 385,80				71 385,80
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	27 610,00				27 610,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses financières		27 610,00				27 610,00
45...1	Total des opé.pour compte de tiers(6)					
Total des dépenses réelles d'investissement		98 995,80				98 995,80

040	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (7)					
041	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (7)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						

TOTAL	98 995,80				98 995,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	98 995,80

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (11)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)(11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)					
138	AUTRES SUBVENT. INVEST NON TRANSF (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)					
024	PRODUITS DE CESSION					
Total des recettes financières						
45...2	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
Total des recettes réelles d'investissement						

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)					
040	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (9)	63 700,00				63 700,00
041	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (9)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		63 700,00				63 700,00

TOTAL	63 700,00				63 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	35 295,80

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	98 995,80

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	63 700,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	441 213,42		29 350,00		470 563,42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	723 800,00		-100,00		723 700,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A					
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE(sauf 6586) (5)	500,00		750,00		1 250,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		1 165 513,42		30 000,00		1 195 513,42
66	CHARGES FINANCIERES	10 920,00				10 920,00
67	CHARGES EXEPTIONNELLES (5)	550,00				550,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 176 983,42		30 000,00		1 206 983,42
023	VIREMENT A LE SECTION D'INVESTISSEMENT (4)					
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	63 700,00				63 700,00
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		63 700,00				63 700,00
TOTAL		1 240 683,42		30 000,00		1 270 683,42
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						119 916,58
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 390 600,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)					
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A					
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
70	PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 000 000,00		30 000,00		1 030 000,00
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)					
731	IMPOSITION DIRECTE					
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	360 100,00				360 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	500,00				500,00
Total des recettes de gestion courante		1 360 600,00		30 000,00		1 390 600,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXEPTIONNELS (6)					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 360 600,00		30 000,00		1 390 600,00

042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)					
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						

TOTAL	1 360 600,00		30 000,00		1 390 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
1 390 600,00					

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	63 700,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département..

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (7)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	27 610,00		27 610,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - NON REGIES PERSONNALISEES (5)			
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(3)(7)	21 395,80		21 395,80
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES (3)(7)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)(7)	49 990,00		49 990,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(7)(6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)(7)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (7)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
45	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		98 995,80		98 995,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	98 995,80

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (8)	470 563,42		470 563,42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (8)	723 700,00		723 700,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (8)	1 250,00		1 250,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES	10 920,00		10 920,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	550,00		550,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (8)		63 700,00	63 700,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LE SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 206 983,42	63 700,00	1 270 683,42

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	119 916,58

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 390 600,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B2
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)				
INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (6)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES(sauf 1688 non budgétaire)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (6)			
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)(5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		63 700,00	63 700,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (3)			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DE CESSION			
Recettes d'investissement - Total			63 700,00	63 700,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				35 295,80
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				98 995,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES (7)			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 030 000,00		1 030 000,00
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)			
731	IMPOSITION DIRECTE			
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (7)	360 100,00		360 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (7)	500,00		500,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)			
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (7)			
Recettes de fonctionnement - Total		1 390 600,00		1 390 600,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 390 600,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			A

DEPENSES							
Nature	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1(2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV=I+II+III
TOTAL	98 995,80	II		III			98 995,80
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	71 385,80						71 385,80
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	71 385,80						71 385,80
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)							
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)							
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)							
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)							
Dépenses financières (détail en III-A3)	27 610,00						27 610,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)							
040 Opérations ordre transfert entre sections(détail en III-A6)							
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)							
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)							
Total des dépenses d'investissement cumulées							98 995,80

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						A
RECETTES						
Nature	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1(2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	TOTAL	
TOTAL	63 700,00			III	IV = I-II+III 63 700,00	
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux(détail en III-A4.1)						
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)						
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)						
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)						
Recettes financières (détail en III-A4.3)(sauf 1068)						
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections(détail en III-A6)	63 700,00				63 700,00	
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)						
021 Virement de la section de fonctionnement						
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)					35 295,80	
Affectation au compte 1068 (5)						
Total des recettes d'investissement cumulées					98 995,80	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux - Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(4)	Pour Information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
	TOTAL	71 385,80					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	21 395,80					
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	21 395,80					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 990,00					
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	49 990,00					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Voir Etat I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est pas à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	27 610,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	27 610,00			
1641	EMPRUNTS EN EUROS	27 610,00			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./Art . (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)			
040	RECETTES (2)	63 700,00		
28051	AMORTISSEMENT LOGICIELS	800,00		
281318	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	28 600,00		
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 300,00		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE			B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	RAR N-1(2)	II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV=I+II+III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	1 240 683,42			30 000,00			30 000,00	1 270 683,42
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	441 213,42			29 350,00			29 350,00	470 563,42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	723 800,00			-100,00			-100,00	723 700,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS								
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION								
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A								
017	REVENU DE SOLIDATITE ACTIVE								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (5)	500,00			750,00			750,00	1 250,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS								
66	CHARGES FINANCIERES	10 920,00							10 920,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	550,00							550,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (5)								
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LE SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	63 700,00							63 700,00
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT								
D002 Résultat reporté ou anticipé (4)									119 916,58

Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 390 600,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III	
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	1 360 600,00		30 000,00		1 390 600,00	
70	PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 000 000,00		30 000,00		1 030 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES						
731	IMPOSITION DIRECTE						
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (5)	360 100,00				360 100,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (5)	500,00				500,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES (5)						
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION						
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A						
017	REVENU DE SOLIDATITE ACTIVE						
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)						
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)						
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION						
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT						
R002 Résultat reporté ou anticipé (4)							
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 390 600,00	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art. t.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	441 213,42		29 350,00	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	48 500,00		-15 900,00	
605	ACHAT DE MATERIEL EQUIPEMENT ET TRAVAUX	2 000,00			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	500,00			
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	28 000,00			
60622	CARBURANTS	3 000,00			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	265 162,16		33 250,00	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	3 977,82			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	5 000,00		-2 000,00	
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	24 250,00			
6156	MAINTENANCE	39 023,44			
616	PRIMES D ASSURANCES	1 200,00			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400,00			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 600,00		-400,00	
6228	DIVERS			1 500,00	
6234	RECEPTIONS	600,00			
6251	VOYAGES DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 500,00		-1 500,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	10 000,00			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 400,00			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100,00			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX			14 400,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (4)(5)	723 800,00		-100,00	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	7 250,00			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 100,00			
6336	COTISATIONS AU CNFPT	4 100,00			
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 250,00			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	318 000,00			
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	6 800,00		80,00	
64113	NBI	4 200,00		150,00	
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	97 000,00			
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	83 000,00			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	78 000,00			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	110 100,00		-1 100,00	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	4 300,00		1 000,00	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	740,00			
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	660,00			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 800,00			
6488	AUTRES CHARGES	1 500,00		-230,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (5)	500,00		750,00	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEURS	490,00		750,00	
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,00			
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS				
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		1 165 513,42		30 000,00	
A = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	CHARGES FINANCIERES(B)	10 920,00			
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	10 920,00			
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE				
67	CHARGES EXEPTIONNELLES(C)(5)	550,00			
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	150,00			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	400,00			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(D)(5)				
022	DEPENSES IMPREVUES(E)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		1 176 983,42		30 000,00	

023	VIREMENT A LE SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	63 700,00			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	63 700,00			
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		63 700,00			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 240 683,42		30 000,00	

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	119 916,58

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 390 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 000 000,00		30 000,00	
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	1 000 000,00		30 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES				
731	IMPOSITION DIRECTE				
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	360 100,00			
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	360 000,00			
74888	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	100,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	500,00			
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	500,00			
013	ATTENUATION DE CHARGES (4)				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE				
TOTAL GESTION DES SERVICES		1 360 600,00		30 000,00	
(A) = (70+73+731+74+75+013+015+016+017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	
Compensation	
Montant net	

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	PRODUITS FINANCIERS (B)				
77	PRODUITS EXEPTIONNELS (C)(5)				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)(5)				
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		1 360 600,00		30 000,00	

042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)				
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 360 600,00		30 000,00	

R002 RESULTAT REPORTE	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 390 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VU DU DOUBS

M52

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

ANNEE 2015

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		

= = =

Total de la section d'investissement (2)		

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté(1)		

= = =

Total de la section de fonctionnement (3)		

TOTAL DU BUDGET (4)		

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget						
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget						
Total budget (hors RAR N-1 et reports)						

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312.9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT)

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(y compris programmes) (8)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEE(y compris programmes) (8)					
21	IMMOBILISATION CORPORELLES(y compris programmes) (8)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION(y compris programmes) (4)(8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS(y compris programmes) (8)					
Total des dépenses d'équipement						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses financières						
45...1	Total des opé.pour compte de tiers(6)					
Total des dépenses réelles d'investissement						

040	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (7)					
041	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (7)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						

TOTAL						

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010 018 13 16 20 204 21 22 23	REVENU MINIMUM D'INSERTION REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (11) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (11) SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEE (11) IMMOBILISATION CORPORELLES (11) IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)(11) IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement						
10 1068 138 16 18 26 27 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068) EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6) AUTRES SUBVENT. INVEST NON TRANSF (11) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES) (7) PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11) PRODUITS DE CESSION					
Total des recettes financières						
45...2	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
Total des recettes réelles d'investissement						

021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9) OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (9) OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (9)					
Total des recettes d'ordre d'investissement						

TOTAL					

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	737 590,00				737 590,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	73 500,00				73 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A					
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE(sauf 6586) (5)	10,00				10,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		811 100,00				811 100,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		811 100,00				811 100,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)					
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)					
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>						

TOTAL	811 100,00				811 100,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
811 100,00					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (6)					
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A					
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	203 100,00				203 100,00
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)					
731	IMPOSITIONS DIRECTES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	608 000,00				608 000,00
Total des recettes de gestion courante		811 100,00				811 100,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		811 100,00				811 100,00
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)					
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
TOTAL		811 100,00				811 100,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
811 100,00					

* information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département..

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (7)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (5)			
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(3)(7)			
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEE (3)(7)			
21	IMMOBILISATION CORPORELLES (3)(7)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(7)(6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)(7)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (7)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
45	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (8)	737 590,00		737 590,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (8)	73 500,00		73 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (8)	10,00		10,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (8)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		811 100,00		811 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	811 100,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES(sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (4)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (6)			
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEE (6)			
21	IMMOBILISATION CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)(5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (3)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DE CESSION			
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (7)			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	203 100,00		203 100,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)(ou déstockage)			
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)			
731	IMPOSITIONS DIRECTES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (7)			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (7)	608 000,00		608 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (7)			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		811 100,00		811 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	811 100,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	RAR N-1(2)	II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV=I+II+III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	811 100,00							811 100,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	737 590,00							737 590,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	73 500,00							73 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION								
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A								
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (5)	10,00							10,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)								
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (5)								
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION								

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		811 100,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III	
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	811 100,00				811 100,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	203 100,00				203 100,00	
73	IMPOTS ET TAXES						
731	IMPOSITIONS DIRECTES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (5)						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (5)						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)	608 000,00				608 000,00	
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION						
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A						
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE						
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)						
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS (5)						
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION						
R002 Résultat reporté ou anticipé (4)							
Total des recettes de fonctionnement cumulées							811 100,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	737 590,00			
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	272 590,00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	400 000,00			
6353	IMPOTS INDIRECTS	65 000,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (4)(5)	73 500,00			
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 000,00			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	350,00			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	650,00			
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	200,00			
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE	50 000,00			
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	15 000,00			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 400,00			
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	3 700,00			
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	200,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (5)	10,00			
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES	10,00			
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS				
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		811 100,00			
A = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	CHARGES FINANCIERES(B)				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(C)(5)				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS(D)(5)				
022	DEPENSES IMPREVUES(E)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		811 100,00			

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	811 100,00			

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	811 100,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	203 100,00			
7038	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	203 100,00			
73	IMPOTS ET TAXES				
731	IMPOSITIONS DIRECTES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	608 000,00			
75822	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINI PAR BUDGET PRINCIPAL	608 000,00			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (4)				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE A.P.A				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE				
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70+73+731+74+75+013+015+016+017)		811 100,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	
Compensation	
Montant net	

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	PRODUITS FINANCIERS (B)				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)(5)				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS (D)(5)				
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		811 100,00			

042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	811 100,00			

R002 RESULTAT REPORTE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					811 100,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARC ROUTIER

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

ANNEE 2015

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		

= = =

Total de la section d'investissement (2)		

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	80 000,00	80 000,00

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté(1)		

= = =

Total de la section de fonctionnement (3)	80 000,00	80 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	80 000,00	80 000,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget						
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	80 000,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	80 000,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312.9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT)

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010 018 20 204 21 22 23	REVENU MINIMUM D'INSERTION REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(y compris programmes) (8) SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES(y compris programmes) (8) IMMOBILISATIONS CORPORELLES(y compris programmes) (8) IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION(y compris programmes) (4)(8) IMMOBILISATIONS EN COURS(y compris programmes) (8)	3 217 389,75				3 217 389,75
Total des dépenses d'équipement		3 217 389,75				3 217 389,75
10 13 16 18 26 27 020	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES COMPTE DE LIAISON / AFFECTATION (5) PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8) DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses financières						
45...1	Total des opé.pour compte de tiers(6)					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 217 389,75				3 217 389,75

040 041	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (7) OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (7)	320 000,00				320 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		320 000,00				320 000,00

TOTAL	3 537 389,75				3 537 389,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 537 389,75

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
010 018	REVENU MINIMUM D'INSERTION REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (11)	400 000,00				400 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (11)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)(11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		400 000,00				400 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	322 700,00				322 700,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)					
138	AUTRES SUBVENT. INVEST NON TRANSF (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON / AFFECTATION (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)					
024	PRODUITS DE CESSION	47 000,00				47 000,00
Total des recettes financières		369 700,00				369 700,00
45...2	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
Total des recettes réelles d'investissement		769 700,00				769 700,00

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	113 852,72				113 852,72
040	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (9)	1 407 105,67				1 407 105,67
041	OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES (9)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 520 958,39				1 520 958,39

TOTAL	2 290 658,39				2 290 658,39

						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						1 246 731,36

						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 537 389,75

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 200 958,39

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	6 437 596,35		80 000,00		6 517 596,35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	1 893 705,00				1 893 705,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)					
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE(sauf 6586) (5)					
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		8 331 301,35		80 000,00		8 411 301,35
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 200,00				3 200,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 334 501,35		80 000,00		8 414 501,35
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	113 852,72				113 852,72
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	1 407 105,67				1 407 105,67
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 520 958,39				1 520 958,39
TOTAL		9 855 459,74		80 000,00		9 935 459,74
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						9 935 459,74

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (6)	812 000,00				812 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)					
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 500,00				7 500,00
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)					
731	IMPOSITIONS DIRECTES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	7 726 450,00		80 000,00		7 806 450,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	2 500,00				2 500,00
Total des recettes de gestion courante		8 548 450,00		80 000,00		8 628 450,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 548 450,00		80 000,00		8 628 450,00

042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	320 000,00				320 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		320 000,00				320 000,00

TOTAL	8 868 450,00		80 000,00		8 948 450,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	987 009,74

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 935 459,74

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	1 200 958,39	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département..

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (7)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (5)			
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(3)(7)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (3)(7)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)(7)	3 217 389,75		3 217 389,75
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(7)(6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)(7)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (7)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
3...	STOCKS ET EN-COURS		320 000,00	320 000,00
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
45	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		3 217 389,75	320 000,00	3 537 389,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 537 389,75

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (8)	6 517 596,35		6 517 596,35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (8)	1 893 705,00		1 893 705,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		207 105,67	207 105,67
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (8)			
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	3 200,00		3 200,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (8)		1 200 000,00	1 200 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		113 852,72	113 852,72
Dépenses de fonctionnement - Total		8 414 501,35	1 520 958,39	9 935 459,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 935 459,74

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	322 700,00		322 700,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)	400 000,00		400 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES(sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (4)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (6)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)(5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
3...	STOCKS ET EN-COURS		207 105,67	207 105,67
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 200 000,00	1 200 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (3)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		113 852,72	113 852,72
024	PRODUITS DE CESSION	47 000,00		47 000,00
Recettes d' investissement - Total		769 700,00	1 520 958,39	2 290 658,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 246 731,36

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 537 389,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (7)	812 000,00		812 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		320 000,00	320 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 500,00		7 500,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)(ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)			
731	IMPOSITIONS DIRECTES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (7)	7 806 450,00		7 806 450,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (7)	2 500,00		2 500,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (7)			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		8 628 450,00	320 000,00	8 948 450,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	987 009,74

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 935 459,74

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE								A
DEPENSES								
Nature	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1(2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP	TOTAL	IV=I+II+III
TOTAL	3 537 389,75			III			3 537 389,75	
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	3 217 389,75						3 217 389,75	
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)								
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)								
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)								
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)								
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)								
Dépenses financières (détail en III-A3)								
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)								
040 Opérations ordre transfert entre sections(détail en III-A6)	320 000,00						320 000,00	
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)								
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)								
Total des dépenses d'investissement cumulées								3 537 389,75

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A
RECETTES							
Nature	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1(2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	TOTAL		
TOTAL	2 290 658,39			III	IV = I-II+III	2 290 658,39	
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux(détail en III-A4.1)	400 000,00					400 000,00	
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)							
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)							
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)							
Recettes financières (détail en III-A4.3)(sauf 1068)	369 700,00					369 700,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections(détail en III-A6)	1 407 105,67					1 407 105,67	
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)							
021 Virement de la section de fonctionnement	113 852,72					113 852,72	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)						1 246 731,36	
Affectation au compte 1068 (5)							
Total des recettes d'investissement cumulées					3 537 389,75		

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux - Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(4)	Pour Information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		3 217 389,75					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 217 389,75					
2157	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 540 934,44					
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 599 626,15					
	MATERIEL DE TRANSPORT						
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	26 829,16					
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER						
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00		5 000,00			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Voir Etat I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est pas à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	400 000,00			
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	400 000,00			
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS	400 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées (5)				
20	Immobilisations incorporelles (4)				
204	Subventions d'équipement versées (4)				
21	Immobilisations corporelles (4)				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours (4)				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	369 700,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	322 700,00			
10222	F.C.T.V.A.	322 700,00			
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits de cessions d'immobilisations	47 000,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./Art (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	320 000,00		
31	STOCK MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)	320 000,00		
040	RECETTES (2)	1 407 105,67		
28157	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	515 000,00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	634 400,00		
281838	AUTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE	6 500,00		
281848	AUTRES MATÉRIELS DE BUREAU ET MOBILIER	100,00		
28188	AUTRES	44 000,00		
31	STOCK MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)	207 105,67		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	RAR N-1(2)	II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV=I+II+III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	9 855 459,74			80 000,00			80 000,00	9 935 459,74
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	6 437 596,35			80 000,00			80 000,00	6 517 596,35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	1 893 705,00							1 893 705,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION								
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)								
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (5)								
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (5)	3 200,00							3 200,00
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	113 852,72							113 852,72
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 407 105,67							1 407 105,67
D002 Résultat reporté ou anticipé (4)									

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		9 935 459,74

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1(2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée(3) III	TOTAL IV=I+II+III	
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	8 868 450,00		80 000,00		8 948 450,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 500,00				7 500,00	
73	IMPOTS ET TAXES						
731	IMPOSITIONS DIRECTES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (5)	7 726 450,00		80 000,00		7 806 450,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (5)	2 500,00				2 500,00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)	812 000,00				812 000,00	
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION						
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)						
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE						
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)						
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)						
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	320 000,00				320 000,00	
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT						
				R002 Résultat reporté ou anticipé (4)		987 009,74	
Total des recettes de fonctionnement cumulées						9 935 459,74	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	6 437 596,35		80 000,00	
601	ACHATS STOCKES MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	1 550 000,00		200 000,00	
60211	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	926 195,00			
60213	FOURNITURES DES ATELIERS DEPARTEMENTAUX	300 000,00			
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	800 000,00			
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 000,00			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	8 500,00			
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	125 000,00			
60622	CARBURANTS	195 000,00			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	600 000,00			
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	43 000,00			
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	73 500,00			
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	12 500,00			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 500,00			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000 801,35		-120 000,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	36 500,00			
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	20 000,00		10 000,00	
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	240 000,00			
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	51 300,00			
6156	MAINTENANCE	8 000,00			
616	PRIMES D ASSURANCES	169 000,00			
617	ETUDES ET RECHERCHES				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000,00			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	38 000,00			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00			
6234	RECEPTIONS	300,00			
6241	TRANSPORT DE BIENS	6 500,00			
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	75 000,00			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 200,00			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 000,00			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	25 000,00			
6288	AUTRES DIVERS SERVICES EXTERIEURS	70 000,00		-5 000,00	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	33 800,00		-5 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (4)(5)	1 893 705,00			
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	273 000,00		-5 000,00	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 330,00		-1 000,00	
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	5 850,00			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	8 800,00			
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	5 605,00			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	853 400,00			
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	24 200,00			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	254 000,00			
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE	19 800,00			
64162	EMPLOI D Avenir	21 000,00			
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	151 200,00			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	263 200,00		5 000,00	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	950,00			
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	760,00			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	8 000,00			
6488	AUTRES CHARGES	2 610,00		1 000,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (5)				
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	8 331 301,35		80 000,00	
	A = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	CHARGES FINANCIERES(B)				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(C)(5)	3 200,00			
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 000,00			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(D)(5)				
022	DEPENSES IMPREVUES(E)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		8 334 501,35		80 000,00	

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	113 852,72			
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	1 407 105,67			
6031	VARIATION DES STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	207 105,67			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 200 000,00			
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 520 958,39			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	9 855 459,74		80 000,00	

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 935 459,74

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 500,00			
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	7 500,00			
73	IMPOTS ET TAXES				
731	IMPOSITIONS DIRECTES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	7 726 450,00		80 000,00	
74712	EMPLOI D Avenir	15 750,00			
74718	AUTRES	16 400,00			
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	7 694 300,00		80 000,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	2 500,00			
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 500,00			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (4)	812 000,00			
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	800 000,00			
6096	RABAIS, REMISE RISTOURNE SUR APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES	12 000,00			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE				
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70+73+731+74+75+013+015+016+017)		8 548 450,00		80 000,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	
Compensation	
Montant net	

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ Art.(1)	Libellé(1)	Budget de l'exercice(2)	RAR N-1(3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	PRODUITS FINANCIERS (B)				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)(5)				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)(5)				
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		8 548 450,00		80 000,00	

042	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. DE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	320 000,00			
6031	VARIATION DES STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	320 000,00			
043	OPERATIONS D'ORDRE BUDG. A L'INTERIEUR SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		320 000,00			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	8 868 450,00		80 000,00	

R002 RESULTAT REPORTE				987 009,74

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				9 935 459,74

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES

A – Présentation croisée par fonction

IV - ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE						A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5
	OPERATIONS NON VENTILABLES	SERVICES GENERAUX	SECURITE	ENSEIGNEMENT	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	PREVENTION MEDICO- SOCIALE	ACTION SOCIALE (hors RMI,RSA,APA)

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Dépenses réelles		107 300,00		620,00	350 000,00		2 700,00
- Equipements départementaux		107 300,00			350 000,00		2 700,00
- Equipements non départx (c/204)							
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre	-7 601 695,66			620,00			
Total dépenses de l'exercice	-7 601 695,66	107 300,00		620,00	350 000,00		2 700,00
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses d'investissement	-7 601 695,66	107 300,00		620,00	350 000,00		2 700,00

RECETTES			
Total recettes de l'exercice	-6 775 402,29		1 320,00
RAR N-1 et reports			
Total cumulé recettes d'investissement	-6 775 402,29		1 320,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Total dépenses de l'exercice	1 218 502,66	-364 500,00	34 130,00
RAR N-1 et reports			
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 218 502,66	-364 500,00	34 130,00

RECETTES			
Total recettes de l'exercice	501 500,00	-15 996,71	32 070,00
RAR N-1 et reports			
Total cumulé recettes de fonctionnement	501 500,00	-15 996,71	32 070,00

IV - ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE						A1

Libellé	5-4 REVENU MINIMUM D'INSERTION	5-5 PERSONNES DEPENDANTES (A.P.A.)	5-6 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	6 RESEAUX ET INFRASTRUCTUR ES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMEN T ECONOMIQUE	TOTAL

INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Dépenses réelles	-30 000,00			305 000,00	-61 623,63		749 500,00	1 423 496,37
- Equipements départementaux	-30 000,00			40 000,00	48 276,37			168 276,37
- Equipements non départx (c/204)				265 000,00	-127 300,00		99 500,00	587 200,00
- Opérations financières					17 400,00		650 000,00	668 020,00
<i>Dépenses d'ordre</i>								-7 601 695,66
Total dépenses de l'exercice	-30 000,00			305 000,00	-61 623,63		749 500,00	-6 178 199,29
RAR N-1 et reports								
Total cumulé dépenses d'investissement	-30 000,00			305 000,00	-61 623,63		749 500,00	-6 178 199,29

RECETTES								
Total recettes de l'exercice				440 000,00	59 000,00		96 883,00	-6 178 199,29
RAR N-1 et reports								
Total cumulé recettes d'investissement				440 000,00	59 000,00		96 883,00	-6 178 199,29

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Total dépenses de l'exercice	-20 000,00	-850 000,00	213 010,00	-32 800,00	-10 176,37	14 700,00	50 600,00	-141 811,71
RAR N-1 et reports								
Total cumulé dépenses de fonctionnement	-20 000,00	-850 000,00	213 010,00	-32 800,00	-10 176,37	14 700,00	50 600,00	-141 811,71

RECETTES								
Total recettes de l'exercice	-20 000,00	-508 943,00	65 000,00	-37 023,00	35 460,00		100 000,00	-141 811,71
RAR N-1 et reports								
Total cumulé recettes de fonctionnement	-20 000,00	-508 943,00	65 000,00	-37 023,00	35 460,00		100 000,00	-141 811,71

IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE									A1
Art.	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	
(1)		OPERATIONS NON VENTILABLES	SERVICES GENERAUX	SECURITE	ENSEIGNEMENT	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	ACTION SOCIALE (hors RMI,RSA,APA)	
INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses d'investissement		-7 601 695,66	107 300,00		620,00	350 000,00		2 700,00	
Dépenses réelles			107 300,00		620,00	350 000,00		2 700,00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS								
203	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPEMENT FRAIS D'INSERTION								
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					350 000,00			
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES		-36 000,00						
	PROCEDES DROITS ET VAL								
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		143 300,00					2 700,00	
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS								
274	PRÊTS								
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES								
454	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS								
Dépenses d'ordre		-7 601 695,66							
Opérations d'ordre entre section									
Opérations patrimoniales		-7 601 695,66							
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 033 744,34							
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	-8 635 440,00							
RECETTES									
Total recettes d'investissement		-6 775 402,29			1 320,00				
Recettes réelles		544 095,00			1 320,00				
024	PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	544 095,00							
131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES				1 320,00				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS								
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES								
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS								

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

Art.	Libellé	5-4 REVENU MINIMUM D'INSERTION	5-5 PERSONNES DEPENDANTES (A.P.A.)	5-6 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	TOTAL
(1)									

INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses d'investissement		-30 000,00			305 000,00	-61 623,63		749 500,00	-6 178 199,29
Dépenses réelles		-30 000,00			305 000,00	-61 623,63		749 500,00	1 423 496,37
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS								620,00
203	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS D'INSERTION					-4 723,63			-4 723,63
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-30 000,00			265 000,00	-127 300,00		99 500,00	557 200,00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES					53 000,00			17 000,00
	BREVETS LICENCES MARQUES								
	PROCEDES DROITS ET VAL								
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								146 000,00
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				40 000,00				40 000,00
274	PRÊTS					-600,00		650 000,00	649 400,00
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					18 000,00			18 000,00
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES								
	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS								
454									
Dépenses d'ordre									-7 601 695,66
Opérations d'ordre entre section									
Opérations patrimoniales									-7 601 695,66
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES								1 033 744,34
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS								-8 635 440,00

RECETTES									
Total recettes d'investissement					440 000,00	59 000,00		96 883,00	-6 178 199,29
Recettes réelles					440 000,00	59 000,00		96 883,00	1 141 298,00
024	PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS								544 095,00
131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES								441 600,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					41 600,00			1 320,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES							96 883,00	96 883,00
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				40 000,00				40 000,00

IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE									A1
Art.	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	
(1)		OPERATIONS NON VENTILABLES	SERVICES GENERAUX	SECURITE	ENSEIGNEMENT	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	ACTION SOCIALE (hors RMI,RSA,APA)	
274	PRETS								
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS								
Recettes d'ordre		-7 319 497,29							
Opérations d'ordre entre section		282 198,37							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	282 198,37							
Opérations patrimoniales		-7 601 695,66							
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-8 635 440,00							
454	TRAVAUX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	329 571,32							
458	OPERATION D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	704 173,02							

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Total dépenses de fonctionnement		1 218 502,66	-364 500,00		34 130,00	8 000,00	-86 355,00	-316 923,00
Dépenses réelles		936 304,29	-364 500,00		34 130,00	8 000,00	-86 355,00	-316 923,00
022	DEPENSES IMPREVUES	410 139,29						
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	15 000,00	-85 000,00			-20 000,00		-28 531,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		-40 500,00			-1 900,00	-1 500,00	-10 000,00
612	REDEVANCES DE CREDIT BAIL		-15 000,00					
613	LOCATIONS		-16 000,00					
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		13 000,00		20 000,00	500,00		
616	PRIMES D ASSURANCES					-5 000,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES		-5 000,00					
618	DIVERS		-8 000,00			1 400,00		12 500,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		4 500,00			-2 500,00		500,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		-3 500,00				-7 500,00	-11 000,00
623	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES		-38 000,00					
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					-60 000,00		
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		-13 300,00		1 000,00			-50 000,00

IV - ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE										A1
Art.	Libellé	5-4 REVENU MINIMUM D'INSERTION	5-5 PERSONNES DEPENDANTES (A.P.A.)	5-6 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	TOTAL	
(1)										
274	PRETS					-600,00			-600,00	
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					18 000,00			18 000,00	
Recettes d'ordre									-7 319 497,29	
Opérations d'ordre entre section									282 198,37	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								282 198,37	
Opérations patrimoniales									-7 601 695,66	
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES								-8 635 440,00	
454	TRAVAUX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS								329 571,32	
458	OPERATION D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT								704 173,02	

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de fonctionnement		-20 000,00	-850 000,00	213 010,00	-32 800,00	-10 176,37	14 700,00	50 600,00	-141 811,71
Dépenses réelles		-20 000,00	-850 000,00	213 010,00	-32 800,00	-10 176,37	14 700,00	50 600,00	-424 010,08
022	DEPENSES IMPREVUES								410 139,29
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE				-74 000,00	-19 420,00	-10 000,00		-221 951,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES				25 000,00				-28 900,00
612	REDEVANCES DE CREDIT BAIL								-15 000,00
613	LOCATIONS								-16 000,00
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS					6 543,63			66 043,63
616	PRIMES D ASSURANCES				26 000,00				-5 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES								-5 000,00
618	DIVERS								5 900,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE								2 500,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES							-10 000,00	-32 000,00
623	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES					500,00	-62 000,00		-99 500,00
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS						159 000,00		99 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS				800,00		500,00	-500,00	-61 500,00

IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE							A1

Art.	Libellé	01	0	1	2	3	4	5
(1)		OPERATIONS NON VENTILABLES	SERVICES GENERAUX	SECURITE	ENSEIGNEMENT	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	ACTION SOCIALE (hors RMI,RSA,APA)
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		13 000,00					5 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 000,00						
628	DIVERS		5 000,00					
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS							-200,00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)							3 500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE		-114 800,00		-52 580,00	300,00	-25 000,00	9 500,00
6412	ASSISTANTES MATERNELLES		-16 500,00		28 500,00	8 500,00		-19 190,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE		-10 000,00					-17 000,00
6416	EMPLOIS AIDES		5 000,00					
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS		-23 200,00		39 000,00	3 000,00	-3 000,00	78 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		-20 000,00		-1 170,00	-1 300,00	-100,00	-1 900,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		3 800,00		24 850,00			-547 500,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-150,00						
651	AIDES A LA PERSONNE							
6517	RSA VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES							
6517	RSA VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES							
652	FRAIS DE SEJOUR FRAIS D'HEBERGEMENT ET FRAIS D'INHUMATION							390 000,00
653	INDEMNITES ET FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES ELUS DEPARTEMENTAUX							
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-11 485,00						
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				-25 470,00		-6 000,00	-100 000,00
656	PARTICIPATIONS							20 000,00
657	SUBVENTIONS					85 000,00	-43 255,00	-71 722,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE							21 120,00
661	CHARGES D'INTERETS	-17 000,00						
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	25 000,00						
686	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CHARGES FINANCIERES	512 800,00						

IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE					A1

Art.	Libellé	5-4 REVENU MINIMUM D'INSERTION	5-5 PERSONNES DEPENDANTES (A.P.A.)	5-6 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	TOTAL
(1)									
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS								18 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES								2 000,00
628	DIVERS			-31 600,00			-2 000,00	-7 000,00	-35 600,00
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS				1 000,00				800,00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)								3 500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE				-1 000,00	3 000,00			-180 580,00
6412	ASSISTANTES MATERNELLES								-19 190,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE			-10 000,00			12 000,00		5 500,00
6416	EMPLOIS AIDES								-10 000,00
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS								5 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			-7 300,00	-9 900,00	29 000,00	2 000,00	-11 100,00	96 500,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES			-500,00					-20 500,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			-700,00	-700,00	1 100,00	200,00	-800,00	-1 720,00
651	AIDES A LA PERSONNE		-850 000,00						-1 372 650,00
6517	RSA VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES			483 500,00					483 500,00
6517	RSA VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES			-200 000,00					-200 000,00
652	FRAIS DE SEJOUR FRAIS D'HEBERGEMENT ET FRAIS D'INHUMATION								390 000,00
653	INDEMNITES ET FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES ELUS DEPARTEMENTAUX								
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-10 000,00		-6 490,00					-27 975,00
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES								-125 470,00
656	PARTICIPATIONS			28 000,00		-26 500,00	-85 000,00		-69 500,00
657	SUBVENTIONS			-66 900,00		-4 400,00		80 000,00	-21 277,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE								21 120,00
661	CHARGES D'INTERETS								-17 000,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	-10 000,00		25 000,00					40 000,00
686	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CHARGES FINANCIERES								512 800,00

IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE									A1
Art.	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	
(1)		OPERATIONS NON VENTILABLES	SERVICES GENERAUX	SECURITE	ENSEIGNEMENT	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	ACTION SOCIALE (hors RMI,RSA,APA)	
	Dépenses d'ordre	282 198,37							
	Opérations d'ordre entre section	282 198,37							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	282 198,37							
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
RECETTES									
Total recettes de fonctionnement		501 500,00	-15 996,71		32 070,00		-10 000,00	-283 879,00	
Recettes réelles		501 500,00	-15 996,71		32 070,00		-10 000,00	-283 879,00	
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL				20 000,00				
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				-1 000,00				
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		10 000,00		1 000,00				
708	AUTRES PRODUITS		1 015,20						
732	DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXES D'URBANISME	500 000,00							
747	PARTICIPATIONS		-39 250,00				-10 000,00	85 121,00	
748	COMPENSATIONS ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS				12 013,00				
751	RECOURS A DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE							-343 000,00	
753	RECOURS A DES INDUS D'INSERTION ET D'AIDE SOCIALE								
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				57,00				
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	1 500,00							
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		359,10					-26 000,00	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 878,99						
	Recettes d'ordre								
	Opérations d'ordre entre section								
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								

IV - ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE										A1
Art.	Libellé	5-4	5-5	5-6	6	7	8	9	TOTAL	
Dépenses d'ordre										282 198,37
Opérations d'ordre entre section										282 198,37
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								282 198,37	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section										
RECETTES										-141 811,71
Total recettes de fonctionnement		-20 000,00	-508 943,00	65 000,00	-37 023,00	35 460,00		100 000,00	-141 811,71	
Recettes réelles		-20 000,00	-508 943,00	65 000,00	-37 023,00	35 460,00		100 000,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL				-2 250,00				17 750,00	
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				12 000,00				11 000,00	
647	AUTRES CHARGES SOCIALES				-500,00				10 500,00	
708	AUTRES PRODUITS								1 015,20	
732	DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXES D'URBANISME								500 000,00	
747	PARTICIPATIONS		-623 943,00		-105 273,00	35 460,00		100 000,00	-557 885,00	
748	COMPENSATIONS ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS								12 013,00	
751	RECOURS A DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE								-343 000,00	
753	RECOURS A DES INDUS D'INSERTION ET D'AIDE SOCIALE	-20 000,00	115 000,00	65 000,00					160 000,00	
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				51 000,00				51 057,00	
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS								1 500,00	
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				8 000,00				-17 640,90	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS								11 878,99	
Recettes d'ordre										
Opérations d'ordre entre section										
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section										

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		-7 601 695,66
Dépenses réelles		
Dépenses d'ordre		-7 601 695,66
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	-7 601 695,66
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 033 744,34
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	-8 635 440,00
RECETTES		-6 775 402,29
Recettes réelles		544 095,00
024	PRODUIT DE CESSIION DES IMMOBILISATIONS	544 095,00
Recettes d'ordre		-7 319 497,29
021	Virement de la section de fonctionnement	282 198,37
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	-7 601 695,66
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-8 635 440,00
454	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	329 571,32
458	OPERATION D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	704 173,02

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		1 218 502,66
Dépenses réelles		936 304,29
022	DEPENSES IMPREVUES	410 139,29
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	15 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-150,00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-11 485,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	
661	CHARGES D'INTERETS	-17 000,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	25 000,00
686	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CHARGES FINANCIERES	512 800,00
Dépenses d'ordre		282 198,37
023	Virement à la section d'investissement	282 198,37
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
RECETTES		501 500,00
Recettes réelles		501 500,00
732	DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXES D'URBANISME	500 000,00
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	1 500,00
Recettes d'ordre		
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

Fonction 0 - SERVICES GENERAUX (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	202	21	23	4		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41	48	
	DEPENSES REELLES	107 300,00					107 300,00
	Equipements départementaux	107 300,00					107 300,00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	-36 000,00					-36 000,00
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 300,00					143 300,00
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS						
	Equipements non départementaux (c/204)						
	RECETTES REELLES						

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	20		21	23	4		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201	202			41	48	
	DEPENSES REELLES	-176 500,00	-188 000,00					-364 500,00
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE		-120 000,00		35 000,00			-85 000,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		-40 500,00					-40 500,00
612	REDEVANCES DE CREDIT BAIL		-15 000,00					-15 000,00
613	LOCATIONS		-16 000,00					-16 000,00
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		13 000,00					13 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES		-5 000,00					-5 000,00
618	DIVERS		-8 000,00					-8 000,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	4 500,00						4 500,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	-3 500,00						-3 500,00
623	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES		-3 000,00		-35 000,00			-38 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	-1 800,00	-11 500,00					-13 300,00
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		13 000,00					13 000,00
628	DIVERS		5 000,00					5 000,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	-114 800,00						-114 800,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	-16 500,00						-16 500,00
6416	EMPLOIS AIDES	-10 000,00						-10 000,00
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	5 000,00						5 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	-23 200,00						-23 200,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	-20 000,00						-20 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	3 800,00						3 800,00
653	INDEMNITES ET FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES ELUS DEPARTEMENTAUX							
	RECETTES REELLES	-29 250,00			13 253,29			-15 996,71
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	10 000,00						10 000,00
708	AUTRES PRODUITS				1 015,20			1 015,20
747	PARTICIPATIONS	-39 250,00						-39 250,00
771	PRODUITS EXEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				359,10			359,10
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				11 878,99			11 878,99

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

Fonction 2 - ENSEIGNEMENT (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	
				21	22
	DEPENSES REELLES				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
	Equipements départementaux				
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Equipements non départementaux (c/204)				
	RECETTES REELLES				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	
				21	22
	DEPENSES REELLES	14 750,00		-5 470,00	
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			20 000,00	
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 000,00			
6411	PERSONNEL TITULAIRE	-52 580,00			
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	28 500,00			
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	39 000,00			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-1 170,00			
651	AIDES A LA PERSONNE				
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			-25 470,00	
	RECETTES REELLES	20 000,00		12 070,00	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 000,00			
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	-1 000,00			
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	1 000,00			
748	COMPENSATIONS ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS			12 013,00	
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			57,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

Fonction 2 - ENSEIGNEMENT (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	3	4	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES				620,00	620,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			620,00	620,00
Equipements départementaux					
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Equipements non départementaux (c/204)					
RECETTES REELLES				1 320,00	1 320,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			1 320,00	1 320,00

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	3	4	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES				24 850,00	34 130,00
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS				20 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS				1 000,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE				-52 580,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE				28 500,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				39 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				-1 170,00
651	AIDES A LA PERSONNE			24 850,00	24 850,00
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				-25 470,00
RECETTES REELLES					32 070,00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL				20 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				-1 000,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES				1 000,00
748	COMPENSATIONS ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS				12 013,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				57,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décli

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

Fonction 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1		
			11	12	13
	DEPENSES REELLES				
	Equipements départementaux				
	Equipements non départementaux (c/204)				
	RECETTES REELLES				

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1		
			11	12	13
	DEPENSES REELLES	8 000,00		100 000,00	
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE				
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		-1 400,00		
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS				
616	PRIMES D ASSURANCES				
618	DIVERS		1 400,00		
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	-2 500,00			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS				
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS				
6411	PERSONNEL TITULAIRE	300,00			
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	8 500,00			
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	3 000,00			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-1 300,00			
657	SUBVENTIONS			100 000,00	
	RECETTES REELLES				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

Fonction 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé			2	3	TOTAL DE LA FONCTION
		14	15			
	DEPENSES REELLES				350 000,00	350 000,00
	Equipements départementaux					
	Equipements non départementaux (c/204)				350 000,00	350 000,00
	RECETTES REELLES					

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé			2	3	TOTAL DE LA FONCTION
		14	15			
	DEPENSES REELLES	-85 000,00		-15 000,00		8 000,00
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	-20 000,00				-20 000,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	-500,00				-1 900,00
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	500,00				500,00
616	PRIMES D ASSURANCES	-5 000,00				-5 000,00
618	DIVERS					1 400,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE					-2 500,00
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	-60 000,00				-60 000,00
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS					
6411	PERSONNEL TITULAIRE					300,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE					8 500,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					3 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					-1 300,00
657	SUBVENTIONS			-15 000,00		85 000,00
	RECETTES REELLES					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est détaillé

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

Fonction 4 - PREVENTION MEDICO-SOCIALE (hors RAR)

INVESTISSEMENT						
Art.(1)	Libellé	0	1	2	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES						
Equipements départementaux						
Equipements non départementaux (c/204)						
RECETTES REELLES						

FONCTIONNEMENT						
Art.(1)	Libellé	0	1	2	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		-37 100,00	-28 255,00	-21 000,00		-86 355,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		-1 500,00			-1 500,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	-9 000,00	1 500,00			-7 500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	-25 000,00				-25 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	-3 000,00				-3 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-100,00				-100,00
656	PARTICIPATIONS			-6 000,00		-6 000,00
657	SUBVENTIONS		-28 255,00	-15 000,00		-43 255,00
RECETTES REELLES			-10 000,00			-10 000,00
747	PARTICIPATIONS		-10 000,00			-10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

Fonction 5 - ACTION SOCIALE (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	3	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES				2 700,00			2 700,00
Equipements départementaux				2 700,00			2 700,00
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 700,00			2 700,00
Equipements non départementaux (c/204)							
RECETTES REELLES							

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	3	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		68 900,00	455 108,00	-531 800,00	-154 000,00	-155 131,00	-316 923,00
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE			-5 000,00		-23 531,00	-28 531,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		-10 000,00				-10 000,00
618	DIVERS		500,00		12 000,00		12 500,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		500,00				500,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES				-11 000,00		-11 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		-50 000,00				-50 000,00
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			5 000,00			5 000,00
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	-200,00					-200,00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	3 500,00					3 500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	9 500,00					9 500,00
6412	ASSISTANTES MATERNELLES		-19 190,00				-19 190,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	-17 000,00					-17 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	78 000,00					78 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-1 900,00					-1 900,00
651	AIDES A LA PERSONNE		-218 000,00	-329 500,00			-547 500,00
652	FRAIS DE SEJOUR FRAIS D'HEBERGEMENT ET FRAIS D'INHUMATION		745 000,00	-200 000,00	-155 000,00		390 000,00
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					-100 000,00	-100 000,00
656	PARTICIPATIONS				20 000,00		20 000,00
657	SUBVENTIONS	-3 000,00	-14 822,00	-2 300,00	-20 000,00	-31 600,00	-71 722,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		21 120,00				21 120,00
RECETTES REELLES			30 000,00	-86 379,00	-226 000,00	-1 500,00	-283 879,00
747	PARTICIPATIONS			86 621,00		-1 500,00	85 121,00
751	RECouvrements DE DEPENSES D'AIDE SOCIALE		30 000,00	-173 000,00	-200 000,00		-343 000,00
771	PRODUITS EXEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				-26 000,00		-26 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

Fonction 5-4 - REVENU MINIMUM D'INSERTION (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	1	2	3	4	5
DEPENSES REELLES				-30 000,00		
Equipements départementaux				-30 000,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			-30 000,00		
Equipements non départementaux (c/204)						
RECETTES REELLES						

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	1	2	3	4	5
DEPENSES REELLES						
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES					
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS					
RECETTES REELLES						
753	RECouvreMENT DES INDUS D'INSERTION ET D'AIDE SOCIALE					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

Fonction 5-4 REVENU MINIMUM D'INSERTION (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	6	8	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES				
Equipements départementaux				-30 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			-30 000,00
Equipements non départementaux (c/204)				
RECETTES REELLES				

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	6	7		8	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
			71	72		
DEPENSES REELLES					-20 000,00	-20 000,00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECouvrABLES				-10 000,00	-10 000,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				-10 000,00	-10 000,00
RECETTES REELLES			-20 000,00			-20 000,00
753	RECouvreMENT DES INDUS D'INSERTION ET D'AIDE SOCIALE		-20 000,00			-20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

Fonction 5-5 - PERSONNES DEPENDANTES (A.P.A.) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT						
Art.(1)	Libellé	0	1	2	3	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES			-300 000,00	-50 000,00	-500 000,00	-850 000,00
651	AIDES A LA PERSONNE		-300 000,00	-50 000,00	-500 000,00	-850 000,00
RECETTES REELLES		-623 943,00	90 000,00	25 000,00		-508 943,00
747	PARTICIPATIONS	-623 943,00				-623 943,00
753	RECouvreMENT DES INDUS D'INSERTION ET D'AIDE SOCIALE		90 000,00	25 000,00		115 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 - REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	1	2	3	4
	DEPENSES REELLES				
	Equipements départementaux				
	Equipements non départementaux (c/204)				
	RECETTES REELLES				

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	1	2	3	4
	DEPENSES REELLES		-18 000,00		-133 900,00
628	DIVERS				
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE				
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				
647	AUTRES CHARGES SOCIALES				
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
651	AIDES A LA PERSONNE				
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES				
656	PARTICIPATIONS				-75 000,00
657	SUBVENTIONS		-18 000,00		-58 900,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				
	RECETTES REELLES				
747	PARTICIPATIONS				
753	RECouvreMENT DES INDUS D'INSERTION ET D'AIDE SOCIALE				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	5	6	8	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES					
Equipements départementaux					
Equipements non départementaux (c/204)					
RECETTES REELLES					

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	5	6	7	8	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES			-18 500,00	283 500,00	99 910,00	213 010,00
628	DIVERS				-31 600,00	-31 600,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE		-10 000,00			-10 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		-7 300,00			-7 300,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		-500,00			-500,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		-700,00			-700,00
651	AIDES A LA PERSONNE			283 500,00		283 500,00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES				-6 490,00	-6 490,00
656	PARTICIPATIONS				103 000,00	28 000,00
657	SUBVENTIONS				10 000,00	-66 900,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				25 000,00	25 000,00
RECETTES REELLES				65 000,00		65 000,00
747	PARTICIPATIONS					
753	RECOUVREMENT DES INDUS D'INSERTION ET D'AIDE SOCIALE			65 000,00		65 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décli

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2		
				21	22	28
	DEPENSES REELLES		190 000,00	40 000,00		
	Equipements départementaux			40 000,00		
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			40 000,00		
	Equipements non départementaux (c/204)		190 000,00			
	RECETTES REELLES	400 000,00		40 000,00		
131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES	400 000,00				
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			40 000,00		

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2		
				21	22	28
	DEPENSES REELLES	-9 800,00	-74 000,00	51 000,00		
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE		-74 000,00			
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			-10 000,00	35 000,00	
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			61 000,00	-35 000,00	
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	800,00				
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 000,00				
6411	PERSONNEL TITULAIRE	-1 000,00				
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	-9 900,00				
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-700,00				
	RECETTES REELLES	9 250,00	-105 273,00	59 000,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	-2 250,00				
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	12 000,00				
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	-500,00				
747	PARTICIPATIONS		-105 273,00			
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			51 000,00		
771	PRODUITS EXEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			8 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	3	4	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES				75 000,00	305 000,00
Equipements départementaux					40 000,00
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				40 000,00
Equipements non départementaux (c/204)				75 000,00	265 000,00
RECETTES REELLES					440 000,00
131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES				400 000,00
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				40 000,00

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	3	4	8	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES					-32 800,00
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE				-74 000,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES				25 000,00
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS				26 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS				800,00
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS				1 000,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE				-1 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				-9 900,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				-700,00
RECETTES REELLES					-37 023,00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL				-2 250,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				12 000,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES				-500,00
747	PARTICIPATIONS				-105 273,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				51 000,00
771	PRODUITS EXEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1/7

Fonction 7 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (hors RAR)

INVESTISSEMENT								
Art.(1)	Libellé	0	1	2	3		4	TOTAL DE LA FONCTION
					31	38		
	DEPENSES REELLES		100 000,00	-532 600,00		-18 623,63	389 600,00	-61 623,63
274	PRÊTS			-600,00				-600,00
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			18 000,00				18 000,00
	Equipements départementaux					-4 723,63	53 000,00	48 276,37
203	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS D'INSERTION					-4 723,63		-4 723,63
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL						53 000,00	53 000,00
	Equipements non départementaux (c/204)		100 000,00	-550 000,00		-13 900,00	336 600,00	-127 300,00
	RECETTES REELLES			59 000,00				59 000,00
131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES			41 600,00				41 600,00
274	PRETS			-600,00				-600,00
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			18 000,00				18 000,00

FONCTIONNEMENT								
Art.(1)	Libellé	0	1	2	3		4	TOTAL DE LA FONCTION
					31	38		
	DEPENSES REELLES	33 100,00	-29 600,00	-27 400,00		18 623,63	-4 900,00	-10 176,37
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE		-5 000,00	-10 000,00		-4 420,00		-19 420,00
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS					6 543,63		6 543,63
623	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES					500,00		500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	3 000,00						3 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	29 000,00						29 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 100,00						1 100,00
656	PARTICIPATIONS		-29 500,00			3 000,00		-26 500,00
657	SUBVENTIONS		4 900,00	-17 400,00		13 000,00	-4 900,00	-4 400,00
	RECETTES REELLES					35 460,00		35 460,00
747	PARTICIPATIONS					35 460,00		35 460,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 - TRANSPORTS (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	
				21	22
	DEPENSES REELLES				
	Equipements départementaux				
	Equipements non départementaux (c/204)				
	RECETTES REELLES				

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	
				21	22
	DEPENSES REELLES	-47 300,00	87 000,00	-25 000,00	
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE		-10 000,00		
623	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	-62 000,00			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		159 000,00		
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	500,00			
628	DIVERS		-2 000,00		
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	12 000,00			
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	2 000,00			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	200,00			
656	PARTICIPATIONS		-60 000,00	-25 000,00	
	RECETTES REELLES				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 TRANSPORTS (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	2			8	TOTAL DE LA FONCTION
		23	24	25		
	DEPENSES REELLES					
	Equipements départementaux					
	Equipements non départementaux (c/204)					
	RECETTES REELLES					

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	2			8	TOTAL DE LA FONCTION
		23	24	25		
	DEPENSES REELLES					14 700,00
604	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE					-10 000,00
623	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES					-62 000,00
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					159 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS					500,00
628	DIVERS					-2 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE					12 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					2 000,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					200,00
656	PARTICIPATIONS					-85 000,00
	RECETTES REELLES					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décl

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	
				21	28
	DEPENSES REELLES				64 500,00
274	PRÊTS				
454	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS				
	Equipements départementaux				
	Equipements non départementaux (c/204)				64 500,00
	RECETTES REELLES				
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	0	1	2	
				21	28
	DEPENSES REELLES	-12 400,00			63 000,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES				-10 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	-500,00			
628	DIVERS				-7 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	-11 100,00			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-800,00			
657	SUBVENTIONS				80 000,00
	RECETTES REELLES				100 000,00
747	PARTICIPATIONS				100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

		IV - ANNEXES	IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art.(1)	Libellé	3	4	5	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		440 000,00	245 000,00		749 500,00
274	PRÊTS	650 000,00			650 000,00
454	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS				
Equipements départementaux					
Equipements non départementaux (c/204)		-210 000,00	245 000,00		99 500,00
RECETTES REELLES		96 883,00			96 883,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	96 883,00			96 883,00

FONCTIONNEMENT

Art.(1)	Libellé	3	4	5	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES					50 600,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES				-10 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS				-500,00
628	DIVERS				-7 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				-11 100,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				-800,00
657	SUBVENTIONS				80 000,00
RECETTES REELLES					100 000,00
747	PARTICIPATIONS				100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décli

B – Éléments du bilan

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montants des tirages en 2014	Montants des remboursements 2014		Encours restant dû au 01/01/2015
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		B1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit					352 341 839,41									
1641 Emprunts en euros (Total)					313 041 839,41									
1110 / CFF99 7131580K	CREDIT FONCIER	23/02/1999	28/02/1999	30/05/1999	5 890 627,78	F		4,30	4,37	EUR	T	P	N	A-1
1116 / DEX07MIN216005	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	05/12/2003	01/01/2004	01/04/2007	6 726 050,64	V	EUR12	3,00	1,89	EUR	A	P	N	B-4
1120 / SG2005 161722	SOCIETE GENERALE	23/12/2005	01/10/2006	01/10/2007	8 000 000,00	F		4,34	4,34	EUR	M	C	N	A-1
1123 / SG2005 161721	SOCIETE GENERALE	23/12/2005	31/12/2007	31/03/2008	12 000 000,00	F		4,44	4,58	EUR	T	C	O	B-1
1124 / DEX06MIN241466	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	12/09/2006	01/06/2007	01/12/2007	5 575 161,00	F		4,06	4,59	EUR	T	P	N	A-1
1126 / DEX05MIN237358	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	23/12/2005	30/12/2005	01/01/2009	20 000 000,00	F		2,42	4,07	EUR	A	P	N	A-1
1127 / CDC2006 1137169	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	28/11/2006	08/12/2006	01/04/2007	5 000 000,00	F		3,87	3,87	EUR	T	P	N	A-1
1128 / CE06 3482877	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2006	28/12/2006	25/04/2007	15 000 000,00	F		3,84	3,90	EUR	T	P	N	A-1
1129 / CF06 778006192Y	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2006	27/12/2006	27/03/2007	15 000 000,00	F		3,97	4,09	EUR	T	P	N	A-1
1130 / DEX06MIN244934	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	22/12/2006	28/12/2007	01/04/2008	13 500 000,00	V	TAG03M	4,05	1,77	EUR	T	P	N	A-1
1137 / CDC2007 1137172	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	04/12/2006	03/12/2007	01/04/2008	7 000 000,00	F		3,93	3,93	EUR	T	P	N	A-1
1147 / CDC2008 1166111	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	04/11/2006	01/12/2008	01/04/2009	7 000 000,00	F		3,97	3,97	EUR	T	P	N	A-1
1200 / DEX07MON254719	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	21/12/2007	28/12/2007	01/04/2008	5 000 000,00	F		4,56	4,71	EUR	T	P	N	A-1
1202 / CF07 518731092K	CREDIT FONCIER	21/12/2007	28/12/2007	28/03/2008	15 000 000,00	F		4,18	4,31	EUR	T	P	N	A-1
1203 / CF07 1494790G	CREDIT FONCIER	21/12/2007	31/12/2008	31/03/2009	10 000 000,00	F		4,70	4,85	EUR	T	P	N	A-1
1204 / SG2008 0344	SOCIETE GENERALE	21/12/2007	31/12/2007	31/12/2008	5 000 000,00	F		3,98	4,36	EUR	A	P	N	B-1
1294 / DEX07MIN254776	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	21/12/2007	01/12/2009	01/03/2010	7 500 000,00	V	TAG03M	0,39	1,66	EUR	T	P	O	A-1
1300 / CF08 630218892F	CREDIT FONCIER	25/11/2008	30/12/2008	30/03/2009	7 999 999,99	F		5,00	5,17	EUR	T	P	N	A-1
1301 / SG2008 0370	SOCIETE GENERALE	20/11/2008	30/12/2008	30/03/2009	5 000 000,00	F		4,97	5,07	EUR	M	P	N	A-1
1302 / SG2009 17585	SOCIETE GENERALE	09/12/2008	30/12/2008	30/03/2009	5 000 000,00	F		4,57	4,72	EUR	M	P	N	A-1
1303 / CM08 3917603	CREDIT MUTUEL	17/11/2008	31/12/2008	31/03/2009	5 000 000,00	F		4,42	4,56	EUR	T	P	N	A-1
1304 / CDC2008 1166115	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	18/12/2008	31/12/2008	31/03/2009	7 700 000,00	F		4,29	4,29	EUR	T	P	N	A-1
1305 / CDC2008 1165957	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	18/12/2008	31/12/2009	01/04/2010	6 400 000,00	F		4,31	4,31	EUR	T	P	N	A-1
1306 / CDC2010 1183145	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	18/12/2008	31/12/2010	30/03/2011	5 400 000,00	F		4,55	4,55	EUR	T	P	N	A-1

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES			B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1400 / SG2009 17939	SOCIETE GENERALE	30/07/2009	31/12/2009	31/01/2010	5 000 000,00	V	EURIBOR01	1,02	1,31	EUR	M	P	N	A-1
1401 / DEX09MPH265932	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	22/07/2009	30/11/2009	01/03/2010	7 600 000,00	V	EURIBOR03	3,33	3,34	EUR	T	P	N	A-1
1402 / CA10 XU305883	CALYON CRCA	28/07/2009	01/06/2010	01/09/2010	5 000 000,00	F		3,99	4,11	EUR	T	P	N	A-1
1403 / CDC2010 1167588	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	31/07/2009	01/06/2010	01/09/2010	5 000 000,00	F		4,26	4,26	EUR	T	C	O	A-1
1404 / SG2009 17602	SOCIETE GENERALE	29/10/2008	31/12/2009	31/01/2010	8 000 000,00	F		1,02	2,79	EUR	M	P	O	A-1
1405 / SG2009 17601	SOCIETE GENERALE	29/10/2008	31/12/2009	31/03/2010	8 000 000,00	F		1,16	3,59	EUR	T	P	O	A-1
1500 / SG2010 18229	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	31/12/2010	31/01/2011	5 000 000,00	V	EURIBOR01	1,27	2,24	EUR	M	P	N	A-1
1501 / CE2010 AN096670	CAISSE D'EPARGNE	10/09/2010	25/12/2010	25/03/2011	5 000 000,00	F		2,98	3,07	EUR	T	P	N	A-1
1505 / DEX10MON273408	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	10/11/2010	31/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F		1,82	1,83	EUR	T	P	N	A-1
1507 / CF2013 1350392U	CREDIT FONCIER	19/08/2011	04/01/2013	30/03/2013	10 000 000,00	F		3,83	3,94	EUR	T	P	O	A-1
1510 / AN196666	CAISSE D'EPARGNE	16/09/2010	12/09/2012	05/10/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01	0,82	1,36	EUR	M	P	O	A-1
1511 / AN196667	CAISSE D'EPARGNE	16/09/2010	12/09/2012	05/10/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01	0,82	1,36	EUR	M	P	O	A-1
1562 / CE2011AN296609	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2009	25/11/2012	25/02/2013	10 000 000,00	F		3,61	3,66	EUR	T	P	N	A-1
1564 / CE2009AN196609	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2009	05/12/2012	05/03/2013	5 000 000,00	V	EURIBOR03	0,69	1,35	EUR	T	P	N	A-1
1565 / CE2013AN396609	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2009	07/01/2013	07/04/2013	10 000 000,00	F		3,02	3,06	EUR	T	P	N	A-1
1566 / 002754892Y CF14	CREDIT FONCIER	27/12/2013	03/02/2014	03/05/2014	5 000 000,00	F		3,26	3,36	EUR	T	P	N	
1567 / 00033917604 CM14	BANQUE FEDERATIVE CR. MUTUEL	26/12/2013	28/02/2014	31/03/2014	5 000 000,00	V	EURIBOR03	1,71	1,73	EUR	T	P	N	
1568 / CDC2014 M20140708	CAISSE DEPOTS/CONSIGNATION	08/07/2014	15/12/2014	01/12/2015	3 000 000,00	V	LIVRET A	2,00	2,00	EUR	A	C	N	
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de					39 300 000,00									
131 / CA08 XU00276333	CALYON CRCA	22/12/2006	01/11/2007	01/02/2008	13 500 000,00	F		4,85	4,33	EUR	T	C	N	A-1
1132 / CA2010 XU00276323	CALYON CRCA	15/12/2006	01/12/2009	01/12/2010	10 000 000,00	F		4,53	4,60	EUR	T	P	N	A-1
1307 / CA08 XU00296443	CALYON CRCA	18/12/2008	31/12/2008	31/03/2009	8 300 000,00	F		4,41	3,34	EUR	T	P	O	A-1
12051 / XU002975531	CALYON CRCA	21/12/2007	23/10/2008	31/12/2008	3 500 000,00	F		4,23	4,37	EUR	T	C	N	A-1
12052 / XU002975532	CALYON CRCA	21/12/2007	23/10/2008	31/12/2008	4 000 000,00	F		4,23	4,29	EUR	T	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES			B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et Dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					352 341 839,41									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à la date de vote du budget											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		274 362 276,07					14 961 087,85	9 704 934,95	0,00	1 401 455,98	
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		245 282 473,36					13 331 126,61	8 496 290,66	0,00	1 300 870,71	
1110 / CFF99 7131580K	N	0,00		1 374 149,68	3,16	F		4,30	402 658,98	52 653,42	0,00	3 637,63	
1116 / DEX07MIN216005	N	0,00		901 227,27	0,25	V	EUR12	0,13	901 227,27	1 142,18	0,00	0,00	
1120 / SG2005 161722	N	0,00		4 800 000,00	12,58	F		4,16	400 000,00	199 633,80	0,00	15 761,78	
1123 / SG2005 161721	N	0,00		7 800 000,00	13,00	F		4,44	600 000,00	340 936,50	0,00	0,00	
1124 / DEX06MIN241466	N	0,00		3 525 557,55	11,00	F		4,63	244 799,41	159 023,75	0,00	37 974,78	
1126 / DEX05MIN237358	N	0,00		15 885 851,17	13,00	F		4,54	810 559,19	731 234,55	0,00	693 924,07	
1127 / CDC2006 1137169	N	0,00		4 194 561,26	22,00	F		3,87	122 274,37	158 290,03	0,00	38 840,17	
1128 / CE06 3482877	N	0,00		10 494 223,16	12,07	F		3,84	684 733,61	393 196,51	0,00	69 058,81	
1129 / CF06 778006192Y	N	0,00		10 386 688,81	11,99	F		3,97	688 039,54	407 734,14	0,00	4 325,72	
1130 / DEX06MIN244934	N	0,00		10 097 240,27	13,00	V	TAG03M	0,00	587 846,48	133 680,58	0,00	65 614,82	
1137 / CDC2007 1137172	N	0,00		6 045 103,39	23,00	F		3,93	163 804,62	231 789,32	0,00	56 951,18	
1147 / CDC2008 1166111	N	0,00		6 207 260,25	24,00	F		3,97	156 909,19	240 558,92	0,00	59 175,90	
1200 / DEX07MON254719	N	0,00		3 787 452,25	13,00	F		4,56	213 326,17	171 439,48	0,00	41 650,49	
1202 / CF07 518731092K	N	0,00		11 187 473,95	12,99	F		4,18	648 803,93	462 645,23	0,00	3 711,76	
1203 / CF07 1494790G	N	0,00		7 958 541,73	14,00	F		4,70	403 419,69	372 066,51	0,00	0,00	
1204 / SG2008 0344	N	0,00		3 768 823,01	13,00	F		4,44	212 771,78	169 659,85	0,00	0,00	
1294 / DEX07MIN254776	N	0,00		6 256 804,03	14,92	V	TAG03M	0,00	287 897,73	83 476,17	0,00	13 579,26	
1300 / CF08 630218892F	N	0,00		6 366 833,51	14,00	F		5,00	322 735,73	316 674,76	0,00	848,79	
1301 / SG2008 0370	N	0,00		3 979 270,77	14,08	F		4,87	201 709,87	192 775,75	0,00	528,05	
1302 / SG2009 17585	N	0,00		3 979 270,98	14,08	F		4,56	201 709,81	180 504,61	0,00	494,44	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		B1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

1303 / CM08 3917603	N	0,00		3 934 294,00	14,00	F			4,42	206 996,59	172 842,61	0,00	0,00
1304 / CDC2008 1166115	N	0,00		6 116 052,82	14,00	F			4,29	312 065,28	253 368,93	0,00	680,79
1305 / CDC2008 1165957	N	0,00		5 330 499,85	15,00	F			4,31	247 027,58	222 232,28	0,00	599,01
1306 / CDC2010 1183145	N	0,00		4 696 113,90	15,99	F			4,55	198 504,18	206 824,40	0,00	559,00
1400 / SG2009 17939	N	0,00		4 172 772,99	15,00	V	URIBOR01		0,57	191 684,89	45 718,42	0,00	0,00
1401 / DEX09MPH265932	N	0,00		6 340 228,18	14,92	F			0,93	291 736,35	133 298,43	0,00	16 971,06
1402 / CA10 XU305883	N	0,00		4 640 303,65	25,42	F			3,99	91 871,54	186 329,40	0,00	15 291,58
1403 / CDC2010 1167588	N	0,00		4 249 999,94	25,42	F			4,26	166 666,68	175 606,56	0,00	14 269,85
1404 / SG2009 17602	N	0,00		6 676 436,13	15,00	F			3,29	306 695,96	218 036,70	0,00	0,00
1405 / SG2009 17601	N	0,00		6 673 924,32	15,00	F			4,01	307 090,90	266 678,12	0,00	0,00
1500 / SG2010 18229	N	0,00		4 354 611,32	16,00	V	URIBOR01		0,49	182 463,30	84 121,23	0,00	0,00
1501 / CE2010 AN096670	N	0,00		3 876 187,35	10,98	F			2,98	302 433,36	113 699,98	0,00	1 794,69
1505 / DEX10MON273408	N	0,00		581 195,72	11,00	F			1,82	46 989,86	10 258,26	0,00	2 430,64
1507 / CF2013 1350392U	N	0,00		9 283 649,48	17,75	F			3,83	377 338,36	355 032,39	0,00	958,06
1510 / AN196666	N	0,00		4 653 135,74	17,68	V	URIBOR01		0,72	167 111,79	50 846,45	0,00	5 021,86
1511 / AN196667	N	0,00		4 653 135,74	17,68	V	URIBOR01		0,72	167 111,79	50 846,45	0,00	5 021,86
1562 / CE2011AN296609	N	0,00		9 385 912,28	17,90	F			3,61	330 701,82	334 400,90	0,00	32 689,31
1564 / CE2009AN196609	N	0,00		4 692 956,12	17,93	V	URIBOR03		0,58	165 350,91	48 216,55	0,00	4 959,40
1565 / CE2013AN396609	N	0,00		9 466 051,87	18,02	F			3,02	326 619,08	282 214,10	0,00	64 402,54
1566 / 002754892Y CF14	N	0,00		4 803 573,42	14,09	F			3,26	269 454,46	155 445,01	0,00	24 343,41
1567 / 00033917604 CM14	N	0,00		4 705 105,50	14,00	V	URIBOR03		1,48	299 984,56	73 480,78	0,00	0,00
1568 / CDC2014 M20140708	N	0,00		3 000 000,00	24,91	V	LIVRET A		2,00	120 000,00	57 676,65	0,00	4 800,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		29 079 802,71						1 629 961,24	1 208 644,29	0,00	100 585,27
131 / CA08 XU00276333	N	0,00		8 775 000,00	12,83	F			4,85	675 000,00	419 017,26	0,00	66 930,00
1132 / CA2010 XU00276323	N	0,00		9 034 264,32	24,91	F			4,53	216 930,42	414 936,24	0,00	33 655,27
1307 / CA08 XU00296443	N	0,00		6 533 696,28	14,00	F			0,98	343 293,97	171 539,48	0,00	0,00
12051 / XU002975531	N	0,00		2 210 526,32	12,00	F			4,23	184 210,53	94 803,95	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		B1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

12052 / XU002975532	N	0,00	2 526 315,79	12,00	F		4,23	210 526,32	108 347,36	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	274 362 276,07					14 961 087,85	9 704 934,95	0,00	1 401 455,98

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)		B1.3

B1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Barrière simple B													
1116 / DEX07MIN216005	CAISSE FRANC.FIN.LOCAL (DEXIA)	6 726 050,64	901 227,27	4	13,50		999,00	EUR12	0,00		0,13	1 142,18	0,34
1123 / SG2005 161721	SOCIETE GENERALE	12 000 000,00	7 800 000,00	1	20,08		4,44		0,00		4,44	340 936,50	2,98
1204 / SG2008 0344	SOCIETE GENERALE	5 000 000,00	3 768 823,01	1	20,00	31/12/2007 - 30/12/2010	4,44	E12M-POST	0,00		4,44	169 659,85	1,44
TOTAL B		23 726 050,64	12 470 050,28						0,00			511 738,53	4,76
Option d'échange C													
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D													
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E													
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Autres types de structures F													
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
TOTAL GENERAL		23 726 050,64	12 470 050,28						0,00			511 738,53	4,76

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt à la date de vote du budget

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE				
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS				B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	44	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	95,45 %	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	261 892 225,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	2 produits	0 produits	0 produits	1 produits	0 produits	0 produits
	4,22 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,33 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	11 568 823,01 €	0,00 €	0,00 €	901 227,27 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette à la date de vote du budget après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument		Notionnel de l'instrument de couverture	Date de fin du contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant							Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00			0,00					0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		B1.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE										
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT(1)										B1.6

B1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT OU REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements(6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux(7)	Index(8)	Niveau de taux(9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts(13)	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015		B1.7

B1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES EN COURS DE L'ANNEE 2015 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû à la date de vote du budget	ICNE de l'exercice		Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié				Intérêts	Capital
TOTAL GENERAL																		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres :

- Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES - DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Procédure d'amortissement linéaire	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du 23 mars 2010	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur d'amortissement s'amortissent sur un an (article D.3321-1 du CGCT) : 500 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	NATURE M52
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans	2031
	Frais de recherche et de développement	5 ans	2032
	- en cas de réussite du projet	1 an	
	- en cas d'échec du projet		
	Frais d'insertion (si échec du projet)	5 ans	2033
	Subventions d'équipement versées aux organismes privés	5 ans	2042
	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	15 ans	2041...et suiv. 2043
	Concession et droits similaires, brevet, licence, marques, procédés, logiciels ...	5 ans	205
	Autres immobilisation incorporelles	5 ans	208
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Plantations d'arbres et arbustes (sauf régénération des forêts)	15 ans	2121
	Batiments (constructions neuves et réhabilitations lourdes) :		
	- administratifs	25 ans	21311
	- scolaires	25 ans	21312
	- sociaux et médico-sociaux	25 ans	21313
	- culturels et sportifs	25 ans	21314
	- autres publics	25 ans	21318
	- privés	25 ans	21321, 21328
	Batiments légers, abris, réhabilitations légères et restructurations intérieures	10 ans	213... et suiv.
	Installations générales, agencement, aménagements des constructions, grosses réparations (dont le CG est propriétaire)	15 ans	213... et suiv.
	Installations et appareils de chauffage	15 ans	2135... et suiv.
	Appareils de levage-ascenseurs	25 ans	2135... et suiv.
	Equipements sportifs	10 ans	2135... et suiv.
	Equipements de cuisine	10 ans	2135... et suiv.
	Equipements de garage ou d'atelier	15 ans	2135... et suiv.
	Matériel, outillage et installations techniques	10 ans	2157
	Matériel, outillage électrique ou électronique	5 ans	2157
	Installations générales, agencement et aménagements divers (dans bâtiments dont le CG n'est pas propriétaire)	15 ans	2181
	Matériel de transport (véhicules, fourgons, fourgonnettes)	5 ans	2182
	Matériel technique de transport (tracteurs, élévateurs, épareuses...)	7 ans	2182
	Véhicules lourds (camions, sapeurs...)	10 ans	2182
	Matériel informatique	4 ans	2183... et suiv.
	Matériel de bureau et mobilier	10 ans	2184... et suiv.
	Matériel de téléphonie	5 ans	2185
	Autre matériel	5 ans	2188
	Autre matériel lourd (travaux et voirie)	10 ans	2188

Les mêmes durées d'amortissement sont retenues :
- pour les biens reçus en affectation (comptes 22 et suivants)
- pour les biens reçus au titre d'une mise à disposition (comptes 217 et suivants)
Les biens de faible valeur : le seuil à partir duquel les biens sont amortis en un an est de 500 euros.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS							B3
Nature de la provision	Montant prévisionnel de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2015	Montant total prévisionnel des provisions constituées	Montant prévisionnel des reprises	SOLDE	
	A		B	C = A + B	D	E = C - D	
<u>Provisions pour risques et charges (2)</u>							
Rachat années d'études		DM3 2006	656 838,39	656 838,39	177 000,00	479 838,39	
Provisions au titres des indus du R.M.I.		2007 à 2009	400 000,00	400 000,00		400 000,00	
Provisions pour risques au titre du RMI/RSA							
		DM1 2012	70 000,00	70 000,00		70 000,00	
Garanties d'emprunts		BP 2004	7 400,00	7 400,00		7 400,00	
Provision au titre du renouvellement de la source radioactive du laboratoire routier							
		DM2 2012	21 006,00	21 006,00		21 006,00	
<u>Provisions pour dépréciation (2)</u>							
Prêt d'honneur économiques		DM1 2013	155 645,55	155 645,55		155 645,55	
			155 645,55	155 645,55		155 645,55	
FDDE		DM2 2009	61 600,00	61 600,00		61 600,00	
Provisions au titre des prêts FSL							
	100 000,00	DM3 2012	8 689,92	8 689,92	8 689,92	0,00	
		BP 2013	17 000,00	17 000,00	17 000,00	0,00	
		DM1 2013	190 000,00	190 000,00	74 310,08	115 689,92	
		BP 2014	153 000,00	153 000,00		153 000,00	
		BP 2015		100 000,00	100 000,00		
	100 000,00		368 689,92	468 689,92	100 000,00	368 689,92	
Provision pour risque au titre du non encaissement du solde de la taxe d'aménagement							
		DM3 2014	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	
Provision pour dépréciation des titres de participation SEM FUTURA							
	512 800,00	DM3 2015		512 800,00		512 800,00	
TOTAL							
	612 800,00		3 041 179,86	3 653 979,86	1 577 000,00	2 076 979,86	

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

B5 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

4544002 AMENAGEMENTS FONCIERS				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	794 043,80		-2 000,00	-2 000,00
45441002	794 043,80		-2 000,00	-2 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)	794 043,80		-2 000,00	-2 000,00
RECETTES (b)	642 750,00		151 293,80	151 293,80
45442002 Financement par le mandant et par d'autres tiers	642 750,00			
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d)(6)				
Recettes nettes (b - d)	642 750,00		151 293,80	151 293,80

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

B5 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

4544003 AMENAGEMENTS FONCIERS 2				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	178 277,52		2 000,00	2 000,00
45441003	178 277,52		2 000,00	2 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)	178 277,52		2 000,00	2 000,00
RECETTES (b)			178 277,52	178 277,52
45442003 Financement par le mandant et par d'autres tiers				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d)(6)				
Recettes nettes (b - d)			178 277,52	178 277,52

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

B5 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

458332 TRX CPT DE TIERS- PAYS COURBET				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	1 248 919,43			
4581332	1 248 919,43			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)	1 248 919,43			
RECETTES (b)	1 085 157,01			
4582332 Financement par le mandant et par d'autres tiers	288 467,62			
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	796 689,39			
Annulations sur recettes (d)(6)				
Recettes nettes (b - d)	1 085 157,01			

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

B5 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

458351 VELOURTE ACTE I		Date de la délibération : 31/12/2000		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	12 463 241,41			
4581351	12 463 241,41			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)	12 463 241,41			
RECETTES (b)	12 430 509,27		32 732,14	32 732,14
4582351 Financement par le mandant et par d'autres tiers	2 480 509,27			
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	9 950 000,00			
Annulations sur recettes (d)(6)				
Recettes nettes (b - d)	12 430 509,27		32 732,14	32 732,14

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

B5 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

458353 VELOURTE ACTE II		Date de la délibération : 07/12/2011		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	671 440,88			
4581353	671 440,88			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)	671 440,88			
RECETTES (b)			671 440,88	671 440,88
4582353 Financement par le mandant et par d'autres tiers				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d)(6)				
Recettes nettes (b - d)			671 440,88	671 440,88

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

N° de prêt	Bénéficiaires	Date de délibération	Montant du prêt à l'origine	Encours restant dû au 31/12/2012	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
					Capital	Intérêts	
			NEANT				
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		27 749 777,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		15 348 000,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 718 000,00		
16441	OPERATIONS SUR EMPRUNTS ASSORTIS D'UNE OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE TRESORERIE	1 630 000,00		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 401 777,00		
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	443 300,00		
13912	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS	175 400,00		
13914	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES ET STRUCTURES INTERCO	29 300,00		
139172	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - FEDER	15 800,00		
139173	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - FEOGA	4 100,00		
139178	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	33 300,00		
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	2 353 200,00		
13931	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT D.G.E.	3 452 800,00		
13932	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT-DDEC-TRANSFERT AU C.R.	5 732 000,00		
020	Dépenses imprévues	162 577,00		

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	27 749 777,00			27 749 777,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		76 551 258,98	843 693,37	
Ressources propres externes de l'année (a)		13 343 315,11	17 400,00	
10222	F.C.T.V.A.	8 945 000,00		
2744	PRETS D'HONNEUR	2 000 000,00		
2748	AUTRES PRETS	1 611 443,87	-600,00	
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	786 871,24	18 000,00	
Ressources propres internes de l'année (b)		63 207 943,87	826 293,37	
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	93 500,00		
28033	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'INSERTION	27 800,00		
2804111	AMORTIS SUVENTIONS ETAT - BIENS MOBILIERIS MATERIEL FR ETUDES	225 800,00		
2804112	AMORT SUBV ETAT - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 351 600,00		
2804113	AMORT SUBV ETAT PROJET INTERET NATIONAL	66 400,00		
2804122	AMORT SUBV REGIONS- BIENS MOBILIERIS MATERIELS FR ETUDES	151 500,00		
2804131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DEPARTEMENTS	104 000,00		
2804141	AMORT SUBVENTIONS COMMUNES - BIENS MOBILIERIS MATERIELS FR ETUDES	249 100,00		
2804142	AMORT SUBVENTIONS COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	19 099 900,00		
2804143	AMORT SUBVENTIONS COMMUNES ET STRUCT INTERC PROJET INFRAS INTERET NATIONAL	183 400,00		
2804151	AMORT SUBV AUTRES GROUPT COLLECT-BIENS MOBILIERIS MATERIELS FR ETUDES	3 800,00		
2804152	AMORT SUBV AUTRES GROUPT COLLECT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	65 700,00		
2804162	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPT VERSEES BATIMENTS INSTALLATIONS	55 500,00		
28041781	AMORT SUBV AUTRES ORG PUBLICS LOCAUX-BIENS MOB MATERIELS FR ETUDES	20 500,00		
28041782	AMORT SUBV ORGANISMES PUB LOCAUX-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 899 700,00		
2804181	AMORT SUBV ORGANISMES PUBLICS DIVERS- B MOBILIERIS MATERIELS ETUDES	61 800,00		
2804182	AMORT SUBV ORGANISMES PUBLICS DIVERS-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 994 700,00		
2804183	AMORT SUBV ORGANISMES PUBLICS DIVERS - PROJET INTERET NATIONAL	66 500,00		
280421	AMORT SUBV ORGANISMES PRIVES- BIENS MOBILIERIS MATERIEL FR ETUDES	2 110 400,00		
280422	AMORT SUBV ORAGNISMES PRIVES-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	433 700,00		
280431	AMORT SUBV ETABL SCOLAIRES PUBLICS - BIENS MOBILIERIS MATERIELS ET FR ETUDES	172 500,00		
280432	AMORT SUBV ETABSCOLAIRES PUBLICS-BATIMENTS ET INSTALLATION	29 000,00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS	393 800,00		
28121	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES	1 000,00		
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 600,00		
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	832 400,00		
281312	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES	4 701 000,00		
281313	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	159 700,00		
281314	AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	1 094 000,00		
281318	AMORTISSEMENT DES AUTRES BATIMENTS PUBLICS	136 500,00		
281321	AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES DE RAPPORT	35 600,00		
281351	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS	323 600,00		
28153	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX DIVERS	1 200,00		
28157	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	198 100,00		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
2817311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	19 100,00		
2817312	BATIMENTS SCOLAIRES	5 314 300,00		
2817318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	28 700,00		
281735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	440 000,00		
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 100,00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	98 800,00		
281831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	563 100,00		
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	395 300,00		
281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	771 500,00		
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	461 900,00		
28185	MATERIEL DE TELEPHONIE	131 000,00		
28188	AUTRES	532 000,00		
024	Produits de cessions	4 039 000,00	544 095,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	12 061 843,87	282 198,37	

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001 de l'exercice(4)	Affectation R0168 de l'exercice précédent(4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	77 394 952,35				77 394 952,35

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	27 749 777,00
Ressources propres disponibles (VIII)	77 394 952,35
Solde (IX = VIII-IV)(4)	+49 645 175,35

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

C – Engagements hors bilan

Etat complémentaire de la dette garantie par bénéficiaire dans le domaine du logement social

Décisions de la Commission permanente

Nature de l'opération	Organisme	Montant total	Montant garanti
Réhabilitation de 48 logements, 10 à 20 rue des Jeannettes à ORNANS	Habitat 25	1 101 838,00 €	771 286,60 €
Construction de 30 logements, résidence « Jean Messagier », rue Aristide Briand à AUDINCOURT	SAIEM IDEHA	2 176 000,00 €	1 305 600,00 €
		361 000,00 €	216 600,00 €
		766 000,00 €	459 600,00 €
		111 000,00 €	66 600,00 €
		=====	=====
		3 414 000,00 €	2 048 400,00 €
Construction de 20 logements, chemin des Journaux à BESANCON	NEOLIA	712 466,00 €	356 233,00 €
		507 167,00 €	253 583,50 €
		474 188,00 €	237 094,00 €
		197 714,00 €	98 857,00 €
		=====	=====
		1 891 535,00 €	945 767,50 €
Réhabilitation de 20 logements (bâtiment 26), 1 et 3 rue Léonard de Vinci à BETHONCOURT	NEOLIA	45 000,00 €	31 500,00 €
		240 000,00 €	168 000,00 €
		=====	=====
		285 000,00 €	199 500,00 €
Travaux d'amélioration de la qualité de service (modalités de collecte et de stockage des ordures ménagères) 1 à 8 rue de Bruxelles, 10 à 18 rue de Bravant, 1bis rue Rubens, 2 et 4 rue de Malines, 13 rue de Trey à BESANCON	HABITAT 25	400 000,00 €	200 000,00 €
Réhabilitation de 56 logements, rue du Stade à SAINTE-SUZANNE	SAIEM IDEHA	796 000,00 €	676 600,00 €
		896 000,00 €	761 600,00 €
		=====	=====
		1 692 000,00 €	1 438 200,00 €
Travaux de sécurisation des parkings 2 à 10 rue Rembrandt ; 7 et 2 à 8 rue Renoir à BESANCON	HABITAT 25	462 000,00 €	231 000,00 €
Réhabilitation de 9 logements, 8 rue Girardot à BESANCON	HABITAT 25	301 785,00 €	150 892,50 €
		135 000,00 €	67 500,00 €
		=====	=====
		436 785,00 €	218 392,50 €

Nature de l'opération	Organisme	Montant total	Montant garanti
Acquisition de 5 logements en VEFA, rue Saint Hilaire à THISE	HABITAT 25	238 492,00 €	166 944,40 €
		103 597,00 €	72 517,90 €
		135 656,00 €	94 959,20 €
		58 927,00 €	41 248,90 €
		=====	=====
		536 672,00 €	375 670,40 €
Réhabilitation de 75 logements, 2 à 12 et 26-28 rue du Clos Saint Michel à MAICHE	HABITAT 25	2 127 487,00 €	1 489 240,90 €
Construction de 40 logements, 11-13 rue Georges Monneur, Les Grands Montboucons à BESANCON	HABITAT 25	2 061 818,00 €	1 030 909,00 €
		419 515,00 €	209 757,50 €
		944 069,00 €	472 034,50 €
		192 088,00 €	96 044,00 €
		=====	=====
		3 617 490,00 €	1 808 745,00 €
Réhabilitation de 113 logements, 2-2b-4 rue de Cologne à BESANCON	GRAND BESANCON HABITAT	1 330 603,00 €	665 301,50 €
Construction de 23 maisons de ville « Le Chauffour », rue de Picardie à GRAND-CHARMONT	NEOLIA	2 489 386,00 €	1 742 570,20 €
		628 773,00 €	440 141,10 €
		=====	=====
		3 118 159,00 €	2 182 711,30 €
Construction de 12 logements, rue de la Seigneurie de Blamont, quartier du Mont-Chevis à MONTBELIARD	NEOLIA	278 134,00 €	166 880,40 €
		111 628,00 €	66 976,80 €
		685 792,00 €	411 475,20 €
		197 784,00 €	118 670,40 €
		=====	=====
		1 273 338,00 €	764 002,80 €
Construction de 7 logements, rue du 17 Novembre à MANDEURE	NEOLIA	740 057,00 €	518 039,90 €
		203 691,00 €	142 583,70 €
		=====	=====
		943 748,00 €	660 623,60 €
Construction de 10 logements 5 rue Stéphane Mallarmé à BESANCON	NEOLIA	616 299,00 €	308 149,50 €

IV - ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES				C2

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
(...)					
FONCTIONNEMENT (total)					
(...)					

- (1) indiquer l'article d'imputation de la subvention
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention

NEANT

IV - ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL				C3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers										
(...)										
Crédits-bails immobiliers										
(...)										
Total										

NEANT

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PRIVE-PUBLIC

Libellé du contrat	Anné de signature du contrat de PPP	Oragnismes concontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest. (2)
(...)									

(1) Somme des rémunération relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

NEANT

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2012	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes privés							
Au profit d'organismes publics							

NEANT

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		C6

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/2012	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
(...)							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
(...)							
8028	Autres engagements recus						
A l'exception de ceux recus des entreprises							
(...)							
Engagements recus des entreprises							
(...)							

NEANT

ETAT RECAPITULATIF DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°3 - 2015 - INVESTISSEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer exercices N+1	
		Total voté	Révision BP 2015 + DM 1	DM 2	DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP+RP+DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts en 2015
DEVELOPPEMENT LOCAL	30 972 717,26	334 364 657,71	12 239 224,91	0,00	700 000,00	347 303 882,62	303 391 940,45	21 632 095,00	0,00	624 000,00	22 256 095,00	21 655 847,17
ECONOMIE	2 997 854,03	42 174 732,26	2 244 967,17	0,00	100 000,00	44 519 699,43	39 176 878,23	3 386 740,00	0,00	450 000,00	3 836 740,00	1 506 081,20
INFORMATIQUE et T.I.C.	26 319 253,47	35 204 397,01	590 822,93	0,00	0,00	35 795 219,94	8 885 143,54	4 158 458,58	0,00	-13 000,00	4 145 458,58	22 764 617,82
ROUTES ET INFRA	19 262 941,13	62 779 677,34	6 079 094,02	0,00	100 000,00	68 958 771,36	43 516 736,21	6 066 609,98	70 000,00	15 000,00	6 151 609,98	19 290 425,17
BATIMENTS	16 202 025,73	29 681 786,37	-169 495,20	0,00	0,00	29 512 291,17	13 479 760,64	1 358 488,57	-60 000,00	-30 000,00	1 268 488,57	14 764 041,96
COLLEGES	45 348 498,29	203 088 905,14	-1 193 814,84	0,00	0,00	201 895 090,30	157 740 406,85	13 725 000,00	-48 400,00	0,00	13 676 600,00	30 478 083,45
CULTURE	8 108 649,86	29 016 619,95	188 414,57	0,00	0,00	29 205 034,52	20 907 970,09	1 109 053,18	0,00	0,00	1 109 053,18	7 188 011,25
SOUS TOTAL	149 211 939,77	736 310 775,78	19 979 213,56	0,00	900 000,00	757 189 989,34	587 098 836,01	51 436 445,31	-38 400,00	1 046 000,00	52 444 045,31	117 647 108,02

ETAT RECAPITULATIF DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°3- 2015 - FONCTIONNEMENT

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT CREDITS DE PAIEMENT	AE résiduelles au 31/12/2014	CREDITS DE PAIEMENT				Total Cumulé	Reste à financer exercices N-1
		Total voté	Révision BP 2015 + DM 1	DM 2	DM 3		
DEVELOPPEMENT LOCAL	866 492,31	2 018 721,68	184 364,48	0,00	200 000,00	2 403 086,16	905 856,79
ECONOMIE	1 808,00	507 883,75	0,00	0,00	0,00	507 883,75	1 808,00
T.I.C.	72 917,80	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	72 917,80
COLLEGES	1 806 789,16	8 133 755,49	-54 999,89	0,00	0,00	8 078 755,60	1 408 689,27
CULTURE	666 207,31	1 821 690,11	222 304,33	0,00	0,00	2 043 994,44	543 420,86
MOYEN DES SERVICES	0,00	177 237,52	0,00	0,00	0,00	177 237,52	0,00
SOUS TOTAL	3 214 214,58	12 809 288,55	351 668,92	0,00	200 000,00	13 360 957,47	2 932 692,72
TOTAL GENERAL	152 426 154,35	749 120 064,33	20 330 882,48	0,00	1 100 000,00	770 550 946,81	120 579 800,74

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2015

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Habitat
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	3 114 111,82	16 978 652,67	1 365 574,00	0,00	0,00	18 344 226,67	2 055 000,00	0,00	-525 000,00	1 530 000,00	2 949 685,82

PROGRAMME : ACTIOPAH - Actions accompagnement OPAH
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	189 990,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	80 000,00	-20 000,00		60 000,00	129 990,00

PROGRAMME : Bâtiments publics BATPUBLIC
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	1 069 752,30	10 356 235,26	507 081,00	200 000,00	0,00	11 063 316,26	840 000,00	-100 000,00	150 000,00	890 000,00	886 833,30

PROGRAMME : Aménagements fonciers AMGTFONC
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	535 330,74	3 178 133,23	-68 442,62	-150 000,00	0,00	2 959 690,61	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	216 888,12

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Fonds départemental de gestion des déchets et développement des énergies renouvelables FODEGEDEP

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	401 025,00	14 889 864,10	-120 827,00	0,00		14 769 037,10	200 000,00	0,00		200 000,00	80 198,00

PROGRAMME : Plan Départemental PDDE

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	472 138,00	500 000,00	43 106,00	0,00		543 106,00	120 000,00	0,00		120 000,00	395 244,00

PROGRAMME : Milieux et espaces naturels ESPNATUREL

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	465 322,44	3 676 018,51	-32 807,91	0,00		3 643 210,60	180 000,00	0,00		180 000,00	252 514,53

PROGRAMME : Equipements touristiques EQOUTOURI

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	604 822,40	7 387 440,08	486 748,60	0,00	0,00	7 874 188,68	375 000,00	160 000,00	-105 000,00	430 000,00	661 571,00

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Equipements sportifs et socio-éducatifs EQUSPORT

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
AP résiduelles au 31/12/2014										
PROGRAMME	32 441 686,75	1 352 110,00	-200 000,00	-325 000,00	33 268 796,75	1 755 000,00	300 000,00	350 000,00	2 405 000,00	1 556 590,62

PROGRAMME : Politique de l'eau GESTEAU

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
AP résiduelles au 31/12/2014										
PROGRAMME	184 907 087,40	2 724 604,20	0,00	-325 000,00	187 306 691,60	6 000 000,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 194 174,01

PROGRAMME : Voirie, réseaux RESEAUVO

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
AP résiduelles au 31/12/2014										
PROGRAMME	12 514 082,58	461 529,00	0,00	0,00	12 975 611,58	600 000,00	-180 000,00	-40 000,00	380 000,00	464 070,01

PROGRAMME : REDUCINTR

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
AP résiduelles au 31/12/2014										
PROGRAMME	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	13 000,00	0,00	-6 000,00	7 000,00	23 000,00

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Projets touristiques structurants PROJTTOURI

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP	
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
PROGRAMME	1 506 939,00	5 627 916,00	1 083 000,00	0,00	-150 000,00	6 560 916,00	4 120 977,00	900 000,00	-160 000,00	350 000,00	1 090 000,00	1 349 939,00

PROGRAMME : Aires pour les gens du voyage GENSVOYAGE

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP	
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
PROGRAMME	50 000,00	182 888,00	8 294,00	0,00	0,00	191 182,00	132 888,00	25 000,00	0,00	-25 000,00	0,00	58 294,00

PROGRAMME : Fonds de développement rural FONDSRURAL

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP	
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
PROGRAMME	8 570,00	1 382 395,00	0,00	0,00	0,00	1 382 395,00	1 373 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 570,00

PROGRAMME : Délégation aide à la pierre DELEGLOGT

VOTE : vote programme

		Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP	
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014											
PROGRAMME	353 520,83	4 219 106,02	51 762,27	0,00		4 270 868,29	3 865 585,19	150 000,00	0,00		150 000,00	255 283,10

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Etude géophysique de recherche d'eau sur le Mont D'Or - ETUDGEO

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N-1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	3 375,36	617 572,04	0,00	0,00		617 572,04	0,00	0,00		0,00	3 375,36

PROGRAMME : Dessertes forestières - DESSERTFOR

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N-1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	184 121,10	958 263,97	153 588,13	0,00	20 000,00	1 131 852,10	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	177 709,23

PROGRAMME : Electrification rurale ELECTRURAL

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N-1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	76 479,00	241 985,00	7 591,00	0,00		249 576,00	35 000,00	0,00		35 000,00	49 070,00

PROGRAMME : Autonomie et sobriété énergétique ENERGIEAGR

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N-1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	119 068,97	369 068,97	74 407,23	0,00		443 476,20	140 000,00	0,00		140 000,00	53 476,20

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Travaux connexes TRAVCONNEX
VOTE : vote programme

		Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014											
PROGRAMME	20 000,00	172 534,18	0,00	0,00	0,00	172 534,18	152 534,18	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	20 000,00

PROGRAMME : PMBE partenariat Etat / CNASEA
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé (3)	Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	775 966,70	3 595 966,70	-159 492,99	150 000,00	0,00	3 586 473,71	2 820 000,00	240 000,00	0,00	95 000,00	335 000,00	431 473,71

PROGRAMME : PVE partenariat Etat / CNASEA
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	80 000,00	83 000,00	-80 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	0,00		0,00	0,00

PROGRAMME : DA partenariat Etat / CNASEA
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	220 064,25	750 614,25	-18 600,00	0,00	0,00	732 014,25	530 550,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	131 464,25

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Peuplement production bois PEUPLBOIS

VOTE : vote programme		Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	0,00	0,00	20 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00

PROGRAMME : Dotation Projets Territoriaux PROJETERRI

VOTE : vote programme		Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	4 364 263,91	25 017 048,00	4 000 000,00	0,00	0,00	29 017 048,00	20 652 784,09	4 650 000,00	0,00	100 000,00	4 750 000,00	3 614 263,91

PROGRAMME : Aide aux communes - Maîtrise d'ouvrage AMOCOMMUN

VOTE : vote programme		Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	332 169,00	967 099,00	350 000,00	0,00	0,00	1 317 099,00	634 930,00	190 000,00	0,00	-100 000,00	90 000,00	592 169,00

PROGRAMME : PLAN DE SOUTIEN

VOTE : vote programme		Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME	2 714 095,00	3 050 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	4 550 000,00	335 905,00	2 714 095,00	0,00	400 000,00	3 114 095,00	1 100 000,00
TOTAL OBJECTIF DEVELOPPEMENT LOCAL	30 972 717,26	334 364 657,71	12 239 224,91	0,00	700 000,00	347 303 882,62	303 391 940,45	21 632 095,00	0,00	624 000,00	22 256 095,00	21 655 847,17

OBJECTIF : ECONOMIE

PROGRAMME : Aide aux entreprises dans le cadre du contrat de plan CPER

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
CPER	380 720,79	16 385 653,27	-16 839,77	-150 000,00	-50 000,00	16 168 813,50	16 004 932,48	130 000,00	-50 000,00	-57 000,00	23 000,00	140 881,02

PROGRAMME : Fonds départemental de développement économique FDDE

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
FDDE	762 212,02	9 644 929,32	441 180,00	0,00	140 000,00	10 226 109,32	8 882 717,30	580 000,00	-100 000,00	150 000,00	630 000,00	713 392,02

PROGRAMME : FDAVE

VOTE : vote programme

		Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	2 202 780,70	58 226,32	-100 000,00	-100 000,00	2 061 007,02	1 965 007,02	200 000,00	-100 000,00	-4 000,00	96 000,00	0,00
FDAVE		237 773,68										

PROGRAMME : Pôle compétitivité automobile POLEAUTO

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1(N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
POLEAUTO	57 968,00	2 549 979,94	140 314,00	-50 000,00	-74 000,00	2 566 293,94	2 492 011,94	50 000,00	8 800,00	0,00	58 800,00	15 482,00

OBJECTIF : ECONOMIE

PROGRAMME : Pôle compétitivité microtechnique POLEMICRO

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
POLEMICRO	433 545,43	1 832 424,14	-76 976,38	0,00	-69 000,00	1 686 447,76	1 398 878,71	200 000,00	-14 000,00	0,00	186 000,00	101 569,05

PROGRAMME : Filières agro bois plastique FILIERES

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
FILIERES	82 765,86	506 048,89	150 000,00	0,00	-62 000,00	594 048,89	423 283,03	100 000,00	5 200,00	0,00	105 200,00	65 565,86

PROGRAMME : Entretien exploitations forestières EEFCNASEA

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total cumulé (3)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
EEFCNASEA	1 274,25	120 000,00	50 000,00	0,00	-8 000,00	162 000,00	118 725,75	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	13 274,25

PROGRAMME : Industries agro alimentaires IAACNASEA

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
IAACNASEA	146 562,00	1 386 562,00	238 417,00	0,00	-77 000,00	1 547 979,00	1 240 000,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	127 979,00

OBJECTIF : ECONOMIE

PROGRAMME : Participation capital Société Publique Locale CAPITALSPL

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014						Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP				
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015
CAPITAL SPL	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PROGRAMME : Renforcement fonds propres RENFORCEPRO

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014						Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP					
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
RENFORFPRO	10 000,00	40 000,00	10 000,00	0,00	0,00	50 000,00	30 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

PROGRAMME : Avances économiques AVANCECO

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014						Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP					
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts 2015 BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
AVANCECO	525 410,00	6 695 354,00	1 372 530,00	250 000,00	450 000,00	8 767 884,00	6 169 944,00	1 697 940,00	250 000,00	500 000,00	2 447 940,00	150 000,00

PROGRAMME : Développement d'entreprises DEVENTREPR

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014						Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	Restes à financer (exercices au delà N+1) AP-CP
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3								
DEVENTREPR	359 622,00	643 000,00	-121 884,00	50 000,00	-50 000,00	521 116,00	283 378,00	208 800,00	0,00	-139 000,00	69 800,00	167 938,00	

TOTAL ECONOMIE	2 997 854,03	42 174 732,26	2 244 967,17	0,00	100 000,00	44 519 699,43	39 176 878,23	3 386 740,00	0,00	450 000,00	3 836 740,00	1 506 081,20

OBJECTIF : INFORMATIQUE

Programme : Actions TIC - Doubs 2010 - Haut débit HTDEBIT
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) (3)-(2)-(4)
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
HTDEBIT	315 006,00	1 976 100,00	0,00	0,00		1 976 100,00	1 661 094,00	105 000,00	0,00	0,00	105 000,00	210 006,00

Programme : Système d'informations géographiques PROGSIG
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) (3)-(2)-(4)
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGSIG	74 177,07	550 000,00	105 822,93	0,00		655 822,93	475 822,93	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	130 000,00

Programme : Informatisation des communes - INFOCOMMUN
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) (3)-(2)-(4)
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
INFOCOMMUN	251 103,88	579 000,00	0,00	0,00	0,00	579 000,00	327 896,12	160 000,00	0,00	53 000,00	213 000,00	38 103,88

Programme : Acquisition système téléphonique VOIP
VOTE : vote programme

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) (3)-(2)-(4)
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
VOIP	0,00	218 297,01	0,00	0,00		218 297,01	218 297,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

OBJECTIF : INFORMATIQUE

Programme : Schéma directeur informatique SDI

VOTE : vote opération

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) (3)-(2)-(4)
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
VOIP AP2	214 036,97	330 000,00	0,00			330 000,00	115 963,03	68 705,76		-30 000,00	38 705,76	175 331,21
SIRH AP3	286 817,40	300 000,00	0,00			300 000,00	13 182,60	170 656,00			170 656,00	116 161,40
INTRANET AP4	45 898,58	160 000,00	0,00			160 000,00	114 101,42	24 859,60		-10 000,00	14 859,60	31 038,98
IODASWEB AP5	273 225,62	350 000,00	0,00			350 000,00	76 774,38	174 162,81			174 162,81	99 062,81
PRA AP7	162 388,41	316 000,00	0,00			316 000,00	153 611,59	162 388,41			162 388,41	0,00
GESSUBV	250 000,00	250 000,00	0,00			250 000,00	0,00	0,00			0,00	250 000,00
SINFOD	147 186,40	0,00	260 000,00			260 000,00	0,00	60 000,00			60 000,00	200 000,00
DEMAT AP8	0,00	175 000,00	225 000,00			400 000,00	27 813,60	182 686,00		-26 000,00	156 686,00	215 500,40
SDI	1 379 553,38	1 881 000,00	485 000,00	0,00	0,00	2 366 000,00	501 446,62	843 458,58	0,00	-66 000,00	777 458,58	1 087 094,80

Programme : SDDAN - Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique

VOTE : vote

Intitulé de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme					Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà N+1) (3)-(2)-(4)
		Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé (3)	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N) (2)	Crédits de paiement ouverts BP + DM1 + reports (3)	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
SDDAN	24 299 413,14	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00	5 700 586,86	3 000 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00	21 299 413,14

TOTAL INFORMATIQUE	26 319 253,47	35 204 397,01	590 822,93	0,00	0,00	35 795 219,94	8 885 143,54	4 158 458,58	0,00	-13 000,00	4 145 458,58	22 764 617,82

OBJECTIF : ROUTES et INFRASTRUCTURES

PROGRAMME : Aménagements structurants et sécurisation AMGTSTRUCT

VOTE : vote Programme

Libellé opération	Millésime	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)
			Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiements ouverts BP 2015 + reports + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
Aménagements structurants et sécurisation	2011	10 004 049,64	21 992 208,52	-1 121 568,24	0,00	0,00	20 870 640,28	11 988 158,88	356 705,44	0,00	0,00	356 705,44	8 525 775,96
Aménagements structurants et sécurisation	2012	3 244 119,67	5 860 000,00	-7 389,99	0,00	0,00	5 852 610,01	2 615 880,33	289 765,90	20 000,00	0,00	309 765,90	2 926 963,78
Aménagements structurants et sécurisation	2013	14 310,07	450 000,00	-14 310,07	0,00	0,00	435 689,93	435 689,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagements structurants et sécurisation	2015	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	3 500 000,00
TOTAL Aménagts structurants et sécurisation		13 262 479,38	28 302 208,52	-1 143 268,30	0,00	0,00	31 658 940,22	15 039 729,14	1 646 471,34	20 000,00	0,00	1 666 471,34	14 952 739,74

PROGRAMME : Maintenance et services MAINTSERV

VOTE : vote Programme

Libellé opération	Millésime	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)
			Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiements ouverts BP 2015 + reports + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
Maintenance et services	2011	0,00	2 587 750,33	0,00	0,00	0,00	2 587 750,33	2 587 750,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maintenance et services	2012	0,00	805 883,47	0,00	0,00	0,00	805 883,47	805 883,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maintenance et services	2013	1 476 108,38	2 500 000,00	-1 300 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 023 891,62	0,00	0,00	0,00	0,00	176 108,38
Maintenance et services	2014	2 000 000,00	2 000 000,00	-500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	660 000,00	50 000,00	15 000,00	725 000,00	775 000,00
Maintenance et services	2015	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
TOTAL Maintenance et services		3 476 108,38	7 893 633,80	200 000,00	0,00	0,00	8 093 633,80	4 417 525,42	660 000,00	50 000,00	15 000,00	725 000,00	2 951 108,38

OBJECTIF : ROUTES et INFRASTRUCTURES

PROGRAMME : Interventions partenariales et solidaires INTERV/PART
VOTE : vote Programme

Libellé opération	Millésime	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)	
			Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiements ouverts BP 2015 + reports + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
Interventions partenariales et solidaires	2011	866 584,37	17 704 335,02	-141 849,47	0,00	0,00	17 562 485,55	16 837 750,65	387 505,25	0,00	0,00	387 505,25	337 229,65
Interventions partenariales et solidaires	2012	147 302,83	2 709 500,00	-25 409,46	0,00	0,00	2 684 090,54	2 562 197,17	24 300,00	0,00	0,00	24 300,00	97 593,37
Interventions partenariales et solidaires	2013	206 803,39	2 620 000,00	-117 878,75	0,00	-27 100,00	2 475 021,25	2 413 196,61	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	11 824,64
Interventions partenariales et solidaires	2014	574 161,17	2 600 000,00	0,00	0,00	27 100,00	2 627 100,00	2 025 838,83	381 331,78	0,00	22 180,00	403 511,78	197 749,39
Interventions partenariales et solidaires	2015	0,00	0,00	2 345 500,00	0,00	0,00	2 345 500,00	0,00	1 825 500,00	0,00	-22 180,00	1 803 320,00	542 180,00
TOTAL Interv. partenariales et solidaires		1 794 851,76	25 633 835,02	2 060 362,32	0,00	0,00	27 694 197,34	23 838 983,26	2 668 637,03	0,00	0,00	2 668 637,03	1 186 577,05

PROGRAMME : PLAN DE SOUTIEN DU BTP
VOTE : vote Programme

Libellé opération	Millésime	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)
			Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiements ouverts BP 2015 + reports + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
Plan de soutien du BTP	2014	729 501,61	950 000,00	462 000,00			1 412 000,00	220 498,39	1 091 501,61	0,00		1 091 501,61	100 000,00
Plan de soutien du BTP	2015		0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
TOTAL Plan de soutien BTP		729 501,61	950 000,00	462 000,00	0,00	100 000,00	1 512 000,00	220 498,39	1 091 501,61	0,00	0,00	1 091 501,61	200 000,00
TOTAL ROUTES		19 262 941,13	62 779 677,34	1 579 094,02	0,00	100 000,00	68 958 771,36	43 516 736,21	6 066 609,98	70 000,00	15 000,00	6 151 609,98	19 290 425,17

OBJECTIF : BATIMENTS

PROGRAMME : Installation des services INSTALSCES

VOTE : vote opération

Libellé opération		Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)	
					Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
Hôtel du Dpt	Mise en sécurité ERP Hôtel du Dpt - bât A et B	2006	39067	481 394,23	2 330 000,00	0,00			2 330 000,00	1 848 605,77	150 000,00	30 000,00		180 000,00	301 394,23
	Travaux annexe C	2011	45862	695 458,07	1 280 000,00	0,00			1 280 000,00	584 541,93	55 000,00	-50 000,00		5 000,00	690 458,07
Grosses réparations dans les CMS	Etudes CMS propriété du Département	2001	35697												68 541,68
	Grosses réparationsCMS	2001	35698	68 541,68	1 538 496,65				1 538 496,65	1 469 954,97	0,00	0,00		0,00	
	CMS propriété du Département	2001	45777												
	Grosses réparations CMS non propriété du Dpt	2004	36631												
Desimb 18 rue Préf	Désimbrication services 18 rue Préfecture	2003	33575	0,00	1 054 119,20	0,00			1 054 119,20	1 054 119,20	0,00	0,00		0,00	0,00
	Désimbrication services 18 rue Préfecture	2008	41800	0,00	204 725,62	0,00			204 725,62	204 725,62	0,00	0,00		0,00	0,00
Securite		2005	36738								0,00				
	Sécurisation des sites du Conseil Général	2005	36739	0,00	167 648,25	0,00			167 648,25	167 648,25	0,00	0,00		0,00	0,00
		2005	42970								0,00				
			45254								0,00				0,00
GAY LUSSAC	Travaux extension Gay Lussac	2007	40364	5 397 933,13	7 005 000,00				7 005 000,00	1 607 066,87	261 800,00	0,00	-20 000,00	241 800,00	5 156 133,13
CHAUF-FERIE HOTEL	Chaufferie confort therm hôtel	2007	40423	337 796,74	900 000,00				900 000,00	562 203,26	0,00	0,00		0,00	337 796,74
FORT GRIF-FON	Réhabilitation IUFM - Fort Griffon	2007	40662 47206	2 011 994,57	3 000 000,00				3 000 000,00	988 005,43	101 000,00	-20 000,00		81 000,00	1 930 994,57
BAT ADM et CER	Bâtiments administratifs et Centre d'Exploitation Routier	2009	43075 45778 49532	1 191 026,81	3 220 000,00	5 000 000,00			8 220 000,00	2 028 973,19	1 035 688,57 -300 000,00	0,00	-10 000,00	1 025 688,57 -300 000,00	5 465 338,24
											0,00	0,00		0,00	
											0,00	0,00			
ACCES BAT. S.	Accessibilité bâtiments départementaux	2010	44367	161 005,51	250 000,00	-161 005,51			88 994,49	88 994,49	0,00	0,00		0,00	0,00
MEDIA-THEQUE	Travaux Médiathèque	2012	46998	173 040,97	550 000,00	0,00			550 000,00	376 959,03	5 000,00	0,00		5 000,00	168 040,97
CDE MONTBE	CDE Montbéliard		46994	500 000,00	500 000,00	0,00			500 000,00	0,00	50 000,00	-20 000,00		30 000,00	470 000,00
Installation des services				11 018 191,71	21 999 989,72	4 838 994,49	0,00	0,00	26 838 984,21	10 981 798,01	1 358 488,57	-60 000,00	-30 000,00	1 268 488,57	14 588 697,63

OBJECTIF : BATIMENTS

PROGRAMME : Maintenance du patrimoine départemental MAINPATDPT

VOTE : vote opération

Libellé opération		Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)	
					Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
Immeuble Nodier e 246	Immeuble 246 rue Nodier à Besançon	1997	29966	175 344,33	925 840,11	0,00			925 840,11	1 430 495,78	0,00	0,00		0,00	175 344,33
		2006	39069		680 000,00				680 000,00						
Maison cheval	Aménagement Maison du cheval	2006	39245	0,00	178 169,36	0,00			178 169,36	178 169,36	0,00	0,00			0,00
Maintenance du patrimoine départemental				175 344,33	1 784 009,47	0,00	0,00		1 784 009,47	1 608 665,14	0,00	0,00	0,00	0,00	175 344,33

PROGRAMME : Les Genevriers à Villers Le Lac GENEVRIERS

VOTE : vote programme pour délégation

	Libellé opération	Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)	
					Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
Genevriers	Recalibrage RD 215	2002	32489	2 416,83	100 000,00				100 000,00	97 583,17	0,00	0,00			2 416,83
	Démolition immeuble Genevriers	2002	32488	-87 712,82	427 491,19	0,00			427 491,19	515 204,01	0,00	0,00			-87 712,82
	(non affecté)			85 295,99	85 295,99				85 295,99						85 295,99
Genevriers					612 787,18	0,00	0,00	0,00	612 787,18	612 787,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PROGRAMME : Unités de Vie UNITVIE

VOTE : vote programme pour exécution

AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)					
Libellé opération	Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)		Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
Unités de vie	Etudes d'amélioration de confort d'été	2005	36722	5 008 489,69	5 285 000,00	-5 008 489,69			276 510,31	276 510,31	0,00	0,00		0,00	
	Travaux d'amélioration de confort d'été	2005	36723												
	Travaux de médicalisation	2007	40439												
	UNITVIE														5 285 000,00
TOTAL BATIMENTS					16 202 025,73	29 681 786,37	-169 495,20	0,00	29 512 291,17	13 479 760,64	1 358 488,57	-60 000,00	-30 000,00	1 268 488,57	14 764 041,96

OBJECTIF : COLLEGES

Programme : Travaux de restructuration dans les collèges TRCOLLEGES

Intitule de l'AP	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DML	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + RP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015
PROGRAMME	45 348 498,29	198 593 169,92	-866 165,39	0,00	0,00	197 399 355,08	153 244 671,63	13 725 000,00	-48 400,00		13 676 600,00
dont par opération :											

OBJECTIF : COLLEGES

Libellé opération	Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015
				Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé					
Travaux collège Lumière de Besançon	2000	29976	0,00	13 016 953,91	0,00			13 016 953,91					0,00
Programmation collège du Russey	2002	31108	66 319,38	1 120 000,00				1 120 000,00	1 053 680,62	0,00			0,00
	2006	39052	2 035 928,83	9 304 000,00				9 304 000,00	7 268 071,17	0,00			0,00
Programmation Voujeaucourt	2002	31129 47245	8 244 507,68	17 224 900,00				17 224 900,00	8 980 392,32	5 920 000,00			5 920 000,00
Programmation Diderot Besançon	2003	33570 48985	2 954 598,99	19 770 000,00				19 770 000,00	16 815 401,01	1 940 000,00	30 000,00		1 970 000,00
Programmation Besançon Stendhal	2002	31114 39305	353 879,51	5 769 500,00				5 415 620,49	5 415 620,49	0,00 0,00			0,00 0,00
Programmation Seloncourt Frais d'études Avances versées au mandataire	2002	31125 36315 32494	1 526 756,02	263 235,00 1 491 665,00				263 235,00 1 491 665,00	228 143,98	0,00			0,00
Programmation Collège de Saône Frais d'études	2014	49661 49660	500 000,00	500 000,00	0,00			500 000,00	0,00	0,00			0,00
Programmation Quingey	2002	31119	1 323 372,04	1 354 900,00				1 654 900,00	31 527,96	230 000,00	-78 400,00		151 600,00
programmation collège Mouthe	2003	33571	11 904 950,82	14 980 000,00	0,00			14 980 000,00	3 075 049,18	4 680 000,00			4 680 000,00
Collège de Frasne	2002	31115	1 485 103,38	1 504 900,00				1 704 900,00	19 796,62	10 000,00			10 000,00
programmation Grenier Pontarlier	2003	33573	1 580 000,00	1 580 000,00				1 580 000,00	0,00				
programmation Mandeure Frais d'études	2002	31110 36308	0,00	7 089 175,27	0,00			7 089 175,27	7 089 175,27	0,00			0,00
Programmation Besançon Proudhon Frais d'études Etudes Avances versées au mandataire	2002	31113 36314 39309 32495	509 732,86	748 458,92 18 473 420,00				748 458,92 18 473 420,00	18 712 146,06	265 000,00			265 000,00

OBJECTIF : COLLEGES

Libellé opération	Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015
				Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé					
Programmation collège Rougemont	2002	31120	473 769,94	207 000,00				142 052,71	893 052,71	0,00			0,00
	2006	39051		7 799 000,00				7 390 177,35	6 639 177,35	0,00			0,00
Programmation Roullans Frais d'études Restructuration collège de Roullans	2002	31121	0,00	10 173 766,84	0,00			10 173 766,84	10 173 766,84				
		36312 44559											
Programmation Saint Vit Avances versées au mandataire Frais d'études	2002	31122	866 165,39	18 150 000,00	-866 165,39			17 283 834,61	17 283 834,61	0,00			0,00
		32493 36313											
Programmation Collège de Sancey le Grand	2002	31124	415 306,04	350 000,00 150 000,00				350 000,00 150 000,00	84 693,96	90 000,00			90 000,00
		40405											
Programmation collège de Valdahon Avances versées au mandataire	2002	31126 39306 39307 32491	0,00	15 179 249,98	0,00			15 179 249,98	15 179 249,98	0,00			0,00
Honoraires Etudes Villers le Lac Travaux Villers le Lac	2002	31128 39308	6 351 603,20	6 557 045,00				6 557 045,00	205 441,80				
Programmation collège Maltroix Pontarlier	2003	33574	210 000,00	210 000,00				210 000,00	0,00				
Programmation collège Pierrefontaine	2003	33572	90 000,00	90 000,00				90 000,00	0,00				
Nouveau collège Bethoncourt	2006	39050 48446	980 872,85	1 000 000,00				1 000 000,00	19 127,15	100 000,00			100 000,00
Collège Hérimoncourt	2007	39310 48235	842 154,18	1 000 000,00				1 000 000,00	157 845,82	0,00			0,00
"Petite Hollande" construction	2009	43310 44401	1 248 527,09	20 606 000,00				20 606 000,00	474 301,02 18 850 000,00	10 000,00 50 000,00			10 000,00 50 000,00
		43311 44402		1 430 000,00				1 430 000,00	241 397,51 1 221 774,38	0,00 0,00			0,00 0,00
Collège Guynemer Montbéliard	2012	47003 48450	1 384 950,09	1 500 000,00				1 500 000,00	115 049,91	430 000,00			430 000,00
Sous total Restructuration COLLEGES				198 593 169,92	-866 165,39	0,00	0,00	197 399 355,08	153 244 671,63	13 725 000,00	-48 400,00	0,00	13 676 600,00
				45 348 498,29									30 478 083,45

OBJECTIF : COLLEGES

Libellé opération	Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015
				Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé					

Programme : Diverses études dans les collèges ETUSAE - Actions Educatives
VOTE PROGRAMME

PROGRAMME ETUSAE	0,00	375 243,86	0,00	0,00	0,00	0,00	375 243,86	375 243,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme :Travaux entretien collèges TRXENTR - Actions Educatives
VOTE PROGRAMME

PROGRAMME TRXENTR	0,00	4 120 491,36	0,00	0,00	0,00	0,00	4 120 491,36	4 120 491,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Sous total Restructuration COLLEGES	45 348 498,29	203 088 905,14	-866 165,39	0,00	0,00	0,00	201 895 090,30	157 740 406,85	13 725 000,00	-48 400,00	0,00	13 676 600,00	30 478 083,45

OBJECTIF : CULTURE

PROGRAMME : Valorisation du patrimoine historique et culturel PATRIHISTO

VOTE : vote opération

Libellé opération	Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)	
				Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
Parc Gare d'Eau	1999	29968		400 863,82	0,00			400 863,82						
		33577	799 028,69	2 315 000,00				2 315 000,00	1 916 835,13	267,10			267,10	738 761,59
	2003	36298							60 000,00				60 000,00	
Saline Arc et Senans	1999	29969		284 765,38				284 765,38						
	2001	29970	3 162 186,91	2 210 510,75	-111 585,43			2 098 925,32	2 533 089,22	0,00			50 000,00	2 450 601,48
		36299		1 600 000,00				1 600 000,00		50 000,00			850 000,00	
	2010	44398		1 600 000,00				1 600 000,00		850 000,00				
	2011	45776			300 000,00			1 900 000,00						
Musée Courbet	2003	33634												
	2003	33578	310 876,03	14 901 830,00	0,00			14 901 830,00	14 590 953,97	48 786,08			48 786,08	262 089,95
	2006	39070												
	2006	41861												
	2006	41862												
Fort Griffon	2007	40429	3 497 058,23	3 600 000,00	0,00			3 600 000,00	102 941,77	100 000,00			100 000,00	3 397 058,23
Valorisation du patrimoine historique et culturel				26 912 969,95	188 414,57	0,00	0,00	27 101 384,52	19 143 820,09	1 109 053,18	0,00	0,00	1 109 053,18	6 848 511,25

PROGRAMME : Acquisition d'œuvres

VOTE : vote opération

Libellé opération	Millésime	Enveloppe	AP résiduelles au 31/12/2014	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					Reste à financer (exercices au delà de N+1)	
				Total voté (1)	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP + DM 1	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3		Total crédits de paiement ouverts 2015
Œuvres														
	Acquisitions d'œuvres	2010	44388	339 500,00	2 103 650,00	0,00	0,00	0,00	1 764 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 500,00
TOTAL CULTURE				8 108 649,86	29 016 619,95	188 414,57	0,00	0,00	20 907 970,09	1 109 053,18	0,00	0,00	1 109 053,18	7 188 011,25

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2015

MOYENS DES SERVICES

PROGRAMME : Dépenses de fonctionnement liées à l'organisation des services ETUFCOTORG

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME ETUFCOTORG	0,00	177 237,52	0,00	0,00	0,00	177 237,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AE MOYENS DES SERVICE	0,00	177 237,52	0,00	0,00	0,00	177 237,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLEGES

PROGRAMME : Dépenses de fonctionnement liées aux travaux de restructuration AECPCOL

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME AECPCOL	1 606 789,16	8 133 755,49	-54 999,89	0,00	0,00	8 078 755,60	6 526 966,33	143 100,00	0,00	0,00	143 100,00	1 408 689,27
TOTAL AE COLLEGES	1 606 789,16	8 133 755,49	-54 999,89	0,00	0,00	8 078 755,60	6 526 966,33	143 100,00	0,00	0,00	143 100,00	1 408 689,27

AMENAGEMENT NUMERIQUE

PROGRAMME : Shéma directeur départemental d'aménagement numérique AMO juridique - SDDAN

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME SDDAN	72 917,80	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	77 082,20	0,00	0,00	0,00	0,00	72 917,80
TOTAL AE SDDAN	72 917,80	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	77 082,20	0,00	0,00	0,00	0,00	72 917,80

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2015

DEVELOPPEMENT LOCAL

PROGRAMME : Délégation logement DELEGLOGT

VOTE : vote programme

dev local

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME DELEGLOGT	0,00	373 092,00	43 000,00	0,00	0,00	416 092,00	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00

PROGRAMME : MOUS Résorption habitat indigne - HABINDIGNE

VOTE : vote programme

dev local

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 31/JUN)	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME HABINDIGNE	248 663,39	499 884,40	300 000,00	0,00	0,00	799 884,40	251 221,01	75 000,00	-23 000,00	0,00	52 000,00	496 663,39

PROGRAMME : AMO - révision PDEDMA

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 31/01)	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME PEDMA	40 600,00	237 481,28	0,00	0,00	0,00	237 481,28	196 881,28	0,00	0,00	0,00	0,00	40 600,00

PROGRAMME : Plan départemental de l'habitat HABPLANDEP

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 31/JUN)	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PLAN DEPARTEMENTAL HABITAT	29 695,92	110 000,00	-29 695,52	0,00	0,00	80 304,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2015

PROGRAMME : Animation territoriale PMBE PMBEANIM

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME PMBEANIM	245 788,00	472 629,00	-128 940,00	0,00	0,00	343 689,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	66 848,00

PROGRAMME :Etudes alimentation eau potable ETUEAU

VOTE : vote programme

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement				Restes à financer (exercices au delà de N-1)	
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement ouverts	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015		
PROGRAMME ETUEAU	298 920,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 080,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	198 920,00

PROGRAMME : Plan départemental de prévention PLANPREV

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement				Restes à financer (exercices au delà de N-1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	
PROGRAMME PLANPREV	2 825,00	25 635,00	0,00	0,00	0,00	25 635,00	22 810,00	0,00	0,00	0,00	2 825,00

PROGRAMME : Plan de soutien secheresse - PSOUTSECHE

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Total cumulé	Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N-1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3		Crédits de paiement antérieurs (estimé cumulé au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME PSOUTSECHE	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL AE DEVELOPT LOCAL	866 492,31	2 018 721,68	184 364,48	0,00	200 000,00	2 403 086,16	1 152 229,37	268 000,00	-23 000,00	100 000,00	345 000,00	905 856,79

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2015

ECONOMIE

Programme : Pôle compétitivité automobile POLEAUTO

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME POLEAUTO	0,00	322 736,75	0,00	0,00	0,00	322 736,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme : Pôle compétitivité microtechnique POLEMICRO

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total cumulé	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME POLEMICRO	1 808,00	185 147,00	0,00	0,00	0,00	185 147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 808,00
TOTAL AE ECONOMIE	1 808,00	507 883,75	0,00	0,00	0,00	507 883,75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 808,00

CULTURE

Programme : Saisons culturelles subventions aux communes AEARTXVIVA

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME AEARTSVIVA	36 557,00	214 300,00	54 703,00	0,00	0,00	269 003,00	57 622,00	0,00	0,00	57 622,00	33 638,00

Programme : Sensibilisation des collégiens AESENSICOL

Intitulé de l'AE	AP résiduelles au 31/12/2014	Autorisations de programme				Crédits de paiement					Restes à financer (exercices au delà de N+1)
		Total voté	Révision BP 2015 + DM1	Révision DM 2	Révision DM 3	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts BP 2015+DM1+RP	Crédits de paiement ouverts DM 2	Crédits de paiement ouverts DM 3	Total crédits de paiement ouverts 2015	
PROGRAMME AESENSICOL	629 650,31	1 607 390,11	167 601,33	0,00	0,00	1 774 991,44	287 468,78	0,00	0,00	287 468,78	509 782,86
TOTAL AE CULTURE	666 207,31	1 821 690,11	222 304,33	0,00	0,00	2 043 994,44	345 090,78	0,00	0,00	345 090,78	543 420,86
TOTAL AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	3 214 214,58	12 809 288,55	351 668,92	0,00	200 000,00	13 360 957,47	756 190,78	-23 000,00	100 000,00	833 190,78	2 932 692,72

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENT HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C9

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

NEANT

D – Autres éléments d'information

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[...]							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)				NEANT			
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)			D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
[...] -				
Détention d'une part du capital				
[...] -				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
[...] -				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
[...] -				
Autres				
[...] -				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

NEANT

IV – ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT				D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES				Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)				
[...]				
Autres organismes de regroupement				
[...]				

NEANT

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES			D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
(...)					

(1) Exemple de catégories : régies intéressées

NEANT

IV - ANNEXES		
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		
		IV
		D3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° de SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Centre de l'Enfance	Centre départemental de l'enfance	01/01/1993 (regroupement)	décembre 1992	222 500 0019 00245	Etablissement médico-social	non
Laboratoire du Conseil Général	Laboratoire vétérinaire départemental	01/01/1997	décembre 1993	222 500 0019 00054	SPA	oui
Service du Conseil Général du Doubs	Vu du Doubs	01/01/1997	décembre 1994	223 500 0019 00278	SPA	oui
Service du Conseil Général du Doubs	Parc Routier	01/01/2010	décembre 2009	222 500 0019 00344	SPA	non

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé/objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
(...)				

NEANT

E – Décisions en matière de taux – Arrêté et signatures

IV – ANNEXES			IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES			E1

Taux de contribution directes et indirectes						
Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes/(N-1)	Taux appliqués par décision du conseil général	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit/N-1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	595 114 000	2,64%	18,08%	0,0%	107 796 611 €	2,30%
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement			0,3%	0,0%	0 €	-100,00%
Taxe départementale des espaces naturels sensibles			0,5%	0,0%	0 €	-100,00%
Taxe d'aménagement			1,0%	0,0%	2 200 000 €	10,49%
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement			4,5%	0,0%	46 100 000 €	-2,72%
Taxe locale d'électricité			4,25%	0,0%	5 400 000 €	1,74%
Taxe sur les remontées mécaniques			2,0%	0,0%	80 000 €	34,02%
... (1)						
Total des contributions directes et indirectes					161 576 611 €	

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux

ARRETE - SIGNATURES

DECISION MODIFICATIVE N°3 - 2015

Présenté par la Présidente
A Besançon, le 14 décembre 2015

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Votes : Pour
Contre
Absentions

Délibéré par le Conseil départemental, réuni en session du Conseil départemental
A Besançon, le 14 décembre 2015

Dates de convocation : 1^{er} décembre 2015

Les membres du Conseil Départemental,

AUDINCOURT		BAUME LES DAMES		BAVANS	
M. David BARBIER	Mme Christine COREN-GASPERONI	M. Claude DALLAVALLE	Mme Danielle NEVERS	Mme Marie CHASSERY	M. Rémi NAPPEY
BESANCON 1		BESANCON 2		BESANCON 3	
M. Gérard GALLIOT	Mme Myriam LEMERCIER	Mme Françoise BRANGET	M. Michel VIENET	Mme Marie-Laure DALPHIN	M. Philippe GONON
BESANCON 4		BESANCON 5		BESANCON 6	
Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN	M. Alain LORIGUET	Mme Catherine CUINET	M. Ludovic FAGAUT	M. Claude JEANNEROT	Mme Géraldine LEROY
BETHONCOURT		FRASNE		MAICHE	
Mme Magali DUVERNOIS	M. Noël GAUTHIER	M. Philippe ALPY	Mme Michèle LETOUBLON	Mme Christine BOUQUIN	M. Serge CAGNON
MONTBELIARD		MORTEAU		ORNANS	
Mme Virginie CHAVEY	M. Jean-Luc GUYON	Mme Jacqueline CUENOT-STALDER	M. Denis LEROUX	Mme Béatrix LOIZON	M. Alain MARGUET
PONTARLIER		SAINT VIT		VALDAHON	
Mme Florence ROGEBOZ	M. Pierre SIMON	Mme Annick JACQUEMET	M. Thierry MAIRE DU POSET	Mme Sylvie LE HIR	Thierry VERNIER
VALENTIGNEY		Certifie exécutoire par la Présidente du Département, Compte-tenu de la transmission en Préfecture, ... et de la publication le A Besançon, le 12 novembre 2015			
M. Frédéric BARBIER	Mme Martine VOIDEY				